

AR Prefecture

Q13-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

REGIE INTERCOMMUNALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE LA CCVBA

23 AVENUE DES JONCADES BASSES
13 210 SAINT REMY DE PROVENCE

Tel 04 90 54 54 20

Services Publics d'Eau Potable d'Assainissement Collectif et Non Collectif



Communauté de Communes
VALLÉE *des* **BAUX-ALPILLES**

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité
des Services Publics de l'Eau potable, de
l'Assainissement Collectif et Non Collectif**

EXERCICE 2021

**Présenté conformément à l'article L. 2224-5
du Code Général des Collectivités Territoriales**

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

Préambule

Ce rapport est présenté conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa dernière version issue de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015.

Ce document est destiné à l'information des usagers sur la qualité et le prix des services d'eau et d'assainissement collectif et non collectif. Il est le fruit du travail effectué tout au long de l'année écoulée par l'ensemble du personnel de la régie qui a participé à son élaboration.

Les indicateurs techniques et financiers définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 sont fournis dans le présent document.

Qu'est-ce-que le RPQS ?

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement, un rapport obligatoire : « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers » (art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales « CGCT »)

A destination des usagers

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du service d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie ou en EPCI. Les communes de 3.500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

Pour plus de transparence

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

Des indicateurs précis sont identifiés pour un suivi aussi bien technique que financier.

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

SOMMAIRE

Préambule

A/ PRESENTATION GENERALE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

<i>1. Le périmètre et le service de la Régie Intercommunale</i>	1
<i>2. Le mode de gestion du service</i>	3
<i>3. L'organisation du service</i>	4
<i>4. L'accueil des abonnés</i>	5
<i>5. La facturation</i>	5
<i>6. Le territoire, la population desservie et les volumes facturés</i>	15

B/ LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L'EAU

<i>1. Les stations de pompage</i>	23
<i>2. Les réservoirs de stockage d'eau</i>	28
<i>3. Le réseau</i>	30
<i>4. Les volumes d'eau produits, distribués et facturés</i>	43
<i>5. Les indicateurs de performance</i>	50
<i>6. Les travaux et études réalisés en 2021</i>	69
<i>7. Les indicateurs financiers eau potable</i>	72
<i>8. Récapitulatif des indicateurs de performance</i>	77

C/ LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT

<i>1. Les unités de traitement</i>	78
<i>2. Le contrôle, l'entretien et la surveillance du système de collecte</i>	129
<i>3. Les indicateurs de performance</i>	132
<i>4. Les travaux et études réalisés en 2021</i>	155
<i>5. Les contrôles de bon fonctionnement lors de la vente d'un bien immobilier</i>	156
<i>6. La PFAC</i>	156
<i>7. Les indicateurs financiers assainissement</i>	160
<i>8. Récapitulatif des indicateurs de performance</i>	165

D/ LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

<i>1. Présentation du service</i>	166
<i>2. Les contrôles de conception</i>	167
<i>3. Les contrôles de réalisation</i>	168
<i>4. Les contrôles de fonctionnement</i>	168
<i>5. Les indicateurs de performance</i>	168
<i>6. Actions à mener en 2022</i>	172
<i>7. Récapitulatif des indicateurs de performance</i>	172

ANNEXES	173
----------------	-----






AR Prefecture

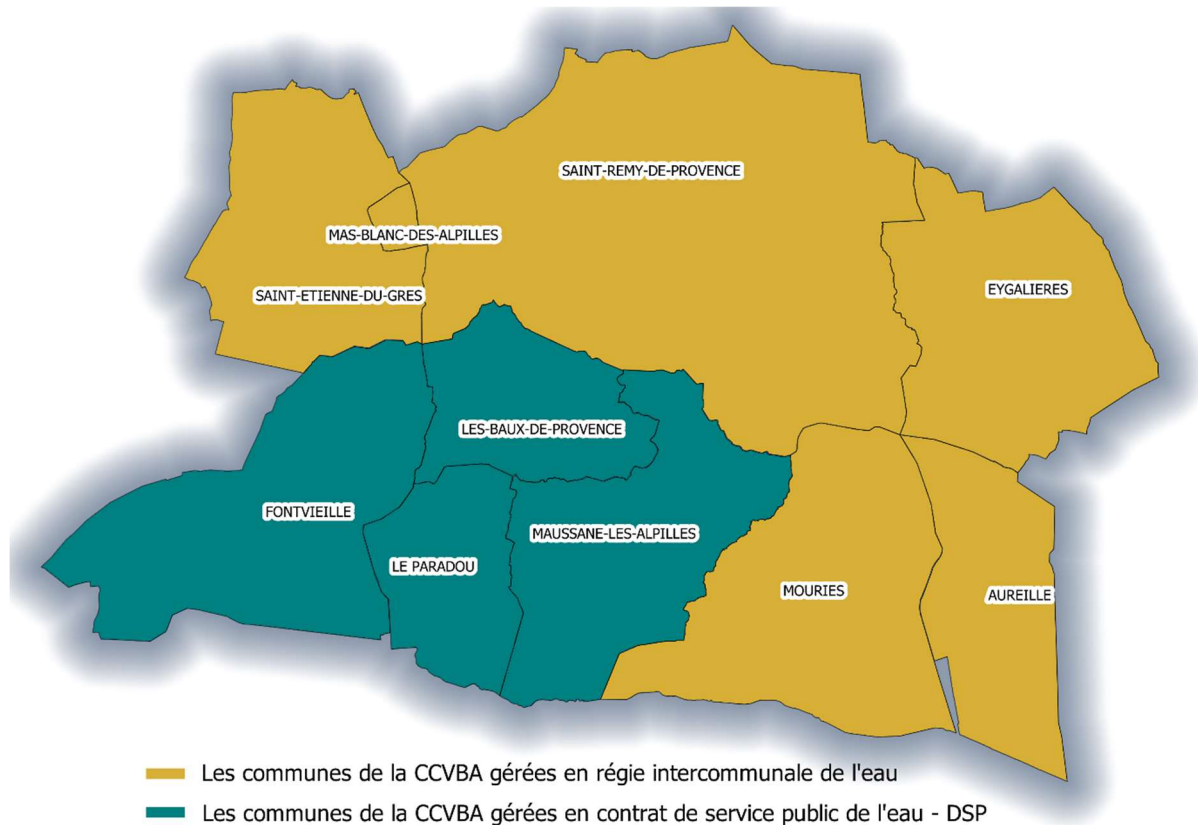
013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

A/ PRESENTATION GENERALE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

1. Le périmètre et le service de la Régie Intercommunale

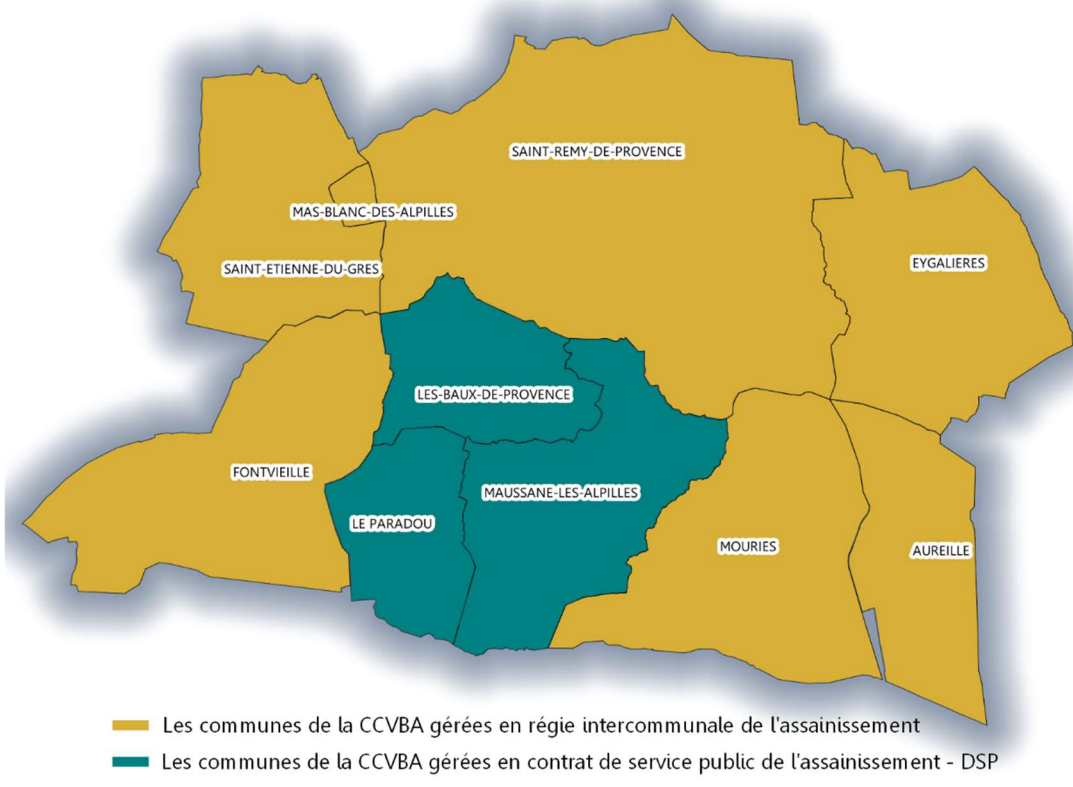
En 2021, le périmètre de la Régie Intercommunale de l'Eau était composé de cinq communes. Il s'agit de :

- | | | | |
|--------------------------|---|--------------------------|---|
| - Aureille |  | - Eygalières |  |
| - Mas Blanc des Alpilles |  | - Mouriès |  |
| - Saint Etienne du Grès |  | - Saint Rémy de Provence |  |



En 2021, le périmètre de la Régie Intercommunale de l'Assainissement était composé de sept communes. Il s'agit de :

- | | | | |
|--------------------------|--|--------------------------|---|
| - Aureille |  | - Eygalières |  |
| - Fontvieille | <small>Commune de Fontvieille</small>
 | - Mas Blanc des Alpilles |  |
| - Mouriès |  | - Saint Etienne du Grès |  |
| - Saint Rémy de Provence |  | | |



La Régie Intercommunale de l'Eau et de l'Assainissement mise en place par la CCVBA fonctionne sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière. (Elle n'a donc pas de personnalité morale)

Le Président de la CCVBA est le représentant légal et l'ordonnateur de la Régie Intercommunale de l'Eau et de l'Assainissement. Elle est administrée sous l'autorité du Président, du Conseil Communautaire et d'un Directeur. Le Conseil d'Exploitation et la Commission thématique eau et assainissement de la CCVBA donnent leur avis à titre consultatif.

Le budget de fonctionnement et d'investissement est distinct du budget de la CCVBA. Il doit s'équilibrer en dépenses et en recettes conformément à la nomenclature M49.

Le Conseil Communautaire vote les budgets des régies.

Le Conseil d'Exploitation de l'eau et de l'assainissement

La régie est administrée par un Conseil d'Exploitation et un directeur qui sont sous l'autorité du Président et du Conseil communautaire. Les membres du Conseil d'Exploitation sont nommés par le Conseil Communautaire.

Les membres du Conseil d'exploitation sont des élus des communes en régie et d'un collège de représentants de catégories socio-professionnelles en rapport avec l'activité de la régie.

Les élus :

Ville d'Aureille : Lionel ESCOFFIER,

Ville d'Eygalières : Bernard WIBAUX,

Ville de Mas Blanc des Alpilles : Laurent GESLIN,

Ville de Mouriès : Jean Pierre FRICKER,

Ville de Saint Etienne du Grès : Edgard MARECHAL,

Ville de Saint Rémy de Provence : Hervé CHERUBINI, Vincent OULET, Henri MILAN, Yves NEGRE.

Le Collège de représentant :

Ville d'Aureille : Gérard VIGNOUD,

Ville de Fontvieille : Jean Yves LANOUE

Ville de Saint Etienne du Grès : Thierry BACHET,

Ville de Saint Rémy de Provence : Georges MAZUY / Jean-Bernard RELAVE.

Il dispose d'un **rôle consultatif** important, notamment pour toutes les questions d'ordre général qui intéressent le fonctionnement de la régie. Il peut faire toute proposition utile et est tenu au courant de la marche du service (art. R. 2221-64).

La Commission thématique de l'eau et de l'assainissement

La Commission thématique a le même principe de fonctionnement que le Conseil d'exploitation, mais elle agit pour les communes en DSP et en régie du territoire de la CCVBA. Il n'y a pas de collège de représentants de catégories socio-professionnelles en rapport avec l'activité. Elle est composée d'élus de la Communauté de Communes.

Les membres élus sont :

Ville des Baux de Provence : Anne PONIATOWSKI,

Ville d'Eygalières : Bernard WIBAUD,

Ville de Fontvieille : Jacques ARNOUX,

Ville de Maussane les Alpilles : Jean Christophe CARRE,

Ville de Mouriès : Jean Pierre FRICKER,

Ville de Paradou : Jean Denis SANTIN,

Ville de Saint Rémy de Provence : Hervé CHERUBINI.

3. L'organisation du service

La régie fonctionne en autonomie tant sur le plan administratif que sur le plan technique.

3-1. Sur le plan administratif

Le courrier : le traitement des départs et arrivées se fait au sein de la Régie par le secrétariat.

Les finances : les engagements, les titres et les mandats sont établis directement par le service comptabilité de la régie et contrôlés.

Le logiciel de comptabilité utilisé est celui de la CCVBA.

Le budget primitif et le compte administratif sont établis par le Directeur Général Adjoint des Services et la responsable du service comptabilité de la CCVBA.

La gestion du personnel : le suivi des carrières, les payes et le pointage des congés sont assurés par le service des ressources humaines de la CCVBA sous l'autorité de la Directrice Générale des Services.

La facturation :

Les abonnés des services de l'eau et de l'assainissement peuvent s'acquitter de leurs factures :

- au guichet de la régie de recettes au siège de la CCVBA,
- par TIP en renvoyant le talon de paiement au centre d'encaissement de Lille,
- par internet,
- par virement bancaire.

En 2020, la régie propose un nouveau moyen de paiement pour l'ensemble de ses abonnés, le prélèvement automatique à échéance.

La veille juridique et réglementaire :

Elle est assurée par le Directeur de la régie et le service juridique de la CCVBA.

La régie est affiliée à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. (FNCCR)

La rédaction des projets de délibération :

Hormis les projets relatifs aux budgets et aux finances élaborés par le Directeur Général Adjoint des Services de la CCVBA, l'ensemble des projets de délibérations est rédigé par le Directeur de la régie et les responsables de services de la régie.

3-2. Sur le plan humain

Le service de l'eau est composé de 9 agents, le service de l'assainissement est composé de 8 agents. Le service assainissement non collectif est composé de deux agents. L'ensemble de ces services sont supervisés par un Directeur.

3-3. Sur le plan technique

La Régie Intercommunale de l'Eau assure la distribution de l'eau potable grâce au réseau d'eau potable et sa désinfection.

La Régie Intercommunale de l'Assainissement assure la collecte des eaux usées grâce au réseau d'assainissement, leur traitement via les stations d'épuration ainsi que le transport des boues vers un centre de compostage.

La régie assure l'entretien et l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'eau potable et d'assainissement.

La mise à jour des plans, la maîtrise d'œuvre des travaux d'investissement, et certaines installations techniques sont réalisées directement par la régie.

3-4. Les moyens matériels

La Régie dispose de plusieurs véhicules :

- 1 Kangoo ZE,
- 1 C4,
- 1 camion 3,5 T avec remorque et mini pelle,
- 1 Traffic,
- 6 kangoo.

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022



notamment du matériel suivant (liste non exhaustive) :

- 1 pilonneuse,
- 1 compresseur,
- 1 bétonnière,
- 1 disqueuse...

4. L'accueil des abonnés

L'accueil des abonnés se fait à :

Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles
ZA de la Massane
23 Avenue des Joncades Basses
13 210 Saint Rémy de Provence
Tel : 04 90 54 54 20 E-mail : eau.assainissement@ccvba.fr

L'accueil des abonnés assainissement de Mouriès est toujours assurée par la SEERC, mais contrôlé par la régie à :

S.E.E.R.C
1 bis Avenue Roquerousse
13 520 Maussane les Alpilles
Tel : 09 77 40 94 31

L'accueil des abonnés assainissement de Fontvieille est toujours assurée par la SAUR, mais contrôlé par la régie à :

S.A.U.R
222 Allée Amérique Latine
30 000 NIMES
Tel : 04 83 06 70 00

L'astreinte technique en dehors des heures d'ouverture des bureaux est joignable au numéro suivant : **06 75 38 40 60**.

L'astreinte est assurée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par les agents de la régie.

5. La facturation

La facturation de l'eau et de l'assainissement est effectuée par les agents de la Régie Intercommunale de l'Eau et de l'Assainissement.

La facturation de l'assainissement de la commune de Mouriès qui est gérée en régie a été volontairement laissée à SUEZ pour des raisons de simplification. Pour la commune de Fontvieille la SAUR procède également à la facturation pour les mêmes raisons. Toutefois la régie procède aux contrôles nécessaires.

Les consommations des abonnés sont calculées à partir des index des compteurs d'eau potable relevés par l'agent de la régie.

La facturation de l'eau et de l'assainissement comporte une part fixe correspondant à l'abonnement et une part proportionnelle correspondant au volume d'eau consommé.

5-1. Factures type INSEE pour une consommation annuelle de 120 m³ (D204.0 et D102.0)

Cette consommation de référence sert de base à tous les indicateurs comparatifs du prix de la facture d'eau et d'assainissement.

- La commune d'Aureille

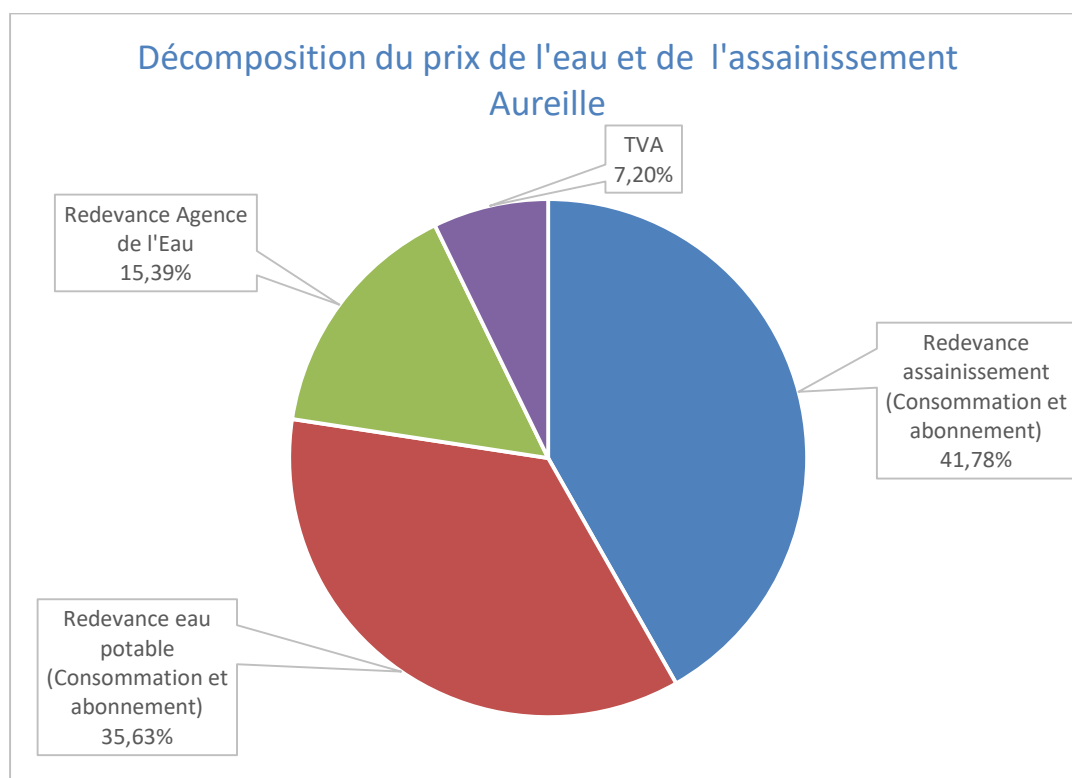
PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2021

FACTURE TYPE INSEE 120 M ³					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau potable					
Redevance abonnement eau potable	365 jours	35,00	35,00	1,93 (5,5%)	36,93
Redevance consommation eau potable	120 m ³	0,81162	97,39	5,36 (5,5%)	102,75
Redevance préservation ressource eau (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,0466	5,59	0,31 (5,5%)	5,90
Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,28	33,60	1,85 (5,5%)	35,45
Sous-total de la facture « distribution de l'eau potable »			171,58	9,45	181,03
Collecte des eaux usées					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m ³	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
Sous-total de la facture « collecte des eaux usées »			173,23	17,32	190,55
Total de la facture			344,81	26,77	371,58

Le prix d'un mètre cube d'eau et d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **3,09 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.

Le prix d'un mètre cube d'eau toutes taxes comprises revient donc à **1,51 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,58 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.



- La commune d'Eygalières

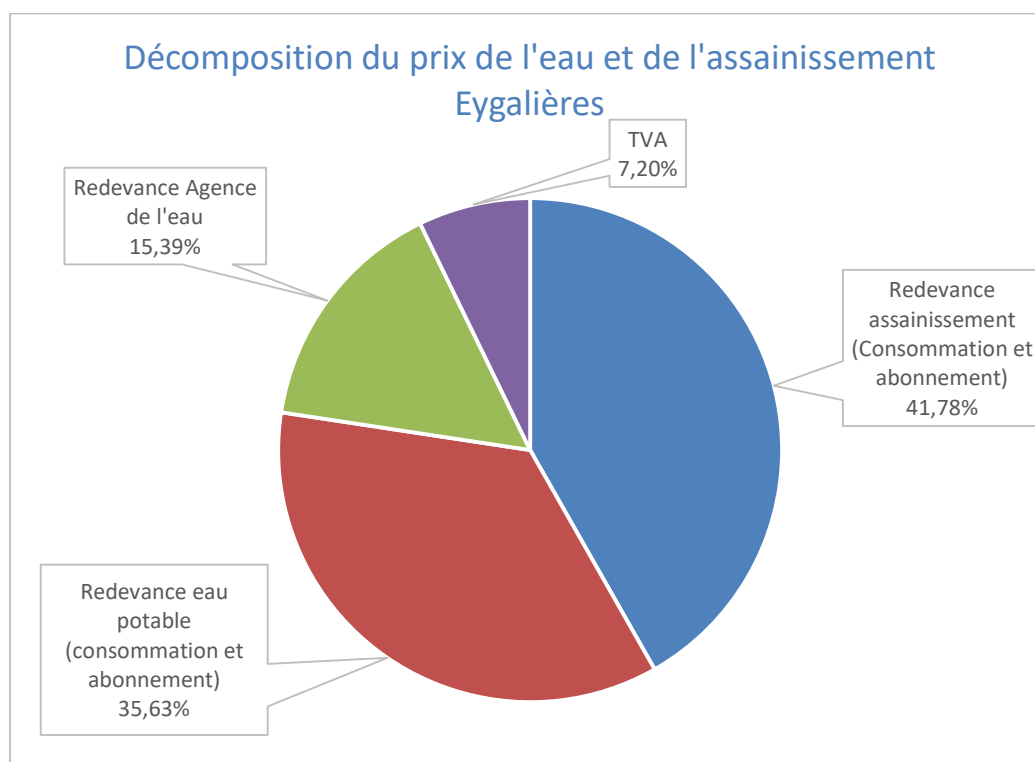
PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2021

FACTURE TYPE INSEE 120 M ³					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau potable					
Redevance abonnement eau potable	365 jours	35,00	35,00	1,93 (5,5%)	36,93
Redevance consommation eau potable	120 m ³	0,81162	97,39	5,36 (5,5%)	102,75
Redevance préservation ressource eau (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,0466	5,59	0,31 (5,5%)	5,90
Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,28	33,60	1,78 (5,5%)	34,18
Sous-total de la facture « distribution de l'eau potable »			171,58	9,45	181,03
Collecte des eaux usées					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m ³	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
Sous-total de la facture « collecte des eaux usées »			173,23	17,32	190,55
Total de la facture			344,81	26,77	371,58

Le prix d'un mètre cube d'eau et d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **3,09 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.

Le prix d'un mètre cube d'eau toutes taxes comprises revient donc à **1,51 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,58 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.

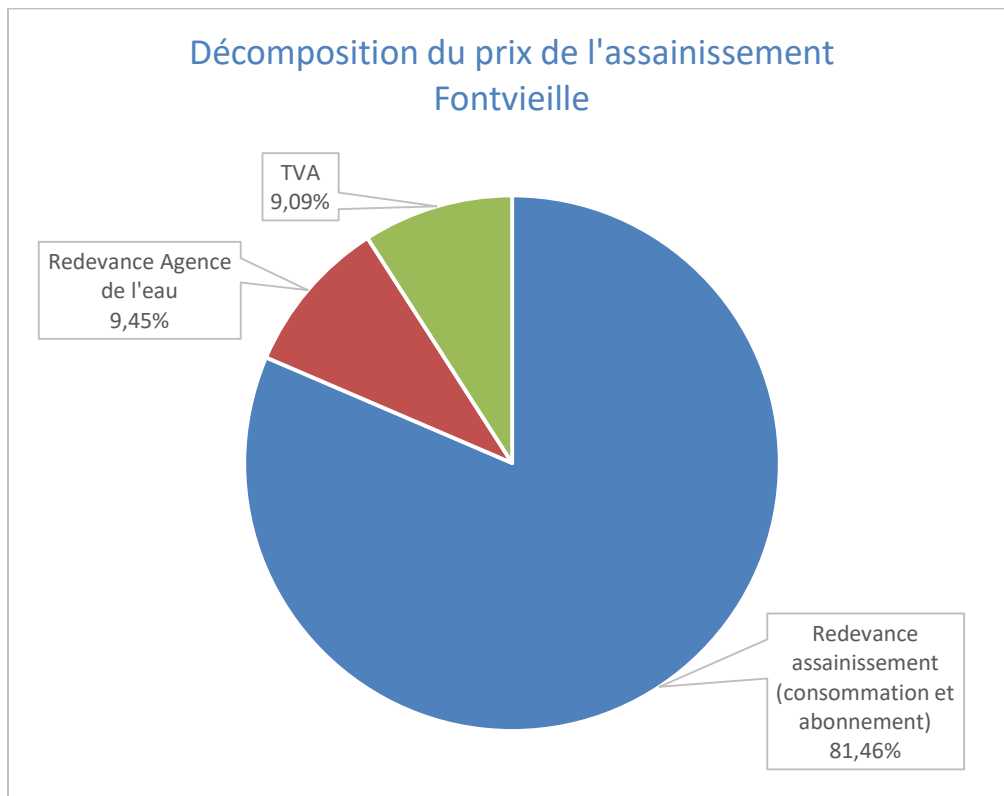


- La commune de Fontvieille

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT EN 2021

FACTURE TYPE INSEE 120 M ³					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
Collecte des eaux usées					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m ³	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
Total de la facture « collecte des eaux usées »			173,23	17,32	190,55

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,58 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.



- La commune de Mas Blanc des Alpilles

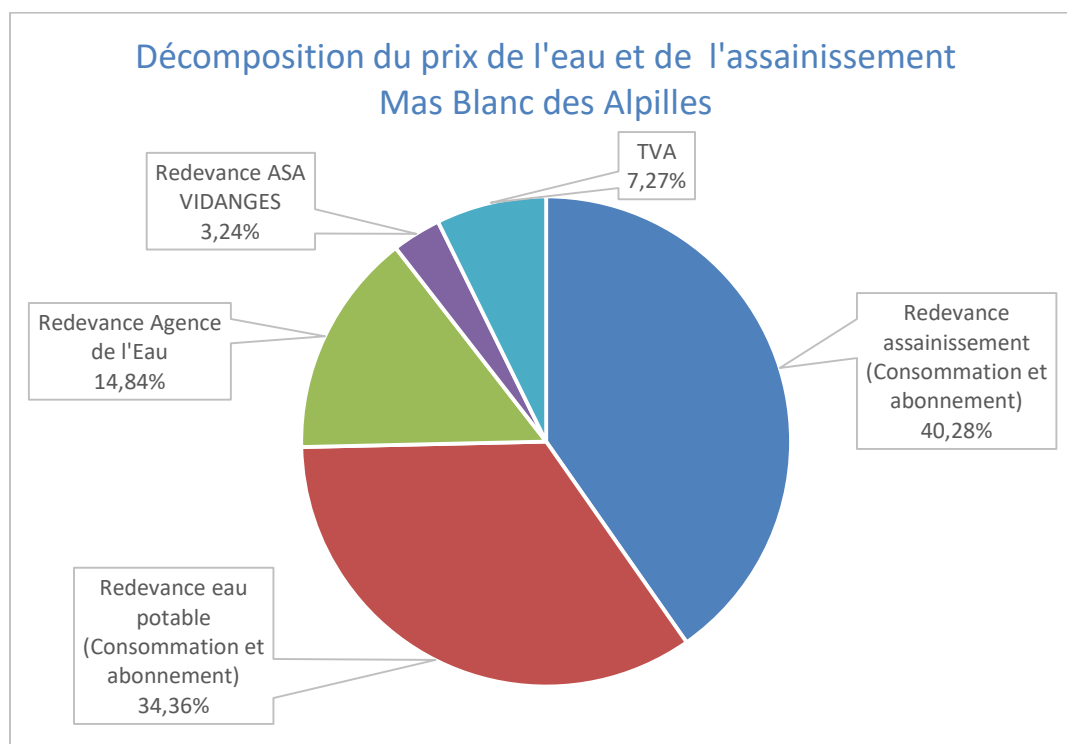
PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2021

FACTURE TYPE INSEE 120 M ³					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau potable					
Redevance abonnement eau potable	365 jours	35,00	35,00	1,93 (5,5%)	36,93
Redevance consommation eau potable	120 m ³	0,81162	97,39	5,36 (5,5%)	102,75
Redevance préservation ressource eau (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,0466	5,59	0,31 (5,5%)	5,90
Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,28	33,60	1,85 (5,5%)	35,45
Sous-total de la facture « distribution de l'eau potable »			171,58	9,45	181,03
Collecte des eaux usées					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m ³	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
Redevance ASA VIDANGES	365 jours	12,50	12,50	1,25 (10%)	13,75
Sous-total de la facture « collecte des eaux usées »			185,73	18,57	204,30
Total de la facture			357,31	28,02	385,33

Le prix d'un mètre cube d'eau et d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **3,21 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.

Le prix d'un mètre cube d'eau toutes taxes comprises revient donc à **1,51 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,70 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.



- La commune de Mouriès

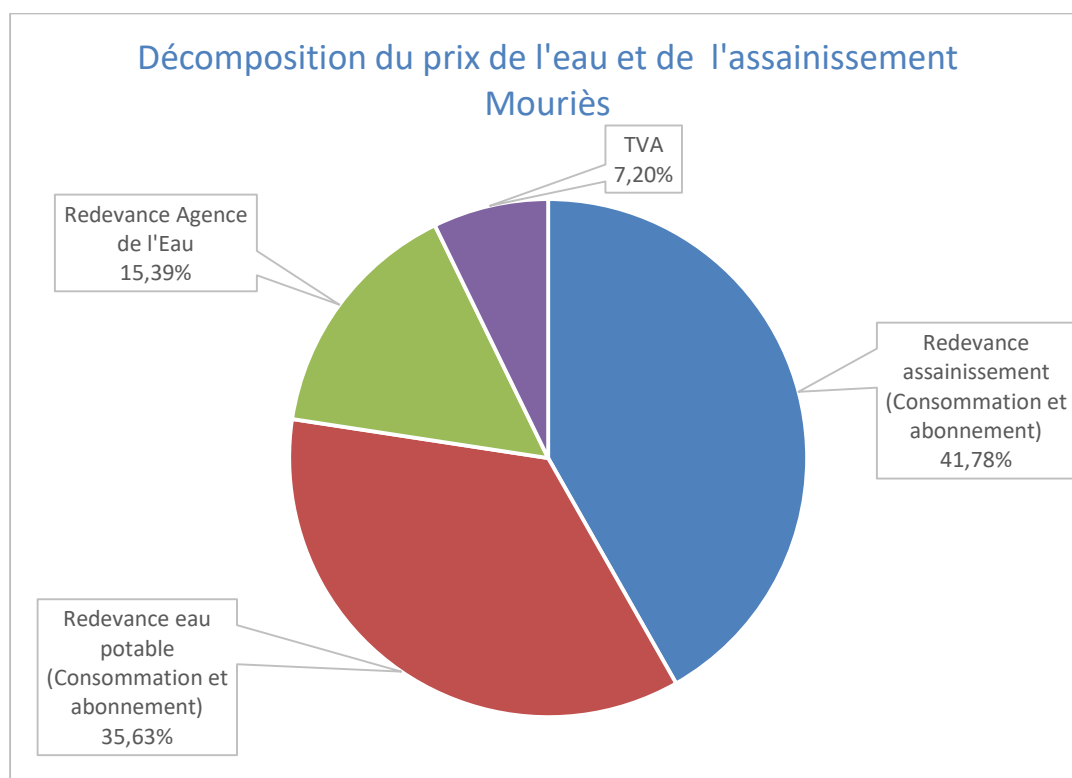
PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2021

FACTURE TYPE INSEE 120 M ³					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau potable					
Redevance abonnement eau potable	365 jours	35,00	35,00	1,93 (5,5%)	36,93
Redevance consommation eau potable	120 m ³	0,81162	97,39	5,36 (5,5%)	102,75
Redevance préservation ressource eau (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,0466	5,59	0,31 (5,5%)	5,90
Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,28	33,60	1,78 (5,5%)	34,18
Sous-total de la facture « distribution de l'eau potable »			171,58	9,45	181,03
Collecte des eaux usées					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m ³	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
Sous-total de la facture « collecte des eaux usées »			173,23	17,32	190,55
Total de la facture			344,81	26,77	371,58

Le prix d'un mètre cube d'eau et d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **3,09 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.

Le prix d'un mètre cube d'eau toutes taxes comprises revient donc à **1,51 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,58 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.



- La commune de Saint Etienne du Grès

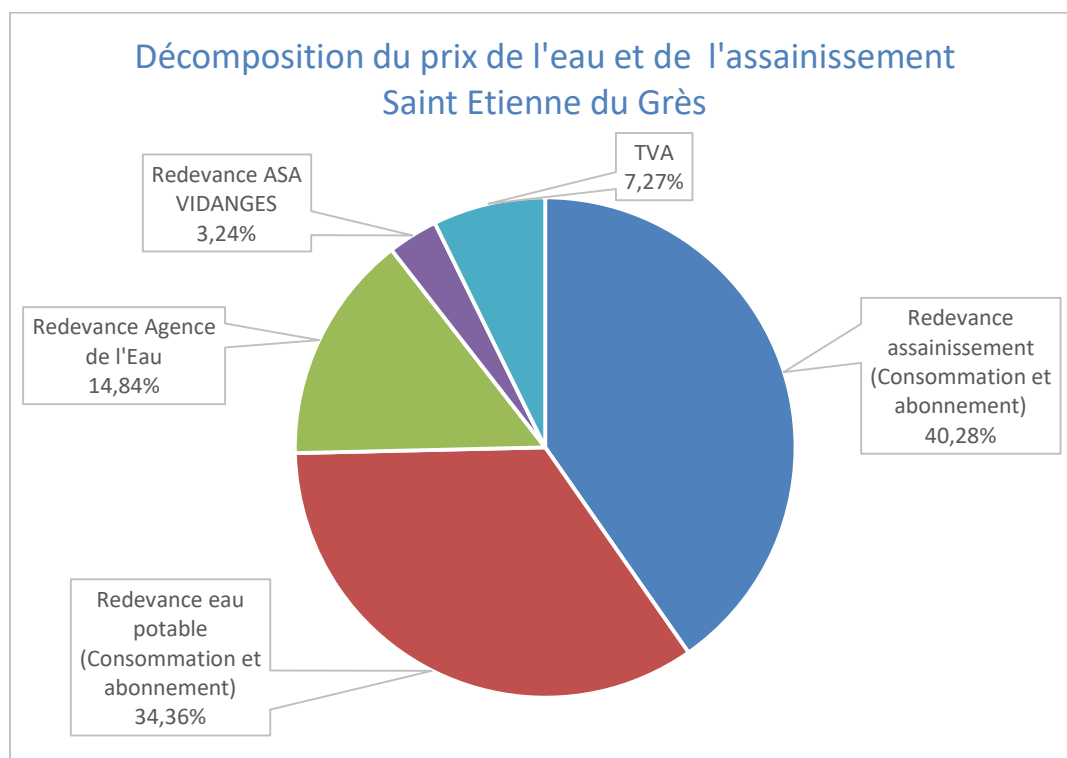
PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2021

FACTURE TYPE INSEE 120 M ³					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau potable					
Redevance abonnement eau potable	365 jours	35,00	35,00	1,93 (5,5%)	36,93
Redevance consommation eau potable	120 m ³	0,81162	97,39	5,36 (5,5%)	102,75
Redevance préservation ressource eau (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,0466	5,59	0,31 (5,5%)	5,90
Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,28	33,60	1,85 (5,5%)	35,45
Sous-total de la facture « distribution de l'eau potable »			171,58	9,45	181,03
Collecte des eaux usées					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m ³	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
Redevance ASA VIDANGES	365 jours	12,50	12,50	1,25 (10%)	13,75
Sous-total de la facture « collecte des eaux usées »			185,73	18,57	204,30
Total de la facture			357,31	28,02	385,33

Le prix d'un mètre cube d'eau et d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **3,21 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.

Le prix d'un mètre cube d'eau toutes taxes comprises revient donc à **1,51 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,70 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.



- La commune de Saint Rémy de Provence

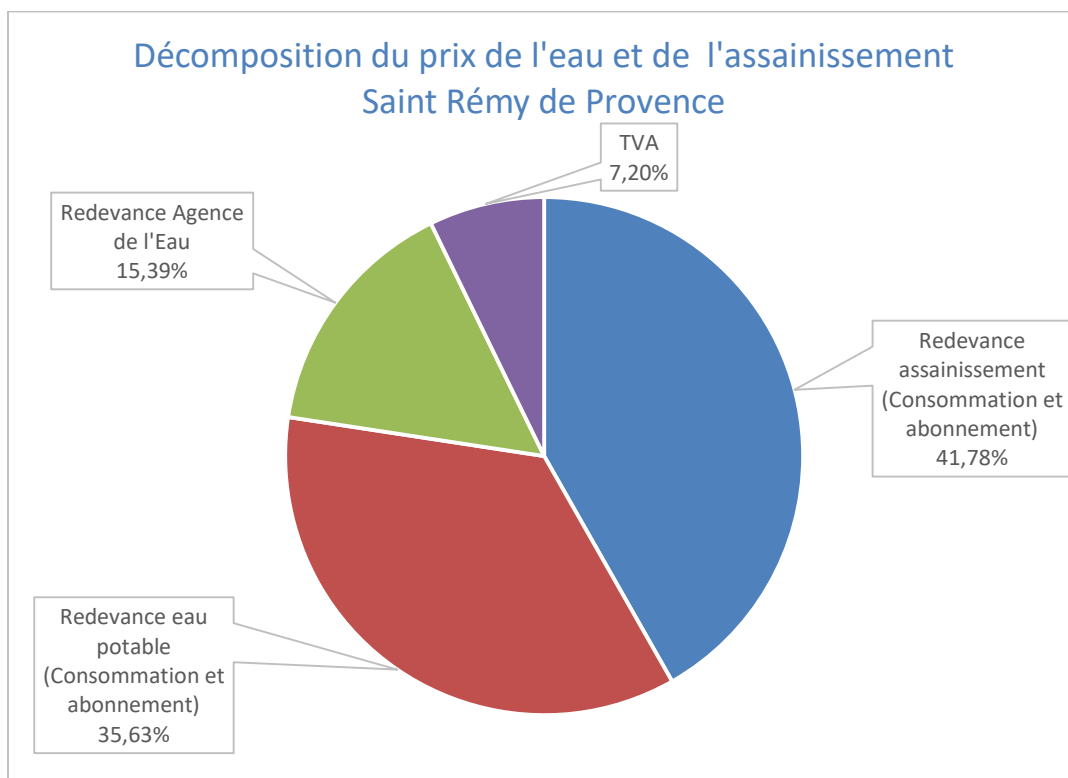
PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2021

FACTURE TYPE INSEE 120 M ³					
	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau potable					
Redevance abonnement eau potable	365 jours	35,00	35,00	1,93 (5,5%)	36,93
Redevance consommation eau potable	120 m ³	0,81162	97,39	5,36 (5,5%)	102,75
Redevance préservation ressource eau (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,0466	5,59	0,31 (5,5%)	5,90
Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,28	33,60	1,85 (5,5%)	35,45
Sous-total de la facture « distribution de l'eau potable »			171,58	9,45	181,03
Collecte des eaux usées					
Redevance abonnement assainissement collectif	365 jours	41,00	41,00	4,10 (10%)	45,10
Redevance consommation assainissement collectif	120 m ³	0,9519	114,23	11,42 (10%)	125,65
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120 m ³	0,15	18,00	1,80 (10%)	19,80
Sous-total de la facture « collecte des eaux usées »			173,23	17,32	190,55
Total de la facture			344,81	26,77	371,58

Le prix d'un mètre cube d'eau et d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **3,09 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.

Le prix d'un mètre cube d'eau toutes taxes comprises revient donc à **1,51 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.

Le prix d'un mètre cube d'assainissement toutes taxes comprises revient donc à **1,58 euros**, pour une consommation de 120 m³ par an.



5-2. Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement de la Régie Intercommunale

L'évolution du prix de l'eau et de l'assainissement est déterminée sur la base des factures type INSEE pour un volume consommé de 120 m³ par an.

		2017	2018	2019	2020	2021
AUREILLE	Redevances eau potable	116,00	120,78	126,58	132,39	132,39
	Redevances Agence de l'Eau	40,39	40,39	37,99	37,99	39,19
	TVA	8,60	8,86	9,05	9,38	9,45
	SOUS-TOTAL EN TTC DISTRIBUTION EAU POTABLE	164,99	170,03	173,62	179,76	181,03
	Coût du m³ TTC « eau potable »	1,37	1,42	1,45	1,50	1,51
	Redevances assainissement	126,40	136,82	146,03	155,23	155,23
	Redevance Agence de l'Eau	18,60	18,60	18,00	18,00	18,00
	TVA	14,50	15,54	16,40	17,32	17,32
	SOUS-TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES	159,50	170,96	180,43	190,55	190,55
	Coût du m³ TTC « eaux usées »	1,33	1,42	1,50	1,58	1,58
	TOTAL DE LA FACTURE	324,49	340,99	354,05	370,31	371,58
	COÛT DU M³ TTC « EAU POTABLE ET EAUX USSES »	2,70	2,84	2,95	3,08	3,09
Evolution sur l'année précédente	9,76 %	5,19 %	3,87 %	4,41 %	0,32 %	

		2017	2018	2019	2020	2021
EYGALIERES	Redevances eau potable	98,00	108,75	120,57	132,39	132,39
	Redevances Agence de l'Eau	40,39	40,39	37,99	37,99	39,19
	TVA	7,61	8,21	8,72	9,38	9,45
	SOUS-TOTAL EN TTC DISTRIBUTION EAU POTABLE	146,00	157,35	167,28	179,76	181,03
	Coût du m³ TTC « eau potable »	1,22	1,31	1,39	1,50	1,51
	Redevances assainissement	135,74	142,33	147,75	155,23	155,23
	Redevance Agence de l'Eau	18,60	18,60	18,00	18,00	18,00
	TVA	15,43	16,09	16,57	17,32	17,32
	SOUS-TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES	169,77	177,02	182,32	190,55	190,55
	Coût du m³ TTC « eaux usées »	1,41	1,48	1,52	1,58	1,58
	TOTAL DE LA FACTURE	315,77	334,37	349,60	370,31	371,58
	COÛT DU M³ TTC « EAU POTABLE ET EAUX USSES »	2,63	2,79	2,91	3,08	3,09
Evolution sur l'année précédente		6,08 %	4,30 %	5,84 %	0,32 %	

		2019	2020	2021
FONTVIEILLE	Redevances assainissement	117,76	155,23	155,23
	Redevance Agence de l'Eau	18,00	18,00	18,00
	TVA	13,58	17,32	17,32
	TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES	149,34	190,55	190,55
	Coût du m³ TTC « eaux usées »	1,24	1,58	1,58
Evolution sur l'année précédente		27,41 %	0 %	

AR Prefecture

013-24130375-20220929-DEL169__2022-DE
 Reçu le 30/09/2022
 Publié le 30/09/2022

		2017	2018	2019	2020	2021	
MAS BLANC DES ALPILLES	Redevances eau potable	124,40	126,79	128,99	132,39	132,39	
	Redevances Agence de l'Eau	40,39	40,39	37,99	37,99	39,19	
	TVA	9,06	9,19	9,18	9,38	9,45	
	SOUS-TOTAL EN TTC DISTRIBUTION EAU POTABLE	173,85	176,37	176,17	179,76	181,03	
	Coût du m³ TTC « eau potable »	1,45	1,47	1,47	1,50	1,51	
	Redevances assainissement	135,40	142,80	149,01	155,23	155,23	
	Redevance Agence de l'Eau	18,60	18,60	18,00	18,00	18,00	
	Redevance ASA DES VIDANGES	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50	
	TVA	16,65	17,39	17,95	18,57	18,57	
	SOUS-TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES	183,15	191,29	197,46	204,30	204,30	
	Coût du m³ TTC « eaux usées »	1,53	1,59	1,65	1,70	1,70	
	TOTAL DE LA FACTURE	357,00	367,66	373,63	384,06	385,33	
COUT DU M³ TTC « EAU POTABLE ET EAUX USSES »	2,98	3,06	3,11	3,20	3,21		
Evolution sur l'année précédente	2,41 %	2,68 %	1,63 %	2,89 %	0,32 %		

		2017	2018	2019	2020	2021	
MOURIES	Redevances eau potable					132,39	
	Redevances Agence de l'Eau					39,19	
	TVA					9,45	
	SOUS-TOTAL EN TTC DISTRIBUTION EAU POTABLE					181,03	
	Coût du m³ TTC « eau potable »					1,51	
	Redevances assainissement	154,00	155,23	155,23	155,23	155,23	
	Redevance Agence de l'Eau	18,60	18,60	18,00	18,00	18,00	
	TVA	17,26	17,38	17,32	17,32	17,32	
	SOUS-TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES	189,86	191,21	190,55	190,55	190,55	
	Coût du m³ TTC « eaux usées »	1,58	1,59	1,58	1,58	1,58	
	TOTAL DE LA FACTURE					371,58	
	COUT DU M³ TTC « EAU POTABLE ET EAUX USSES »					3,09	
Evolution sur l'année précédente							

		2017	2018	2019	2020	2021
SAINT ETIENNE DU GRES	Redevances eau potable	98,00	108,75	120,57	132,39	132,39
	Redevances Agence de l'Eau	40,39	40,39	37,99	37,99	39,19
	TVA	7,61	8,21	8,72	9,38	9,45
	SOUS-TOTAL EN TTC DISTRIBUTION EAU POTABLE	146,00	157,35	167,29	179,76	181,03
	Coût du m³ TTC « eau potable »	1,22	1,31	1,39	1,50	1,51
	Redevances assainissement	137,20	144,78	150,00	155,23	155,23
	Redevance Agence de l'Eau	18,60	18,60	18,00	18,00	18,00
	Redevance ASA DES VIDANGES	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50
	TVA	16,83	17,59	26,77	18,57	
	SOUS-TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES	185,13	193,47	198,55	204,30	204,30
	Coût du m³ TTC « eaux usées »	1,54	1,61	1,66	1,70	1,70
	TOTAL DE LA FACTURE	331,13	350,82	365,84	384,06	385,33
COÛT DU M³ TTC « EAU POTABLE ET EAUX USSES »	2,76	2,92	3,05	3,20	3,21	
Evolution sur l'année précédente	1,85 %	5,80 %	4,45 %	4,92 %	0,32 %	

		2017	2018	2019	2020	2021
SAINT REMY DE PROVENCE	Redevances eau potable	129,20	130,39	131,39	132,39	132,39
	Redevances Agence de l'Eau	40,39	40,39	37,99	37,99	39,19
	TVA	9,33	9,40	9,32	9,38	9,45
	SOUS-TOTAL EN TTC DISTRIBUTION EAU POTABLE	178,92	180,18	178,10	179,76	181,03
	Coût du m³ TTC « eau potable »	1,49	1,50	1,49	1,50	1,51
	Redevances assainissement	142,00	147,23	151,23	155,23	155,23
	Redevance Agence de l'Eau	18,60	18,60	18,00	18,00	18,00
	TVA	16,06	16,58	16,92	17,32	17,32
	SOUS-TOTAL EN TTC COLLECTE EAUX USEES	176,66	182,41	186,15	190,55	190,55
	Coût du m³ TTC « eaux usées »	1,47	1,52	1,55	1,58	1,58
	TOTAL DE LA FACTURE	355,58	362,59	364,85	370,31	371,58
	COÛT DU M³ TTC « EAU POTABLE ET EAUX USSES »	2,96	3,02	3,04	3,08	3,09
Evolution sur l'année précédente	1,02 %	2,02 %	0,66 %	0,13 %	0,32 %	

6. Le territoire, la population desservie et les volumes facturés

- La commune d'Aureille

La population légale d'Aureille en 2019, et en vigueur au 1^{er} janvier 2022 est de 1 571 habitants.

Le nombre d'abonnés au réseau d'eau potable et au collecteur d'eaux usées est de :

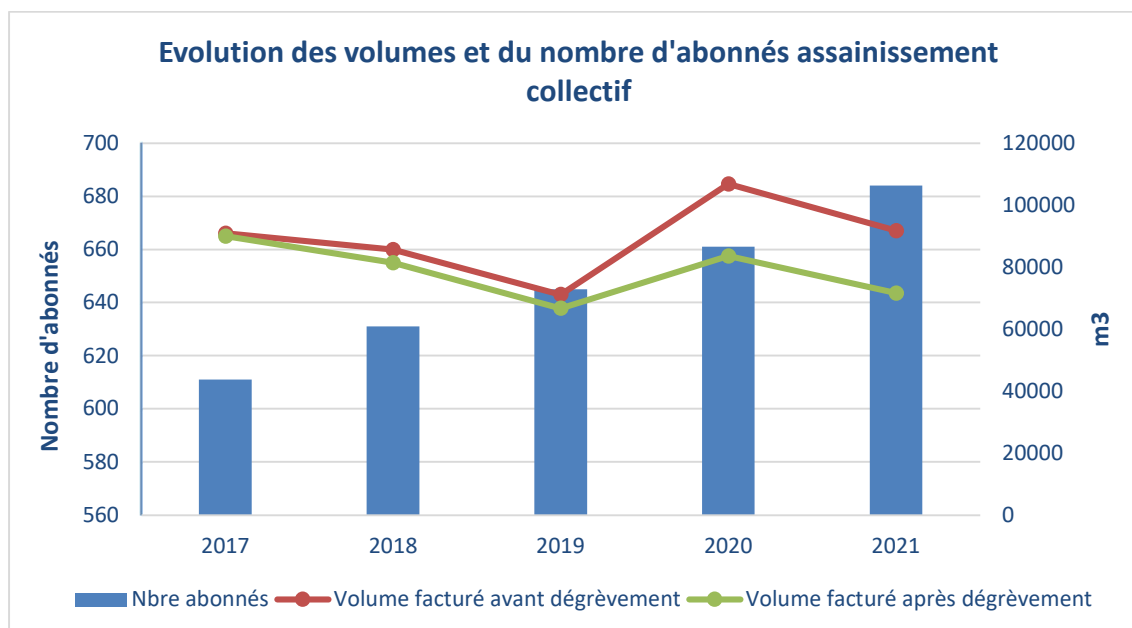
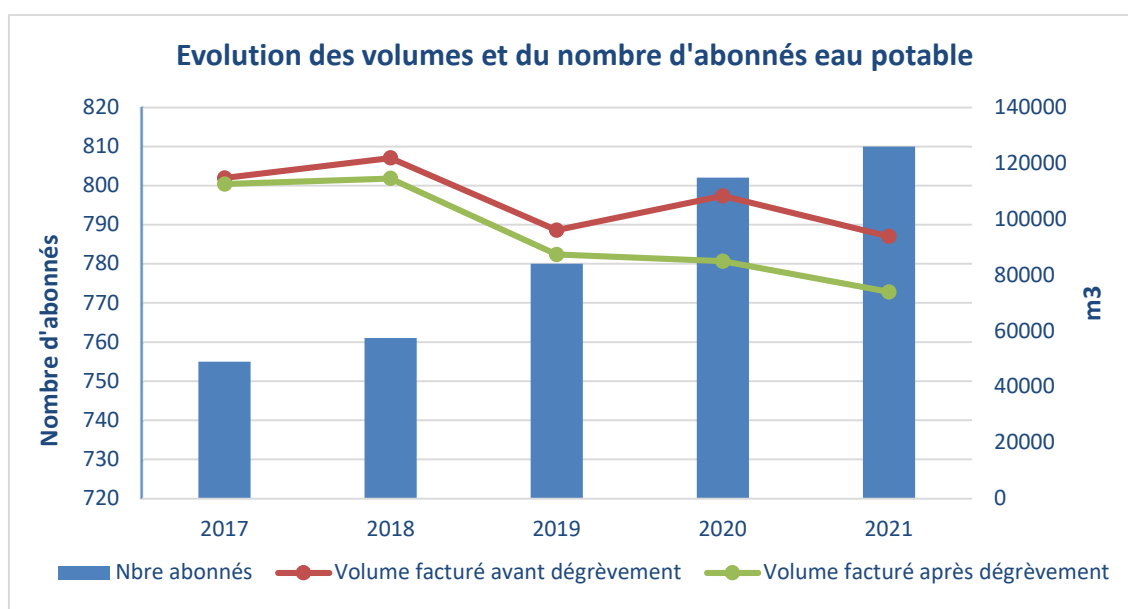
Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre d'abonnés eau potable	755	755	761	780	802	810
Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés	11,5 %	0 %	0,79 %	2,49 %	2,82 %	0,99 %
Nbre d'abonnés assainissement collectif	602	611	631	645	661	684
Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés	***	1,5 %	3,27 %	2,22 %	2,50 %	3,48 %

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées avant dégrèvement sont de :

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes facturés eau potable avant dégrèvement	114 763 m ³	121 939 m ³	96 010 m ³	108 344 m ³	93 842 m ³
Volumes facturés assainissement collectif avant dégrèvement	90 939 m ³	85 653 m ³	71 163 m ³	85 000 m ³	73 955 m ³

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées après dégrèvement sont de :

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes facturés eau potable après dégrèvement	112 540 m ³	114 575 m ³	87 338 m ³	106 858 m ³	91 776 m ³
Volumes facturés assainissement collectif après dégrèvement	90 014 m ³	81 413 m ³	66 723 m ³	83 600 m ³	71 602 m ³



La population légale d'Eygalières en 2019, et en vigueur au 1er janvier 2022 est de 1 768 habitants.

Le nombre d'abonnés au réseau d'eau potable et au collecteur d'eaux usées est de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre d'abonnés eau potable	1 229	1 236	1 248	1262	1278	1310
Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés		0,57 %	0,97 %	0,12 %	1,27 %	2,5 %
Nbre d'abonnés assainissement collectif			683	683	793	801
Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés				0 %	1,46 %	1 %

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées avant dégrèvement sont de :

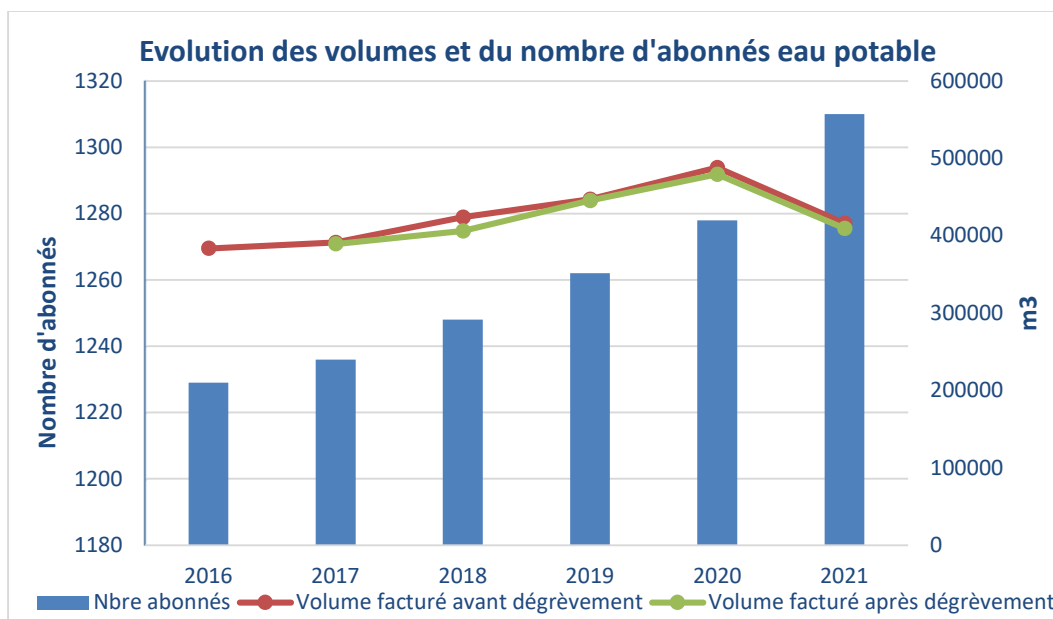
Années	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes facturés eau potable avant dégrèvement	391 261 m ³	423 852 m ³	447 025 m ³	488 213 m ³	416 098 m ³
Volumes facturés assainissement collectif avant dégrèvement		51 665 m ³ ***	108 572 m ³	149 782 m ³	102 719 m ³

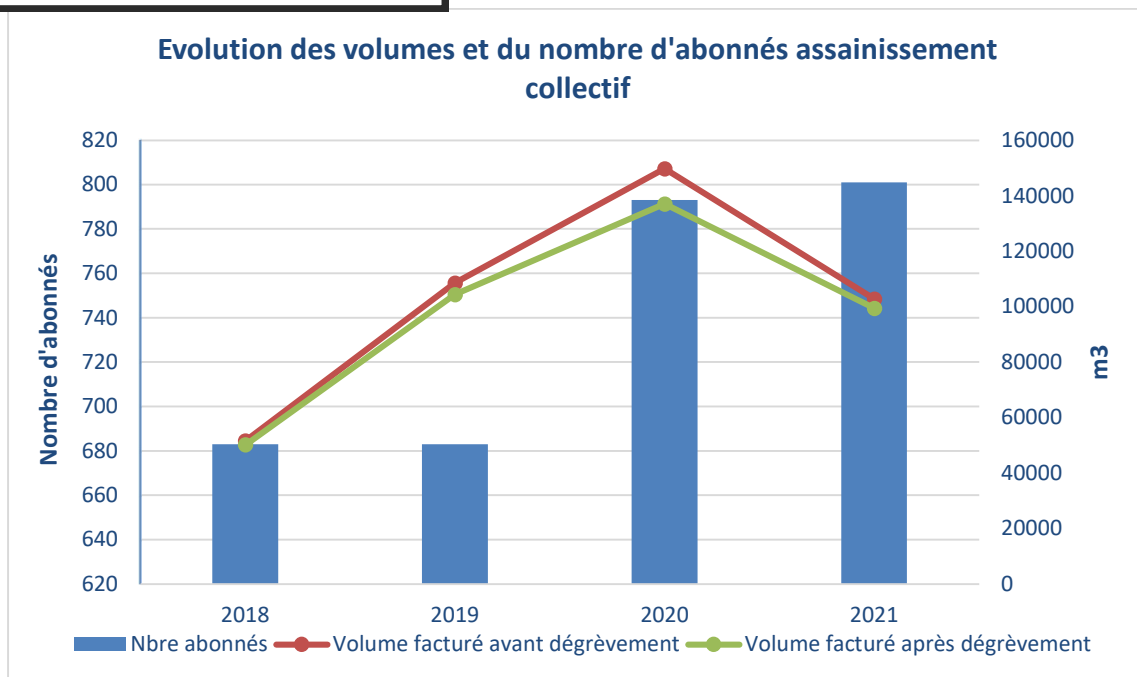
*** consommation sur 6 mois

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées après dégrèvement sont de :

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes facturés eau potable après dégrèvement	389 554 m ³	406 057 m ³	445 665 m ³	479 503 m ³	409 433 m ³
Volumes facturés assainissement collectif après dégrèvement		50 239 m ³ ***	104 422 m ³	137 045 m ³	99 437 m ³

*** consommation sur 6 mois





- La commune de Mas Blanc des Alpilles

La population légale de Mas Blanc des Alpilles en 2019, et en vigueur au 1er janvier 2022 est de 528 habitants.

Le nombre d'abonnés au réseau d'eau potable et au collecteur d'eaux usées est de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre d'abonnés eau potable	253	275	281	286	300	304
Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés	11,4 %	8,7 %	2,18 %	1,78 %	4,89 %	1,33 %
Nbre d'abonnés assainissement collectif	198	209	220	228	242	249
Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés	4,2 %	5,5 %	5,26 %	3,64 %	6,14 %	2,89 %

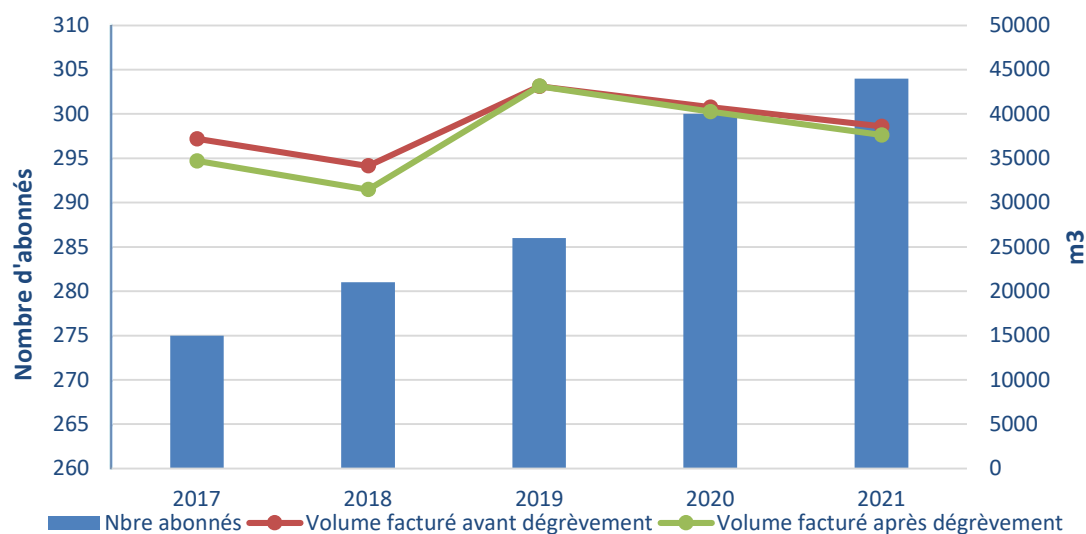
Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées avant dégrèvement sont de :

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes facturés eau potable avant dégrèvement	37 212 m³	34 157 m³	43 129 m³	40 792 m³	38 616 m³
Volumes facturés assainissement collectif avant dégrèvement	29 015 m³	23 483 m³	26 533 m³	26 787 m³	27 506 m³

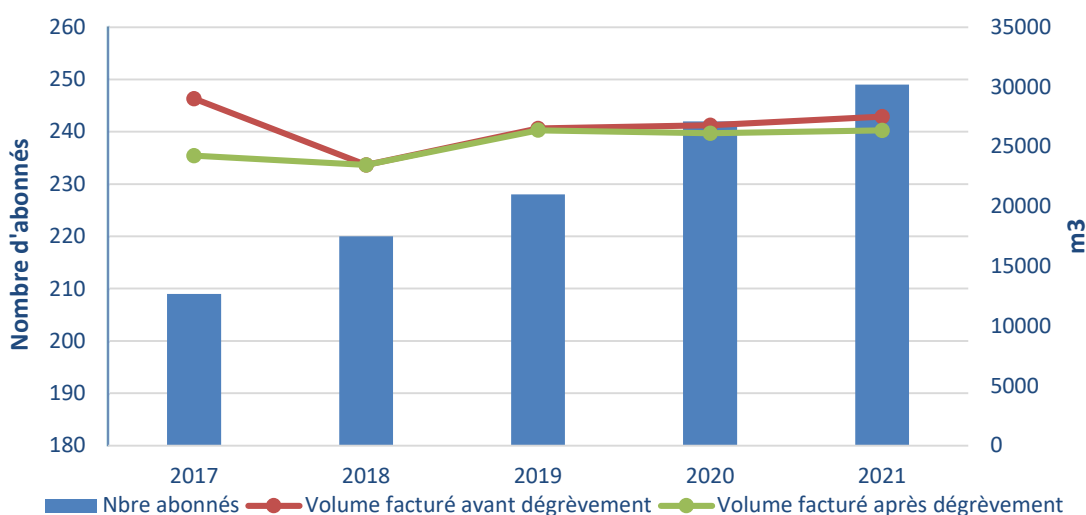
Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées après dégrèvement sont de :

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes facturés eau potable après dégrèvement	34 720 m³	31 489 m³	43 147 m³	40 261 m³	37 628 m³
Volumes facturés assainissement collectif après dégrèvement	24 247 m³	23 483 m³	26 380 m³	26 133 m³	26 352 m³

Evolution des volumes et du nombre d'abonnés eau potable



Evolution des volumes et du nombre d'abonnés assainissement collectif



- La commune de Mouriès

La population légale de Mouriès en 2019, et en vigueur au 1er janvier 2022 est de 3 459 habitants.

Le nombre d'abonnés au réseau d'eau potable et au collecteur d'eaux usées est de :

Années	2021
Nbre d'abonnés eau potable	1 604**
Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés	
Nbre d'abonnés assainissement collectif	1 513**
Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés	

** ce nombre d'abonnés est issu de la base de données transmises par SUEZ, ce nombre risque d'évoluer l'année prochaine car de nombreuses irrégularités ont été relevées.

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées avant dégrèvement sont de :

Années	2021
Volumes facturés eau potable avant dégrèvement	72 088 m ^{3***}
Volumes facturés assainissement collectif avant dégrèvement	70 344 m ^{3***}

*** volume du deuxième semestre 2021 uniquement

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées après dégrèvement sont de :

Années	2021
Volumes facturés eau potable après dégrèvement	70 989 m ³
Volumes facturés assainissement collectif après dégrèvement	69 018 m ³

- La commune de Saint Etienne du Grès

La population légale de Saint Etienne du Grès en 2019, et en vigueur au 1er janvier 2022 est de 2 542 habitants.

Le nombre d'abonnés au réseau d'eau potable et au collecteur d'eaux usées est de :

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre d'abonnés eau potable	1 117	1 143	1 152	1 159	1 179	1 186
Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés	2,3 %	8,7 %	0,79 %	0,61 %	1,73 %	0,59 %
Nbre d'abonnés assainissement collectif	871	905	916	936	956	980
Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés	0,93 %	3,9 %	1,22 %	2,18 %	2,14 %	2,51 %

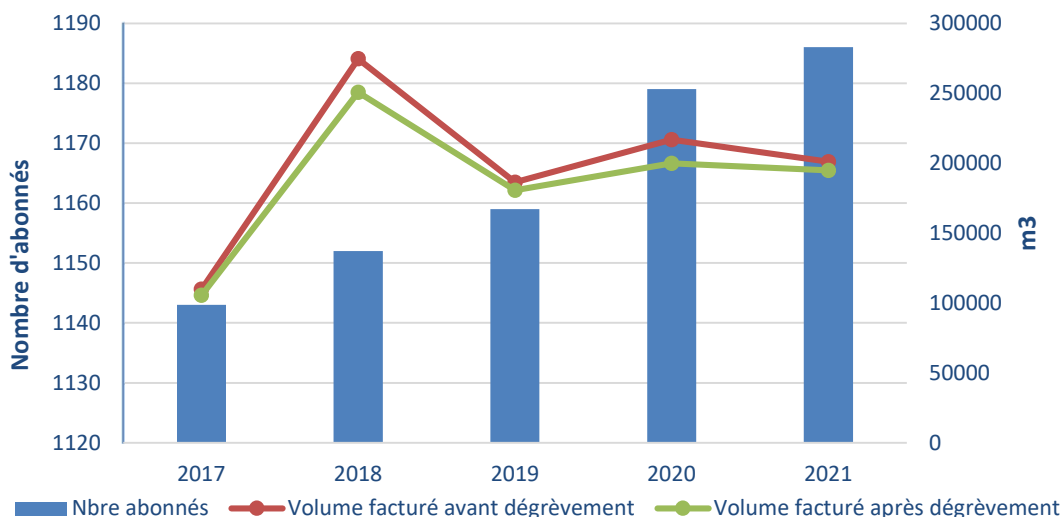
Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées avant dégrèvement sont de :

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes facturés eau potable avant dégrèvement	109 918 m ³	274 657 m ³	186 305 m ³	216 885 m ³	201 075 m ³
Volumes facturés assainissement collectif avant dégrèvement	72 746 m ³	182 745 m ³	131 046 m ³	150 295 m ³	146 806 m ³

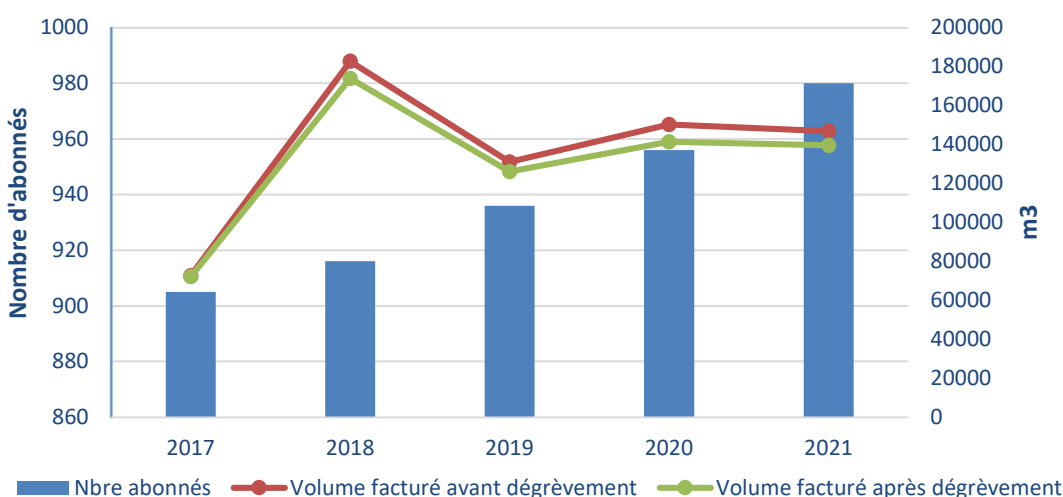
Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées après dégrèvement sont de :

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes facturés eau potable après dégrèvement	105 520 m ³	250 775 m ³	180 670 m ³	199 736 m ³	194 712 m ³
Volumes facturés assainissement collectif après dégrèvement	72 156 m ³	173 921 m ³	126 007 m ³	141 388 m ³	139 573 m ³

Evolution des volumes et du nombre d'abonnés eau potable



Evolution des volumes et du nombre d'abonnés assainissement collectif



- La commune de Saint Rémy de Provence

La population légale de Saint Rémy de Provence en 2018, et en vigueur au 1er janvier 2021 est de 10 042 habitants.

Le nombre d'abonnés au réseau d'eau potable et au collecteur d'eaux usées est de :

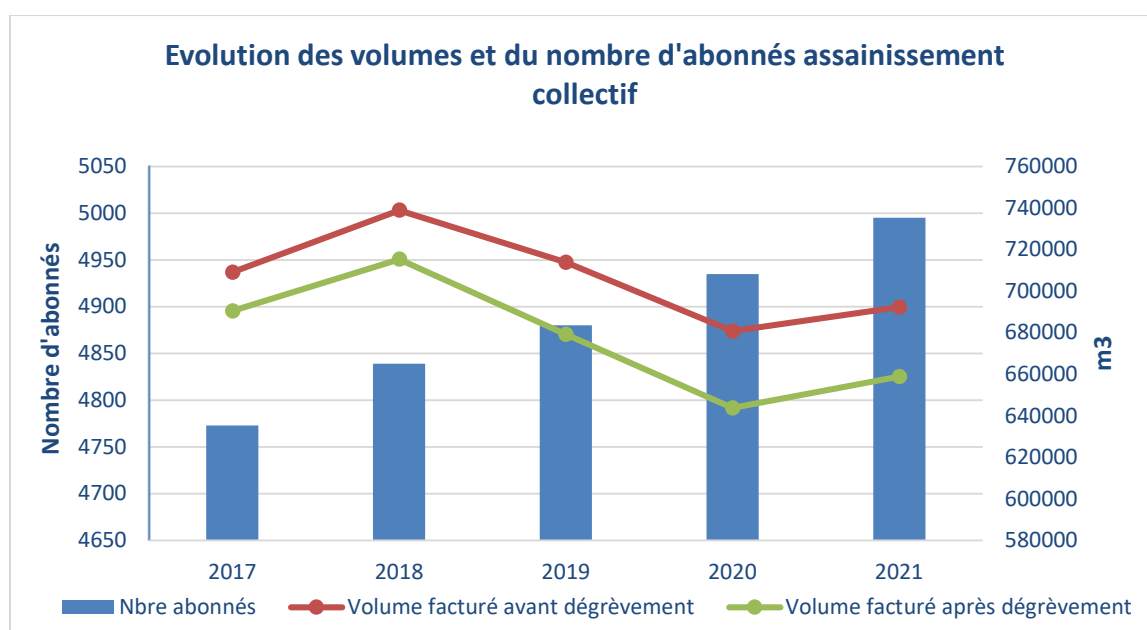
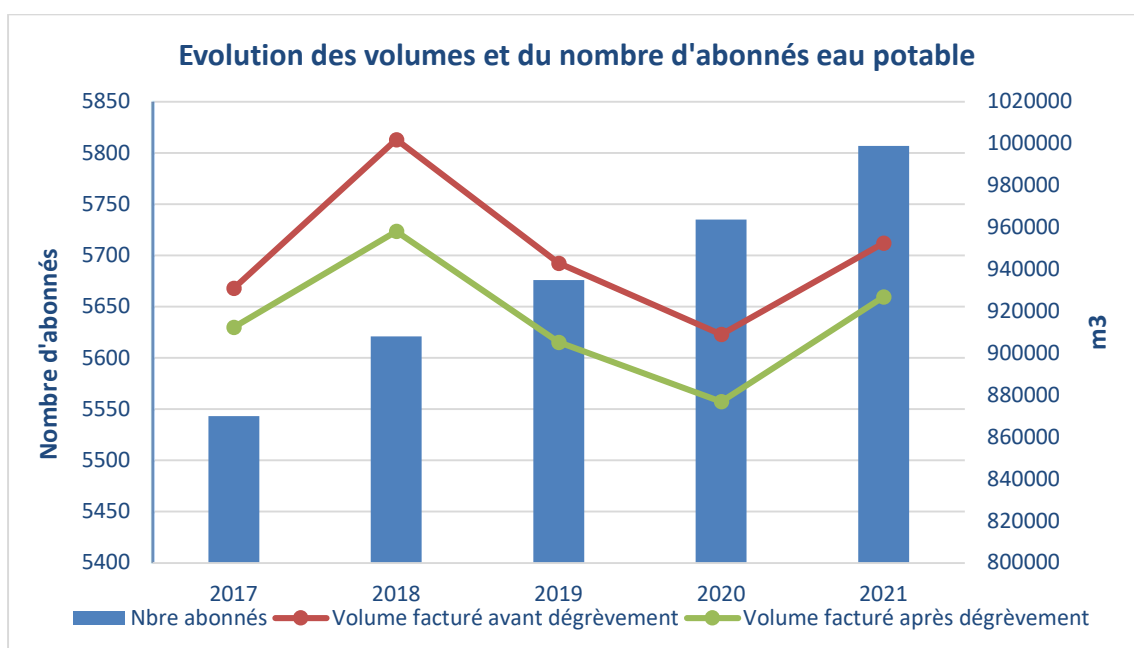
Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre d'abonnés eau potable	5 491	5 543	5 621	5 676	5 735	5 807
Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés	0,51 %	0,95 %	1,41 %	0,98 %	1,04 %	1,25 %
Nbre d'abonnés assainissement collectif	4 737	4 773	4 839	4 880	4 935	4 995
Pourcentage de croissance annuel du nombre d'abonnés	1,09 %	0,76 %	1,38 %	0,85 %	1,13 %	1,22 %

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées avant dégrèvement sont de :

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes facturés eau potable avant dégrèvement	931 111 m ³	1 002 034 m ³	943 059 m ³	909 037 m ³	952 628 m ³
Volumes facturés assainissement collectif avant dégrèvement	709 071 m ³	738 956 m ³	713 843 m ³	680 754 m ³	692 254 m ³

Les volumes facturés pour la distribution de l'eau potable et pour la collecte des eaux usées après dégrèvement sont de :

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes facturés eau potable après dégrèvement	912 470 m ³	958 235 m ³	905 290 m ³	876 947 m ³	926 971 m ³
Volumes facturés assainissement collectif après dégrèvement	690 403 m ³	715 389 m ³	679 216 m ³	643 807 m ³	658 834 m ³



1. Les stations de pompage

- La commune d'Aureille



La station de production des Fioles est alimentée en eau brute à partir de la nappe alluviale de la Crau par l'intermédiaire de deux forages. D'une profondeur de 65 mètres, ils fonctionnent en alternance et peuvent fournir 70 m³/h d'eau brute. Les eaux sont renvoyées directement vers le réservoir du village et désinfectées au chlore gazeux avant distribution.

Améliorations prévues pour 2022 :

- Mise en place d'un turbidimètre.

- La commune d'Eygalières



La commune d'Eygalières ne possède pas de ressource en eau. Une station de reprise située dans le quartier « Les Isords » permet de surpresser l'eau chlorée provenant des puits de Mollégès et appartenant à la Régie des eaux Terre de Provence, vers le réservoir communal.

Dans cette station, sont installées 4 pompes de reprise qui débitent chacune environ 70 m³/h.

Des contraintes techniques (pression résiduelle, caractéristiques des pompes, puissance de l'abonnement électrique non adaptée...) ne permettent pas de faire fonctionner 4 pompes en même temps. Par conséquent le débit maximal est limité à 150

Travaux réalisés en 2021 :

- Installation d'un analyseur de chlore en continu pour un montant de **2 995 € HT**.

Améliorations prévues pour 2022 :

- Renouvellement de l'extracteur d'air,
- Choix d'un MOE pour la réalisation d'une bache de reprise,
- Choix d'un MOE pour la réalisation d'un captage d'eau potable sur une parcelle voisine.



La distribution d'eau potable de la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles se fait directement à partir du forage de La Rode. D'une profondeur de 21 mètres, il peut fournir jusqu'à 45 m³/h d'eau brute au moyen de deux pompes de surface qui fonctionnent en alternance.

Les eaux sont désinfectées au chlore gaz eux et renvoyées directement vers le réservoir du Mas Grivet avant distribution, par écoulement gravitaire, vers l'ensemble des abonnés.

Travaux réalisés en 2021 :

- Entretien poste de chloration pour un montant de **875 € HT**,
- Attribution marché AMO pour la création d'un nouveau champ captant pour un montant de **15 320 € HT**,
- Attribution marché MOE pour la création d'un nouveau champ captant pour un montant de **33 500 € HT**.

Améliorations prévues pour 2022 :

- Mise en place d'un turbidimètre.
- Création d'un nouveau champ captant.

- **La commune de Mouriès**

La commune de Mouriès dispose des ressources suivantes pour son alimentation en eau potable :

- Source de Servanne,
- Forage Armanier,
- Forage Roubine du Roy.

La source de Servanne



La source de Servanne est située à proximité du château du même nom. L'autorisation de prélèvement est de 50 m³/h, soit 1 200 m³/j. L'eau captée alimente la bache de reprise Paul Revoil et la surverse les bassins du château.

Travaux réalisés en 2021 :

- Attribution marché MOE pour la réhabilitation du bâtiment de la source pour un montant de **9 100 € HT**.

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

Améliorations prévues pour 2022 :

- Travaux de réhabilitation du bâtiment de la source.

Le forage Armanier



Le forage Armanier est localisé à environ 1,5 km au Nord-Ouest du centre-ville. L'autorisation de prélèvement est de 42 m³/h, soit 840 m³/j. Les eaux sont renvoyées directement vers le réservoir communal ou elles sont désinfectées au chlore gazeux.

Travaux réalisés en 2021 :

- Installation d'un inverseur de chlore pour un montant de **2 887 € HT**.

Améliorations prévues pour 2022 :

- Mise en place d'un turbidimètre,
- Installation d'un variateur de vitesse sur la pompe afin de pouvoir nettoyer les réservoirs sans coupure d'eau.

Le forage Roubine du Roy



Le forage Roubine du Roy est localisé à environ 3,5 km au Sud du centre-ville. L'autorisation de prélèvement est de 255 500 m³/an. Les eaux traitées au chlore gazeux sont renvoyées directement vers le réservoir communal.

Améliorations prévues pour 2022 :

- Mise en place d'un turbidimètre.



La station de production de la commune est alimentée en eau brute à partir de la nappe alluviale de la plaine Graveson-Maillane-Tarascon par l'intermédiaire d'un forage, situé sur le lieu-dit « la Malotière ». Il peut fournir jusqu'à 140 m³/h d'eau brute par le biais de deux pompes de surface qui fonctionnent en alternance.

Les eaux sont renvoyées directement vers le réservoir communal où elles sont désinfectées au chlore gazeux avant distribution.

Améliorations prévues pour 2022 :

- Mise en place d'un turbidimètre,
- Remplacement de la tuyauterie d'aspiration très vétuste.

- La commune de Saint Rémy de Provence

La station de pompage des Paluds



Cette station est alimentée en eau brute à partir de la nappe alluviale de la Durance par l'intermédiaire d'un puits d'une profondeur de 10 mètres. Il peut fournir jusqu'à 200 m³/h d'eau brute par le biais de deux pompes de surface qui fonctionnent en alternance.

Les eaux sont désinfectées au chlore gazeux et renvoyées directement vers le réservoir des Antiques avant distribution, par écoulement gravitaire, vers l'ensemble des abonnés.

A l'intérieur de cette station est implanté un groupe de surpression permettant un achat d'eau chlorée au SIVOM Durance Alpilles par le biais d'une conduite d'interconnexion pour pallier les besoins en eau de la commune en période estivale. Ce groupe permet de délivrer à plein régime plus de 140 m³/h.

L'alimentation électrique de l'ensemble des équipements de cette station peut être secourue par un groupe électrogène.

Travaux réalisés en 2020 :

- Révision d'une pompe de surface pour un montant de **25 611 € HT**,
- Entretien poste de chloration pour un montant de **522 € HT**.

Améliorations prévues pour 2021 :

- Mise en place d'un turbidimètre.



Cette station est alimentée en eau brute à partir de la nappe alluviale de la Durance et celle des Alpilles par l'intermédiaire d'un forage d'une profondeur de 20 mètres. Il peut fournir jusqu'à 55 m³/h d'eau brute par le biais de deux pompes immergées qui fonctionnent en alternance.

Les eaux sont désinfectées au chlore gazeux et renvoyées directement vers le réservoir des Antiques avant distribution, par écoulement gravitaire, vers l'ensemble des abonnés.

Travaux réalisés en 2021 :

- Entretien poste de chloration pour un montant de **876 € HT**,
- Mise en place d'un turbidimètre pour un montant de **4 411 € HT**,
- Régénération par double air-lift du forage F2 (70 m³/H au lieu de 40 m³/H) pour un montant de **23 000 € HT**,



- Réalisation d'un nouveau forage F4 (64 m³/H) pour un montant de **261 283 € HT**.



Améliorations prévues pour 2022 :

- Renouvellement pompe de chloration

2. Les réservoirs de stockage d'eau

- La commune d'Aureille

L'eau de nappe issue de la station de production est stockée dans le réservoir du Village. Le traitement est effectué à l'arrivée au réservoir (désinfection par injection de chlore gazeux).

Le réservoir du Village est un réservoir de stockage d'eau potable semi-enterré comprenant une cuve de 1 000 m³ de capacité unitaire et un bâtiment de contrôle faisant office de chambre à vannes.

Le bâtiment a été construit en 1998, et il est constitué de murs en béton armé.

Travaux réalisés en 2021 :

- Entretien poste de chloration pour un montant de **913 € HT**,

Améliorations prévues pour 2022 :

- Changement compteur haut service,
- Entretien poste de chloration,
- Mise en place d'une clôture en périphérie.

- La commune d'Eygalières

Le réservoir du Village est un réservoir bi-cuve de stockage d'eau potable semi-enterré comprenant deux cuves en équilibres de 1 000 m³ de capacité unitaire et un bâtiment de contrôle faisant office de chambre à vannes.

La première cuve a été créée entre 1965 et 1966, la seconde date de 2007.

Améliorations prévues pour 2022 :

- Entretien poste de chloration chloration.

- La commune de Mas Blanc des Alpilles

L'eau de nappe issue de la station de pompage de la Rode est stockée dans le réservoir du Mas Grivet, situé sur la commune voisine de Saint-Etienne-du-Grès au niveau du lieu-dit du « Mas Grivet ».

Le réservoir assure la desserte en eau potable de la commune par écoulement gravitaire via une conduite principale.

Le réservoir de stockage d'eau potable est de type semi-enterré comprenant une cuve de 150 m3 de capacité unitaire et un bâtiment de contrôle faisant office de chambre à vannes.

Le bâtiment a été construit en 1960, et il est constitué de murs en béton armé.

Améliorations prévues pour 2022 :

- Remplacement robinet flotteur.

- La commune de Saint Etienne du Grès

L'eau de nappe issue de la station de pompage du stade est stockée dans le réservoir du Village. Le traitement est effectué à l'arrivée au réservoir (désinfection par injection de chlore gazeux).

Le réservoir assure la desserte en eau potable de la commune par écoulement gravitaire via une conduite principale.

Le réservoir du Village est un réservoir de stockage d'eau potable semi-enterré comprenant une cuve de 750 m3 et un bâtiment de contrôle faisant office de chambre à vannes.

Le bâtiment a été construit en 1982, et il est constitué de murs en béton armé.

Travaux réalisés en 2021 :

- Entretien poste de chloration pour un montant de **845 € HT**.

Améliorations prévues pour 2022 :

- Entretien poste de chloration.

- La commune de Saint Rémy de Provence

Le réservoir des Antiques

Le réservoir des Antiques comporte deux cuves semi-enterrées, de forme circulaire d'une capacité de 1 500 m3 chacune.

La cuve nord a été construite en 1948 en même temps que le bâtiment de contrôle alors que la construction de la cuve sud date de 1964.

Les eaux sont désinfectées au chlore gazeux avant d'être distribuées sur l'étage bas service de la commune.

Un groupe de surpression de deux pompes fonctionnant en alternance et délivrant chacune 120 m3/h, sert à alimenter le réseau haut service de la commune et sert à alimenter le réservoir des Alpilles situé à une altitude supérieure.

Travaux réalisés en 2021 :

- Entretien poste de chloration pour un montant de **522 € HT**,
- Phase 2 réhabilitation du réservoir bas service (mise en place d'une résine et réfection étanchéité toiture cuve nord) pour un montant de **146 520 € HT**.



Améliorations prévues pour 2022 :

- Entretien poste de chloration.

Le réservoir des Alpilles est un réservoir de type semi-enterré, de forme circulaire. Le réservoir a été vraisemblablement construit au début des années 90 et sa capacité de stockage est de 1 500 m3.

Les eaux chlorées sont distribuées sur l'étage haut service de la commune.

Travaux réalisés en 2022 :

- Phase 2 réhabilitation du réservoir haut service (mise en place d'une résine) pour un montant de **65 835 € HT**.



3. Le réseau

- La commune d'Aureille

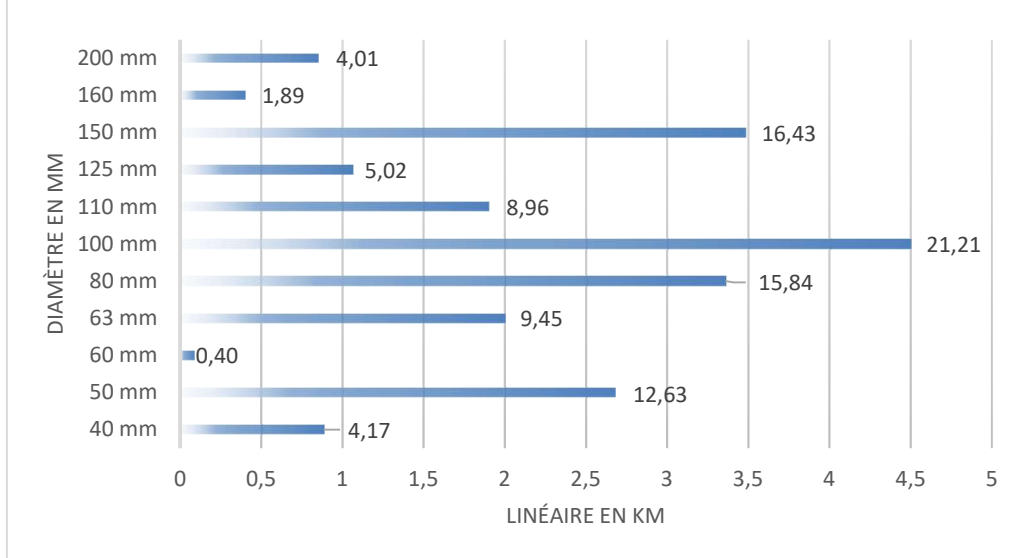
Variation du linéaire du réseau de desserte :

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire total du réseau en mètres	21 045	21 045	21 155	21 155	21 155	21 215

Classification du réseau par diamètre :

Diamètre	Linéaire (Km)	Pourcentage
40 mm	0,885	4,17 %
50 mm	2,680	12,63 %
60 mm	0,085	0,40 %
63 mm	2,005	9,45 %
80 mm	3,360	15,84 %
100 mm	4,500	21,21 %
110 mm	1,9	8,96 %
125 mm	1,065	5,02 %
150 mm	3,485	16,43 %
160 mm	0,400	1,89 %
200 mm	0,850	4,01 %
	21,215	100 %

LINÉAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION PAR DIAMÈTRE



Le réseau est majoritairement constitué de canalisations de diamètre 100 mm avec près de 22 % du linéaire.

Le calcul du diamètre moyen pondéré du réseau est établi selon la formule suivante :

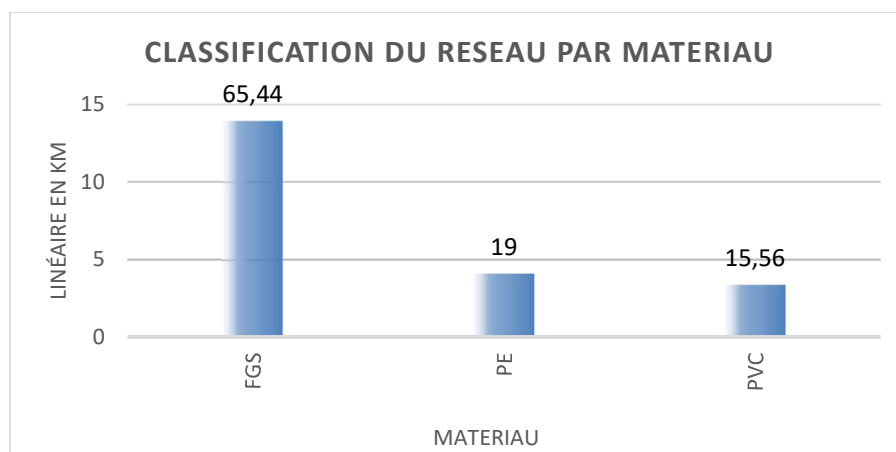
$$\frac{\sum_1^n (DN \text{ cana} \times \text{longueur cana})}{\sum_1^n \text{longueur cana}}$$

Le diamètre moyen pondéré du réseau est de 99 mm.

Ce diamètre moyen est en cohérence avec la structure du réseau type semi rural dont la nécessité de défense incendie est prise en compte dans le dimensionnement du réseau.

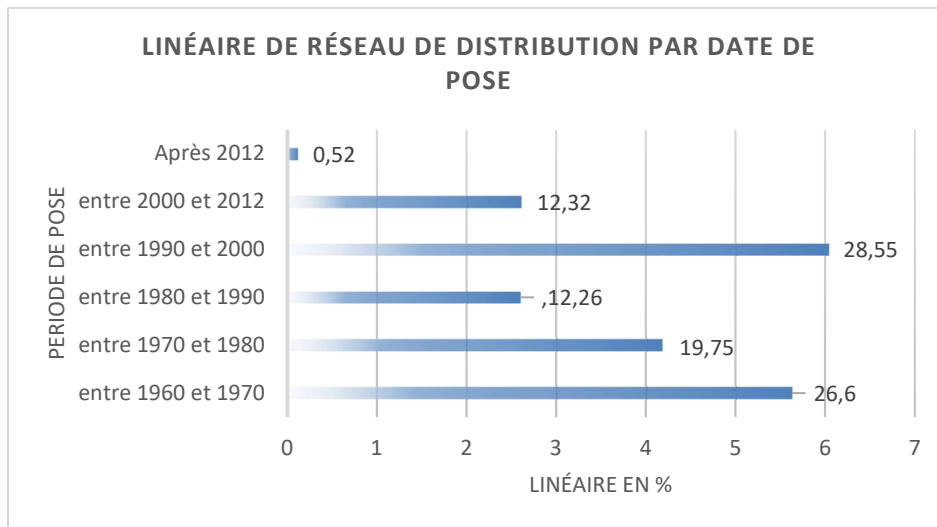
Classification du réseau par matériau :

Matériau	Linéaire (Km)	Pourcentage
FGS	13,915	65,44 %
PE	4,040	19 %
PVC	3,310	15,56 %
	21,215	100 %



Le réseau est composé à hauteur de 65 % de fonte graphite sphéroïdal.

Date de pose	Linéaire (Km)	Pourcentage
Entre 1960 et 1970	5,627	26,60 %
Entre 1970 et 1980	4,178	19,75 %
Entre 1980 et 1990	2,594	12,26 %
Entre 1990 et 2000	6,039	28,55 %
Entre 2000 et 2012	2,607	12,32 %
Après 2012	0,110	0,52 %
	21,215	100 %



Le réseau est plutôt jeune avec 45 % du réseau posé après 2000.

Le calcul de l'âge moyen pondéré du réseau est établi selon la formule suivante :

$$\frac{\sum_1^n (\text{âge cana} \times \text{longueur cana})}{\sum_1^n \text{longueur cana}}$$

L'âge moyen pondéré du réseau est de 32 ans. (réseau relativement jeune)

Etat du parc compteurs :

Cette remarque est valable pour l'ensemble des communes concernées par ce RPQS.

Les services d'eau potable sont particulièrement concernés par la nouvelle réglementation de l'arrêté du 6 mars 2007 relative aux instruments de mesure et notamment sur les modalités de réalisation de la vérification périodique.

L'arrêté du 6 mars 2007 a introduit une obligation de vérification périodique des compteurs d'eau froide en service.

Cette vérification porte sur la conformité du compteur au certificat d'examen type et sur sa précision. Les erreurs maximales acceptables sont égales à 4 % en plus ou en moins dans une plage allant d'un débit bas à un débit haut.

Cette vérification peut être réalisée de façon unitaire ou statistique.

La validité de la vérification primitive (compteur neuf) dépend des caractéristiques du compteur.

La Régie de l'Eau a toujours posé des compteurs de classe C dont la durée de validité de la vérification primitive est fixée à 15 ans.

La notion d'ancienneté des compteurs est utilisée lors des campagnes de renouvellement.

En effet un compteur perd de sa précision sur les volumes réellement consommés et cela à **une incidence directe sur la facturation, le rendement** et sur le respect de l'arrêté du 6 mars 2007.

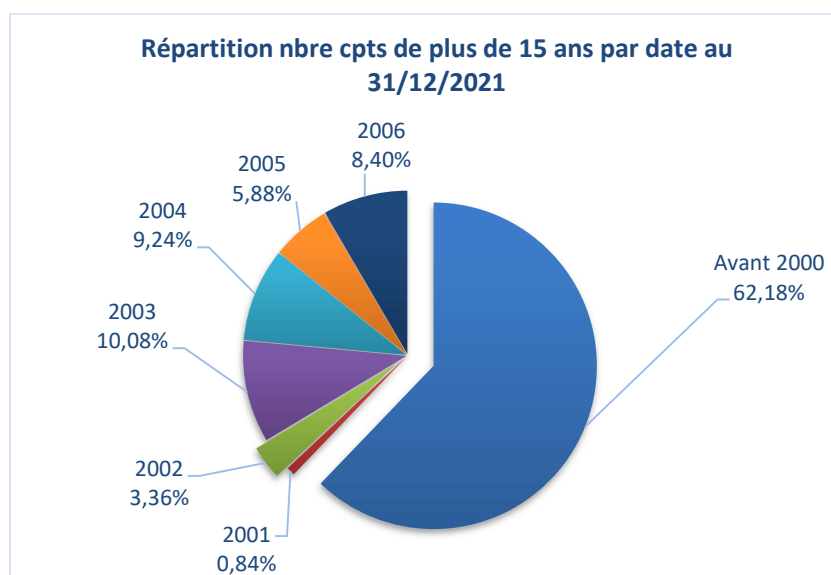
A Aureille, **843 compteurs sont installés au 31/12/2021**, dont **655 sont munis de cycles RF**, permettant d'optimiser le temps de relève. Le Régie de l'Eau de la CCVBA n'installe plus que des compteurs cyclés.

✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par diamètre au 31/12/2021 :

A Aureille 119 compteurs de Ø 15 mm ont plus de 15 ans.

✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par date de pose au 31/12/2021 :

Année	Nombre
Avant 2000	74
2001	1
2002	4
2003	12
2004	11
2005	7
2006	10
Total	119



- La commune d'Eygalières

Variation du linéaire du réseau de desserte :

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire total du réseau en mètres	36 301	36 347	36 536	36 536	36 536	37 666

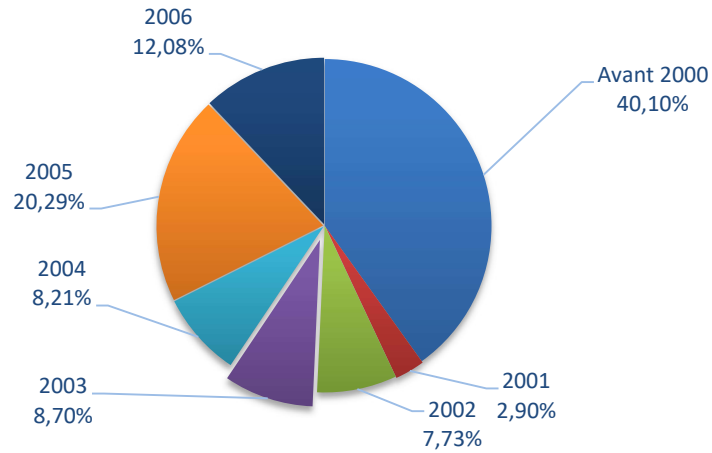
Etat du parc compteurs :

A Eygalières, **1 488 compteurs** sont installés au 31/12/2021, dont **571 sont munis de cycles RF**, permettant d'optimiser le temps de relèvement. Le Régie de l'Eau de la CCVBA n'installe plus que des compteurs cyclés.

✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par date de pose au 31/12/2021 :

Année	Nombre
Avant 2000	83
2001	6
2002	16
2003	18
2004	17
2005	42
2006	25
Total	131

Répartition nbre cpts de plus de 15 ans par date de pose au 31/12/2021



- La commune de Mas Blanc des Alpilles

Variation du linéaire du réseau de desserte :

Cette commune ne possède pas de plans du réseau d'eau potable, par conséquent nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer la longueur du réseau.

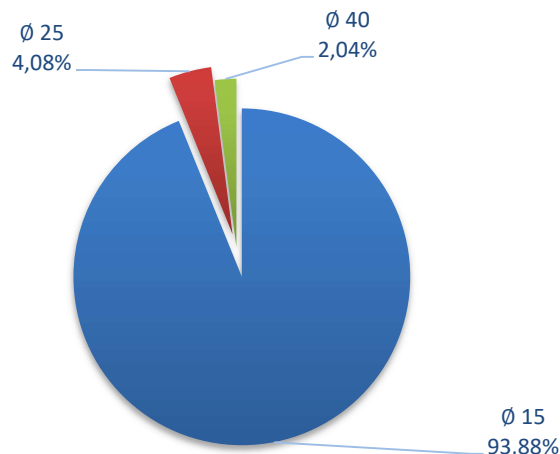
Etat du parc compteurs :

A Mas Blanc des Alpilles, **330 compteurs sont installés au 31/12/2021**, dont **237 sont munis de cycles RF**, permettant d'optimiser le temps de relève. Le Régie de l'Eau de la CCVBA n'installe plus que des compteurs cyblés.

✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par diamètre au 31/12/2021 :

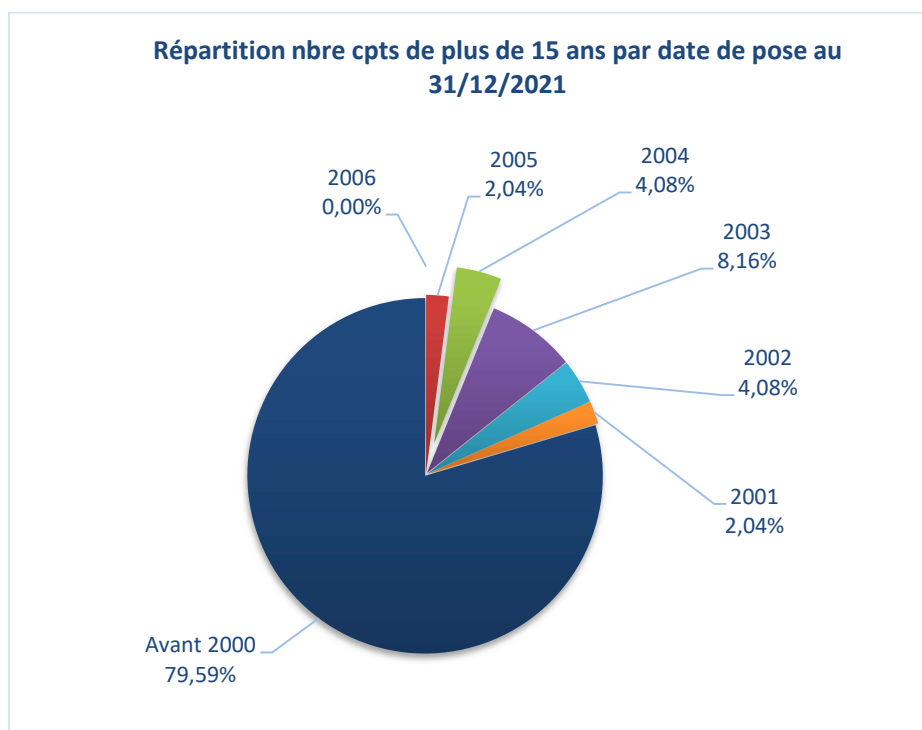
Diamètre	Nombre
Ø 15 mm	46
Ø 25 mm	2
Ø 40 mm	1
Total	49

Répartition nbre cpts de plus de 15 ans par diamètre au 31/12/2021



✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par date de pose au 31/12/2021 :

Année	Nombre
Avant 2000	39
2001	1
2002	2
2003	4
2004	2
2005	1
2006	0
Total	49

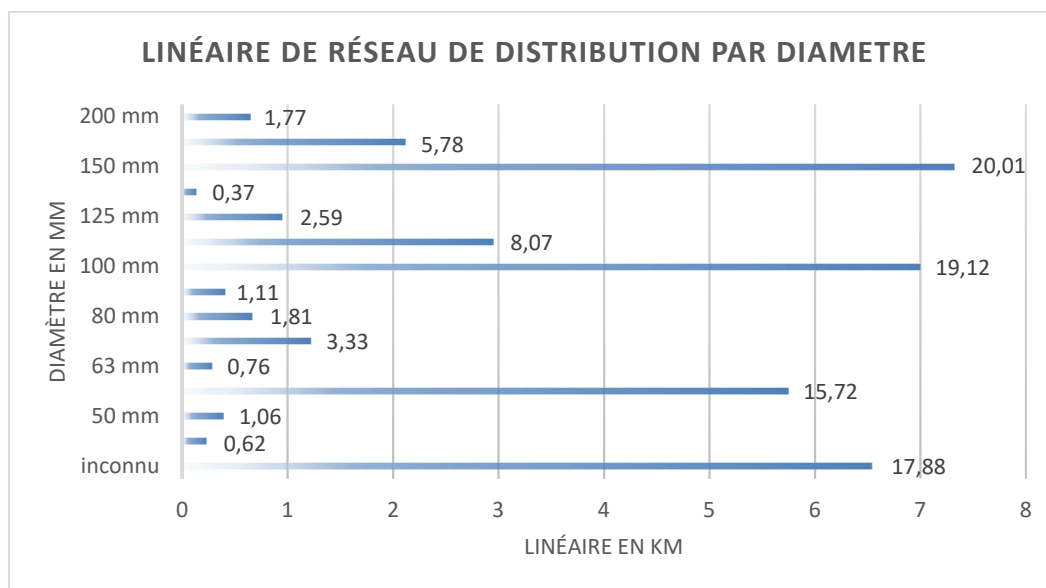


- La commune de Saint Etienne du Grès

Variation du linéaire du réseau de desserte :

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire total du réseau en mètres	36 958	36 958	36 958	36 458	36 458	36 588

Diamètre	Linéaire (Km)	Pourcentage
inconnu	6,542	17,88 %
40 mm	0,227	0,62 %
50 mm	0,386	1,06 %
60 mm	5,752	15,72 %
63 mm	0,279	0,76 %
75 mm	1,218	3,33 %
80 mm	0,662	1,81 %
90 mm	0,407	1,11 %
100 mm	6,994	19,12 %
110 mm	2,953	8,07 %
125 mm	0,948	2,59 %
140 mm	0,135	0,37 %
150 mm	7,323	20,01 %
160 mm	2,115	5,78 %
200 mm	0,647	1,77 %
	36,588	100 %



Le réseau est constitué de canalisations de diamètre 150 mm avec 20 % du linéaire. Toutefois une grande partie n'a pas pu être déterminée.

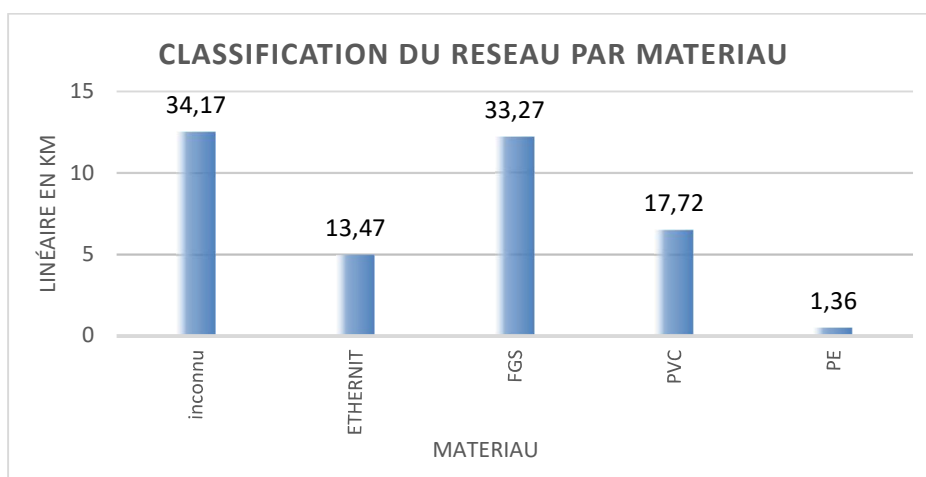
Le calcul du diamètre moyen pondéré du réseau est établi selon la formule suivante :

$$\frac{\sum_1^n (DN \text{ cana} \times \text{longueur cana})}{\sum_1^n \text{longueur cana}}$$

Le diamètre moyen pondéré du réseau est de 90 mm.

Ce diamètre moyen n'est pas très cohérent avec les besoins de la défense incendie.

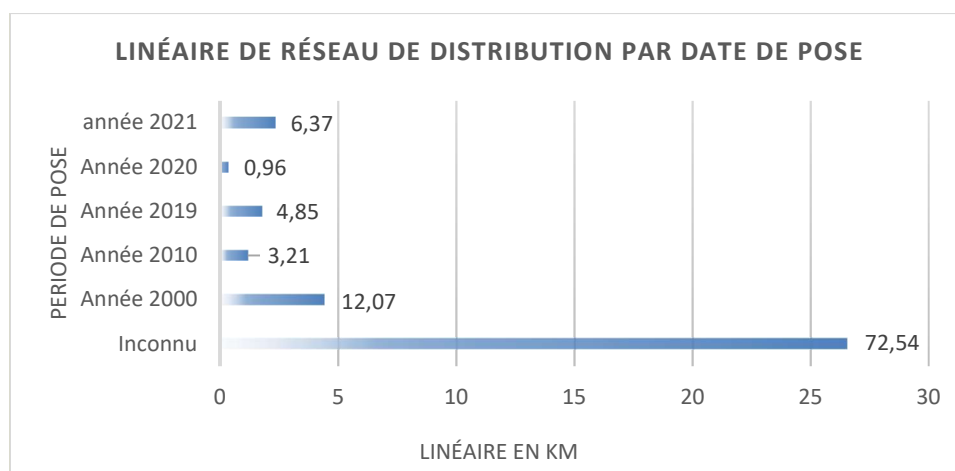
Matériau	Linéaire (Km)	Pourcentage
Inconnu	12,502	34,17 %
ETHERNIT	4,929	13,47 %
FGS	12,174	33,27 %
PVC	6,485	17,72 %
PE	0,498	1,36 %
	36,588	100 %



Plus de 33 % du réseau est en matériau inconnu avec une grosse proportion d'Ethermit (amiante). La proportion d'inconnu importante laisse présager des canalisations en amiante.

Classification du réseau par âge :

Date de pose	Linéaire (Km)	Pourcentage
Inconnu	26,542	72,54 %
Année 2000	4,415	12,07 %
Année 2010	1,176	3,21 %
Année 2019	1,775	4,85 %
Année 2020	0,350	0,96 %
Année 2021	2,33	6,37 %
	36,588	100 %

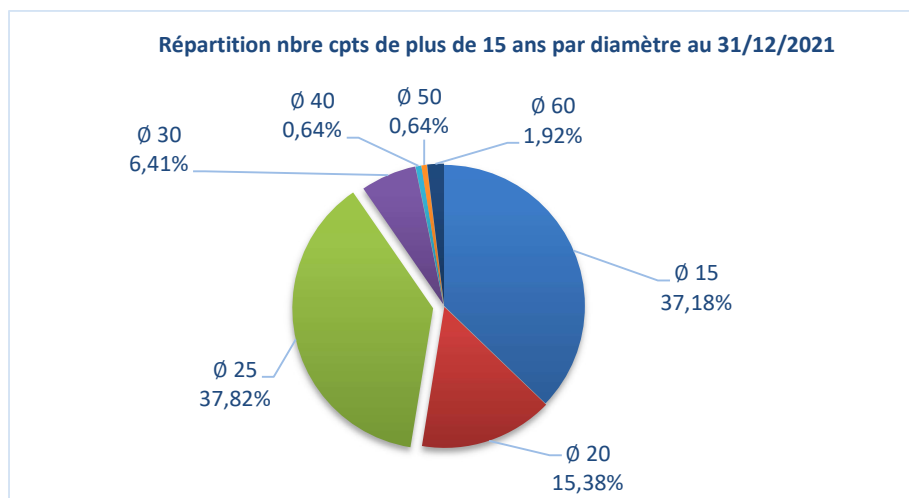


Avec autant d'inconnu, il n'est pas intéressant de calculer un âge moyen pondéré du réseau.

A Saint Etienne du grès, **1 268 compteurs sont installés au 31/12/2021**, dont **866 sont munis de cycles RF**, permettant d'optimiser le temps de relève. Le Régie de l'Eau de la CCVBA n'installe plus que des compteurs cyclés.

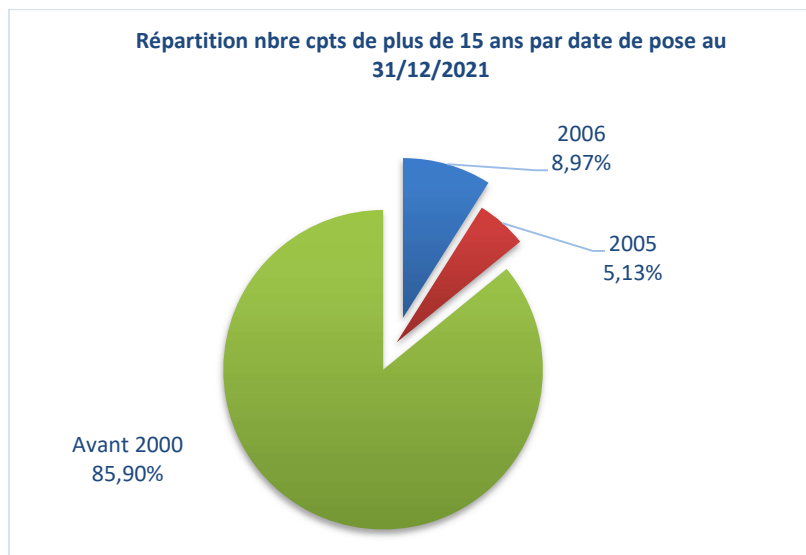
✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par diamètre au 31/12/2021 :

Diamètre	Nombre
Ø 15 mm	58
Ø 20 mm	24
Ø 25 mm	59
Ø 30 mm	10
Ø 40 mm	1
Ø 50 mm	1
Ø 60 mm	3
Total	156



✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par date de pose au 31/12/2020 :

Année	Nombre
Avant 2000	134
2005	8
2006	14
Total	156

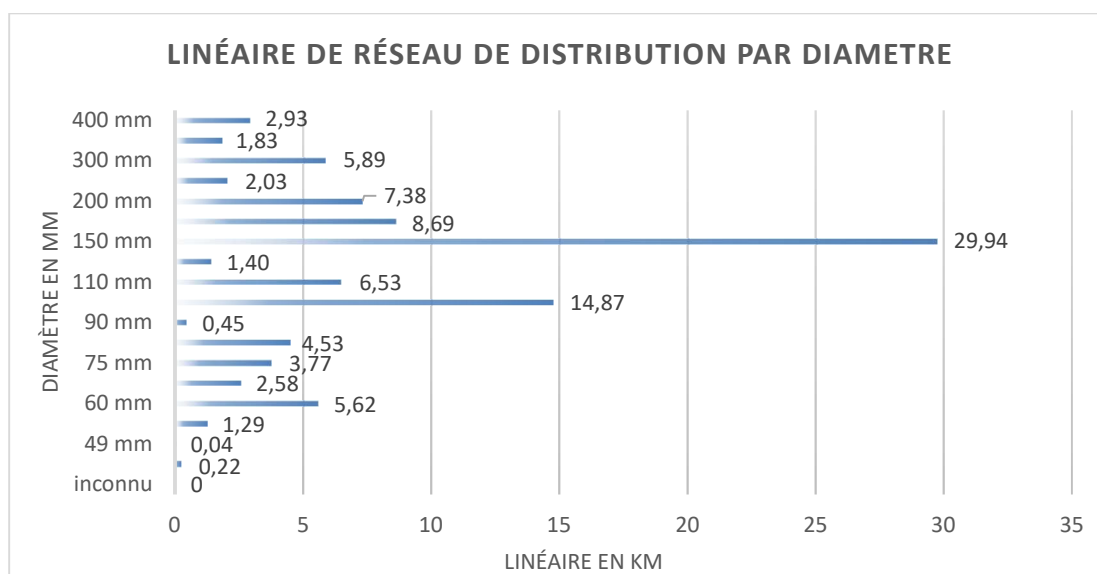


Variation du linéaire du réseau de desserte :

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire total du réseau en mètres	97 375	97 205	97 205	97 205	97 475	97 545	99 295
Dont linéaire du « bas service »	80 325	80 155	80 155	80 155	80 425	80 495	80 745
Dont linéaire du « haut service »	17 050	17 050	17 050	17 050	17 050	17 050	18 550

Classification du réseau par diamètre :

Diamètre	Linéaire (Km)	Pourcentage
inconnu	0	0 %
40 mm	0,22	0,22 %
49 mm	0,04	0,04 %
50 mm	1,28	1,29 %
60 mm	5,585	5,62 %
63 mm	2,56	2,58 %
75 mm	3,748	3,77 %
80 mm	4,500	4,53 %
90 mm	0,45	0,45 %
100 mm	14,762	14,87 %
110 mm	6,48	6,53 %
125 mm	1,39	1,40 %
150 mm	29,725	29,94 %
160 mm	8,63	8,69 %
200 mm	7,325	7,38 %
250 mm	2,02	2,03 %
300 mm	5,85	5,89 %
315 mm	1,82	1,83 %
400 mm	2,91	2,93 %
	99 295	100 %



Le réseau est majoritairement constitué de canalisations de diamètre 150 mm avec près de 30 % du linéaire.

Le calcul du diamètre moyen pondéré du réseau est établi selon la formule suivante :

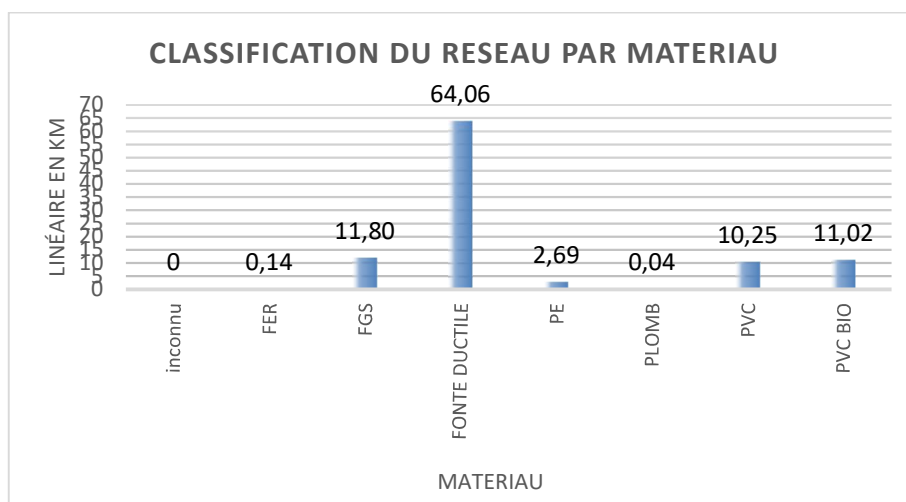
$$\frac{\sum^n (DN \text{ cana} \times \text{longueur cana})}{\sum^n \text{longueur cana}}$$

Le diamètre moyen pondéré du réseau est de 149 mm.

Ce diamètre moyen est en cohérence avec la structure du réseau type semi rural dont la nécessité de défense incendie est prise en compte dans le dimensionnement du réseau.

Classification du réseau par matériau :

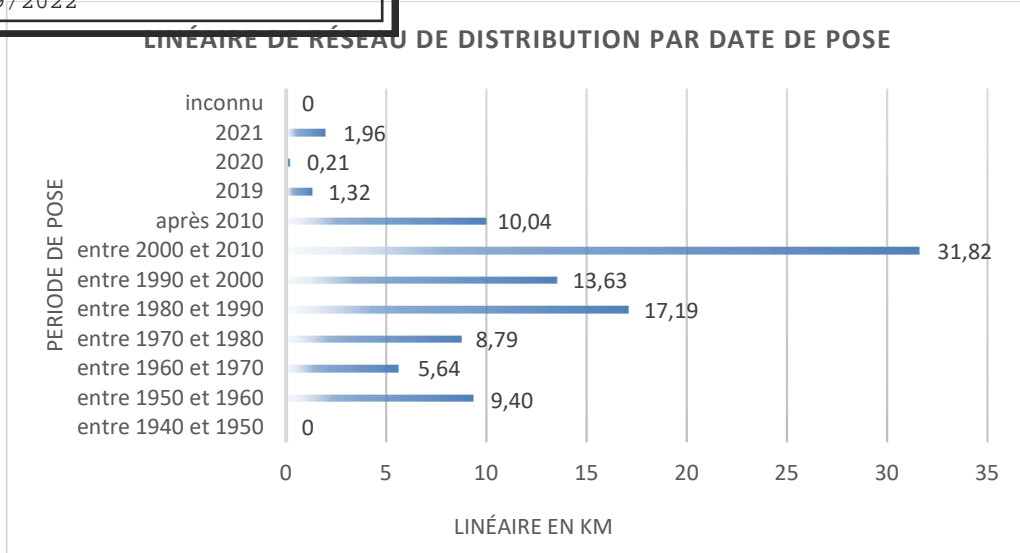
Matériau	Linéaire (Km)	Pourcentage
Inconnu	0	0 %
FER	0,14	0,14 %
FGS	11,72	11,80 %
Fonte DUCTILE	63,607	64,06 %
PE	2,67	2,69 %
PLOMB	0,04	0,04 %
PVC	10,178	10,25 %
PVC BIO	10,94	11,02 %
	99,295	100 %



Le réseau est composé à hauteur de 64 % de fonte ductile et 12 % en fonte graphite sphéroïdal.

Classification du réseau par âge :

Date de pose	Linéaire (Km)	Pourcentage
Entre 1940 et 1950	0	0 %
Entre 1950 et 1960	9,33	9,40 %
Entre 1960 et 1970	5,598	5,64 %
Entre 1970 et 1980	8,73	8,79 %
Entre 1980 et 1990	17,07	17,19 %
Entre 1990 et 2000	13,53	13,63 %
Entre 2000 et 2010	31,60	31,82 %
Après 2010	9,967	10,04 %
2019	1,31	1,32 %
2020	0,210	0,21 %
2021	1,95	1,96 %
inconnu	0	0 %
	99,295	100 %



Le réseau est plutôt jeune avec 60 % du réseau posé avant 2000. Les 40 % de réseau posés après 2000 sont essentiellement liés aux extensions de réseau (29 Km) et au renouvellement (12 Km).

Le calcul de l'âge moyen pondéré du réseau est établi selon la formule suivante :

$$\frac{\sum_1^n (\text{âge cana} \times \text{longueur cana})}{\sum_1^n \text{longueur cana}}$$

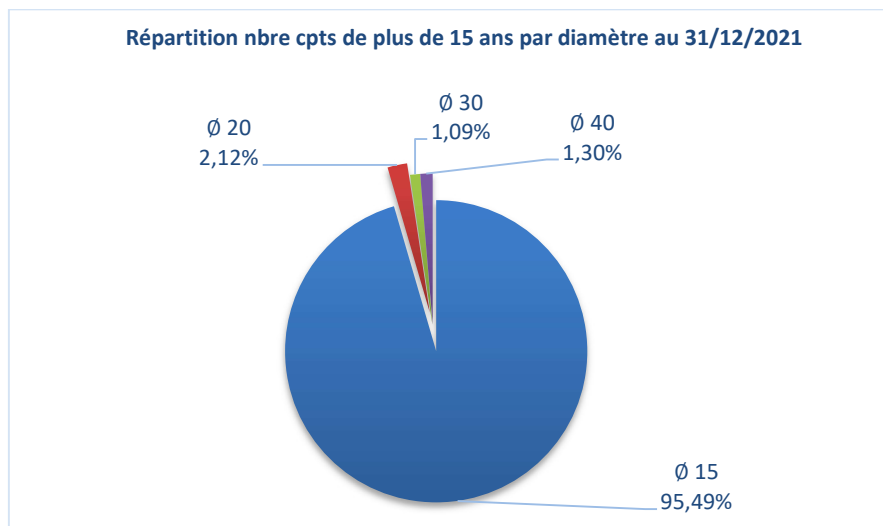
L'âge moyen pondéré du réseau est de 24,6 ans. (réseau relativement jeune)

Etat du parc compteurs :

A Saint Rémy de Provence, **7 284 compteurs sont installés au 31/12/2021**, dont **2 979 sont munis de cycles RF**, permettant d'optimiser le temps de relève. Le Régie de l'Eau de la CCVBA n'installe plus que des compteurs cyclés.

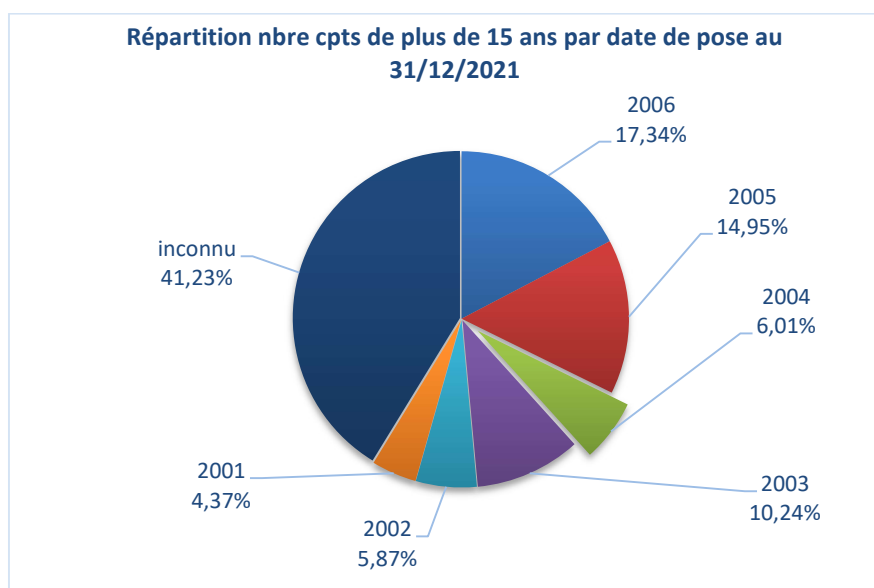
✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par diamètre au 31/12/2021 :

Diamètre	Nombre
Ø 15 mm	1 399
Ø 20 mm	31
Ø 30 mm	16
Ø 40 mm	19
Total	1 465



✓ Répartition du nombre de compteurs de plus de 15 ans par date de pose au 31/12/2021 :

Année	Nombre
2006	254
2005	219
2004	88
2003	150
2002	86
2001	64
inconnu	604
Total	1 465



4. Les volumes d'eau produits, distribués et facturés

- La commune d'Aureille

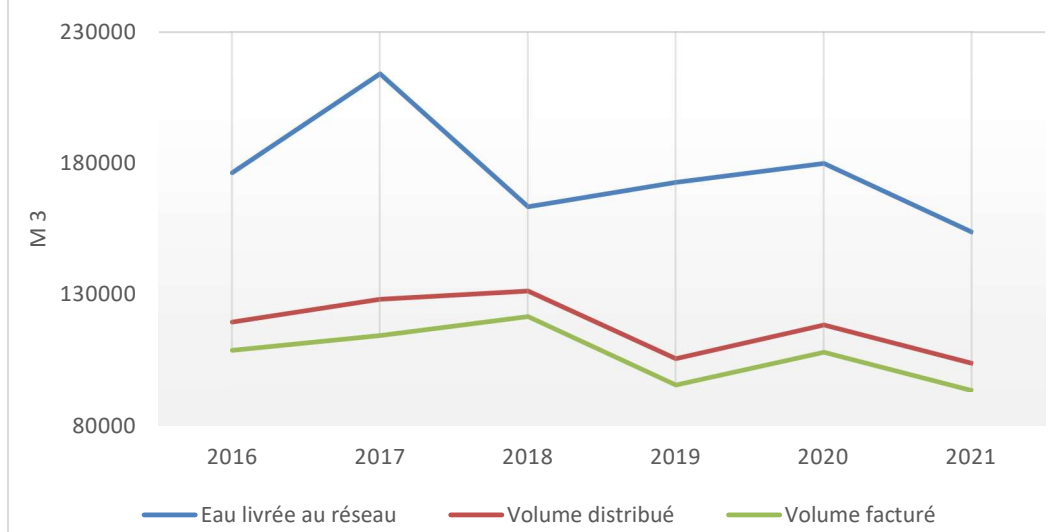
Etat pour l'année 2021 :

FACTURATION	M ³	RESEAU	M ³
<i>Eau facturée</i>	93 842 (A)	<i>Prise d'eau sur PI</i>	4 000
<i>Eau pompée (1)</i>		154 022	1 000
<i>Achat d'eau (2)</i>	154 022	<i>Essais annuels des PI</i>	200
<i>Eau livrée au réseau (1) + (2)</i>	154 022	<i>Remplissage et désinfection des nouveaux réseaux</i>	800
		<i>Vidange des réservoirs</i>	365
		<i>Les analyseurs de chlore (70l/h/analyseur, soit 615 m³/an/analyseur)</i>	4 000
		<i>Fuites d'eau diverses</i>	
VOL DISTRIBUE (A) + (B)	104 207	PRISE EAU NON COMPTABILISEE ESTIMEE	10 365 (B)

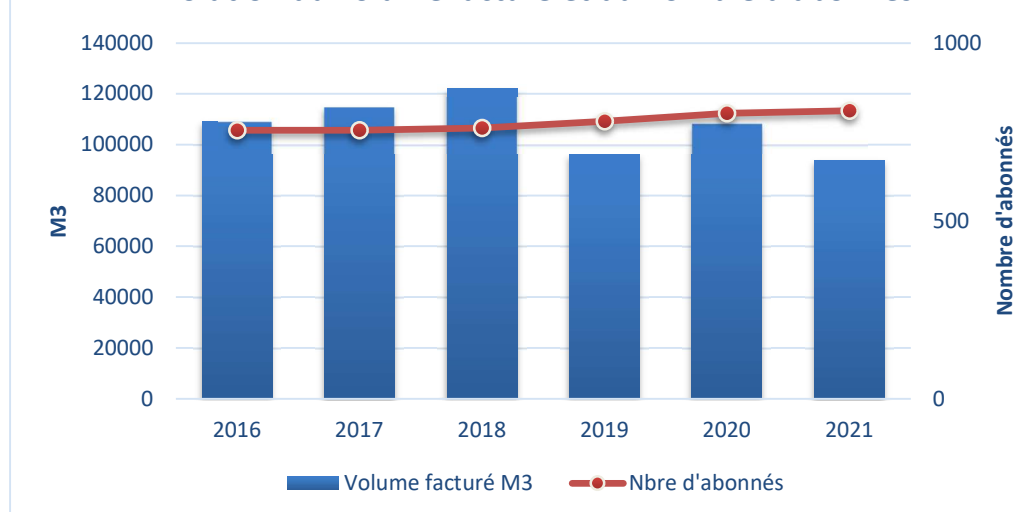
Rappel du résultat des années antérieures :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume eau pompée	176 563	214 106	163 650	172 883	180 066	154 022
Achat d'eau	0	0	0	0	0	0
Eau livrée au réseau	176 563	214 106	163 650	172 883	180 066	154 022
Ecart avec année N-1	_ 6 585	+ 37 543	_ 50 456	+ 9 233	+ 7 183	_ 26 044
Volume distribué	119 821	128 463	131 639	106 010	118 709	104 207
Ecart avec année N-1	_ 10 645	+ 8 642	+ 3 176	_ 25 629	+ 12 699	_ 14 502
Volume facturé	109 093	114 763	121 939	96 010	108 344	93 842
Ecart avec année N-1	+ 409	+ 5 670	+ 7 176	_ 25 929	+ 12 334	_ 14 502

Evolution des volumes



Evolution du volume facturé et du nombre d'abonnés



- La commune d'Eygalières

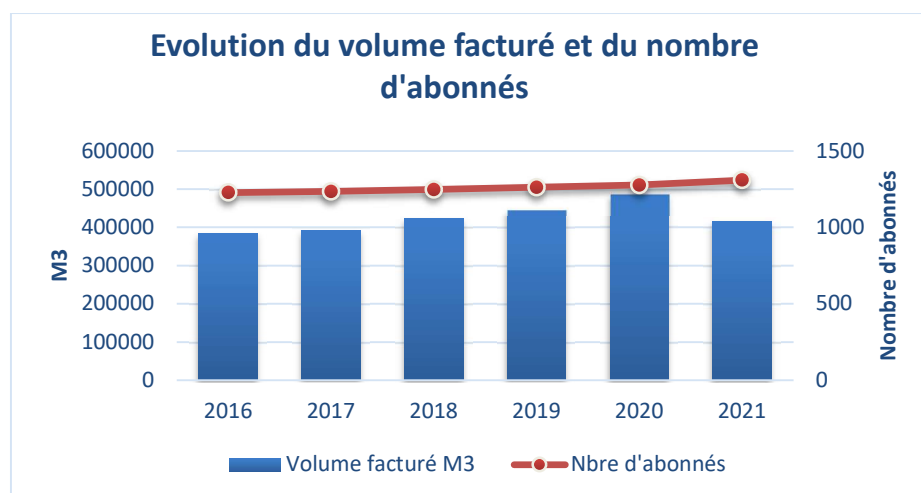
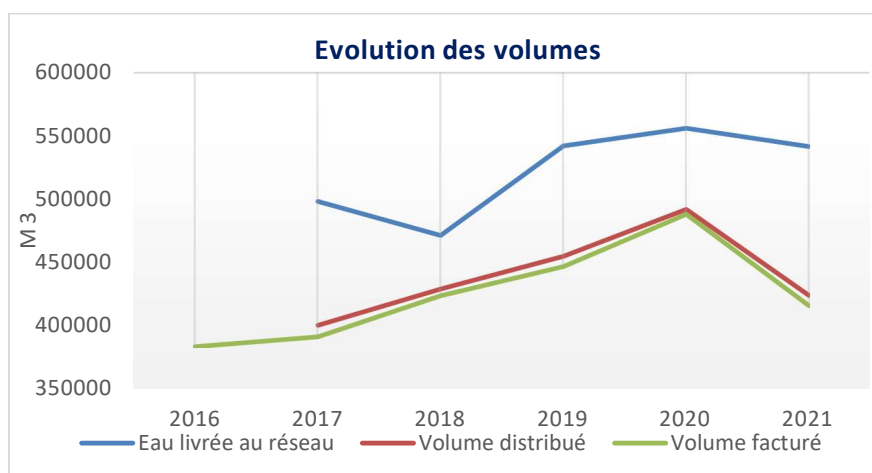
Etat pour l'année 2021 :

FACTURATION	M ³	RESEAU	M ³
Eau facturée	416 098 (A)	Prise d'eau sur PI	3 000
		Essais annuels des PI	1 000
		Remplissage et désinfection des nouveaux réseaux	585
		Vidange des réservoirs	800
		Les analyseurs de chlore (70l/h/analyseur, soit 615 m ³ /an/analyseur)	615
Eau pompée (1)	541 668	Fuites d'eau diverses	2 000
Achat d'eau (2)	541 668		
Eau livrée au réseau (1) + (2)	541 668		
VOL DISTRIBUE (A) + (B)	424 098	PRISE EAU NON COMPTABILISEE ESTIMEE	8 000 (B)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume eau pompée		0	0	0	0	0
Achat d'eau		498 450	471 501	542 279	556 211	541 668
Eau livrée au réseau		498 450	471 501	542 279	556 211	541 668
Ecart avec année N-1			_ 26 949	+ 70 778	+ 13 932	_ 14 543
Volume distribué		400 461	429 052	455 025	492 113	424 098
Ecart avec année N-1			+ 28 591	+ 25 973	+ 37 088	_ 68 015
Volume facturé	383 585	391 261	423 852	447 025	488 213	416 098
Ecart avec année N-1		+ 7 676	+ 32 591	+ 23 173	+ 41 188	_ 72 115

Les achats d'eau avant 2017 n'étaient pas comptabilisés par le SIVOM, car les deux antennes transportant l'eau jusqu'à la station reprise n'étaient pas équipées de comptage. Le SIVOM ne pouvait pas également calculer le rendement du réseau.

Les consommations d'eau **potable** de cette commune explosent en période estivale. Ces consommations **anormales** pour la taille de la commune sont dues **aux arrosages des jardins par le biais de compteurs verts**. Les pics de consommation entre juillet et août se situent la nuit, avec **des débits de pointe supérieur à 200 m³/h**. Une analyse plus fine des productions montre que sur la période de **juin à septembre 2021** (4 mois), le volume de production est de **310 248 m³**, alors que pour les **8 autres mois** de l'année le volume de production est de **231 420 m³**.

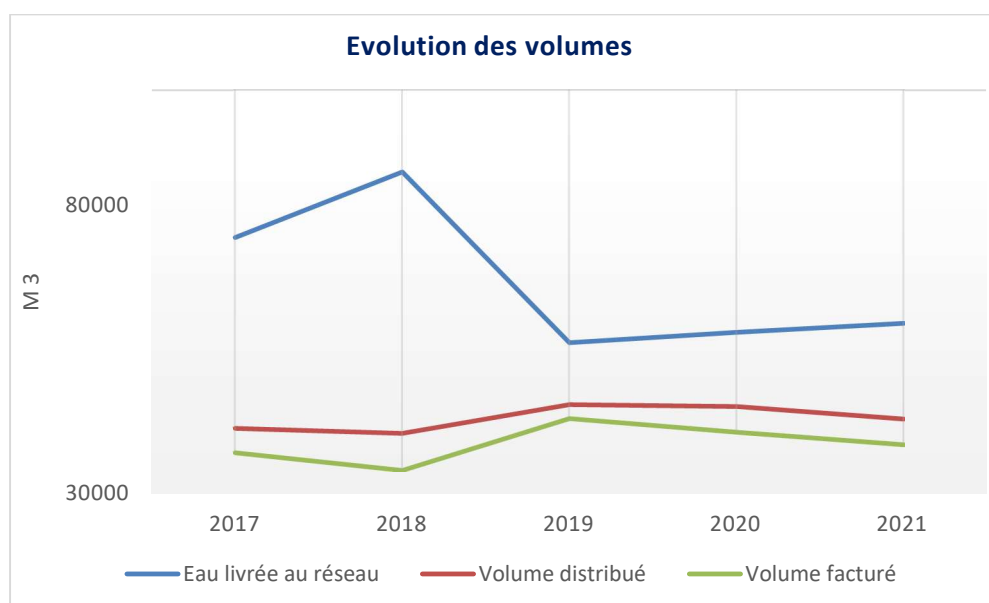


Etat pour l'année 2021 :

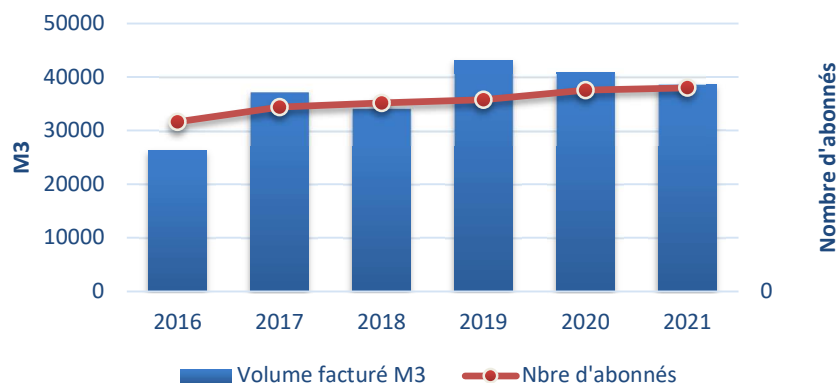
FACTURATION	M ³	RESEAU	M ³
Eau facturée	38 616 (A)	Prise d'eau sur PI	1 000
Eau pompée (1)	59 589	Essais annuels des PI	500
Achat d'eau (2)		Remplissage et désinfection des nouveaux réseaux	200
Eau livrée au réseau (1) + (2)	59 589	Vidange des réservoirs	100
		Les analyseurs de chlore (70l/h/analyseur, soit 615 m ³ /an/analyseur)	615
		Fuites d'eau diverses	2 000
VOL DISTRIBUE (A) + (B)	43 031	PRISE EAU NON COMPTABILISEE ESTIMEE	4 415 (B)

Rappel du résultat des années antérieures :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume eau pompée	78 967	74 428	85 785	56 257	58 045	59 589
Achat d'eau	0	0	0	0	0	0
Eau livrée au réseau	78 967	74 428	85 785	56 257	58 045	59 589
Ecart avec année N-1		_ 4 539	+ 11 357	_ 29 528	+ 1 788	+ 1 544
Volume distribué		41 428	40 572	45 544	45 207	43 031
Ecart avec année N-1			_ 856	+ 4 972	_ 337	_ 2 176
Volume facturé	26 269	37 212	34 157	43 129	40 792	38 616
Ecart avec année N-1		+ 10 943	_ 3 055	+ 8 972	_ 2 337	_ 2 176



Evolution du volume facturé et du nombre d'abonnés



- La commune de Mouriès

Etat pour l'année 2021 : Ces données correspondent uniquement au deuxième semestre 2021

FACTURATION	M ³	RESEAU	M ³
Eau facturée	72 088 (A)	Prise d'eau sur PI	4 00
Eau pompée (1)	135 290	Essais annuels des PI	1 000
Achat d'eau (2)		Remplissage et désinfection des nouveaux réseaux	200
Eau livrée au réseau (1) + (2)	135 290	Vidange des réservoirs	800
		Les analyseurs de chlore (70l/h/analyseur, soit 615 m ³ /an/analyseur)	365
		Fuites d'eau diverses	4 000
VOL DISTRIBUE (A) + (B)	82 453	PRISE EAU NON COMPTABILISEE ESTIMEE	10 365 (B)

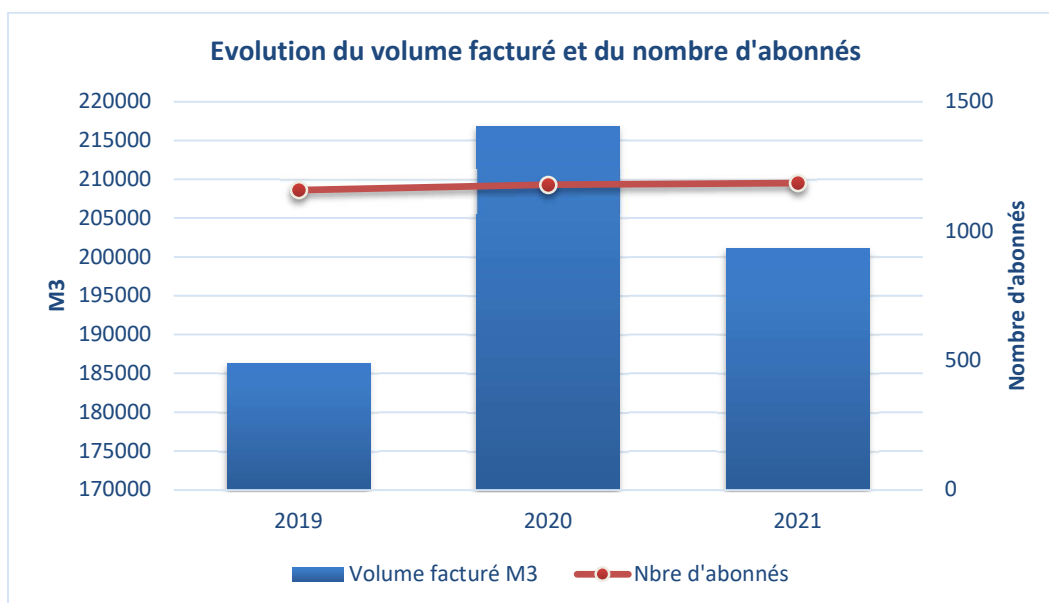
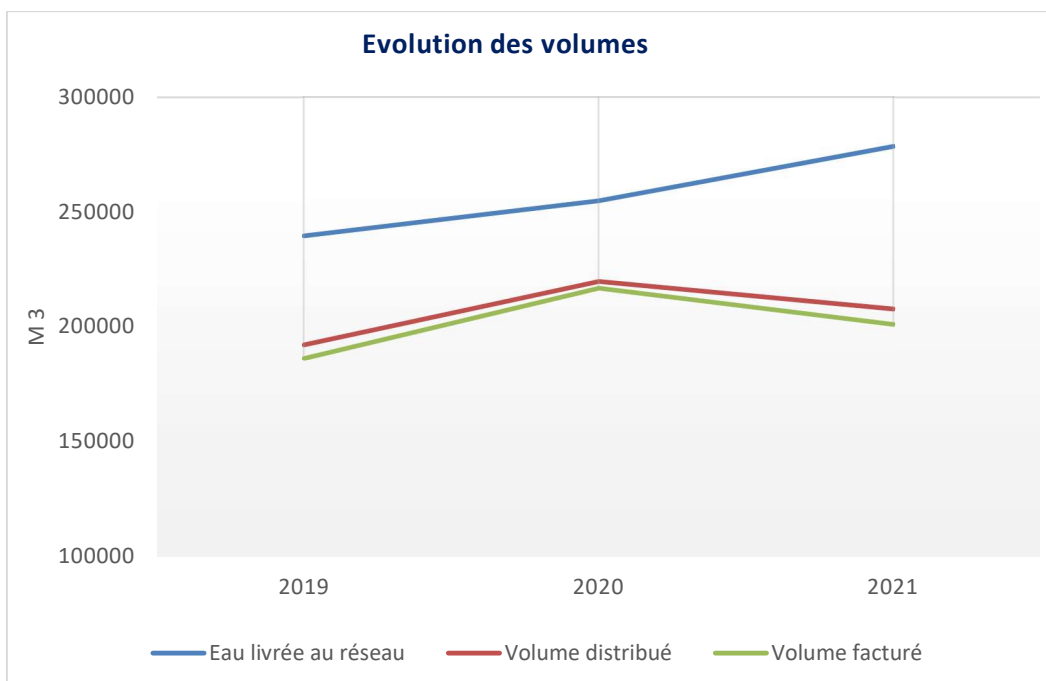
- La commune de Saint Etienne du Grès

Etat pour l'année 2021 :

FACTURATION	M ³	RESEAU	M ³
Eau facturée	201 075 (A)	Prise d'eau sur PI	1 500
Eau pompée (1)	278 543	Essais annuels des PI	1 000
Achat d'eau (2)		Remplissage et désinfection des nouveaux réseaux	200
Eau livrée au réseau (1) + (2)	278 543	Vidange des réservoirs	500
		Les analyseurs de chlore (70l/h/analyseur, soit 615 m ³ /an/analyseur)	615
		Fuites d'eau diverses	3 000
VOL DISTRIBUE (A) + (B)	207 890	PRISE EAU NON COMPTABILISEE ESTIMEE	6 815 (B)

Rappel du resultat des années antérieures :

	2019	2020	2021
Volume eau pompée	239 625	254 942	278 543
Achat d'eau	0	0	0
Eau livrée au réseau	239 625	254 942	278 543
Ecart avec année N-1		+ 15 317	+ 23 601
Volume distribué	192 235	219 800	207 890
Ecart avec année N-1		+ 27 565	_ 11 910
Volume facturé	186 305	216 885	201 075
Ecart avec année N-1		+ 30 580	_ 15 810

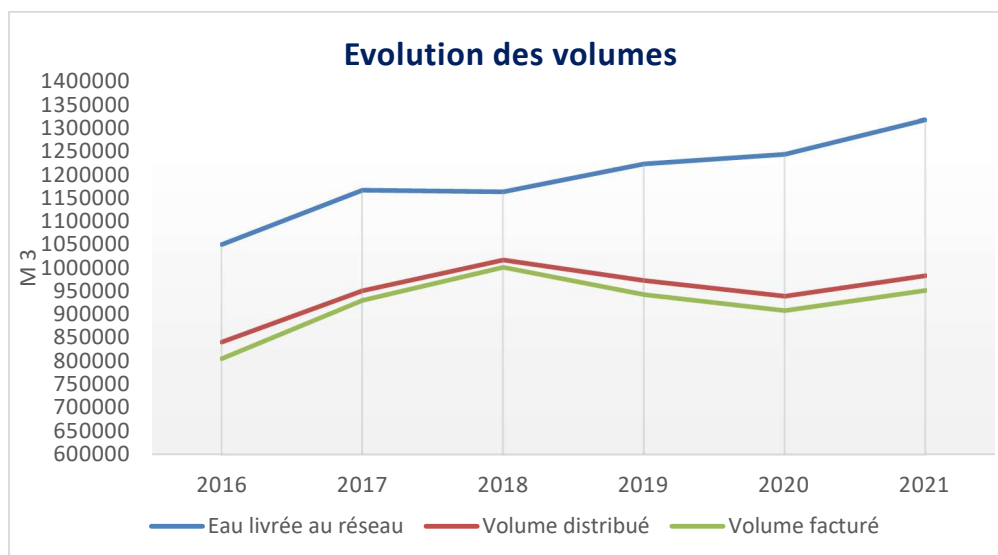


Etat pour l'année 2021 :

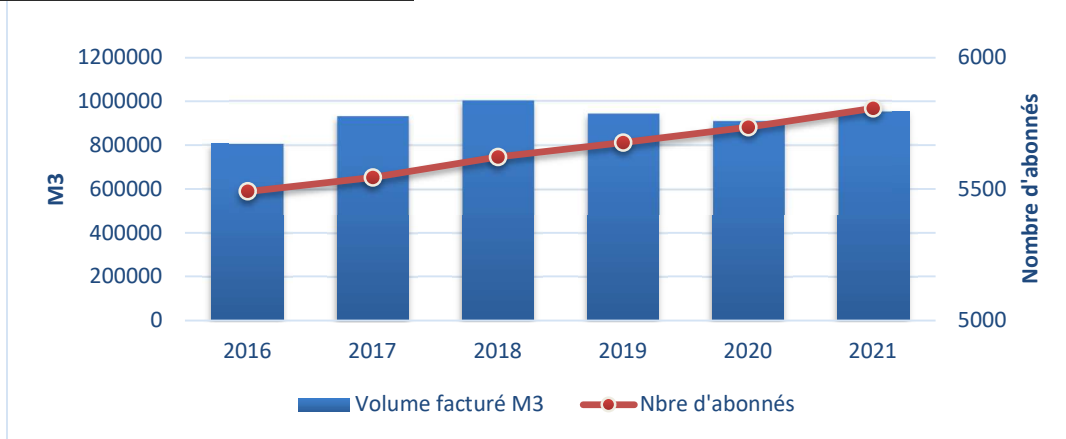
FACTURATION	M ³	RESEAU	M ³
Eau facturée	952 628 (A)	Prise d'eau sur PI	3 000
Eau pompée Paluds et Méjades (1)	1 258 428	Essais annuels des PI	1 000
Achat d'eau au SIVOM (2)	60 363	Remplissage et désinfection des nouveaux réseaux	1 000
Eau livrée au réseau (1) + (2)	1 318 791	Vidange des réservoirs	4 000
		Les analyseurs de chlore (70l/h/analyseur, soit 615 m ³ /an/analyseur)	2 460
		Fuites d'eau diverses	20 000
VOL DISTRIBUE (A) + (B)	984 088	PRISE EAU NON COMPTABILISEE ESTIMEE	31 460 (B)

Rappel du résultat des années antérieures :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume eau pompée (Paluds + Méjades)	1 020 817	1 125 805	1 125 443	1 163 876	1 180 395	1 258 428
Achat SIVOM	30 083	41 753	38 803	60 353	64 287	60 363
Eau livrée au réseau	1 050 900	1 167 558	1 164 246	1 224 229	1 244 682	1 318 791
Ecart avec année N-1	- 20 851	+ 116 658	_ 3 312	+ 59 983	+ 20 453	+ 74 109
Volume distribué	841 444	951 771	1 017 694	973 719	939 697	984 088
Ecart avec année N-1	- 50 453	+ 110 327	+ 65 923	_ 43 975	_ 34 022	+ 44 391
Volume facturé	805 784	931 111	1 002 034	943 059	909 037	952 628
Ecart avec année N-1	- 65 453	+ 125 327	+ 70 923	_ 58 975	_ 34 022	+ 43 591



Evolution du volume facturé et du nombre d'abonnés



5. Les indicateurs de performance

5-1. Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0) :

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public eau potable sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

Sur Aureille, on peut considérer que 85 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.
Le nombre d'habitants desservis par le service d'eau potable est donc estimé à **1 335**.

Sur Eygalières, on peut considérer que 85 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.
Le nombre d'habitants desservis par le service d'eau potable est donc estimé à **1 502**.

Sur Mas Blanc des Alpilles, on peut considérer que 90 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.
Le nombre d'habitants desservis par le service d'eau potable est donc estimé à **475**.

Sur Mouriès, on peut considérer que 85 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.
Le nombre d'habitants desservis par le service d'eau potable est donc estimé à **2 940**.

Sur Saint Etienne du Grès, on peut considérer que 85 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.
Le nombre d'habitants desservis par le service d'eau potable est donc estimé à **2 160**.

Sur Saint Rémy de Provence, on peut considérer que 85 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.
Le nombre d'habitants desservis par le service d'eau potable est donc estimé à **8 535**.

5-2. Qualité de l'eau :

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

- La commune d'Aureille

Analyses	Nbre Prélèvements 2021	Nbre prélèvements non-conformes en 2021	Taux de conformité en 2021
Microbiologie (P101.1)	10	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	10	0	100 %

- La commune d'Eygalières

Analyses	Nbre Prélèvements 2021	Nbre prélèvements non-conformes en 2021	Taux de conformité en 2021
Microbiologie (P101.1)	23	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	23	0	100 %

Analyses	Nbre Prélèvements 2021	Nbre prélèvements non-conformes en 2021	Taux de conformité en 2021
Microbiologie (P101.1)	8	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	8	0	100 %

- La commune de Mouriès

Analyses	Nbre Prélèvements 2021	Nbre prélèvements non-conformes en 2021	Taux de conformité en 2021
Microbiologie (P101.1)	16	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	16	0	100 %

- La commune de Saint Etienne du Grès

Analyses	Nbre Prélèvements 2021	Nbre prélèvements non-conformes en 2021	Taux de conformité en 2021
Microbiologie (P101.1)	13	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	13	0	100 %

- La commune de Saint Rémy de Provence

Analyses	Nbre Prélèvements 2021	Nbre prélèvements non-conformes en 2021	Taux de conformité en 2021
Microbiologie (P101.1)	34	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	34	0	100 %

5-3. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) :

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). La réglementation définit une procédure particulière pour la protection de la ressource en eau. En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 % Aucune action de protection
- 20 % Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

D'après les valeurs transmises par l'ARS les indices sont les suivants :

Nom du captage	Date DUP	Indice en 2021
Station Les Fioles F2	12/05/2021	80 %
Station Les Fioles F3	12/05/2021	80 %

- La commune de Mas Blanc des Alpilles

Nom du captage	Date DUP	Indice en 2021
Station La Rode	21/06/2010	80 %

- La commune de Mouriès

Nom du captage	Date DUP	Indice en 2021
Station Servanne	21/03/2011	80 %
Station Armanier	16/11/2006	80 %
Station Roubine Roy	13/07/2017	80 %

- La commune de Saint Etienne du Grès

Nom du captage	Date DUP	Indice en 2021
Station du stade	05/06/2008	60 %

- La commune de Saint Rémy de Provence

Nom du captage	Date DUP	Indice en 2021
Station des Paluds	26/07/2013	80 %
Station Méjades F2	26/07/2013	80 %
Station Méjades F4	11/02/2022	40 %

5-4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B) :

Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A – 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B – 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

La commune d'Aurille



		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Plan des réseaux	Existence d'un plan de réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.236)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.237)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.238 et 239) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)	10	10
	Points supplémentaires (VP.239) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	5
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.241) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	15
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, PI...) (VP.242)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements (VP.243)	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (VP.244)	10	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (VP.245)	10	0
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de fuites, la date, la nature des travaux (VP.246)	10	0
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau (VP.247)	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (VP.248)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5	5
TOTAL		120	90

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Plan des réseaux	Existence d'un plan de réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.236)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.237)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.238 et 239) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)	10	10
	Points supplémentaires (VP.239) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	5
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.241) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	10
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, PI...) (VP.242)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements (VP.243)	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (VP.244)	10	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (VP.245)	10	0
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de fuites, la date, la nature des travaux (VP.246)	10	0
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau (VP.247)	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (VP.248)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5	5
TOTAL	120	85	

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

La commune de Mas Blanc des Alpilles

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Plan des réseaux	Existence d'un plan de réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.236)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.237)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.238 et 239) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)	10	10
	Points supplémentaires (VP.239) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	4
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.241) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	10
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, PI...) (VP.242)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements (VP.243)	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (VP.244)	10	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (VP.245)	10	0
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de fuites, la date, la nature des travaux (VP.246)	10	0
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau (VP.247)	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (VP.248)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5	5
TOTAL	120	39	

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Plan des réseaux	Existence d'un plan de réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.236)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.237)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.238 et 239) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)	10	10
	Points supplémentaires (VP.239) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	5
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.241) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	10
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, PI...) (VP.242)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements (VP.243)	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (VP.244)	10	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (VP.245)	10	0
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de fuites, la date, la nature des travaux (VP.246)	10	0
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau (VP.247)	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (VP.248)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5	5
TOTAL	120	85	

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

La commune de Saint Etienne du Grès

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Plan des réseaux	Existence d'un plan de réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.236)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.237)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.238 et 239) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)	10	10
	Points supplémentaires (VP.239) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	5
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.241) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	10
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, PI...) (VP.242)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements (VP.243)	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (VP.244)	10	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (VP.245)	10	0
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de fuites, la date, la nature des travaux (VP.246)	10	0
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau (VP.247)	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (VP.248)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5	5
TOTAL		120	85

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Plan des réseaux	Existence d'un plan de réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.236)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.237)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.238 et 239) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)	10	10
	Points supplémentaires (VP.239) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	5
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.241) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	15
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, PI...) (VP.242)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements (VP.243)	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (VP.244)	10	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (VP.245)	10	0
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de fuites, la date, la nature des travaux (VP.246)	10	0
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau (VP.247)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (VP.248)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5	5
TOTAL	120	100	

5-5. Indicateur de performance du réseau :

Dans ce chapitre nous allons aborder les indices suivants :

- Rendement du réseau (en %) : ratio entre d'une part le volume distribué et d'autre part le volume livré au réseau. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- Indice linéaire des volumes non comptés (ILV en m³/j/km) : ratio entre le volume non compté et le linéaire du réseau. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- Indice linéaire des pertes en réseau (ILP en m³/h/km) : ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume livré au réseau et le volume distribué, et le linéaire de réseau. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.
- Indice linéaire de consommation (ILC en m³/j/km) : ratio entre le volume distribué et le linéaire de réseau. Sa valeur et son évolution permettent de déterminer le type de réseau (rural, semi-rural, urbain).

Les extensions de réseaux significatives de cette dernière décennie induisent une baisse de la valeur calculée de l'indice linéaire de consommation (ILC) et peuvent à terme si les extensions se poursuivent, changer la catégorie de typologie de réseau (passage de semi-rural à rural) avec un impact sur le niveau de performance attendu en matière d'indice linéaire de pertes (ILP).

Une densification des abonnés sur le réseau et une limitation des extensions est recommandée car l'Agence de l'Eau. Actuellement seul le rendement est important. Si toutefois l'ILP et l'ILC devaient être prises en compte dans les prochaines années, notre réseau aurait alors une moins bonne qualification au vue des critères de l'Agence de l'Eau. Cette densification permettrait de mieux mutualiser les ouvrages. Un kilomètre de conduite desservant 5 abonnés est moins facilement amortissable et moins rentable qu'un kilomètre de conduite desservant 25 abonnés.

A l'aide des deux tableaux suivants, élaborés par l'Agence de l'Eau, nous allons pouvoir déterminer le type de réseau et la catégorie pour l'année 2019.

Type de réseau	ILC
Rural	< 10
Semi-rural	10 < ILC < 30
Urbain	> 30

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	< 0.06	< 0.13	< 0.3
Acceptable	< 0.1	< 0.2	< 0.4
Médiocre	0.1 < ILP < 0.16	0.2 < ILP < 0.33	0.4 < ILP < 0.63
Mauvais	> 0.16	> 0.33	> 0.63

- La commune d'Aureille

		2018	2019	2020	2021	
		Linéaire de réseau hors branchements (km)	21,00	21,00	21,00	21,00
		Nombre d'abonnés	761	780	802	810
Eaux brutes	1	Volume prélevé en m ³ /an	163 650	172 883	180 066	154 022
	2	Volume EB importé en m ³ /an	0	0	0	0
	3	Volume EB exporté en m ³ /an	0	0	0	0
	4	Volume entrée station(s) en m ³ /an	163 650	172 883	180 066	154 022
	5	Volume besoin station(s) en m ³ /an	0	0	0	0
Eaux mises en distribution	6	Volume produit en m ³ /an	163 650	172 883	180 066	154 022
		Production journalière moyenne en m ³ /j	448	474	493	422
		Production journalière de pointe en m ³ /j	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
		Coefficient de pointe journalier	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	7	Volume ET importée en m ³ /an	0	0	0	0
	8	Volume ET exportée en m ³ /an	0	0	0	0
Volumes consommés	9	Volume mis en distribution sur le réseau en m ³ /an	163 650	172 883	180 066	154 022
	10	Volume annuel comptabilisé abonnés en m ³ /an	121 939	96 010	108 344	93 842
	11	Volume consommé non comptabilisé en m ³ /an	9 700	10 000	10 365	10 365
Indices du réseau	12	Volume consommés autorisés en m ³ /an	131 639	106 010	118 709	104 207
	13	Volume de pertes en m ³ /an	32 011	66 873	61 357	49 815
	=10/9	Rendement brut du réseau	74,5 %	55,5 %	60,2 %	60,9 %
	=12/9	Rendement net du réseau (P104.3)	80,4 %	61,3 %	65,9 %	67,7 %
		Densité d'abonnés (Nb abonnés / km)	36,2	37,1	38,2	38,6
	=9-10)/linéaire	Indice linéaire vol non comptés – ILVNC (m ³ /j/km) (P105.3)	5,4	10	9,4	7,9
	=12)/linéaire	Indice linéaire de consommation – ILC (m ³ /j/km)	17,2	13,8	15,5	13,6
		Qualification du réseau selon l'ILC	Semi-rural	Semi-rural	Semi-rural	Semi-rural
	=9-12	Volume de pertes en m ³ /an	32 011	66 873	61 357	49 815
	=9-12)/linéaire	Indice linéaire de pertes – ILP (m ³ /h/km) (P106.3)	0,17	0,36	0,33	0,27
		Qualification du réseau selon l'ILP	Acceptable	Mauvais	Médiocre	Médiocre
=10 / nb abonnés	Consommation moyenne par abonné (m ³ /an)	160	123	135	116	

Selon les critères de l'Agence de l'Eau notre réseau est classé en catégorie semi-rural, mauvais.

Cette année le rendement du réseau a atteint **67,7%**. Il est classé médiocre selon les critères de l'Agence de l'Eau, qui le classe en SEMI RURAL.

Pour améliorer le rendement du réseau il est en outre indispensable de mettre en place un programme pluriannuel de remplacement des vieilles canalisations en fonte et trouver un équilibre entre extension et renouvellement.

Enfin pour poursuivre l'accroissement de ce rendement il est nécessaire de poursuivre le remplacement des vieux compteurs. En effet les compteurs de plus de 15 ans n'ont plus la précision initiale et sous compte les volumes réellement consommés.

- La commune d'Eygalières

			2018	2019	2020	2021
Linéaire de réseau hors branchements (km)			36,50	36,50	36,50	36,50
Nombre d'abonnés			1 248	1 262	1 278	1 310
Eaux brutes	1	Volume prélevé en m ³ /an	0	0	0	0
	2	Volume EB importé en m ³ /an	471 501	542 279	556 211	541 668
	3	Volume EB exporté en m ³ /an	0	0	0	0
	4	Volume entrée station(s) en m ³ /an	471 501	542 279	556 211	541 668
	5	Volume besoin station(s) en m ³ /an	0	0	0	0
Eaux mises en distribution	6	Volume produit en m ³ /an	471 501	542 279	556 211	541 668
		Production journalière moyenne en m ³ /j	1 292	1 486	1 524	1 484
		Production journalière de pointe en m ³ /j	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
		Coefficient de pointe journalier	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	7	Volume ET importée en m ³ /an	0	0	0	0
	8	Volume ET exportée en m ³ /an	0	0	0	0
Volumés consommés	9	Volume mis en distribution sur le réseau en m ³ /an	471 501	542 279	556 211	541 668
	10	Volume annuel comptabilisé abonnés en m ³ /an	423 852	447 025	488 213	416 098
	11	Volume consommé non comptabilisé en m ³ /an	5 200	8 000	3 900	8 000
Indices du réseau	12	Volume consommés autorisés en m ³ /an	429 052	455 025	492 113	424 098
	13	Volume de pertes en m ³ /an	42 449	87 254	64 098	117 570
	=10/9	Rendement brut du réseau	89,9 %	82,4 %	87,8 %	76,8 %
	=(12)/9	Rendement net du réseau (P104.3)	91 %	83,9 %	88,5 %	78,3 %
		Densité d'abonnés (Nb abonnés / km)	34,2	34,6	35,0	35,9
	=(9-10)/linéaire	Indice linéaire vol non comptés – ILVNC (m ³ /j/km) (P105.3)	3,6	7,1	5,1	9,4
	=(12)/linéaire	Indice linéaire de consommation – ILC (m ³ /j/km)	32,2	34,2	36,9	31,8
		Qualification du réseau selon l'ILC	Urbain	Urbain	Urbain	Urbain
	=9-12	Volume de pertes en m ³ /an	42 449	87 254	64 098	117 570
	=(9-12)/linéaire	Indice linéaire de pertes – ILP (m ³ /h/km) (P106.3)	0,13	0,27	0,20	0,37
	Qualification du réseau selon l'ILP	Bon	Bon	Bon	Acceptable	
=10 / nb abonnés	Consommation moyenne par abonné (m ³ /an)	340	354	382	318	

Selon les critères de l'Agence de l'Eau notre réseau est classé en catégorie urbain, bon.

Cette année le rendement du réseau a atteint **78,3 %**. Il est classé acceptable selon les critères de l'Agence de l'Eau, qui le classe en URBAIN.

Pour améliorer le rendement du réseau il est en outre indispensable de mettre en place un programme pluriannuel de remplacement des vieilles canalisations en fonte et trouver un équilibre entre extension et renouvellement.

Enfin pour poursuivre l'accroissement de ce rendement il est nécessaire de poursuivre le remplacement des vieux compteurs. En effet les compteurs de plus de 15 ans n'ont plus la précision initiale et sous compte les volumes réellement consommés.

- La commune de Mas Blanc des Alpilles

		2018	2019	2020	2021	
		Linéaire de réseau hors branchements (km)	15,00	15,00	15,00	15,00
		Nombre d'abonnés	281	286	300	304
Eaux brutes	1	Volume prélevé en m ³ /an	85 785	56 257	58 045	59 589
	2	Volume EB importé en m ³ /an	0	0	0	0
	3	Volume EB exporté en m ³ /an	0	0	0	0
	4	Volume entrée station(s) en m ³ /an	85 785	56 257	58 045	59 589
	5	Volume besoin station(s) en m ³ /an	0	0	0	0
Eaux mises en distribution	6	Volume produit en m ³ /an	85 785	56 257	58 045	59 589
		Production journalière moyenne en m ³ /j	235	154	159	163
		Production journalière de pointe en m ³ /j	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
		Coefficient de pointe journalier	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	7	Volume ET importée en m ³ /an	0	0	0	0
	8	Volume ET exportée en m ³ /an	0	0	0	0
Volumes consommés	9	Volume mis en distribution sur le réseau en m ³ /an	85 785	56 257	58 045	59 589
	10	Volume annuel comptabilisé abonnés en m ³ /an	34 157	43 129	40 792	38 616
	11	Volume consommé non comptabilisé en m ³ /an	6 415	2 415	4 415	4 415
Indices du réseau	12	Volume consommés autorisés en m ³ /an	40 572	45 544	45 207	43 031
	13	Volume de pertes en m ³ /an	45 213	10 713	12 838	16 558
	=10/9	Rendement brut du réseau	39,8 %	76,7 %	70,3 %	64,8 %
	=(12)/9	Rendement net du réseau (P104.3)	47,3 %	81,0 %	77,9 %	72,2 %
		Densité d'abonnés (Nb abonnés / km)	18,7	19,1	20,0	20,3
	=(9-10)/linéaire	Indice linéaire vol non comptés – ILVNC (m ³ /j/km) (P105.3)	9,4	2,4	3,2	3,8
	=(12)/linéaire	Indice linéaire de consommation – ILC (m ³ /j/km)	7,4	8,3	8,3	7,9
		Qualification du réseau selon l'ILC	Rural	Rural	Rural	Rural
	=9-12	Volume de pertes en m ³ /an	45 213	10 713	12 838	16 558
	=(9-12)/linéaire	Indice linéaire de pertes – ILP (m ³ /h/km) (P106.3)	0,4	0,08	0,10	0,13
	Qualification du réseau selon l'ILP	Mauvais	Acceptable	Acceptable	Médiocre	
=10 / nb abonnés	Consommation moyenne par abonné (m ³ /an)	122	151	136	127	

Selon les critères de l'Agence de l'Eau notre réseau est classé en catégorie rural, acceptable.

Cette année le rendement du réseau a atteint **72,2 %**. Il est classé médiocre selon les critères de l'Agence de l'Eau, qui le classe en rural.

Pour améliorer le rendement du réseau il est en outre indispensable de mettre en place un programme pluriannuel de remplacement des vieilles canalisations en fonte et trouver un équilibre entre extension et renouvellement.

Enfin pour poursuivre l'accroissement de ce rendement il est nécessaire de poursuivre le remplacement des vieux compteurs. En effet les compteurs de plus de 15 ans n'ont plus la précision initiale et sous compte les volumes réellement consommés.

- La commune de Mouriès

Données pour 6 mois (deuxième semestre 2021)

		2021	
		Linéaire de réseau hors branchements (km)	23,60
		Nombre d'abonnés	1 604
Eaux brutes	1	Volume prélevé en m ³ /an	135 290
	2	Volume EB importé en m ³ /an	0
	3	Volume EB exporté en m ³ /an	0
	4	Volume entrée station(s) en m ³ /an	135 290
	5	Volume besoin station(s) en m ³ /an	0
Eaux mises en distribution	6	Volume produit en m ³ /an	135 290
		Production journalière moyenne en m ³ /j	739
		Production journalière de pointe en m ³ /j	Inconnue
		Coefficient de pointe journalier	Inconnu
	7	Volume ET importée en m ³ /an	0
	8	Volume ET exportée en m ³ /an	0
Volumes consommés	9	Volume mis en distribution sur le réseau en m ³ /an	135 290
	10	Volume annuel comptabilisé abonnés en m ³ /an	72 088
	11	Volume consommé non comptabilisé en m ³ /an	10 365
Indices du réseau	12	Volume consommés autorisés en m ³ /an	82 453
	13	Volume de pertes en m ³ /an	52 837
	=10/9	Rendement brut du réseau	53,3 %
	=(12)/9	Rendement net du réseau (P104.3)	60,9 %
		Densité d'abonnés (Nb abonnés / km)	68,0
	=(9-10)/linéaire	Indice linéaire vol non comptés – ILVNC (m ³ /j/km) (P105.3)	14,6
	=(12)/linéaire	Indice linéaire de consommation – ILC (m ³ /j/km)	19,1
		Qualification du réseau selon l'ILC	Semi-rural
	=9-12	Volume de pertes en m ³ /an	52 837
	=(9-12)/linéaire	Indice linéaire de pertes – ILP (m ³ /h/km) (P106.3)	0,51
		Qualification du réseau selon l'ILP	Mauvais
=10 / nb abonnés	Consommation moyenne par abonné (m ³ /an)	45	

Selon les critères de l'Agence de l'Eau notre réseau est classé en catégorie rural, acceptable.

Cette année le rendement du réseau a atteint **60,9 %**. Il est classé mauvais selon les critères de l'Agence de l'Eau, qui le classe en semi-rural.

Pour améliorer le rendement du réseau il est en outre indispensable de mettre en place un programme pluriannuel de remplacement des vieilles canalisations en fonte et trouver un équilibre entre extension et renouvellement.

Enfin pour poursuivre l'accroissement de ce rendement il est nécessaire de poursuivre le remplacement des vieux compteurs. En effet les compteurs de plus de 15 ans n'ont plus la précision initiale et sous compte les volumes réellement consommés.

- La commune de Saint Etienne du Grès

			Moyenne 2017 - 2018	2019	2020	2021
		Linéaire de réseau hors branchements (km)	36,96	36,96	36,96	36,96
		Nombre d'abonnés	1 152	1 159	1 179	1 186
Eaux brutes	1	Volume prélevé en m ³ /an	541 699	239 625	254 942	278 543
	2	Volume EB importé en m ³ /an	0	0	0	0
	3	Volume EB exporté en m ³ /an	0	0	0	0
	4	Volume entrée station(s) en m ³ /an	541 699	239 625	254 942	278 543
	5	Volume besoin station(s) en m ³ /an	0	0	0	0
Eaux mises en distribution	6	Volume produit en m ³ /an	541 699	239 625	254 942	278 543
		Production journalière moyenne en m ³ /j	1 484	657	698	763
		Production journalière de pointe en m ³ /j	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
		Coefficient de pointe journalier	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	7	Volume ET importée en m ³ /an	0	0	0	0
	8	Volume ET exportée en m ³ /an	0	0	0	0
Volumes consommés	9	Volume mis en distribution sur le réseau en m ³ /an	541 699	239 625	254 942	278 543
	10	Volume annuel comptabilisé abonnés en m ³ /an	384 575	186 305	216 885	201 075
	11	Volume consommé non comptabilisé en m ³ /an	20 630	5 930	2 915	6 815
Indices du réseau	12	Volume consommés autorisés en m ³ /an	405 205	192 235	219 800	207 890
	13	Volume de pertes en m ³ /an	136 494	47 390	35 142	70 653
	=10/9	Rendement brut du réseau	71 %	77,7 %	85,1 %	72,2 %
	=(12)/9	Rendement net du réseau (P104.3)	74,8 %	80,2 %	86,2 %	74,6 %
		Densité d'abonnés (Nb abonnés / km)	31,2	31,4	31,9	32,1
	=(9- 10)/linéaire	Indice linéaire vol non comptés – ILVNC (m ³ /j/km) (P105.3)	5,8	4,0	2,8	5,7
	=(12)/linéaire	Indice linéaire de consommation – ILC (m ³ /j/km)	15	14,3	16,3	15,4
		Qualification du réseau selon l'ILC	Semi-rural	Semi-Rural	Semi-Rural	Semi-Rural
	=9-12	Volume de pertes en m ³ /an	136 494	47 390	35 142	70 653
	=(9- 12)/linéaire	Indice linéaire de pertes – ILP (m ³ /h/km) (P106.3)	0,21	0,15	0,11	0,22
		Qualification du réseau selon l'ILP	Médiocre	Acceptable	Bon	Médiocre
=10 / nb abonnés	Consommation moyenne par abonné (m ³ /an)	334	161	184	170	

Selon les critères de l'Agence de l'Eau notre réseau est classé en catégorie semi-rural, acceptable.

Cette année le rendement du réseau a atteint **74,6 %**. Il est classé médiocre selon les critères de l'Agence de l'Eau, qui le classe en semi-rural.

Pour améliorer le rendement du réseau il est en outre indispensable de mettre en place un programme pluriannuel de remplacement des vieilles canalisations en fonte et trouver un équilibre entre extension et renouvellement.

Enfin pour poursuivre l'accroissement de ce rendement il est nécessaire de poursuivre le remplacement des vieux compteurs. En effet les compteurs de plus de 15 ans n'ont plus la précision initiale et sous compte les volumes réellement consommés.

- La commune de Saint Rémy de Provence

		2018	2019	2020	2021	
		Linéaire de réseau hors branchements (km)	97,21	97,48	97,48	97,48
		Nombre d'abonnés	5 621	5 676	5 735	5 807
Eaux brutes	1	Volume prélevé en m ³ /an	1 125 443	1 163 876	1 180 395	1 258 428
	2	Volume EB importé en m ³ /an	38 803	60 353	64 287	60 363
	3	Volume EB exporté en m ³ /an	0	0	0	0
	4	Volume entrée station(s) en m ³ /an	1 164 246	1 224 229	1 244 682	1 318 791
	5	Volume besoin station(s) en m ³ /an	0	0	0	0
Eaux mises en distribution	6	Volume produit en m ³ /an	1 164 246	1 224 229	1 244 682	1 318 791
		Production journalière moyenne en m ³ /j	3 190	3 354	3 410	3 613
		Production journalière de pointe en m ³ /j	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue
		Coefficient de pointe journalier	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	7	Volume ET importée en m ³ /an	0	0	0	0
	8	Volume ET exportée en m ³ /an	0	0	0	0
Volumes consommés	9	Volume mis en distribution sur le réseau en m ³ /an	1 164 246	1 224 229	1 244 682	1 318 791
	10	Volume annuel comptabilisé abonnés en m ³ /an	1 002 034	943 059	909 037	952 628
	11	Volume consommé non comptabilisé en m ³ /an	15 660	30 660	30 660	31 460
Indices du réseau	12	Volume consommés autorisés en m ³ /an	1 017 694	973 719	939 697	984 088
	13	Volume de pertes en m ³ /an	146 552	250 510	304 985	334 703
	=10/9	Rendement brut du réseau	86,1 %	77,0 %	73,0 %	72,2 %
	=(12)/9	Rendement net du réseau (P104.3)	87,4 %	79,5 %	75,5 %	74,6 %
		Densité d'abonnés (Nb abonnés / km)	57,8	58,2	58,8	59,6
	=(9-10)/linéaire	Indice linéaire vol non comptés – ILVNC (m ³ /j/km) (P105.3)	4,6	7,9	9,4	10,3
	=(12)/linéaire	Indice linéaire de consommation – ILC (m ³ /j/km)	28,7	27,4	26,4	27,7
		Qualification du réseau selon l'ILC	Semi-rural	Semi-rural	Semi-rural	Semi-rural
	=9-12	Volume de pertes en m ³ /an	146 552	250 510	304 985	334 703
	=(9-12)/linéaire	Indice linéaire de pertes – ILP (m ³ /h/km) (P106.3)	0,172	0,293	0,357	0,392
		Qualification du réseau selon l'ILP	Acceptable	Médiocre	Mauvais	Mauvais
	=10 / nb abonnés	Consommation moyenne par abonné (m ³ /an)	178	166	159	164

Selon les critères de l'Agence de l'Eau notre réseau est classé en catégorie semi-rural, médiocre.

Cette année le rendement du réseau a atteint **74,6 %**. Il est classé mauvais selon les critères de l'Agence de l'Eau, qui le classe en semi-rural.

Pour améliorer le rendement du réseau il est en outre indispensable de mettre en place un programme pluriannuel de remplacement des vieilles canalisations en fonte et trouver un équilibre entre extension et renouvellement.

Enfin pour poursuivre l'accroissement de ce rendement il est nécessaire de poursuivre le remplacement des vieux compteurs. En effet les compteurs de plus de 15 ans n'ont plus la précision initiale et sous compte les volumes réellement consommés.

5-6. Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable (P107.2) :

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau.

- La commune d'Aureille

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	160

Au cours des 5 dernières années, 0,160 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement = $[(0 + 0 + 0 + 0 + 0,160) / (5 * 21)] * 100 = 0,15 \%$

Pour 2021 le taux moyen de renouvellement est de 0,15 %

Exercice	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,15 %

A ce stade-là, nous sommes capables de fournir le taux de renouvellement en durée de vie théorique du réseau.

Pour cela nous prendrons les hypothèses suivantes :

- 0,5 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 200 ans,
- 1 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 100 ans,
- 2 % de renouvellement, correspondent à une durée de vie théorique égale à 50 ans.

Exercice	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,15 %
Durée de vie théorique du réseau	$\frac{1}{0,15} = 666 \text{ ans}$

- La commune d'Eygalières

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0,125

Au cours des 5 dernières années, 0,125 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement = $[(0 + 0 + 0 + 0 + 0,125) / (5 * 36,5)] * 100 = 0,07 \%$

Pour 2021 le taux moyen de renouvellement est de 0,07 %

Exercice	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,07 %

A ce stade-là, nous sommes capables de fournir le taux de renouvellement en durée de vie théorique du réseau.

Pour cela nous prendrons les hypothèses suivantes :

- 0,5 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 200 ans,
- 1 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 100 ans,
- 2 % de renouvellement, correspondent à une durée de vie théorique égale à 50 ans.

Exercice	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,07 %
Durée de vie théorique du réseau	$\frac{1}{0,07} = 1\,428 \text{ ans}$

- La commune de Mas Blanc des Alpilles

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0	0,135	0,18	0

Au cours des 5 dernières années, 0,135 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement = $[(0 + 0 + 0,135 + 0,18 + 0) / (5 * 15)] * 100 = 0,42 \%$
Pour 2021 le taux moyen de renouvellement est de 0,42 %

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0 %	0 %	0 %	0,18 %	0,42 %

A ce stade-là, nous sommes capables de fournir le taux de renouvellement en durée de vie théorique du réseau. Pour cela nous prendrons les hypothèses suivantes :

- 0,5 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 200 ans,
- 1 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 100 ans,
- 2 % de renouvellement, correspondent à une durée de vie théorique égale à 50 ans.

Exercice	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,18 %	0,42 %
Durée de vie théorique du réseau	$\frac{1}{0,18} = 555 \text{ ans}$	238 ans

- La commune de Saint Etienne du Grès

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0,330	0,100	1,775	0,350	2,200

Au cours des 5 dernières années, 4,755 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement = $[(0,330 + 0,100 + 1,775 + 0,350 + 2,200) / (5 * 37)] * 100 = 2,57 \%$
Pour 2021 le taux moyen de renouvellement est de 2,57 %

Exercice	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	1,38 %	2,57 %

A ce stade-là, nous sommes capables de fournir le taux de renouvellement en durée de vie théorique du réseau. Pour cela nous prendrons les hypothèses suivantes :

- 0,5 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 200 ans,

- 1 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 100 ans,
- 2 % de renouvellement, correspondent à une durée de vie théorique égale à 50 ans.

Exercice	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	1,38 %	2,57 %
Durée de vie théorique du réseau	$\frac{1}{1,38} = 72 \text{ ans}$	39 ans

- La commune de Saint Rémy de Provence

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,115	1,260	1,235	0,140	0,2

Au cours des 5 dernières années, 3,95 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement = $[(1,115 + 1,260 + 1,235 + 0,140 + 0,2) / (5 * 97)] * 100 = 0,81 \%$
 Pour 2021 le taux moyen de renouvellement est de 0,81 %

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	1,03 %	0,76 %	0,93 %	0,86 %	0,81 %

A ce stade-là, nous sommes capables de fournir le taux de renouvellement en durée de vie théorique du réseau. Pour cela nous prendrons les hypothèses suivantes :

- 0,5 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 200 ans,
- 1 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 100 ans,
- 2 % de renouvellement, correspondent à une durée de vie théorique égale à 50 ans.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,94 %	1,03 %	0,76 %	0,93 %	0,86 %	0,81 %
Durée de vie théorique du réseau	$\frac{1}{0,94} = 106 \text{ ans}$	97 ans	131 ans	107 ans	116 ans	123 ans

5-7. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0) :

Le délai maximal d'ouverture des branchements est de **8 jours ouvrés**.

5-8. Taux de respect du délai maximal d'ouverture branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) :

Ce taux sert à évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.

En 2021, **100 % des ouvertures de branchements ont été réalisées dans le délai maximal auquel s'était engagé le service pour l'ensemble des communes en régie.**

6. Les travaux et études réalisés en 2021**6-1. Quelques chiffres clés :**

Type d'intervention	Aureille	Eygalières	Mas Blanc	Mouriès	St Etienne du Grès	Saint Rémy de Provence
Nombre de fuites sur refoulement	0	0	0	0	0	0
Nombre de fuites sur canalisation	2	0	0	0	8	5
Nombre de fuites sur branchement	1	2	2	1	6	1
Nombre de branchements neufs	4	14	4	7	12	41
Nombre de vannes remplacées	0	1	0	0	10	0
Nombre de nouvelles vannes	5	8	0	0	12	5

La commune de Saint Etienne du Grès comptabilise un nombre très important de fuites sur canalisation et branchement.

6-2. Les Travaux :**-Aureille :**

Renouvellement du réseau et branchements d'eau potable Avenue des Alpilles en \varnothing 150 mm fonte sur 100 mètres et création d'un réseau et branchements d'eau potable Rue de l'Anglantière en \varnothing 80 mm fonte sur 60 mètres.

-Eygalières :

Impasse Vieille Fontaine : renouvellement du réseau et branchements d'eau potable en \varnothing 63 mm PE sur 70 mètres,
ZA des Grandes Terres : création d'un réseau et branchements d'eau potable en \varnothing 150 mm fonte sur 450 mètres,
Chemin de Souvestre : renouvellement du réseau et branchements d'eau potable en \varnothing 100 mm fonte sur 55 mètres,
Route d'Orgon et Impasse Mas Blanc : création d'un réseau et branchements d'eau potable en \varnothing 150 mm fonte sur 450 mètres et en \varnothing 80 mm fonte sur 230 mètres.

-Mouriès :

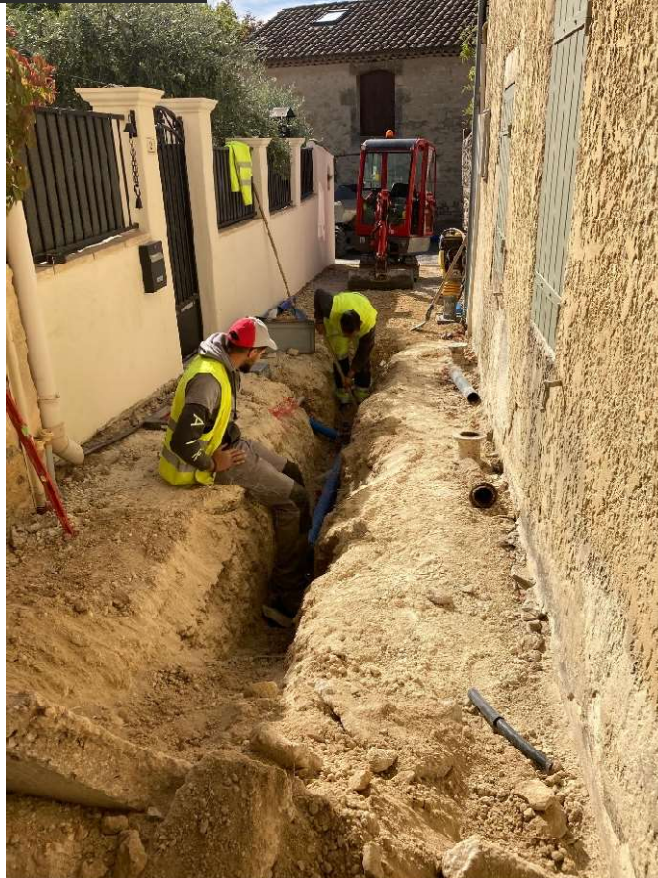
Lancement de la MOE pour le renouvellement du réseau et branchements d'eau potable Route de Servanne,
 Renouvellement du réseau et branchements d'eau potable Impasse Calandeu en \varnothing 150 mm fonte sur 110 mètres.

-Saint Etienne du Grès

ZA Laurade : Création d'un réseau et branchements d'eau potable en \varnothing 100 mm fonte sur 130 mètres,
Avenue Gasparin : Renouvellement du réseau et branchements d'eau potable en \varnothing 100 mm fonte sur 170 mètres,
Route de St Rémy – piste cyclable : Renouvellement du réseau et branchements d'eau potable en \varnothing 150 mm fonte sur 580 mètres,
RD 32 : Renouvellement du réseau et branchements d'eau potable en \varnothing 150 mm fonte sur 1 150 mètres,
Place de Mairie : Renouvellement du réseau et branchements d'eau potable en \varnothing 150 mm fonte sur 300 mètres.

-Saint Rémy de Provence :

Espace de la libération : Renouvellement d'un réseau et branchements d'eau potable en \varnothing 150 mm fonte sur 200 mètres et création d'un réseau en \varnothing 300 mm fonte sur 200 mètres,
ZA Massane 3 : Création réseau et branchements d'eau potable en \varnothing 150 mm fonte sur 50 mètres,
Quartier de la Galine : Création réseau et branchements d'eau potable en \varnothing 160 mm PE sur 1 500 mètres.



Rue de l'Anglantière - Aureille



RD32 - Saint Etienne du Grès

AR Prefecture

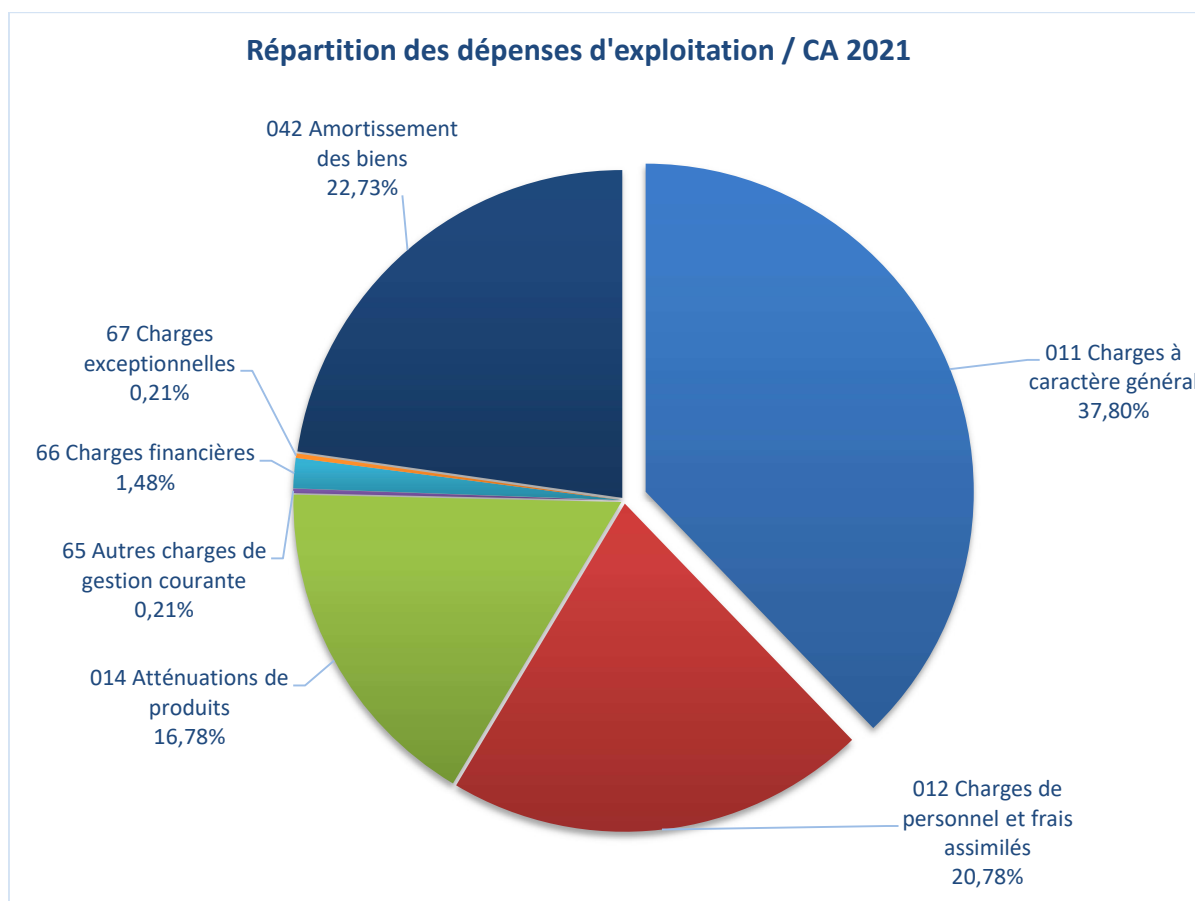
013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022



Quartier la Galine – Saint Rémy de Provence

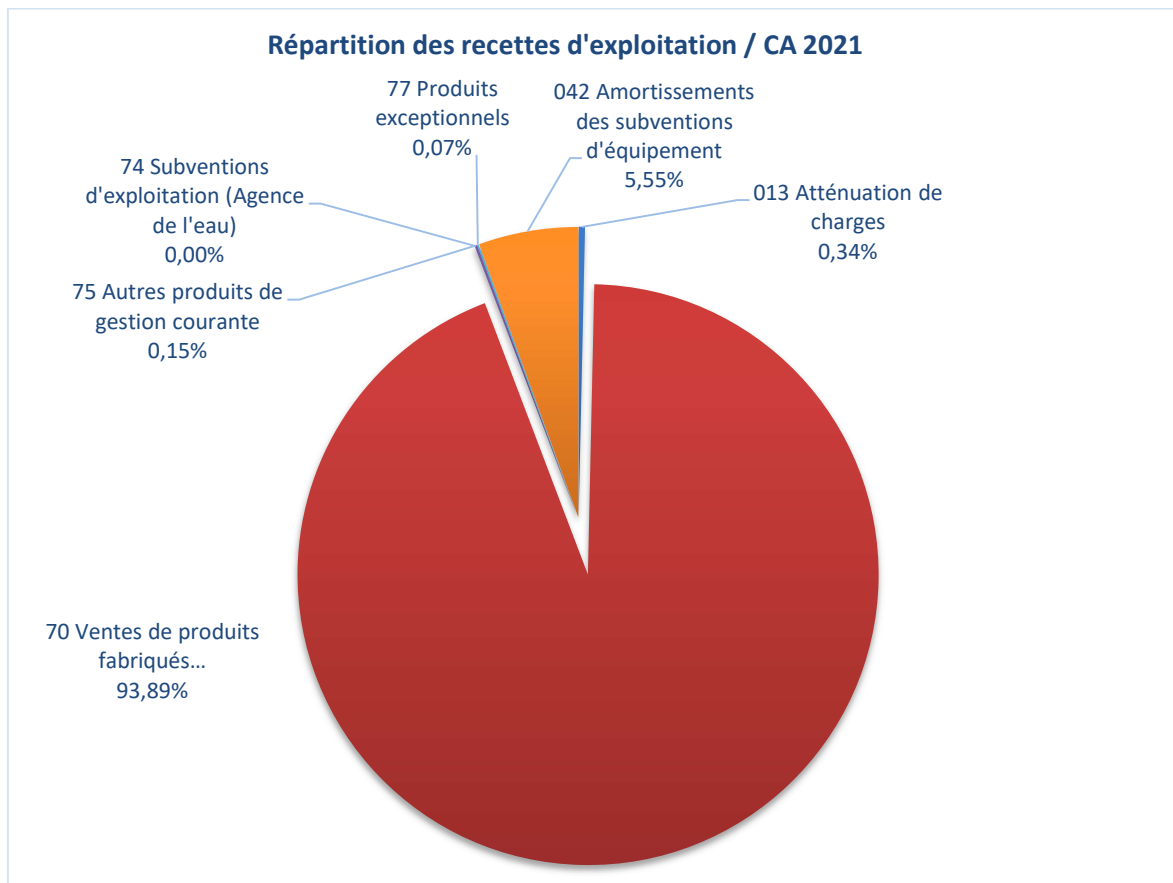
7. Les indicateurs financiers eau potable**7-1. Les dépenses d'exploitation**

Chapitre	Libellé	2021	
		Euros	%
011	Charges à caractère général	1 144 881,02	37,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	629 435,21	20,78
014	Atténuations de produits	508 204,00	16,78
65	Autres charges de gestion courante	6 497,79	0,21
66	Charges financières	44 901,92	1,48
67	Charges exceptionnelles	6 434,09	0,21
042	Amortissement des biens	688 464,94	22,73
TOTAL		3 028 818,97	



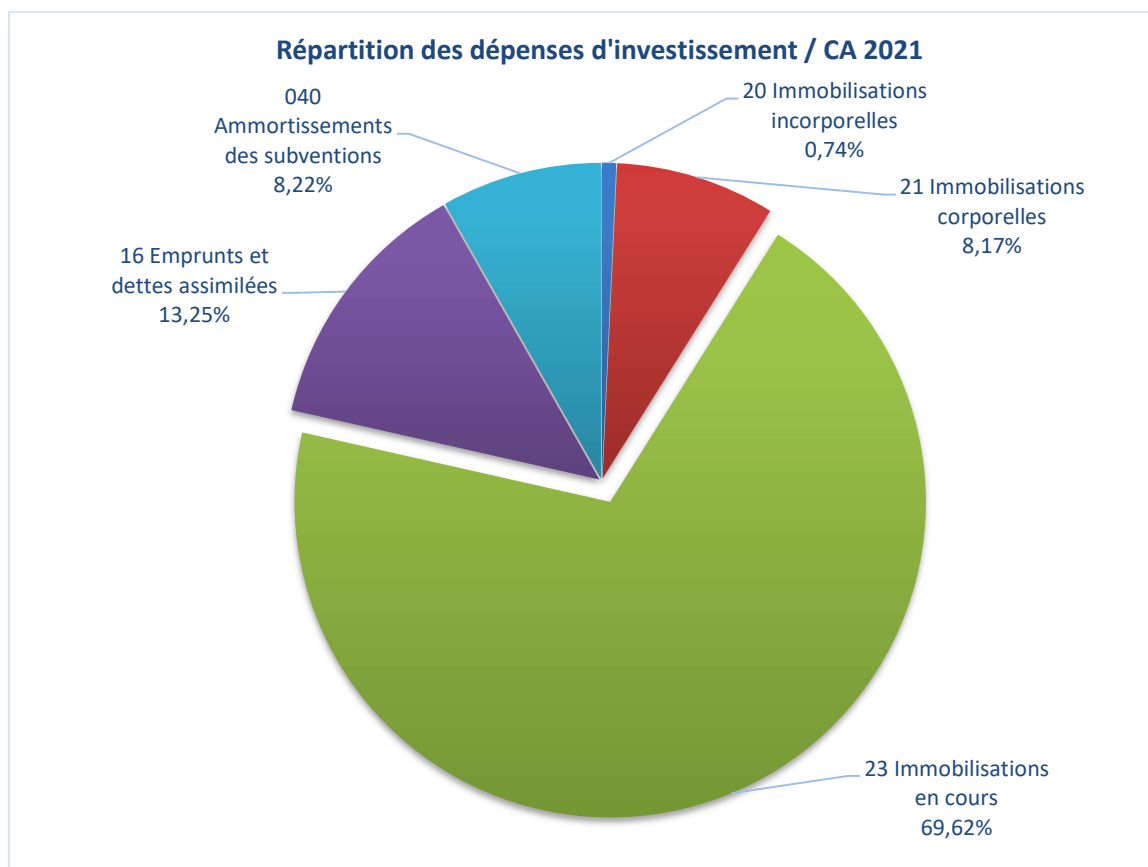
7-2. Les recettes d'exploitation

Chapitre	Libellé	2021	
		Euros	%
013	Atténuations de charges (remboursements en cas de maladie, accident travail...)	9 700,25	0,34
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service décomposées de la façon suivante	2 699 216,62	93,89
	70111 – ventes d'eau aux abonnés	1 463 153,60	
	701241 – Redevance pollution d'origine domestique	408 529,76	
	70128 – Autres taxes et redevances	75 169,93	
	704 - Travaux	158 055,03	
	7064 – Locations de compteurs	371 370,02	
	7068 – Autres prestations de services	1 155,00	
	7084 – Mise à disposition de personnel facturé	161 569,39	
	7088 – Autres produits d'activités annexes	60 213,89	
74	Subventions d'exploitation (Agence de l'Eau)	0	0
75	Autres produits de gestion courante	4 452,82	0,15
77	Produits exceptionnels	1 996,14	0,07
042	Amortissements des subventions d'équipement	159 574,26	5,55
TOTAL		2 874 940,09	



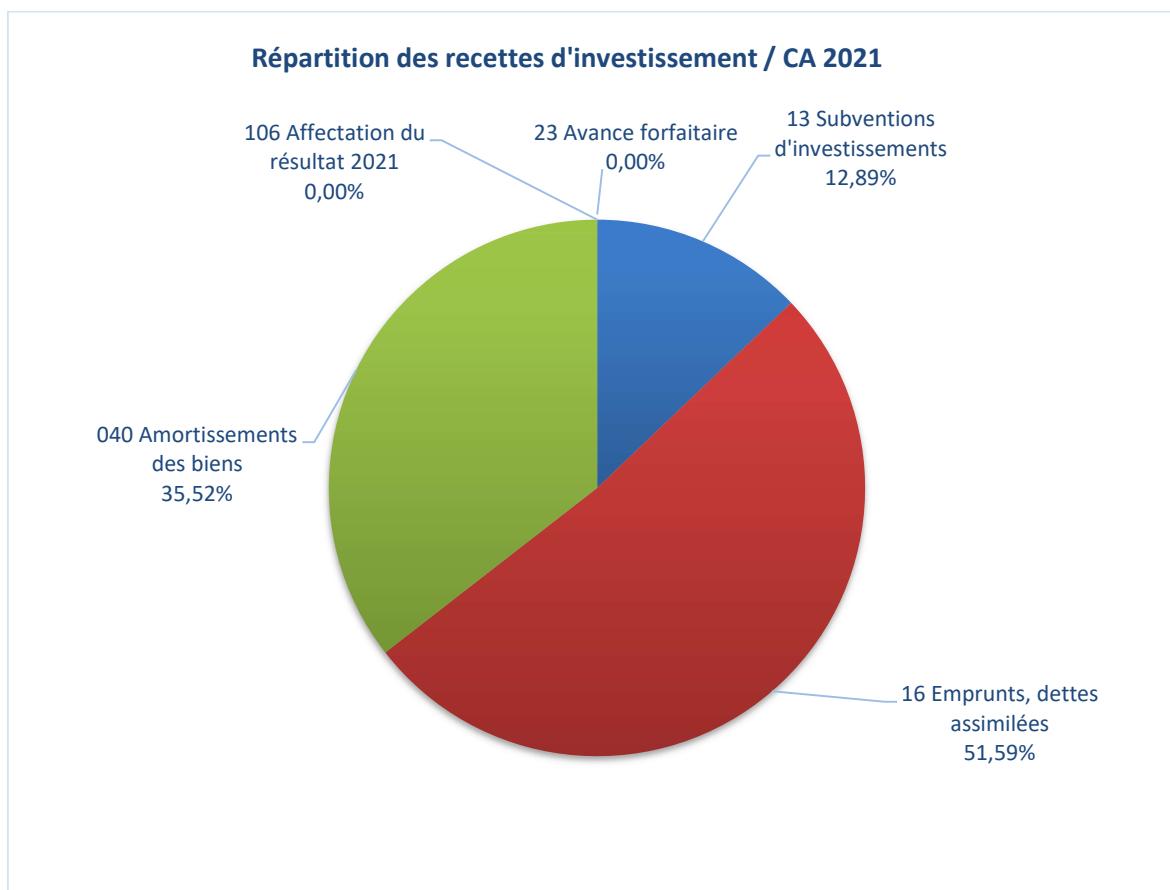
7-3. Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	2021	
		Euros	%
20	Immobilisations incorporelles	14 310,00	0,26
21	Immobilisations corporelles	158 653,66	10,21
23	Immobilisations en cours	1 351 327,95	59,40
16	Emprunts et dettes assimilées (remboursements capital des emprunts)	257 094,24	18,77
040	Amortissements des subventions d'équipement	159 574,26	11,36
TOTAL		1 940 960,11	



7-4. Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	2021	
		Euros	%
13	Subventions d'investissement	249 806,31	54,85
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	0,00
040	Amortissements des biens	688 464,94	23,85
23	Avance forfaitaire	0	0,00
106	Affectation du résultat 2021	0	21,30
TOTAL		1 938 271,25	



7-5. L'état de la dette à la fin de l'exercice 2021

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat								
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00				
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					5 361 500,00				
1641 Emprunts en euros (total)					5 361 500,00				
1/2085290	CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES P	08/07/2019	09/07/2019	15/07/2020	1 300 000,00	F		1,030	0,000
10/MON539265EUR	LA BANQUE POSTALE	05/11/2021	23/11/2021	01/12/2022	1 000 000,00	F		0,890	0,000
2/5015673	CAISSE DEPOT CONSIGNATION	01/11/2015	01/11/2015	01/11/2016	110 500,00	F		1,750	0,000
3/800351201	ORANGE BANK	28/01/2016	28/03/2016	21/01/2017	54 000,00	F		2,120	0,000
4/A2913139	CAISSE EPARGNE	16/12/2013	30/12/2013	30/03/2014	300 000,00	F		3,960	0,000
5/MON199750EUR/0202058	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	24/09/2002	24/09/2002	01/02/2003	497 000,00	V	EURIBOR06M	1,890	0,000
6/MON211560EUR/0216482	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	12/09/2003	12/09/2003	01/03/2006	300 000,00	V	EURIBOR06M	2,330	0,000
7/MON239949EUR/0250096	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	31/05/2006	02/08/2006	01/06/2007	500 000,00	F		3,500	0,000
8/MON258935EUR/0274672	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	22/05/2008	29/05/2008	01/09/2008	800 000,00	F		4,630	0,000
9/MON516469EUR/0517152	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	25/10/2007	25/10/2007	01/08/2008	500 000,00	V	EURIBOR01M	4,310	0,000

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 080 443,62					257 094,24	43 575,67	0,00	9 327,65
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 080 443,62					257 094,24	43 575,67	0,00	9 327,65
1/2085290	N	0,00	A-1	1 181 658,26	17,52	F		1,030	59 474,04	12 783,66	0,00	5 578,41
10/MON539265EUR	N	0,00	A-1	1 000 000,00	19,90	F		0,000	0,00	0,00	0,00	917,21
2/5015673	N	0,00	A-1	88 400,02	23,82	F		1,750	3 683,33	1 611,46	0,00	253,54
3/800351201	N	0,00	A-1	37 749,97	9,05	F		2,120	3 379,98	822,60	0,00	710,96
4/A2913139	N	0,00	A-1	162 051,75	6,99	F		3,960	19 713,09	6 907,55	0,00	0,00
5/MON199750EUR/0202058	N	0,00	A-1	34 624,40	0,58	V	EURIBOR06M	0,000	33 356,19	0,00	0,00	0,00
6/MON211560EUR/0216482	N	0,00	A-1	39 515,68	1,67	V	EURIBOR06M	2,330	19 112,87	0,00	0,00	0,00
7/MON239949EUR/0250096	N	0,00	A-1	146 765,51	9,41	F		3,500	30 337,02	0,00	0,00	0,00
8/MON258935EUR/0274672	N	0,00	A-1	343 800,92	6,41	F		4,630	44 345,05	17 445,51	0,00	1 282,28
9/MON516469EUR/0517152	N	0,00	A-1	45 877,11	0,58	V	EURIBOR01M	3,830	43 692,67	4 004,89	0,00	585,25

7-6. L'épargne brute

Epargne brute = recettes réelles d'exploitation – dépenses réelles d'exploitation

Epargne brute = 2 715 365,83 € - 2 295 452,11 € = 419 913,72 €

L'épargne brute pour 2021 est de **419 913,72 €**

7-7. Le taux d'endettement

Taux d'endettement = $\left(\frac{\text{annuité de la dette}}{\text{recettes d'exploitation}} \right) * 100$

$$\text{Taux d'endettement} = \left(\frac{300\,669,91 \text{ €}}{2\,715\,365,83 \text{ €}} \right) * 100 = 11,07 \%$$

Le taux d'endettement pour 2021 est de **11,07 %**

7-8. La durée d'extinction de la dette (P153.2)

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{\text{encours de la dette}}{\text{épargne brute}}$$

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{3\,337\,537,86 \text{ €}}{419\,913,72 \text{ €}} = 7,95 \text{ ans}$$

La durée d'extinction de la dette pour 2021 est de **7,95 ans**

8. Récapitulatif des indicateurs de performance 2021

Codes	Libellés	Aureille	Eygalières	Mas Blanc	Mouriès	St Etienne du G	St Rémy de Pce
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (en Hab)	1 335	1 502	475	2 940	2 160	8 535
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (en €)	1,51					
P101.1	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques sur les eaux distribuées (en %)	100	100	100	100	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques sur les eaux distribuées (en %)	100	100	100	100	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (sur 120)	90	85	39	85	85	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution (en %)	67,7	78,3	72,2	60,9	74,6	74,6
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /J/Km)	7,9	9,4	3,8	14,6	5,7	10,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /H/Km)	0,27	0,37	0,13	0,51	0,22	0,392
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux (en %)	0,15	0,07	0,42	/	2,57	0,81
P108.3	Indice d'avancement de la protection ressource (en %)	80	/	80	80	60	80
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (en %)	100					
P153.2	Durée d'extinction de la dette (en années)	7,95					
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements (en J)	8					

C/ LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT**1. Les unités de traitement****1-1. Dénomination des termes couramment utilisés en assainissement**

STEP : Station d'Épuration.

Eq/Hab : Equivalent Habitant = 60 g de DBO5/jour

1 Eq/Hab = 1 Hab

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matières En Suspension

Pt : Phosphore Total

Les formes de l'azote :

- NGL : Azote Total ou Global (N-NTK + N-NO₂ + N-NO₃)
- NTK : Azote Kjeldahl (Azote Organique +Azote Ammoniacal)
- NH₄ : Azote Ammoniacal (N-NH₄ = NH₄/1.29)
- NO₂ : Nitrite (N-NO₂ = NO₂/4.43)
- NO₃ : Nitrate(N-NO₃ = NO₃/3.29)

Débit de référence

Débit journalier associé au système d'assainissement au-delà duquel le traitement exigé par la directive du 21 mai 1991 susvisée n'est pas garanti. Conformément à l'article R. 2224-11 du code général des collectivités territoriales, il définit le seuil au-delà duquel la station de traitement des eaux usées est considérée comme étant dans des situations inhabituelles pour son fonctionnement. Il correspond au percentile 95 des débits arrivant à la station de traitement des eaux usées (c'est-à-dire au déversoir en tête de station).

Situations inhabituelles

Toute situation se rapportant à l'une des catégories suivantes :

- fortes pluies telles que mentionnées à l'article R. 2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- opérations programmées de maintenance réalisées dans les conditions prévues à l'article 16, préalablement portées à la connaissance du service en charge du contrôle,
- circonstances exceptionnelles (telles que catastrophes naturelles, inondations, pannes ou dysfonctionnements non directement liées à un défaut de conception ou d'entretien, rejets accidentels dans le réseau de substances chimiques, actes de malveillance).

Charge Brute de Pollution Organique (CBPO)

La Charge Brute de Pollution Organique est définie, par l'article R. 2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme le poids d'oxygène correspondant à la demande biochimique en oxygène sur cinq jours (DBO5) calculé sur la base de la charge journalière moyenne de la semaine au cours de laquelle est produite la plus forte charge de substances polluantes dans l'année.

Pour une agglomération d'assainissement, somme de la pollution domestique et de la pollution des industries raccordées. Il s'agit de la pollution journalière en période de pointe, par temps sec. Pour un industriel, cette pollution est déterminée par les agences de l'eau sur la base de coefficients, forfaitaires ou mesurés, fonction du type d'activité et du volume de l'activité

1-2. Les réseaux de collecte

Le réseau est de type séparatif sur l'ensemble des communes.

Les eaux usées sont captées dans un réseau et les eaux pluviales dans un réseau différent.

Variation du linéaire du réseau de desserte :

Communes	2017	2018	2019	2020	2021
Aureille	13,700 km	13,700 km	13,700 km	13,700 km	13,700 km
Fontvieille			22,890 km	22,890 km	22,890 km
Eygalières	15,292 km	15,612 Km	15,612 km	15,612 km	16,882 km
Mas Blanc des Alpilles	4,980 km	5,190 km	5,330 km	5,330 km	5,330 km
Mouriès	24,200 km	24,200 km	24,200 km	24,200 km	24,200 km
Saint Etienne du Grès	13,020 km	13,020 km	13,375 km	13,730 km	13,730 km
Saint Rémy de Provence	40,696 km	40,846 km	41,046 km	41,196 km	41,446 km
TOTAL	111,888	112,568	135,798	136,658	138,178

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

1-3. Station d'épuration d'Aureille

a/ Identification et description succincte

AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :		060000113006
Nom :	AUREILLE			
Taille en EH (= CBPO) :	SEMAINE 41 – 45,13 KG/J SOIT 752 EH			
SYSTEME DE COLLECTE		CODE SANDRE :		060913006002
Nom :	SC DU STEU : AUREILLE			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF ... % UNITAIRE ... % SEPARATIF			
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	REGIE ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES		CODE SANDRE :		060913006002
Nom :	AUREILLE – STEP – 1500 EH			
Lieu d'implantation :	AUREILLE			
Date de mise en eau :	1996			
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES			
Capacité nominale :	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M ³ /JOUR	Q pointe M ³ /HEURE	Equivalent HABITANTS
	Temps sec	90	225	1 500
	Temps pluie			
Débit de référence :	225 M ³ /J			
Charge entrante : (année 2021)	EN KG/J DBO5 :	40	EN EH :	667
File EAU :	TYPE DE TRAITEMENT :	LIT BACTERIEN		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FORTE CHARGE		
File BOUE :	TYPE DE TRAITEMENT :	DIGESTEUR A FROID		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	LITS DE SECHAGE		
Exploitant :	REGIE ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
MILIEU RECEPTEUR		CODE SANDRE :		
Nom :	GAUDRE D'AUREILLE			
Masse d'eau :				
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL	EAU DOUCE DE SURFACE		
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN			
Débit d'étiage :				

b/ Normes de rejets à respecter

Polluant autorisé	Concentration au pt de rejet en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	35	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	Pas de conditions	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	60
MES	Pas de conditions	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL	Pas de conditions	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	Pas de conditions	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	Pas de conditions	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	Pas de conditions	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	Pas de conditions	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	

AR Prefecture

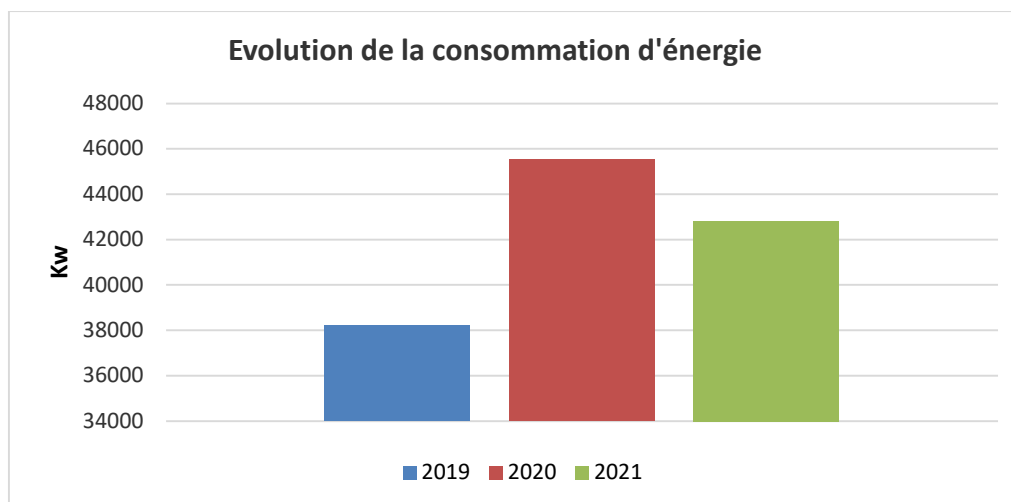
013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

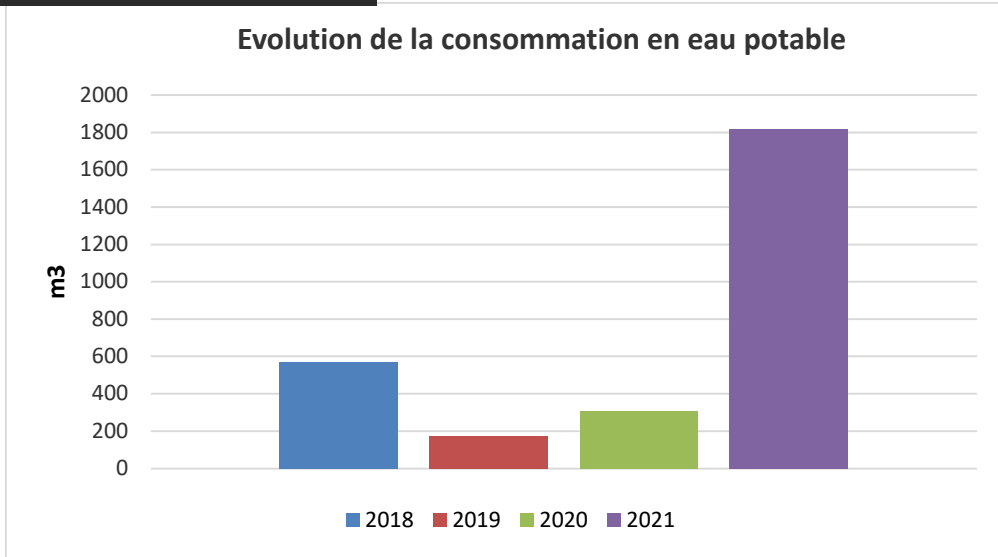
c/ La consommation électrique

MOIS	Conso EDF en Kw 2019	Conso EDF en Kw 2020	Conso EDF en Kw 2021
JANVIER	3 624	4 709	4 116
FÉVRIER	2 781	4 183	3 478
MARS	2 939	3 839	3 678
AVRIL	2 321	3 625	3 588
MAI	2 346	3 963	3 750
JUIN	2 920	3 511	3 627
JUILLET	2 931	3 682	4 840
AOÛT	2 513	3 691	1 388
SEPTEMBRE	3 105	3 539	3 488
OCTOBRE	3 489	3 977	3 984
NOVEMBRE	4 372	3 195	3 636
DÉCEMBRE	4 862	3 626	3 242
TOTAL	38 203	45 540	42 815



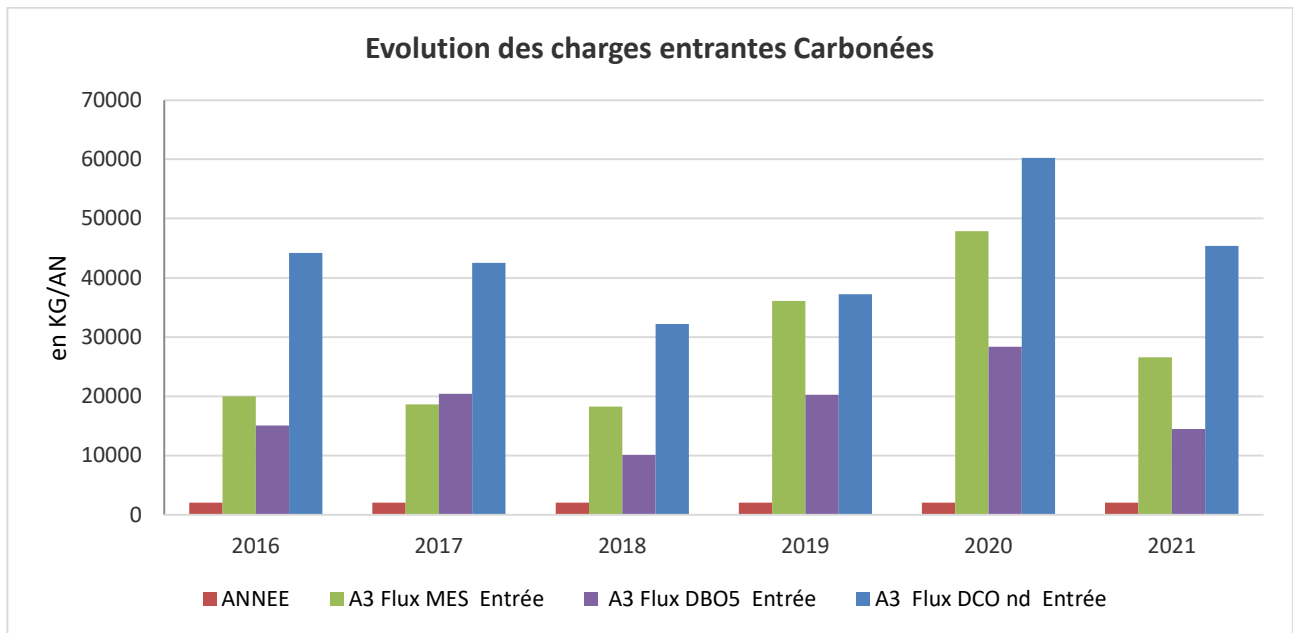
d/ La consommation en eau potable

MOIS	Conso eau potable en m ³ 2019	Conso eau potable en m ³ 2020	Conso eau potable en m ³ 2021
JANVIER	17	32	93
FÉVRIER	10	21	114
MARS	4	19	413
AVRIL	0	15	108
MAI	19	38	127
JUIN	10	68	212
JUILLET	0	21	570
AOÛT	3	1	3
SEPTEMBRE	10	6	85
OCTOBRE	30	9	60
NOVEMBRE	44	16	27
DÉCEMBRE	25	61	2
TOTAL	172	307	1 814

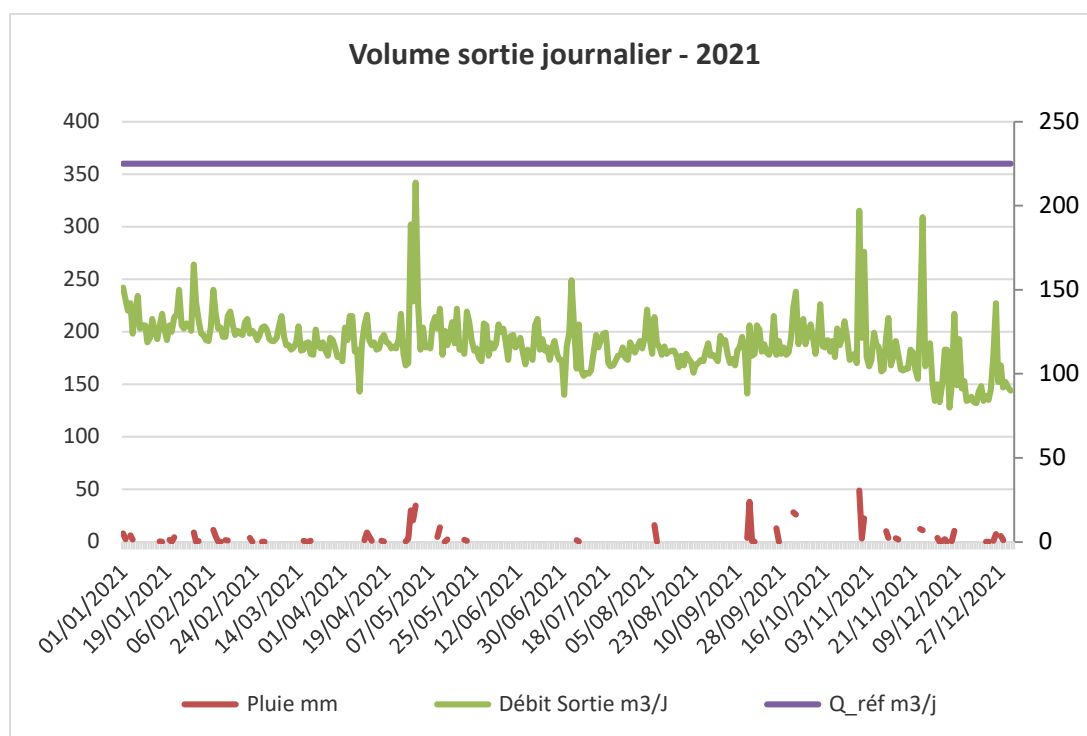
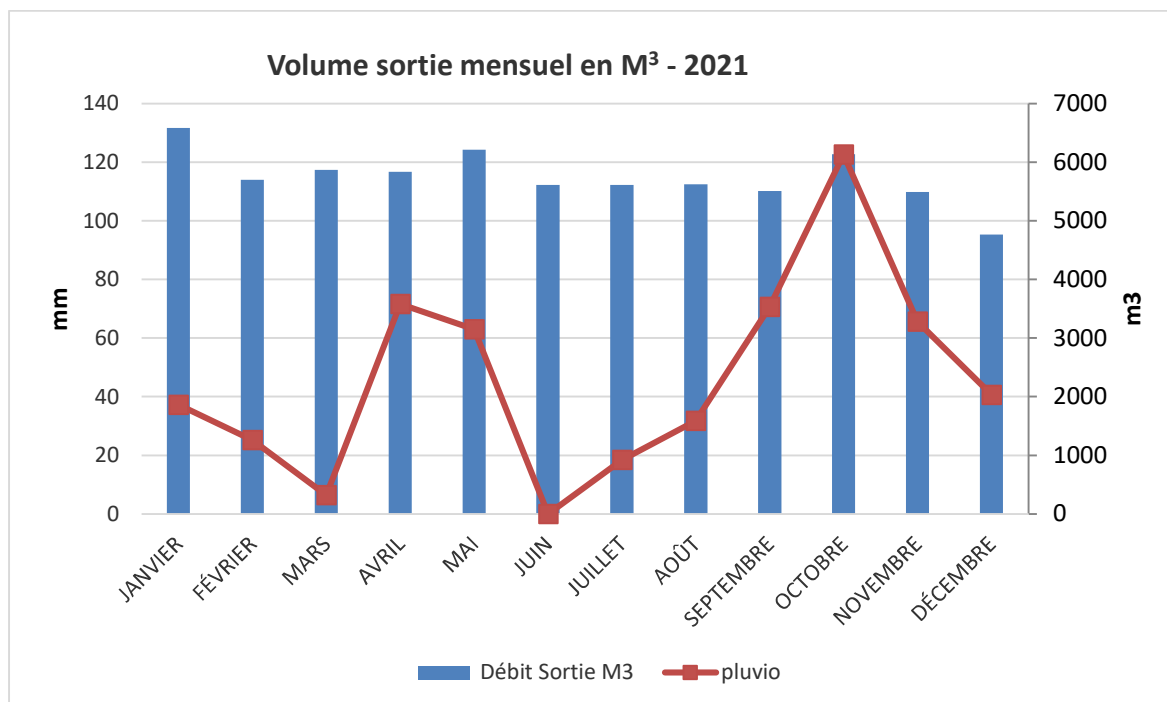


e/ Charges entrantes dans le système de traitement

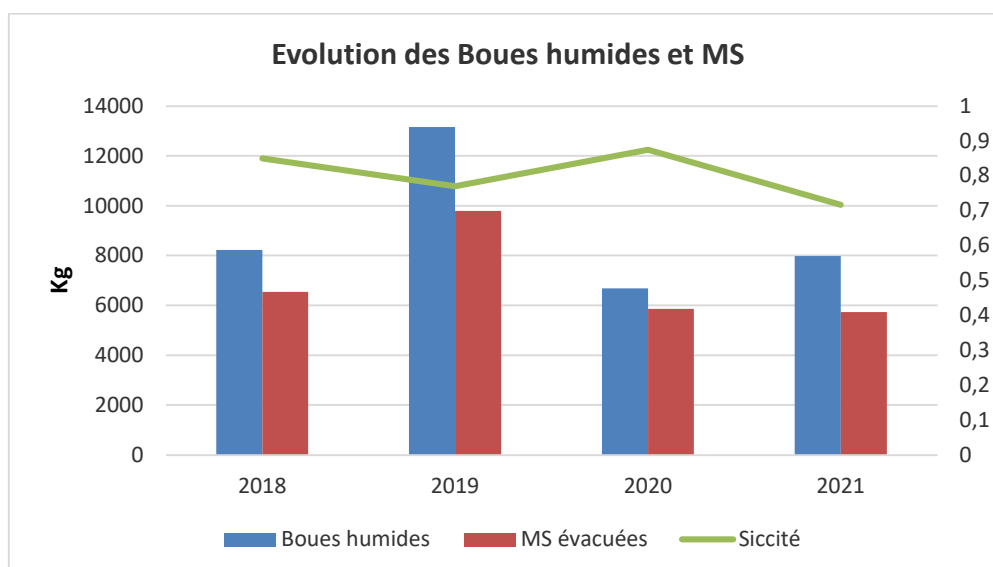
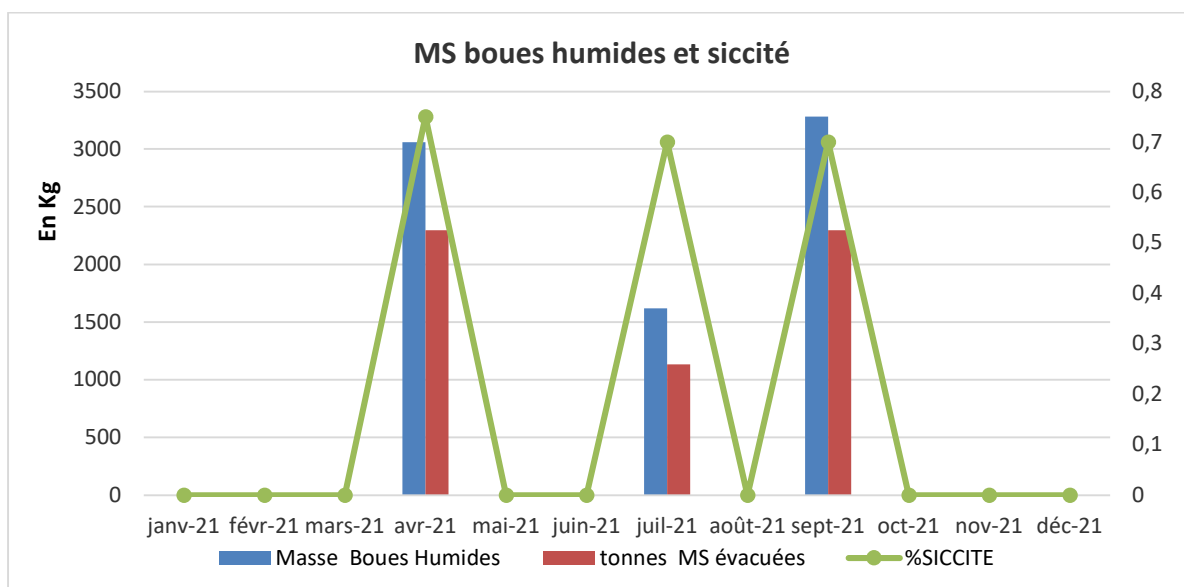
Charges entrantes sur 5 ans en Kg			
ANNEES	A3 Flux MES Entrée	A3 Flux DBO5 Entrée	A3 Flux DCO Entrée
2016	19 960	15 065	44 212
2017	18 640	20 420	42 527
2018	18 226	10 063	32 210
2019	36 075	20 239	37 229
2020	47 839	28 331	60 253
2021	26 566	14 483	45 367



EVOLUTION VOLUME ENTREE / SORTIE			
Années	Volume Entrée en m ³ /an	Volume Sortie en m ³ /an	Pluvio en mm/an
2017	70 901	70 901	287
2018	64 976	64 976	766
2019	77 413	77 413	508
2020	75 826	75 826	477
2021	68 383	68 938	553

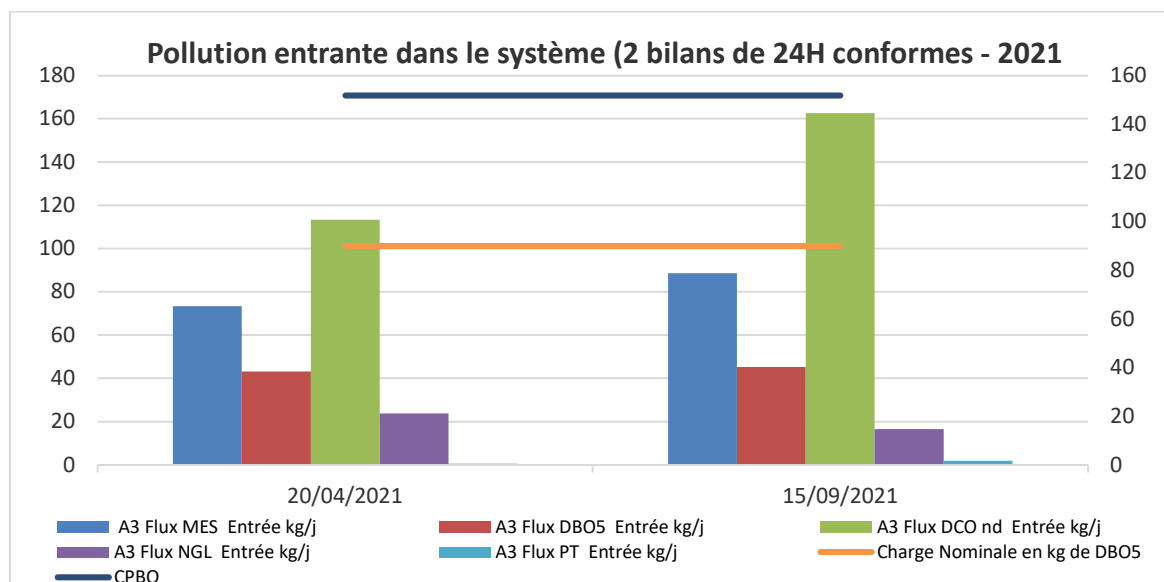


Déshydratation année 2021			
MOIS	MS Boues humides Kg	Siccité en %	Concentration En gr/l
Janvier	0		
Février	0		
Mars	0		
Avril	3 060	75	40
Mai	0		
Juin	0		
Juillet	1 620	70	32
Août	0		
Septembre	3 280	70	30
Octobre	0		
Novembre	0		
Décembre	0		
TOTAL	7 960	71,67	34



La pollution entrant dans le système de collecte.

nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/J	A3 Flux PT Entrée Kg/j	Charge nominale en Kg de DBO5	CPBO
1	20/04/2021	73,4	43,2	113,3	23,8	0,50	90	151,80
2	15/09/2021	88,6	45,3	162,5	16,5	1,90	90	151,80

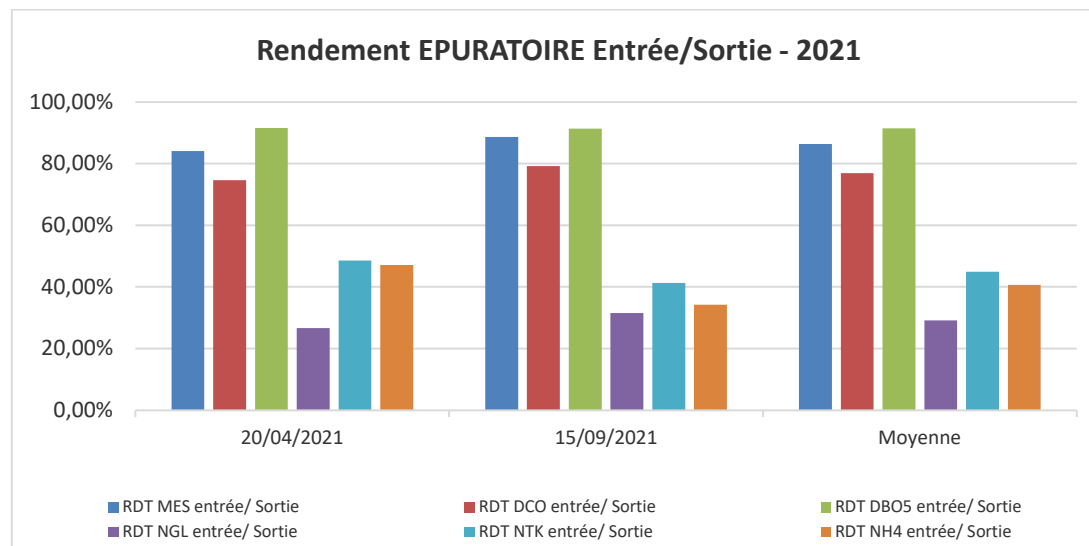


La pollution sortante du système de collecte.

nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NGL Sortie Kg/J	A4 Flux NTK Sortie Kg/J	A4 Flux NH4 Sortie Kg/j
1	20/04/2021	54	17	133	51,5	36	36
2	15/09/2021	49	19	164	54,9	47	50

i/ Les rendements épuratoires

Date	Rendement MES Entrée Sortie	Rendement DBO5 Entrée Sortie	Rendement DCO Entrée Sortie	Rendement NGL Entrée Sortie	Rendement NTK Entrée Sortie	Rendement NH4 Entrée Sortie
20/04/2021	84,12%	74,67%	91,50%	26,67%	48,57%	47,06%
15/09/2021	88,60%	79,21%	91,36%	31,57%	41,25%	34,21%



AR Prefecture

013-24130375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

j/ Les refus de dégrillage :

MOIS	Refus en Kg/mois 2019	Refus en Kg/mois 2020	Refus en Kg/mois 2021
JANVIER	306	309	412
FÉVRIER	303	315	464
MARS	285	393	384
AVRIL	354	552	484
MAI	357	294	284
JUIN	336	255	80
JUILLET	273	363	304
AOÛT	336	363	184
SEPTEMBRE	309	312	228
OCTOBRE	519	624	224
NOVEMBRE	369	384	148
DÉCEMBRE	276	344	356
TOTAL	4 023	4 508	3 552

k/ Conclusion

Les 2 bilans réalisés en 2021 sont **conformes** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

l/ Travaux ou renouvellement réalisés en 2021 sur la station :

En 2021 les travaux suivants ont été réalisés :

- Mise en place d'un compacteur pour les déchets de dégrillage pour un montant de **21 030 € HT**,
- Renouvellement du sprinckler pour un montant de **5 908 € HT**,
- Renouvellement pompe du sessyl pour un montant de **1 316 € HT**,
- Renouvellement pompe de recirculation pour un montant de **970 € HT**,
- Renouvellement pompe de relevage pour un montant de **1 093 € HT**,
- Renouvellement pompe relevage PR Trébonds pour un montant de **2 105 € HT**.

m/ Améliorations prévues pour 2022 :

- Renouvellement pompes,
- Remise en état de l'anneau central du clarificateur.

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022



1-4. Station d'épuration d'Eygalières

a/ Identification et description succincte

AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :	060000113034	
Nom :	EYGALIERES			
Taille en EH (= CBPO) :	240 KG/J – 4 005 EH MOYENNE DE LA SEMAINE LA PLUS CHARGEE (SEMIANE 18)			
SYSTEME DE COLLECTE		CODE SANDRE :	060813034001	
Nom :	SC DU STEU : EYGALIERES			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF ... % UNITAIRE ... % SEPARATIF			
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	REGIE ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES		CODE SANDRE :	060913034002	
Nom :	EYGALIERES			
Lieu d'implantation :	EYGALIERES			
Date de mise en eau :	JANVIER 2007			
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES			
Capacité nominale :	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M ³ /JOUR	Q pointe M ³ /HEURE	Equivalent HABITANTS
Temps sec	198	660	66	3 300
Temps pluie			79,2	
Débit de référence :	383 M ³ /J			
Charge entrante : (année 2021)	EN KG/J DBO5 :	78	EN EH :	1 300
File EAU :	TYPE DE TRAITEMENT :	BOUES ACTIVEES		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FAIBLE CHARGE		
File BOUE :	TYPE DE TRAITEMENT :	TRAITEMENT MECANIQUE		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	DECANTEUSE CENTRIFUGE (UNITE MOBILE)		
Exploitant :	REGIE ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
MILIEU RECEPTEUR		CODE SANDRE :		
Nom :	ROUBINE DU TIRAN (ANGUILLON)			
Masse d'eau :	CGENELIN X 3500540			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL			
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN			
Débit d'étiage :				

b/ Normes de rejets à respecter

Polluant autorisé	Concentration maximale des rejets en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	25	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	92
DCO	125	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	82
MES	35	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	93
NGL	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	

AR Prefecture

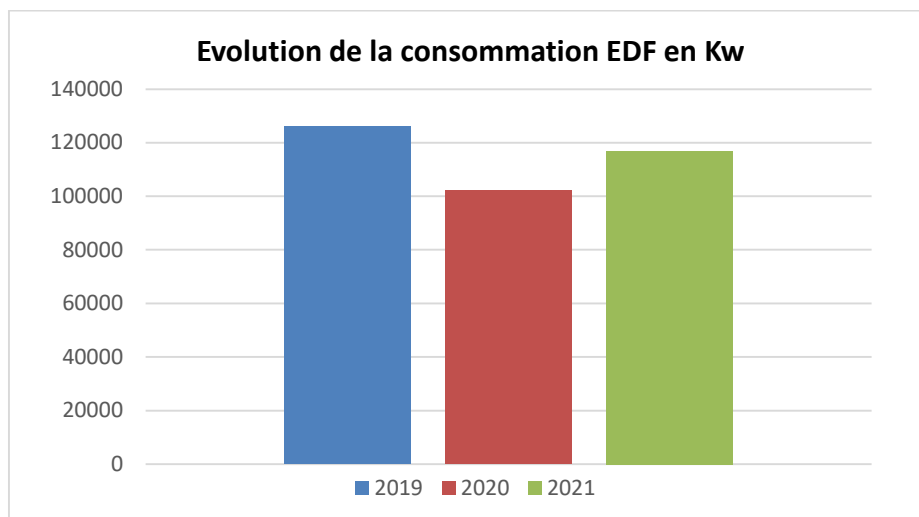
013-24130375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

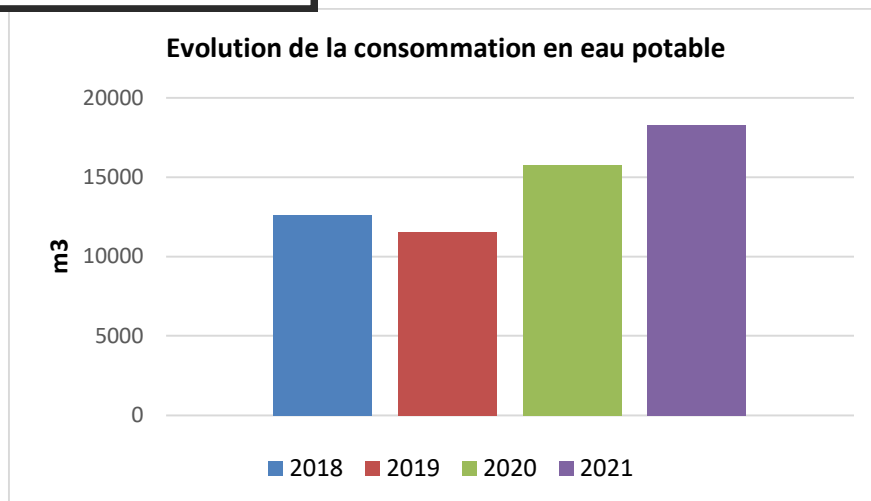
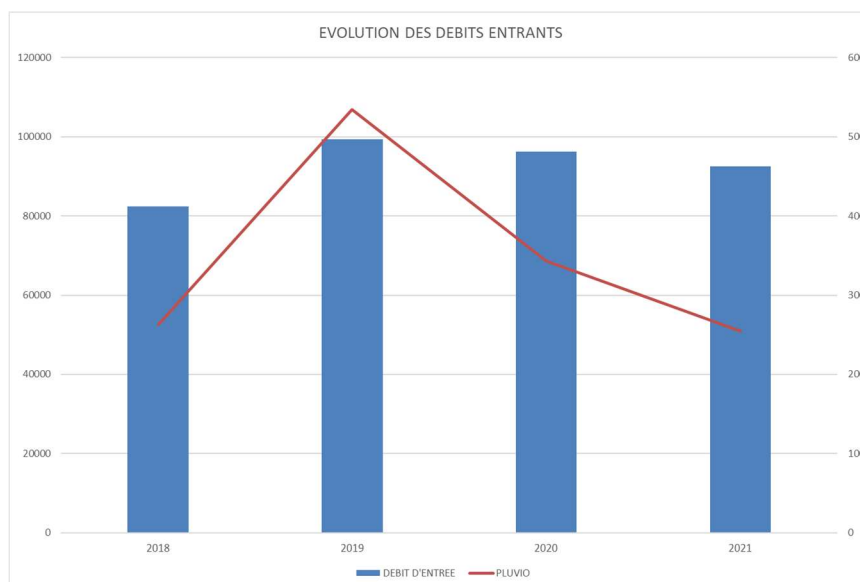
c/ La consommation électrique

MOIS	Conso EDF en Kw 2019	Conso EDF en Kw 2020	Conso EDF en Kw 2021
JANVIER	7 731	6 657	10 804
FÉVRIER	6 874	8 540	8 017
MARS	8 054	7 549	9 113
AVRIL	8 740	8 682	8 528
MAI	24 142	9 873	11 598
JUIN	11 691	9 420	8 737
JUILLET	11 055	8 736	11 948
AOÛT	11 230	11 194	10 896
SEPTEMBRE	8 256	9 239	10 244
OCTOBRE	8 681	8 501	9 634
NOVEMBRE	9 166	7 787	8 255
DÉCEMBRE	10 426	6 049	9 042
TOTAL	126 046	102 227	116 816

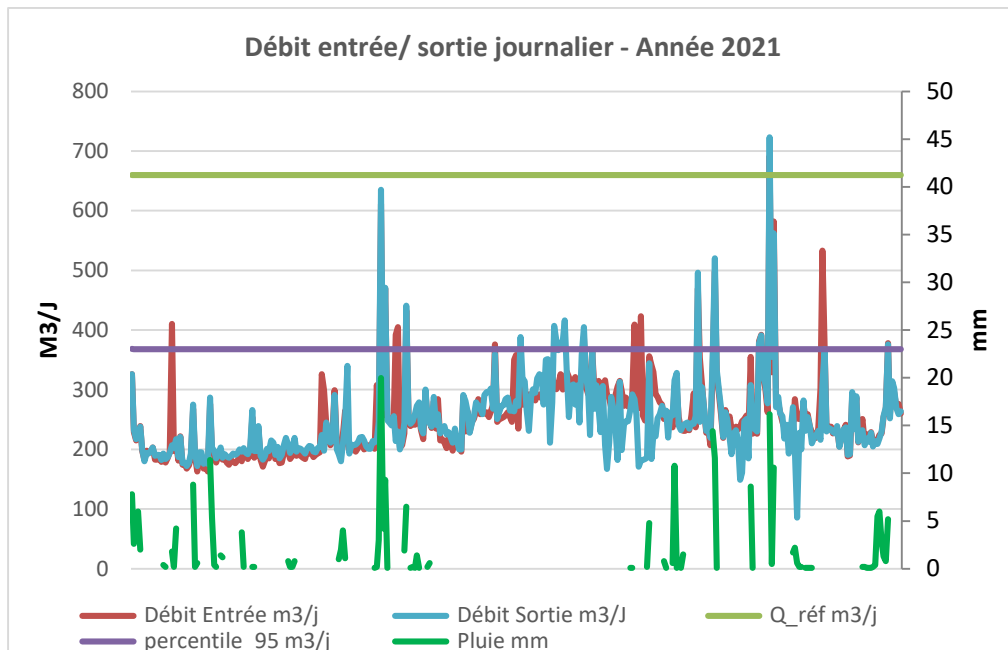
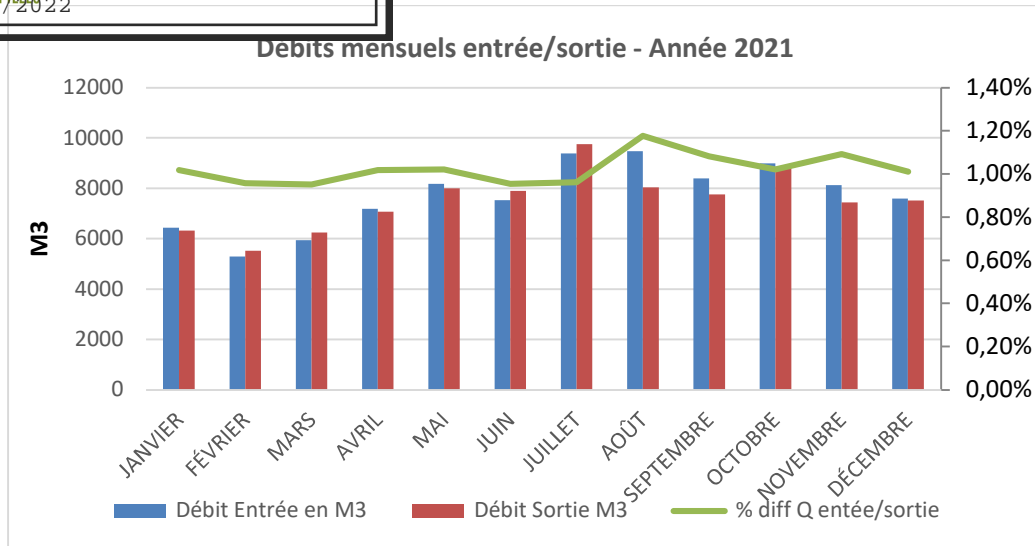


d/ La consommation en eau potable

MOIS	Conso eau potable en m ³ 2019	Conso eau potable en m ³ 2020	Conso eau potable en m ³ 2021
JANVIER	804	1 247	1 497
FÉVRIER	685	1 136	1 299
MARS	775	1 287	1 389
AVRIL	412	1 290	1 594
MAI	1 144	1 460	1 333
JUIN	940	1 336	1 817
JUILLET	1 175	1 163	1 620
AOÛT	1 032	1 320	2 062
SEPTEMBRE	1 158	1 355	1 828
OCTOBRE	683	1 474	1 365
NOVEMBRE	1 198	1 250	1 255
DÉCEMBRE	1 523	1 440	1 249
TOTAL	11 529	15 758	18 308

e/ Charges entrantes dans le système de traitementf/ Les volumes entrants / sortants

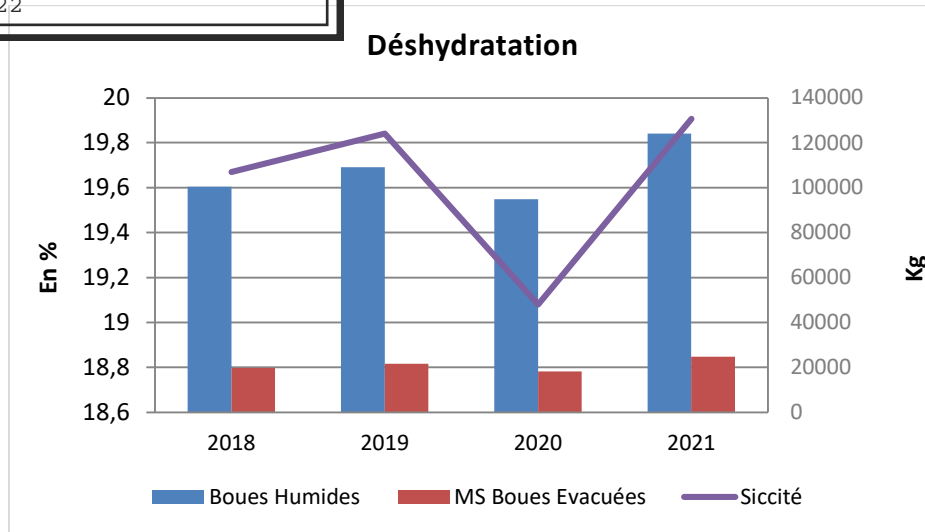
MOIS	Différence entrée/sortie - Année 2021		
	Débit Entrée en M ³	Débit Sortie en M ³	% diff Q entrée/sortie
Janvier	6 435	6 319	1,02 %
Février	5 286	5 524	0,96 %
Mars	5 935	6 239	0,95 %
Avril	7 189	7 065	1,02 %
Mai	8 171	8 003	1,02 %
Juin	7 529	7 894	0,95 %
Juillet	9 385	9 758	0,96 %
Août	9 471	8 042	1,18 %
Septembre	8 388	7 755	1,08 %
Octobre	8 993	8 808	1,02 %
Novembre	8 123	7 442	1,09 %
Décembre	7 593	7 515	1,01 %



g/ La production et déshydratation des boues

Déshydratation année 2021			
MOIS	MS Boues humides Kg	Tonnes MS évacuées	Siccité en %
Janvier	15 240	3 078	20,20
Février			
Mars			
Avril	22 260	4 229	19
Mai	20 000	3 740	18,70
Juin			
Juillet	16 880	4 214	25
Août	6 280	1 256	20
Septembre	22 480	4 204	18,5
Octobre			
Novembre	20 900	3 971	19
Décembre			
TOTAL	124 040	24 692	20,06

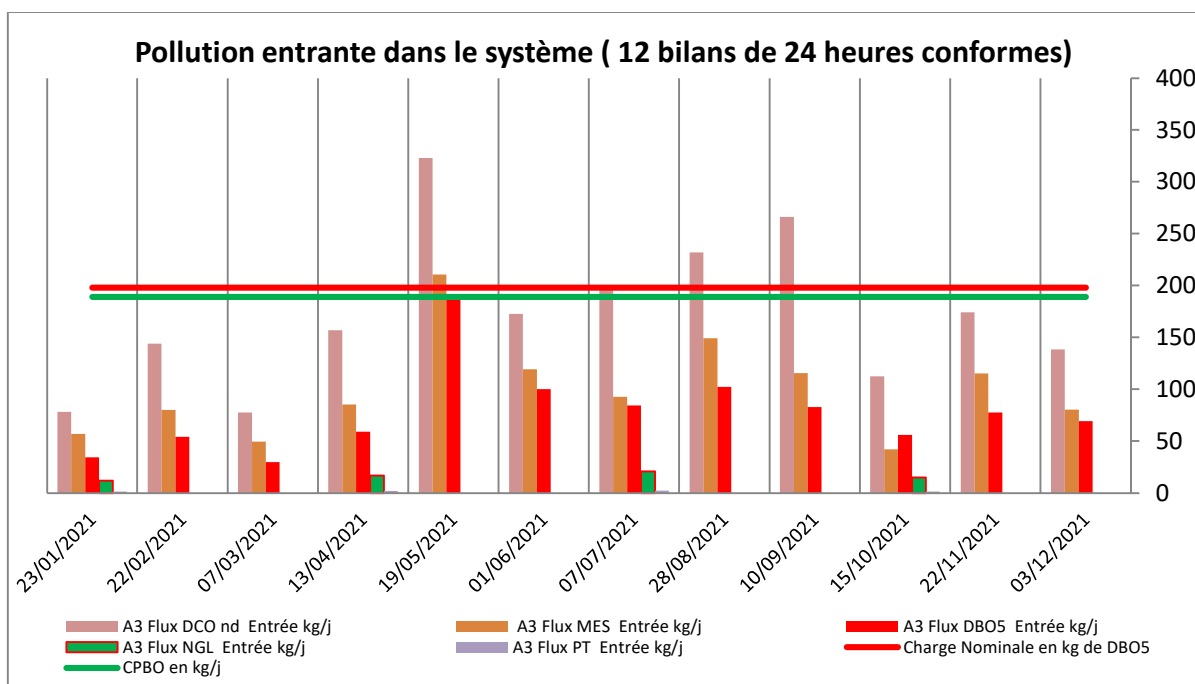
Déshydratation



h/ Les bilans 24 heures d'autosurveillance

La pollution entrant dans le système de collecte.

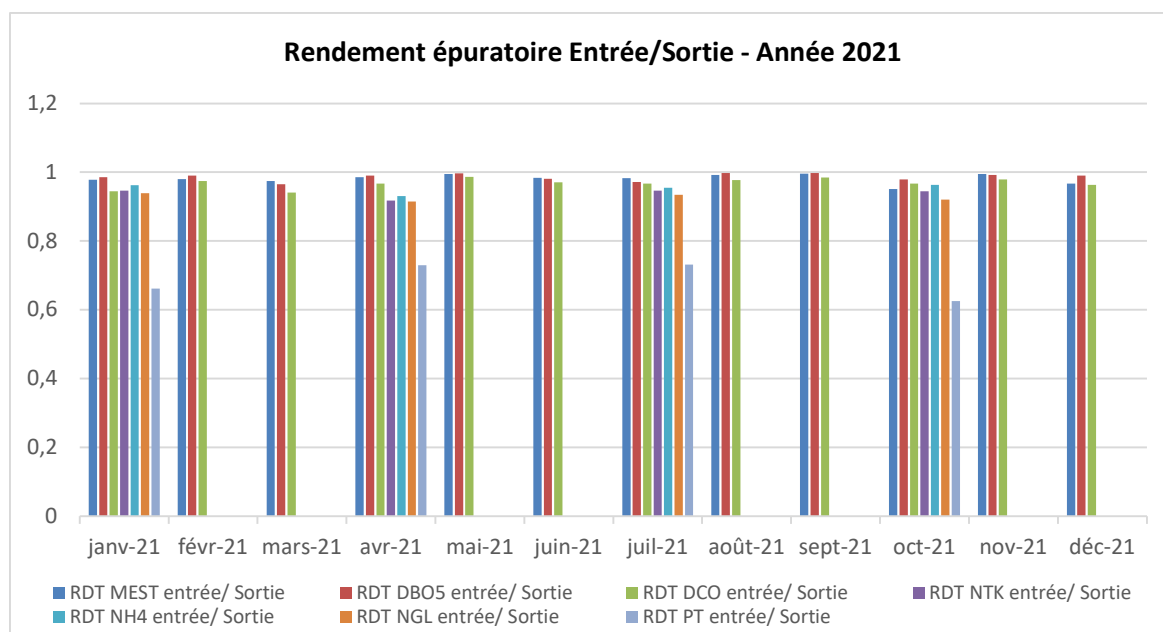
nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/j	A3 Flux NTK Entrée Kg/j	A3 Flux NNH4 Entrée Kg/j	A3 Flux PT Entrée Kg/j
1	23/01/2021	2 027	1 222	2 780	420	418	341	44
2	22/02/2021	2 352	1 586	4 224	0	0	0	0
3	07/03/2021	1 591	950	2 487	0	0	0	0
4	13/04/2021	2 904	2 013	5 341	570	568	518	61
5	19/05/2021	7 926	7 027	12 167	0	0	0	0
6	01/06/2021	4 216	3 539	6 106	0	0	0	0
7	07/07/2021	3 200	2 909	6 776	713	704	619	77
8	28/08/2021	5 114	3 504	7 956	0	0	0	0
9	10/09/2021	3 858	2 768	8 891	0	0	0	0
10	15/10/2021	1 619	2 158	4 335	576	567	486	50
11	22/11/2021	3 980	2 681	6 019	0	0	0	0
12	03/12/2021	2 733	2 354	4 715	0	0	0	0



nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NTK Sortie Kg/J	A4 Flux NNH4 Sortie Kg/J	A4 Flux NN02 Sortie Kg/j	A4 Flux NN03 Sortie Kg/j	A4 Flux PT Sortie Kg/j	A4 Flux NGL Sortie Kg/j
1	23/01/2021	1,31	0,52	4,49	0,65	0,37	0,03	0,06	0,43	0,74
2	22/02/2021	1,76	0,57	4,12						
3	07/03/2021	1,38	1,10	4,93						
4	13/04/2021	2,04	0,95	8,50	2,21	1,70	0,05	0,05	0,78	2,31
5	19/05/2021	1,25	0,75	4,77						
6	01/06/2021	1,98	1,98	5,28						
7	07/07/2021	1,60	2,39	6,38	1,06	0,80	0,13	0,13	0,59	1,33
8	28/08/2021	1,19	0,24	4,90						
9	10/09/2021	0,52	0,26	4,39						
10	15/10/2021	1,90	1,08	3,46	0,76	0,43	0,11	0,24	0,45	1,10
11	22/11/2021	0,65	0,60	3,70						
12	03/12/2021	2,65	0,66	5,08						

i/ Les rendements épuratoires

Date	Rendement MES Entrée Sortie	Rendement DBO5 Entrée Sortie	Rendement DCO Entrée Sortie	Rendement NTK Entrée Sortie	Rendement NH4 Entrée Sortie	Rendement NGL Entrée Sortie	Rendement PT Entrée Sortie
23/01/2021	97,78%	98,53%	94,44%	94,62%	96,23%	93,91%	66,18%
22/02/2021	97,98%	99,03%	97,37%				
07/03/2021	97,39%	96,50%	94,03%				
13/04/2021	98,51%	99,00%	96,64%	91,77%	93,06%	91,42%	72,94%
19/05/2021	99,43%	99,62%	98,59%				
01/06/2021	98,39%	98,09%	97,04%				
07/07/2021	98,24%	97,10%	96,68%	94,67%	95,45%	93,42%	73,17%
28/08/2021	99,15%	99,75%	97,74%				
10/09/2021	99,57%	99,70%	98,40%				
15/10/2021	95,11%	97,92%	96,68%	94,44%	96,30%	92,03%	62,50%
22/11/2021	99,43%	99,21%	97,84%				
03/12/2021	96,67%	99,03%	96,30%				



AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

j/ Les refus de dégrillage

MOIS	Refus en Kg/mois 2019	Refus en Kg/mois 2020	Refus en Kg/mois 2021
JANVIER	500	412	515
FÉVRIER	400	420	580
MARS	600	524	480
AVRIL	600	736	605
MAI	500	392	355
JUIN	400	340	100
JUILLET	460	484	380
AOÛT	500	484	230
SEPTEMBRE	432	416	285
OCTOBRE	640	780	280
NOVEMBRE	592	480	185
DÉCEMBRE	416	430	445
TOTAL	6 040	5 898	4 440

k/ Conclusion

Les 12 bilans réalisés en 2021 sont **conformes** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

l/ Travaux ou renouvellement réalisés en 2021 sur la station :

En 2021 les travaux suivants ont été réalisés :

- Pose de caillebotis sur le canal de sortie pour un montant de **1 798 € HT**,
- Renouvellement motoréducteur pont clarificateur pour un montant de **2 261 € HT**,
- Renouvellement de deux dans poste entrée pour un montant de **2 241 € HT**.

m/ Améliorations prévues pour 2022 :

- Création d'une filière boues, renouvellement des débitmètres et création d'un groupe électrogène

AR Prefecture

013-24130375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

1-5. Station d'épuration de Fontvieille

a/ Identification et description succincte

AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :	060000113038
Nom :	FONTVIEILLE		
Taille en EH (= CBPO) :	353 KG/J – 5 886 EH (MOYENNE DE LA SEMAINE LA PLUS CHARGEE)		
SYSTEME DE COLLECTE		CODE SANDRE :	060813038002
Nom :	FONTVIEILLE		
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF ... % UNITAIRE ... % SEPARATIF		
Industries raccordées :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA		
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES		CODE SANDRE :	060913038002
Nom :	FONTVIEILLE		
Lieu d'implantation :	FONTVIEILLE		
Date de mise en eau :	2002		
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES		
Capacité nominale :	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M ³ /JOUR	Q pointe M ³ /HEURE
Temps sec	300	800	5 000
Temps pluie			100
Débit de référence :	1 378		
Charge entrante : (année 2021)	EN KG/J DBO5 :	214,6	EN EH : align="center">3 576
File EAU :	TYPE DE TRAITEMENT :	BOUES ACTIVEES FAIBLE CHARGE	
	FILIERES DE TRAITEMENT :	TRAITEMENT SECONDAIRE	
File BOUE :	TYPE DE TRAITEMENT :	TRAITEMENT MECANIQUE.	
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FILTRE BANDES PRESSEUSES	
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA		
MILIEU RECEPTEUR		CODE SANDRE :	
Nom :	ROUBINE DE LA CALADE		
Masse d'eau :	FRDG204 : CALCAIRES ET MARNES DES ALPILLES		
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL		
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN		
Débit d'étiage :			

b/ Normes de rejets à respecter

Polluant autorisé	Concentration au pt de rejet en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	25	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	93
DCO	125	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	35	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	92
NGL	<i>Pas de conditions</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	

AR Prefecture

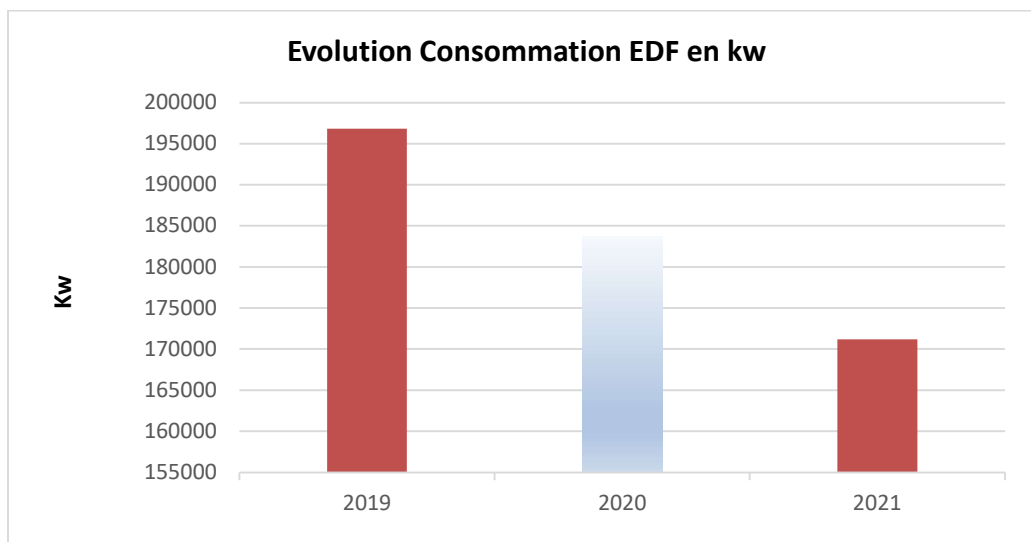
013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

c/ La consommation électrique

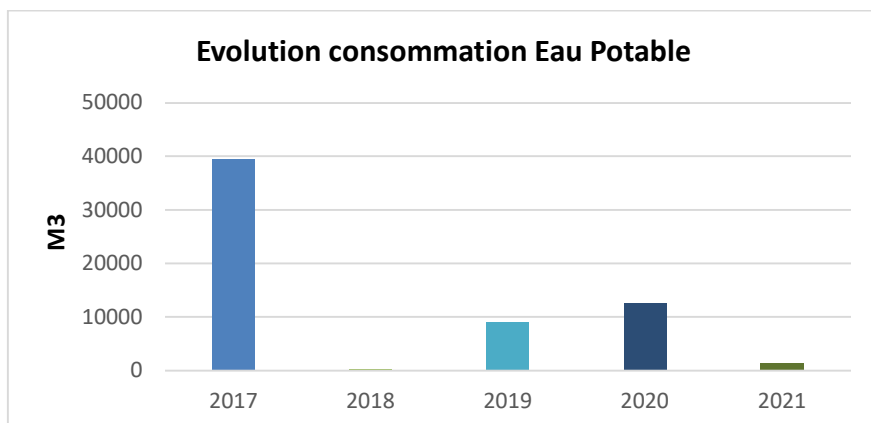
MOIS	Conso EDF en Kw 2019	Conso EDF en Kw 2020	Conso EDF en Kw 2021
JANVIER	13 116	16 493	17 158
FÉVRIER	16 144	15 963	12 489
MARS	14 346	13 524	13 155
AVRIL	14 921	13 449	13 312
MAI	16 463	15 611	14 298
JUIN	17 026	13 415	11 408
JUILLET	19 016	15 764	14 807
AOÛT	19 235	18 131	15 907
SEPTEMBRE	16 270	17 363	15 595
OCTOBRE	16 238	15 210	14 599
NOVEMBRE	17 171	14 192	13 256
DÉCEMBRE	16 876	14 602	15 196
TOTAL	196 822	183 717	171 180



d/ La consommation en eau potable

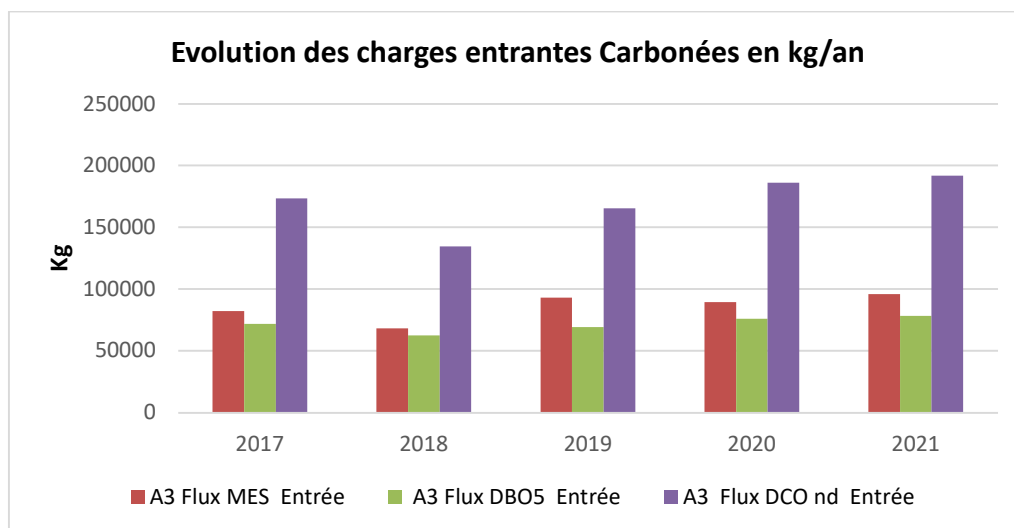
MOIS	Conso eau potable en m ³ 2019	Conso eau potable en m ³ 2020	Conso eau potable en m ³ 2021
JANVIER	274	1 175	89
FÉVRIER	454	1 677	115
MARS	610	1 226	112
AVRIL	509	1 497	95
MAI	840	1 400	85
JUIN	517	1 108	89
JUILLET	883	1 677	95
AOÛT	528	1 799	172
SEPTEMBRE	793	790	181
OCTOBRE	1 437	92	53
NOVEMBRE	891	83	78
DÉCEMBRE	1 278	78	238
TOTAL	9 014	12 602	1 402

Grace à la mise en place d'une ligne d'eau industrielle, les consommations d'eau potable ont nettement baissées à partir d'octobre.



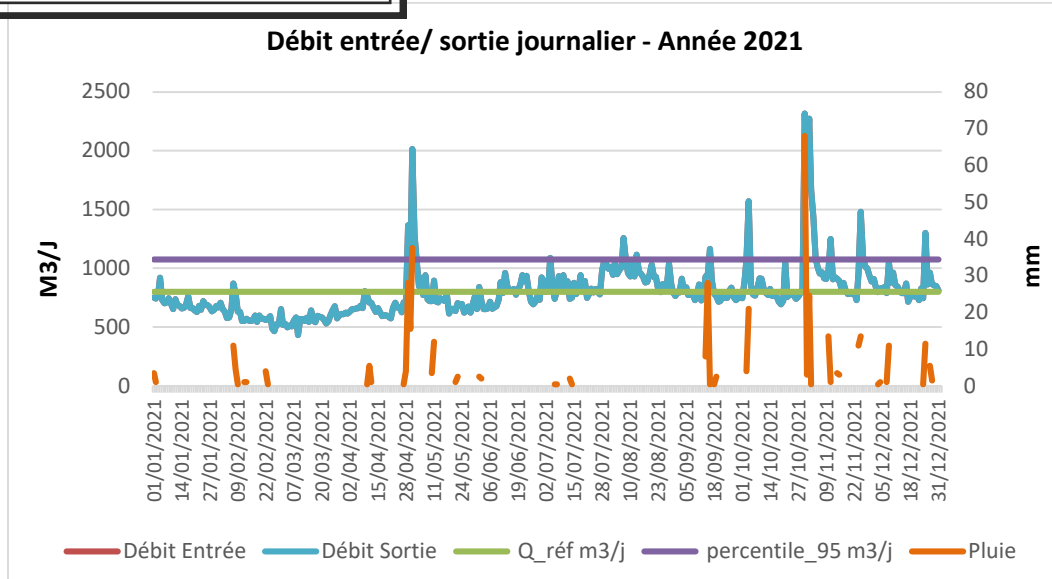
e/ Charges entrantes dans le système de traitement

Charges entrantes en Kg			
ANNEES	A3 Flux MES Entrée	A3 Flux DBO5 Entrée	A3 Flux DCO Entrée
2019	93 195	69 291	165 291
2020	89 366	75 941	186 133
2021	95 937	78 312	191 861

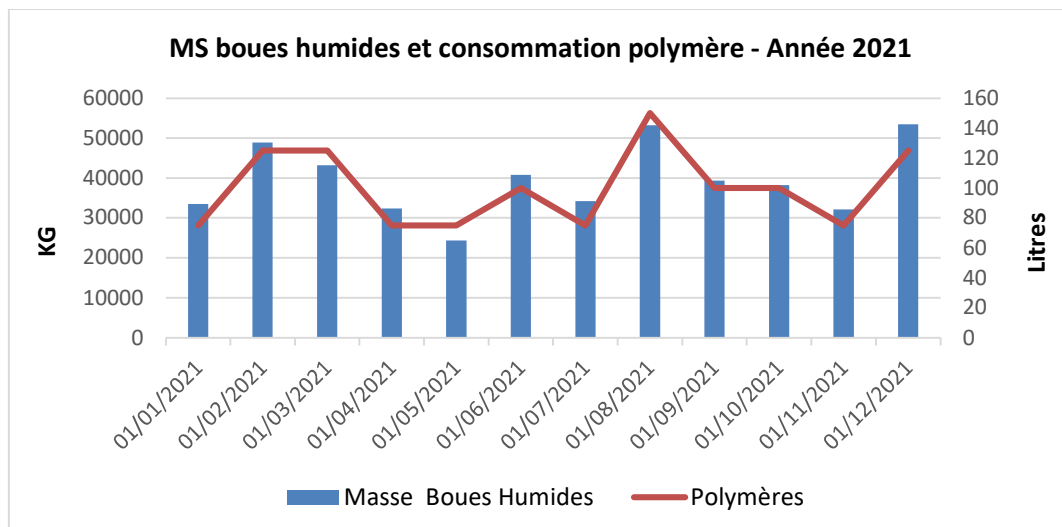


f/ Les volumes sortants

EVOLUTION VOLUME SORTIE		
Années	Volume Sortie en m ³ /an	Pluvio en mm/an
2017	227 256	286,5
2018	319 273	1017,8
2019	313 996	539,2
2020	326 385	492
2021	290 294	521

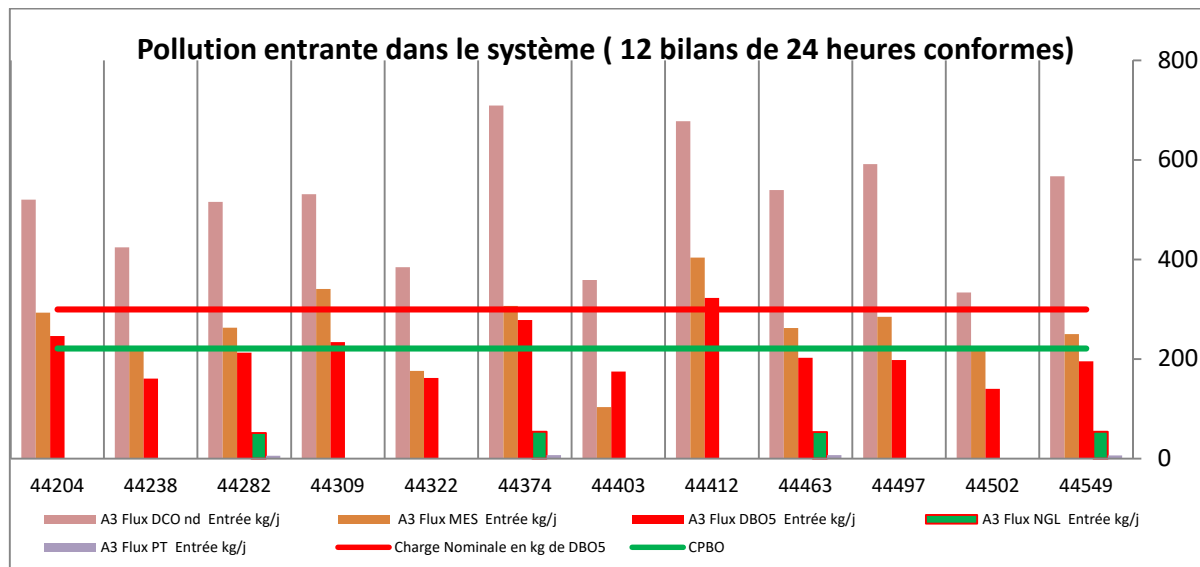
g/ La production et déshydratation des boues

Déshydratation année 2021			
MOIS	MS Boues humides Kg	Polymère en litre	Tonnes MS évacuées Kg
Janvier	33 480	75	3 582
Février	48 900	125	6 846
Mars	43 140	125	6 687
Avril	32 380	75	4 112
Mai	24 360	75	3 776
Juin	40 800	100	5 712
Juillet	34 160	75	4 236
Août	53 220	150	6 386
Septembre	39 320	100	5 033
Octobre	38 220	100	4 395
Novembre	32 120	75	4 593
Décembre	53 480	125	6 952
TOTAL	473 580	1 200	62 310



La pollution entrant dans le système de collecte.

nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/j	A3 Flux PT Entrée Kg/j	Charge nominale en Kg de DBO5	CPBO
1	08/01/2021	292,8	245,9	520,0			300	221
2	11/02/2021	218,4	160,4	424,2			300	221
3	27/03/2021	262,9	212,4	515,5	51,3	5,5	300	221
4	23/04/2021	340,5	233,6	531,0			300	221
5	06/05/2021	176,0	162,1	384,5			300	221
6	27/06/2021	306,6	278,1	709,4	53,7	6,8	300	221
7	26/07/2021	103,2	174,7	358,9			300	221
8	04/08/2021	403,8	322,3	677,8			300	221
9	24/09/2021	262,2	202,2	539,3	53,2	6,6	300	221
10	28/10/2021	284,8	197,8	591,7			300	221
11	02/11/2021	216,7	140,0	333,4			300	221
12	19/12/2021	249,6	195,0	567,1	53,8	5,8	300	221



La pollution sortante du système de collecte.

nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NTK Sortie Kg/J	A4 Flux NNH4 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO2 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO3 Sortie Kg/j	A4 Flux PT Sortie Kg/j
1	08/01/2021	4,47	1,4155	12,665					
2	11/02/2021	1,9355	2,3779	12,166					2,98
3	27/03/2021	3,157	1,7794	14,35	1,435	0,57	0,0861	0,5166	
4	23/04/2021	2,124	0,9204	12,036					
5	06/05/2021	1,544	4,1688	12,352					2,6
6	27/06/2021	4,278	2,3529	21,39	4,278	3,92	0,10695	0,12834	
7	26/07/2021	9,528	4,764	26,202					
8	04/08/2021	8,532	4,74	25,596					2,47
9	24/09/2021	1,498	2,0972	14,231	1,1235	0,75	0,3745	3,3705	
10	28/10/2021	2,5312	2,4521	15,82					
11	02/11/2021	10,3354	5,8345	28,339					2,02
12	19/12/2021	8,58	7,8	23,4	3,12	1,95	0,4758	1,404	

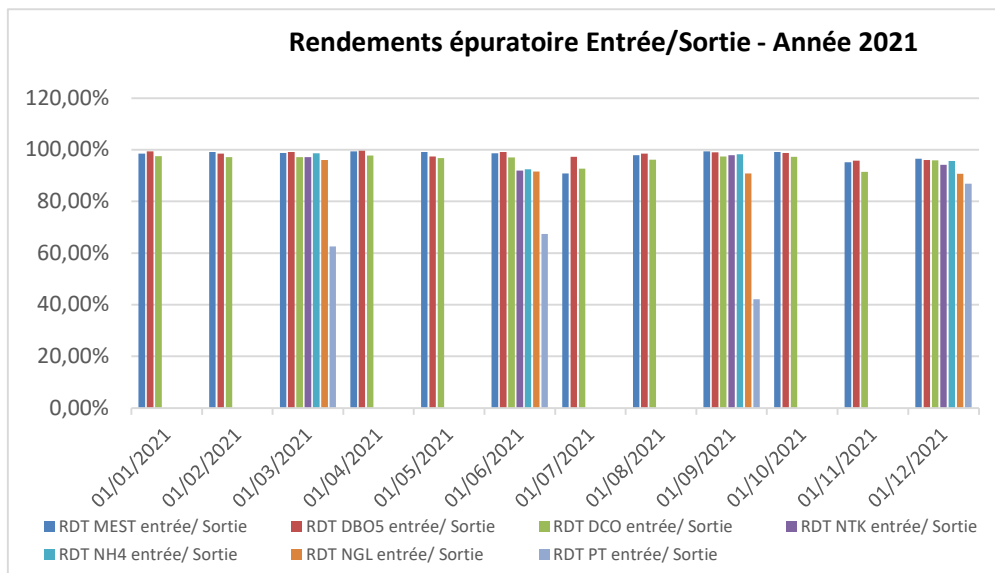
AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE
 Reçu le 30/09/2022
 Publié le 30/09/2022



i/ Les rendements épuratoires

Date	Rendement MES Entrée Sortie	Rendement DBO5 Entrée Sortie	Rendement DCO Entrée Sortie	Rendement NTK Entrée Sortie	Rendement NNH4 Entrée Sortie	Rendement NGL Entrée Sortie	Rendement PT Entrée Sortie
08/01/2021	98,47 %	99,42 %	97,56 %				
11/02/2021	99,11 %	98,52 %	97,13 %				
27/03/2021	98,80 %	99,16 %	97,22 %	97,19 %	98,70 %	96,02 %	62,50 %
23/04/2021	99,38 %	99,61 %	97,73 %				
06/05/2021	99,12 %	97,43 %	96,79 %				
27/06/2021	98,60 %	99,15 %	96,98 %	92,00 %	92,47 %	91,59 %	67,37 %
26/07/2021	90,77 %	97,27 %	92,70 %				
04/08/2021	97,89 %	98,53 %	96,22 %				
24/09/2021	99,43 %	98,96 %	97,36 %	97,86 %	98,28 %	90,85 %	42,05 %
28/10/2021	99,11 %	98,76 %	97,33 %				
02/11/2021	95,23 %	95,83 %	91,50 %				
19/12/2021	96,56 %	96,00 %	95,87 %	94,12 %	95,69 %	90,71 %	86,89 %



j/ Les refus de dégrillage :

MOIS	Refus en Kg/mois 2021
JANVIER	100
FÉVRIER	100
MARS	100
AVRIL	100
MAI	100
JUIN	100
JUILLET	100
AOÛT	100
SEPTEMBRE	100
OCTOBRE	100
NOVEMBRE	100
DÉCEMBRE	100
TOTAL	1 200

AR Prefecture

013-24130375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

k/ Conclusion

Les douze bilans réalisés en 2021 sont **conformes** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

l/ Travaux ou renouvellement réalisés en 2021 sur la station :

En 2021 les travaux suivants ont été réalisés :

- Remplacement arbre turbine d'aération pour un montant de **1 415 € HT,**
- Couverture de la benne à boue pour un montant de **6 556 € HT,**
- Renouvellement de la pompe toutes eaux pour un montant de **1 263 € HT,**
- Renouvellement de la pompe de recirculation pour un montant de **1 345 € HT,**

m/ Améliorations prévues pour 2022 :

- Mise en place sonde rédox et transmetteur,
- Renouvellement pompes,

1-6. Station d'épuration de Mas Blanc des Alpilles

a/ Identification et description succincte

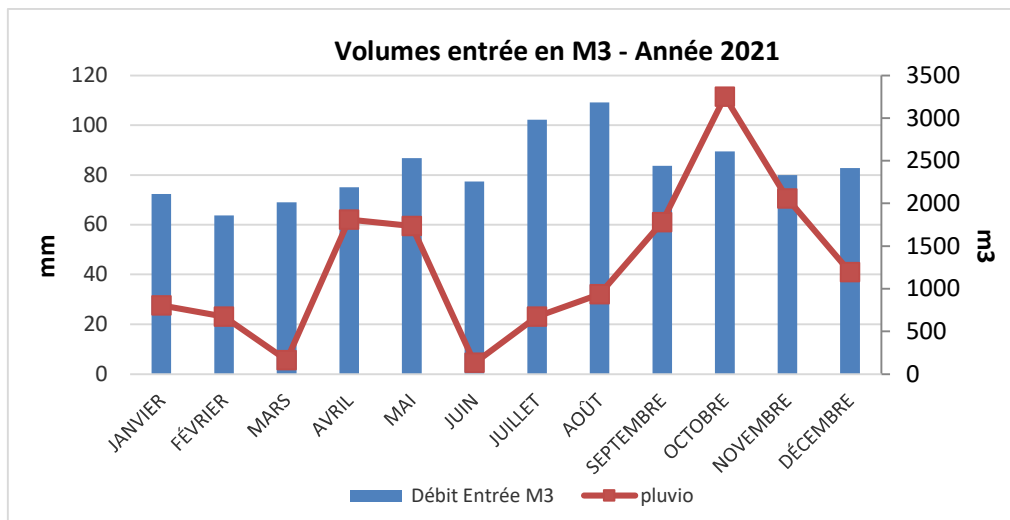
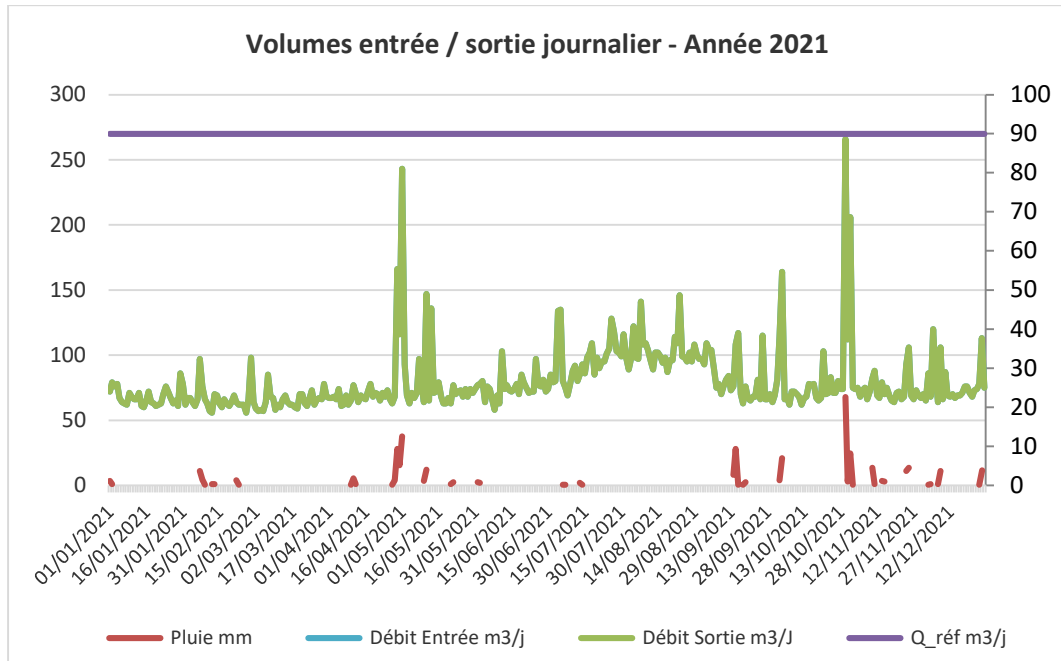
AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :	06000113057	
Nom :	MAS BLANC DES ALPILLES			
Taille en EH (= CBPO) :	SEMAINE 34 – 29,7 KG/J SOIT 495 EH			
SYSTEME DE COLLECTE		CODE SANDRE :		
Nom :	MAS BLANC DES ALPILLES			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF ... % UNITAIRE ... % SEPARATIF			
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES		CODE SANDRE :	060913057002	
Nom :	MAS BLANC DES ALPILLES			
Lieu d'implantation :	MAS BLANC DES ALPILLES			
Date de mise en eau :	2008			
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES			
Capacité nominale :	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M ³ /JOUR	Q pointe M ³ /HEURE	Equivalent HABITANTS
Temps sec	36	90	15	600
Temps pluie		100		
Débit de référence :	115 M ³ /J			
Charge entrante : (année 2021)	EN KG/J DBO5 :	19,6	EN EH :	368
File EAU :	TYPE DE TRAITEMENT :	LITS PLANTES DE ROSEAUX		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	LITS PRIMAIRES ET SECONDAIRES		
File BOUE :	TYPE DE TRAITEMENT :			
	FILIERES DE TRAITEMENT :			
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
MILIEU RECEPTEUR		CODE SANDRE :		
Nom :	CANAL DU VIGUEIRAT			
Masse d'eau :	GOLFE DE FOS FRDC04			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL			
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN			
Débit d'étiage :				

b/ Normes de rejets à respecter

Polluant autorisé	Concentration au pt de rejet en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	35	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	60
MES	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	

La consommation énergétique de la station se résume à la consommation des pompes de relevage du poste d'entrée. Le compteur électrique situé dans le local technique du poste de relevage comptabilise d'autres sources de consommation. Il est donc impossible de connaître l'énergie consommée par cette installation. Les ratios associés ne sont pas calculables.

d/ Les volumes entrants / sortants



e/ La production et déshydratation des boues

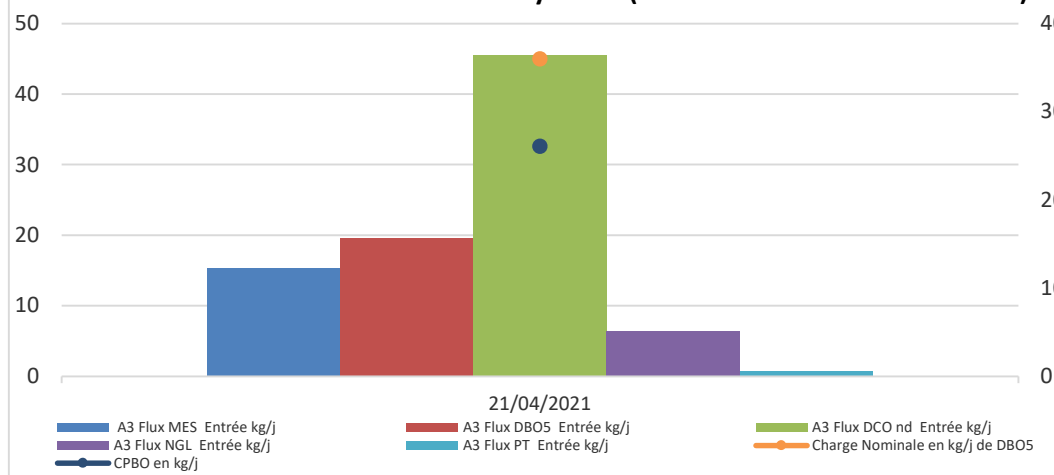
Compte tenu de la conception de la STEP, il n'a pas été nécessaire d'évacuer des boues en 2021, car cette opération a été effectuée en 2019.

f/ Les bilans 24 heures d'autosurveillance

La pollution entrant dans le système de collecte.

nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/j	A3 Flux PT Entrée Kg/j	Charge nominale en Kg de DBO5	CPBO
1	21/04/2021	15,4	19,6	45,6	6,4	0,70	36	26,1

Pollution entrante dans le système (1 bilan de 24 heures conformes)

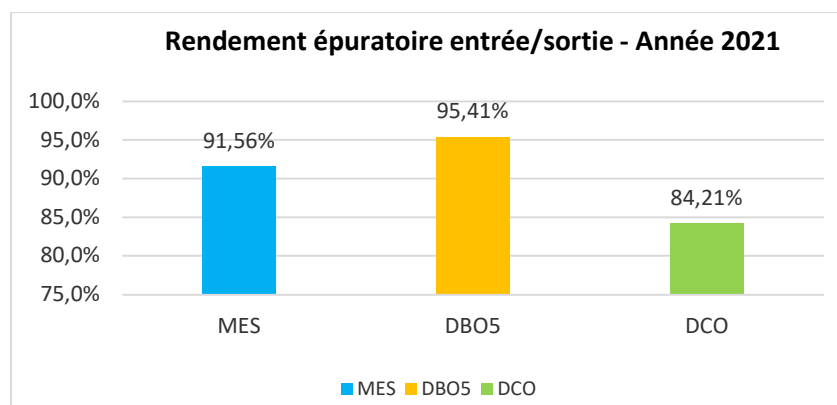


La pollution sortante du système de collecte.

nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NTK Sortie Kg/J	A4 Flux PT Sortie Kg/j
1	21/04/2021	19	13	103	55	14

g/ Les rendements épuratoires

Date	Rendement MES Entrée Sortie	Rendement DBO5 Entrée Sortie	Rendement DCO Entrée Sortie	Rendement NGL Entrée Sortie
21/04/2021	92,6	95,4	84,2	35,9



h/ Les refus de dégrillage :

MOIS	Refus en Kg/mois 2019	Refus en Kg/mois 2020	Refus en Kg/mois 2021
JANVIER	41	41	41
FÉVRIER	40	42	46
MARS	38	52	38
AVRIL	47	74	48
MAI	48	39	28
JUIN	45	34	8
JUILLET	36	48	30
AOÛT	45	48	18
SEPTEMBRE	41	42	23
OCTOBRE	69	62	22
NOVEMBRE	49	38	15
DÉCEMBRE	37	34	36
TOTAL	536	554	353

AR Prefecture

013-24130375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

i/ Conclusion

Le bilan réalisé en 2021 est **conforme** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

j/ Travaux ou renouvellement réalisés en 2021 sur la station :

En 2021 les travaux suivants ont été réalisés :

- Renouvellement d'une pompe de relevage PR La Theize pour un montant de **1 207 € HT**.

k/ Améliorations prévues pour 2022 :

- Mise en place d'un dégrilleur - compacteur sur le poste de relevage en entrée de STEP,
- Réparation membrane étanchéité lits de roseaux,
- Remise en état clapets de chasse.

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022



1-7. Station d'épuration de Mouries

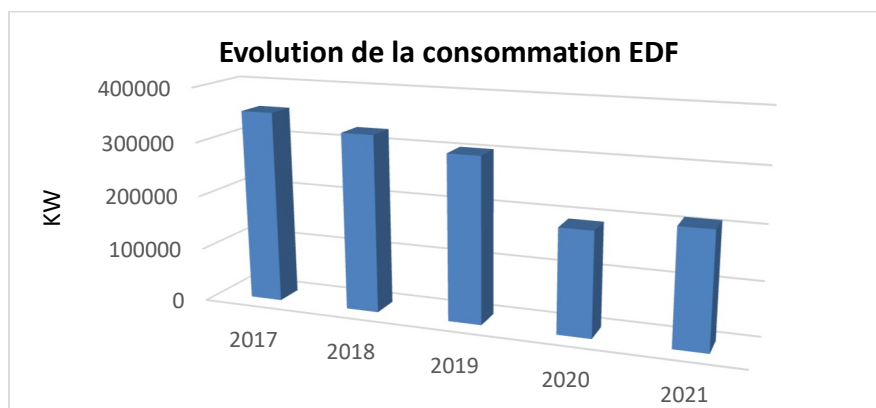
a/ Identification et description succincte

AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :	06000113065	
Nom :	MOURIES			
Taille en EH (= CBPO) :	448 KG/J – 7 464 EH (MOYENNE DE LA SEMAINE LA PLUS CHARGEE)			
SYSTEME DE COLLECTE		CODE SANDRE :	060813065001	
Nom :	MOURIES			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF ... % UNITAIRE ... % SEPARATIF			
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES		CODE SANDRE :	060913065002	
Nom :	MOURIES			
Lieu d'implantation :	MOURIES			
Date de mise en eau :	2001			
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES			
Capacité nominale :	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M ³ /JOUR	Q pointe M ³ /HEURE	Equivalent HABITANTS
Temps sec	300	770		5 000
Temps pluie			100	
Débit de référence :	1 290			
Charge entrante : (année 2018)	EN KG/J DBO5 :	226	EN EH :	3 752
File EAU :	TYPE DE TRAITEMENT :	BOUES ACTIVEES		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	AERATION PROLONGEE		
File BOUE :	TYPE DE TRAITEMENT :	TRAITEMENT MECANIQUE.		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FILTRE BANDES PRESSEUSES		
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
MILIEU RECEPTEUR		CODE SANDRE :		
Nom :	ROUBINE DU ROI			
Masse d'eau :	FRDR2009 : LE RHONE DE BEUCAIRE AU SEUIL DE TERRIN ET AU PONT DE SYLVEREAL			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL			
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN			
Débit d'étiage :				

b/ Normes de rejets à respecter

Polluant autorisé	Concentration au pt de rejet en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	25	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	125	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	35	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
NTK	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	

MOIS	Conso EDF en Kw 2019	Conso EDF en Kw 2020	Conso EDF en Kw 2021
JANVIER	19 820	17 018	18 923
FÉVRIER	20 838	16 543	16 284
MARS	16 462	14 773	17 416
AVRIL	17 755	14 396	16 476
MAI	16 726	15 981	18 264
JUIN	27 703	13 550	15 920
JUILLET	35 160	14 340	18 942
AOÛT	38 411	16 563	16 509
SEPTEMBRE	37 580	15 204	17 311
OCTOBRE	34 967	19 154	18 909
NOVEMBRE	21 905	15 715	17 715
DÉCEMBRE	16 497	18 037	19 563
TOTAL	303 824	191 274	212 232

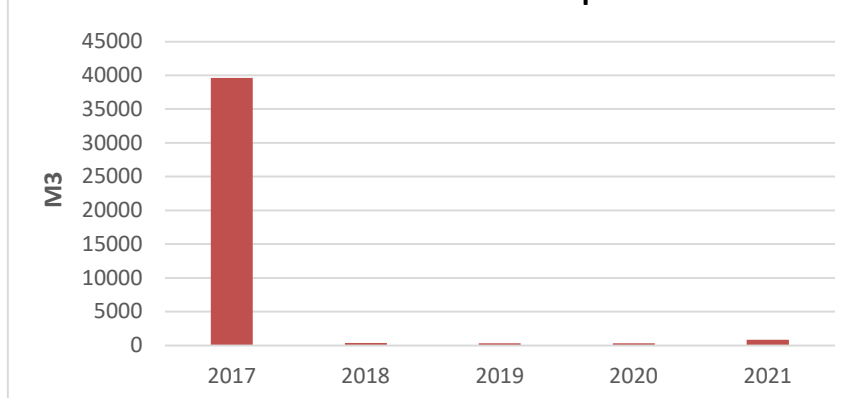


Baisse significative de la consommation électrique suite à la déconnection de la station d'eau potable Roubine du Roy de la STEP.

d/ La consommation en eau potable

MOIS	Conso eau potable en m ³ 2017	Conso eau potable en m ³ 2018	Conso eau potable en m ³ 2019	Conso eau potable en m ³ 2020	Conso eau potable en m ³ 2021
JANVIER	3 500	92	13	20	49
FÉVRIER	4 000	22	41	32	60
MARS	5 619	30	26	15	76
AVRIL	2 628	36	18	24	86
MAI	5 326	34	35	16	89
JUIN	8 122	39	24	26	101
JUILLET	8 153	12	27	39	110
AOÛT	2 000	14	29	24	97
SEPTEMBRE	100	14	30	24	29
OCTOBRE	100	15	22	27	44
NOVEMBRE	30	17	27	35	35
DÉCEMBRE	20	17	15	28	46
TOTAL	39 598	342	307	310	822

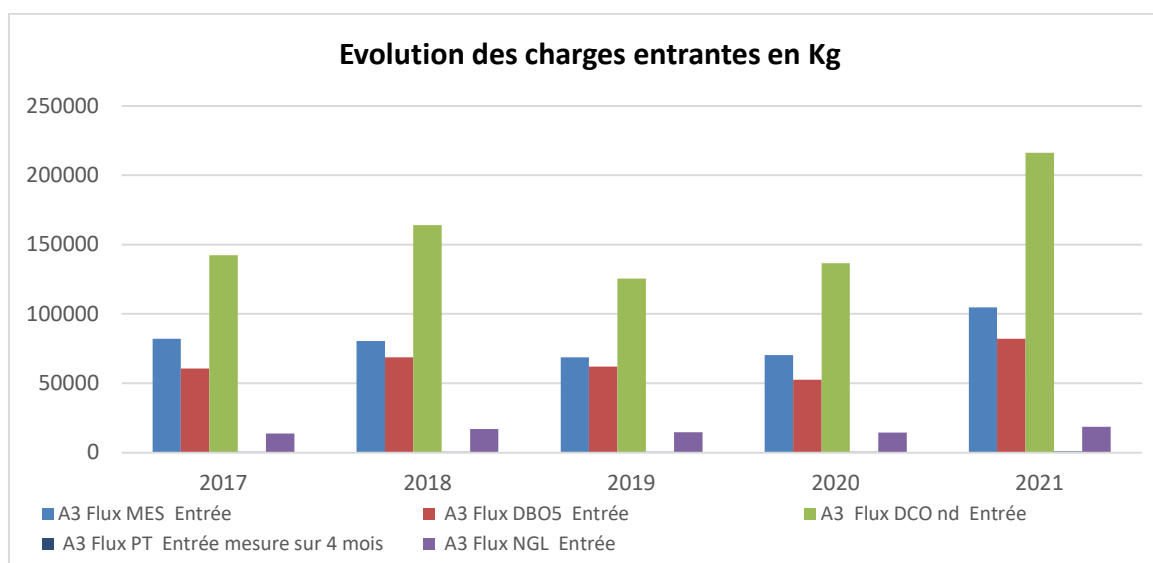
Evolution consommation eau potable



e/ Charges entrantes dans le système de traitement

Charges entrantes en Kg							
ANNEES	A3 Flux MES Entrée	A3 Flux DBO5 Entrée	A3 Flux DCO Entrée	A3 Flux NGL Entrée	A3 Flux NTK Entrée	A3 Flux NNH4 Entrée	A3 Flux PT Entrée
2017	82 016	60 600	142 403	13 724	13 655	5 113	628
2018	80 362	68 622	164 117	16 942	16 851	4 864	561
2019	68 646	61 883	125 421	14 683	14 547	4 007	453
2020	70 240	52 587	136 661	14 375	14 259	4 496	581
2021	104 699	82 179	216 158	18 540	17 935	4 129	784

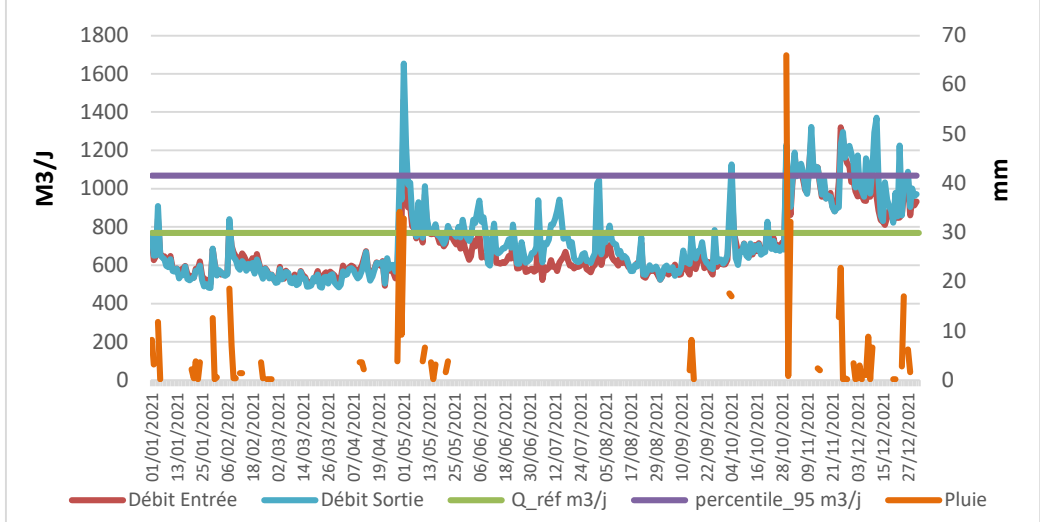
Evolution des charges entrantes en Kg



f/ Les volumes sortants

EVOLUTION VOLUME SORTIE			
Années	Volume entrée en m ³ /an	Volume Sortie en m ³ /an	Pluvio en mm/an
2017	258 098	380 086	340
2018	302 089	345 023	813
2019	311 635	348 467	471
2020	317 330	350 116	452
2021	253 698	264 966	568

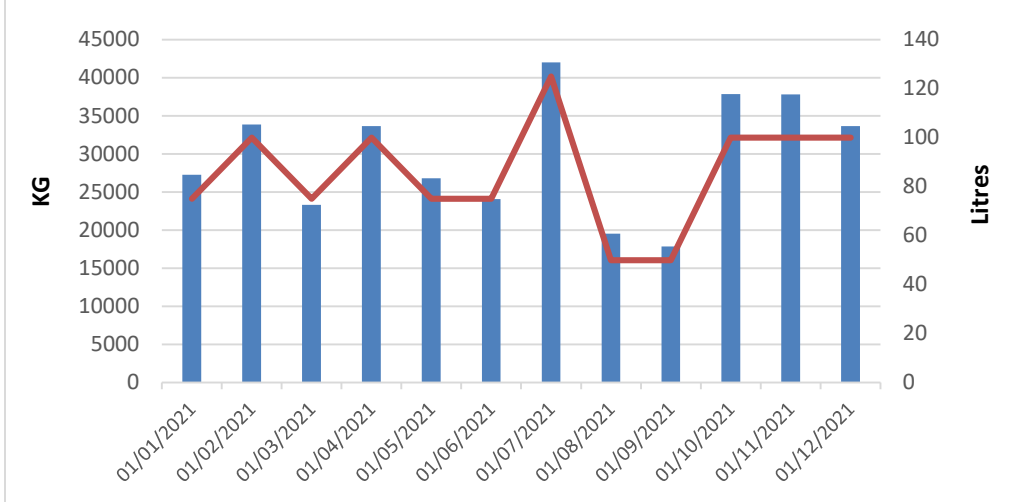
Débit entrée / sortie journalier - Année 2021

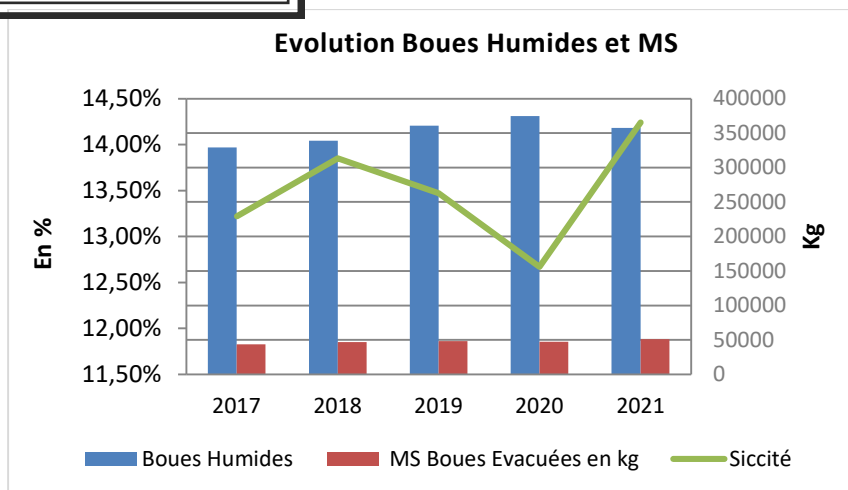


g/ La production et déshydratation des boues

Déshydratation année 2021			
MOIS	MS Boues humides Kg	Polymère en litre	Tonnes MS évacuées Kg
Janvier	27 260	75	3 816
Février	33 860	100	4 402
Mars	23 320	75	2 915
Avril	33 660	100	4 140
Mai	26 800	75	3 350
Juin	24 080	75	4 334
Juillet	42 000	125	5 628
Août	19 520	50	2 577
Septembre	17 840	50	2 391
Octobre	37 860	100	7 534
Novembre	37 800	100	5 383
Décembre	33 640	100	4 609
TOTAL	357 640	1 025	51 079

Boues humides évacuées - Année 2021

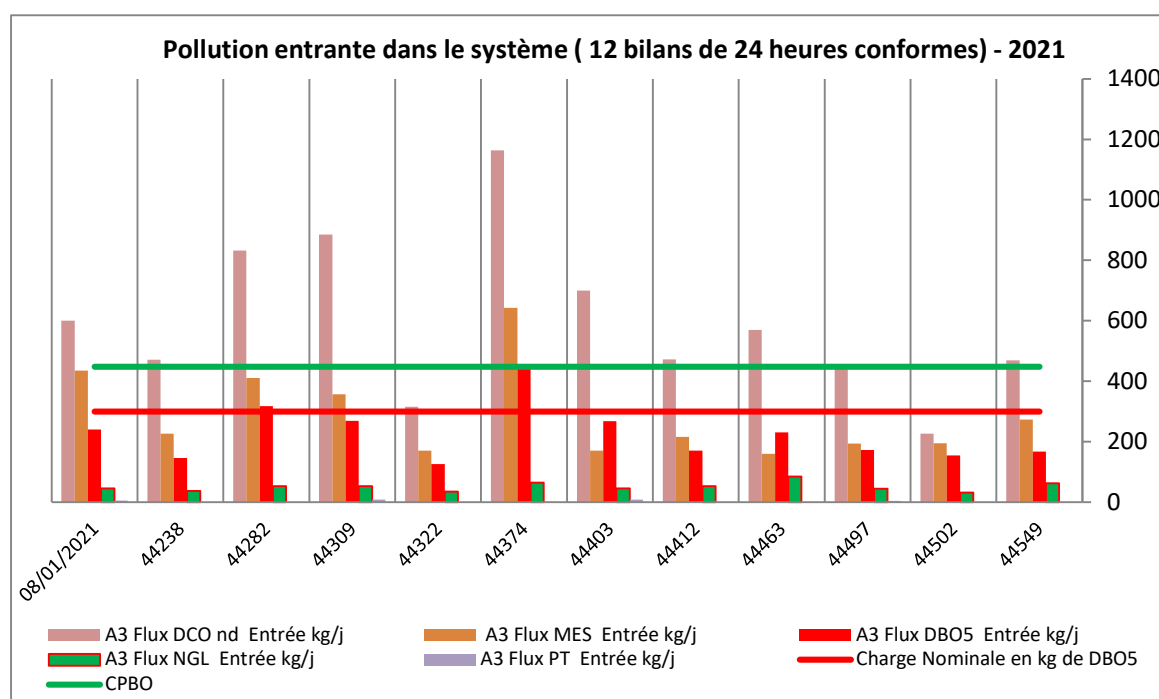




h/ Les bilans 24 heures d'autosurveillance

La pollution entrant dans le système de collecte.

nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/j	A3 Flux PT Entrée Kg/j	Charge nominale en Kg de DBO5	CPBO
1	08/01/2021	435,4	239,9	600,2	45,7	5,4	300	448
2	11/02/2021	226,4	146,3	470,6	37,1		300	448
3	27/03/2021	411,1	317,5	831,8	52,3		300	448
4	23/04/2021	356,3	268,3	884,8	52,6	8,1	300	448
5	06/05/2021	170,6	126,4	315,2	35,0		300	448
6	27/06/2021	642,9	446,4	1163,1	64,7		300	448
7	26/07/2021	170,7	267,9	700,3	45,3	8,1	300	448
8	04/08/2021	216,2	170,8	472,4	53,2		300	448
9	24/09/2021	159,6	230,3	570,0	84,4		300	448
10	28/10/2021	194,1	172,6	440,7	43,9	4,5	300	448
11	02/11/2021	195,1	154,1	227,0	31,6		300	448
12	19/12/2021	273,4	167,6	469,2	62,8		300	448

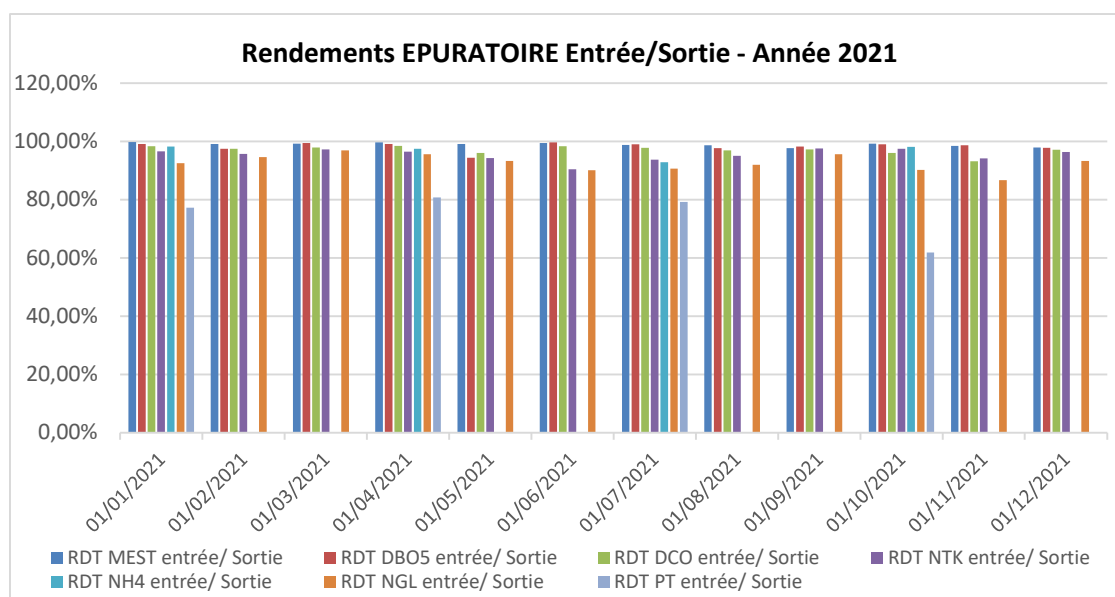


La pollution sortante du système de collecte.

nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NTK Sortie Kg/J	A4 Flux NNH4 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO2 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO3 Sortie Kg/j	A4 Flux PT Sortie Kg/j
1	08/01/2021	1,19	2,15	9,54	1,49	0,60	0,14	1,67	1,19
2	11/02/2021	1,76	3,47	11,17	1,47		0,09	0,28	
3	27/03/2021	3,28	1,70	16,96	1,37		0,08	0,13	
4	23/04/2021	1,27	2,36	14,01	1,91	0,96	0,11	0,36	1,59
5	06/05/2021	1,58	7,11	12,64	1,98		0,12	0,25	
6	27/06/2021	3,99	1,46	20,62	6,65		0,10	0,15	
7	26/07/2021	2,32	2,98	16,58	2,98	1,99	0,34	1,19	1,79
8	04/08/2021	3,33	4,44	16,28	2,96		0,47	1,41	
9	24/09/2021	3,75	4,10	16,41	2,05		0,64	1,17	
10	28/10/2021	1,39	1,74	16,73	1,05	0,70	0,35	2,79	1,67
11	02/11/2021	3,14	2,09	15,71	1,05		0,52	2,72	
12	19/12/2021	5,83	3,71	13,26	2,21		0,44	1,59	

i/ Les rendements épuratoires

Date	Rendement MES Entrée Sortie	Rendement DBO5 Entrée Sortie	Rendement DCO Entrée Sortie	Rendement NTK Entrée Sortie	Rendement NNH4 Entrée Sortie	Rendement NGL Entrée Sortie	Rendement PT Entrée Sortie
08/01/2021	99,72 %	99,08 %	98,36 %	96,62 %	98,25 %	92,56 %	77,27 %
11/02/2021	99,16 %	97,43 %	97,43 %	95,69 %		94,63 %	
27/03/2021	99,17 %	99,45 %	97,89 %	97,28 %		96,88 %	
23/04/2021	99,65 %	99,14 %	98,45 %	96,43 %	97,50 %	95,56 %	80,77 %
06/05/2021	99,07 %	94,38 %	95,99 %	94,32 %		93,30 %	
27/06/2021	99,42 %	99,69 %	98,35 %	90,38 %		90,06 %	
26/07/2021	98,72 %	98,95 %	97,78 %	93,75 %	92,86 %	90,61 %	79,23 %
04/08/2021	98,63 %	97,69 %	96,94 %	95,00 %		91,94 %	
24/09/2021	97,71 %	98,27 %	97,20 %	97,62 %		95,54 %	
28/10/2021	99,26 %	98,96 %	96,08 %	97,50 %	98,11 %	90,16 %	61,90 %
02/11/2021	98,42 %	98,67 %	93,21 %	94,12 %		86,67 %	
19/12/2021	97,87 %	97,79 %	97,18 %	96,38 %		93,26 %	



AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

j/ Les refus de dégrillage :

MOIS	Refus en Kg/mois 2019	Refus en Kg/mois 2020	Refus en Kg/mois 2021
JANVIER	816	824	721
FÉVRIER	808	840	812
MARS	760	1 048	672
AVRIL	944	1 472	847
MAI	952	784	497
JUIN	896	680	140
JUILLET	728	968	532
AOÛT	896	968	322
SEPTEMBRE	824	832	399
OCTOBRE	1 384	1 248	392
NOVEMBRE	984	768	259
DÉCEMBRE	736	688	623
TOTAL	10 728	11 120	6 216

k/ Conclusion

Les douze bilans réalisés en 2021 sont **conformes** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

l/ Travaux ou renouvellement réalisés en 2021 sur la station :

En 2021 les travaux suivants ont été réalisés :

- Mise en place de caillebotis sur le canal de sortie pour un montant de **1 906 € HT**,
- Renouvellement du dégrilleur rotatif pour un montant de **14 349 € HT**,
- Renouvellement des moto-réducteurs des trois turbines d'aération pour un montant de **14 775 € HT**,
- Renouvellement du gavopompe d'extraction des boues pour un montant de **2 541 € HT**,
- Renouvellement une pompe poste de relevage du Vallat pour un montant de **1 094 € HT**.

m/ Améliorations prévues pour 2022 :

- Renouvellement d'une pompe de recirculation,
- Renouvellement pompes,
- Remplacement transmetteur et sonde rédox,
- Couverture de la benne à boues.

1-8. Station d'épuration de Saint Etienne du Grès

a/ Identification et description succincte

AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :	06000113094	
Nom :	SAINT ETIENNE DU GRES			
Taille en EH (= CBPO) :	8 538 EH - 512 KG/J			
SYSTEME DE COLLECTE		CODE SANDRE :	080913094001	
Nom :	SAINT ETIENNE DU GRES			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF ... % UNITAIRE ... % SEPARATIF			
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES		CODE SANDRE :	060913094002	
Nom :	SAINT ETIENNE DU GRES			
Lieu d'implantation :	SAINT ETIENNE DU GRES			
Date de mise en eau :	2004			
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES			
Capacité nominale :	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M ³ /JOUR	Q pointe M ³ /HEURE	Equivalent HABITANTS
Temps sec	192	576	60	3 200
Temps pluie			100	
Débit de référence :	716			
Charge entrante : (année 2021)	EN KG/J DBO5 :	236	EN EH :	3 933
File EAU :	TYPE DE TRAITEMENT :	BOUES ACTIVEES		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FAIBLE CHARGE		
File BOUE :	TYPE DE TRAITEMENT :	TRAITEMENT MECANIQUE.		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FILTRE BANDE		
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
MILIEU RECEPTEUR		CODE SANDRE :		
Nom :	ROUBINE PETIT GAILLET DU COURS DU LOUP / CANAL DU VIGUEIRAT			
Masse d'eau :	FRDG204 (CALCAIRES ET MARNES DES ALPILLES) / FRDG323 (CALCAIRES SOUS COUVERTURE TERTIAIRE DE LA PALINE DU COMTAT)			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL			
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN			
Débit d'étiage :				

b/ Normes de rejets à respecter

Polluant autorisé	Concentration au pt de rejet en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	25	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	92
DCO	125	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	82
MES	35	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	93
NGL	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

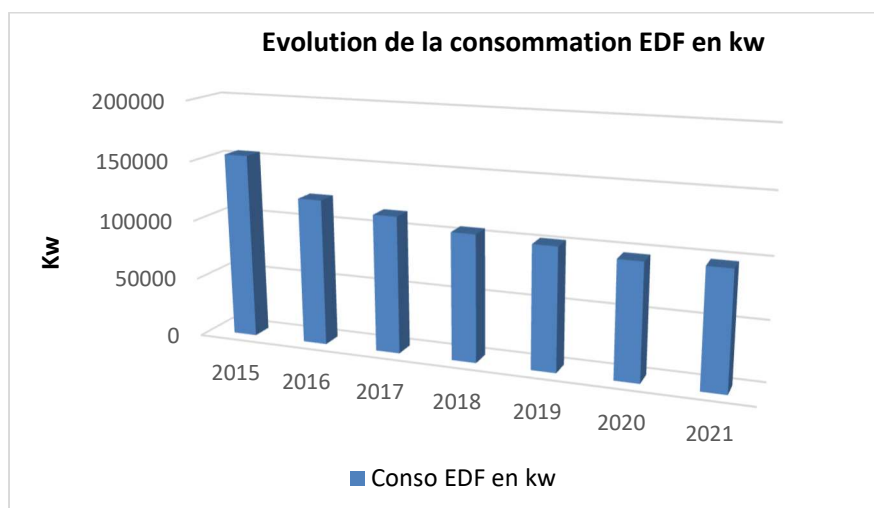
Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

c/ La consommation électrique

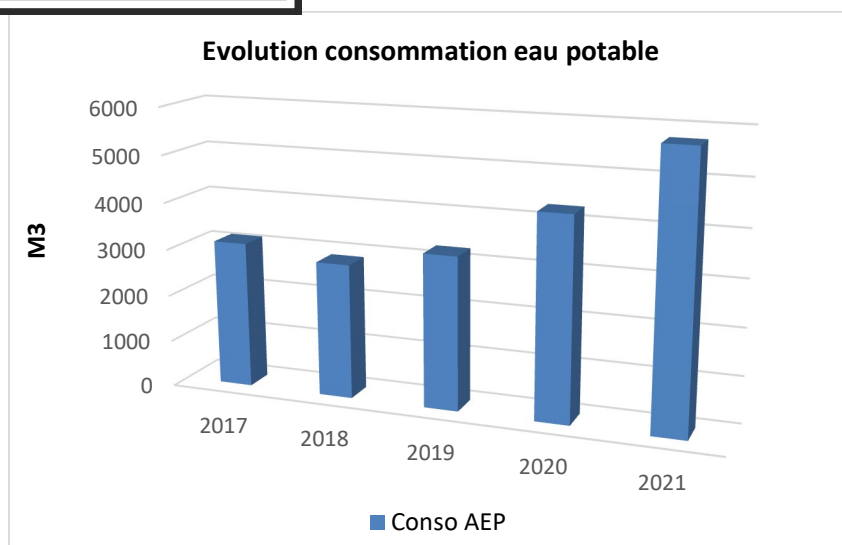


MOIS	Conso EDF en Kw 2017	Conso EDF en Kw 2018	Conso EDF en Kw 2019	Conso EDF en Kw 2020	Conso EDF en Kw 2021
JANVIER	9 857	8 325	9 064	7 602	7 618
FÉVRIER	7 368	7 559	9 694	7 745	6 578
MARS	10 240	8 017	8 179	8 464	8 796
AVRIL	10 040	9 728	9 027	8 008	7 575
MAI	9 396	9 632	8 108	8 584	8 738
JUIN	10 229	10 213	8 314	8 249	9 356
JUILLET	10 967	8 548	8 329	7 486	8 534
AOÛT	9 875	8 423	8 729	9 086	8 602
SEPTEMBRE	10 092	8 393	8 348	8 508	7 377
OCTOBRE	10 579	7 871	7 420	8 230	8 295
NOVEMBRE	7 106	9 154	8 192	7 621	12 842
DÉCEMBRE	8 600	9 914	8 785	7 108	3 485
TOTAL	114 349	105 777	102 189	96 691	97 796

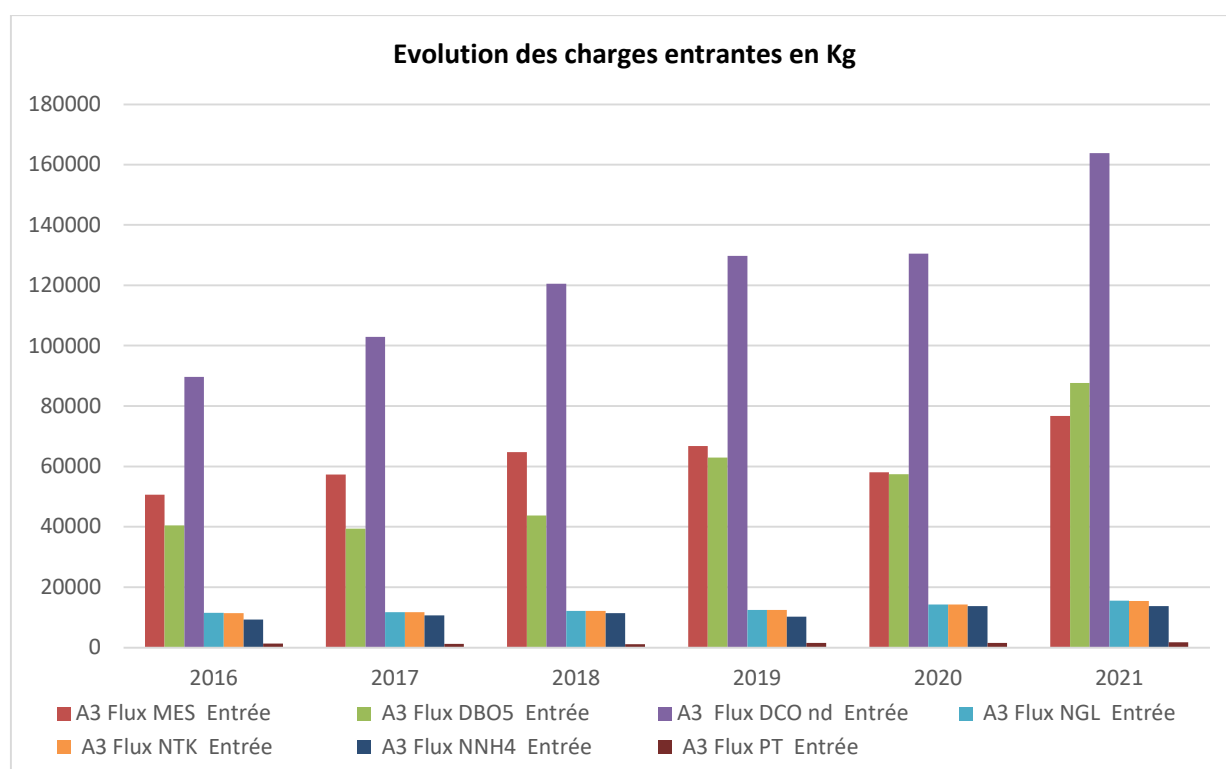


d/ La consommation en eau potable

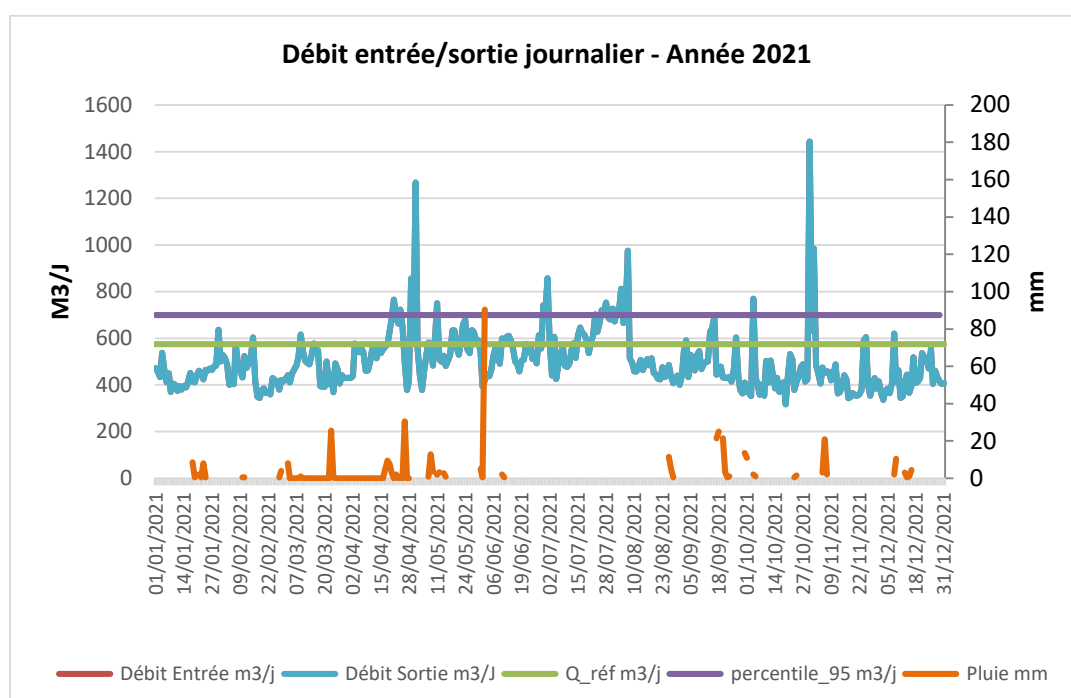
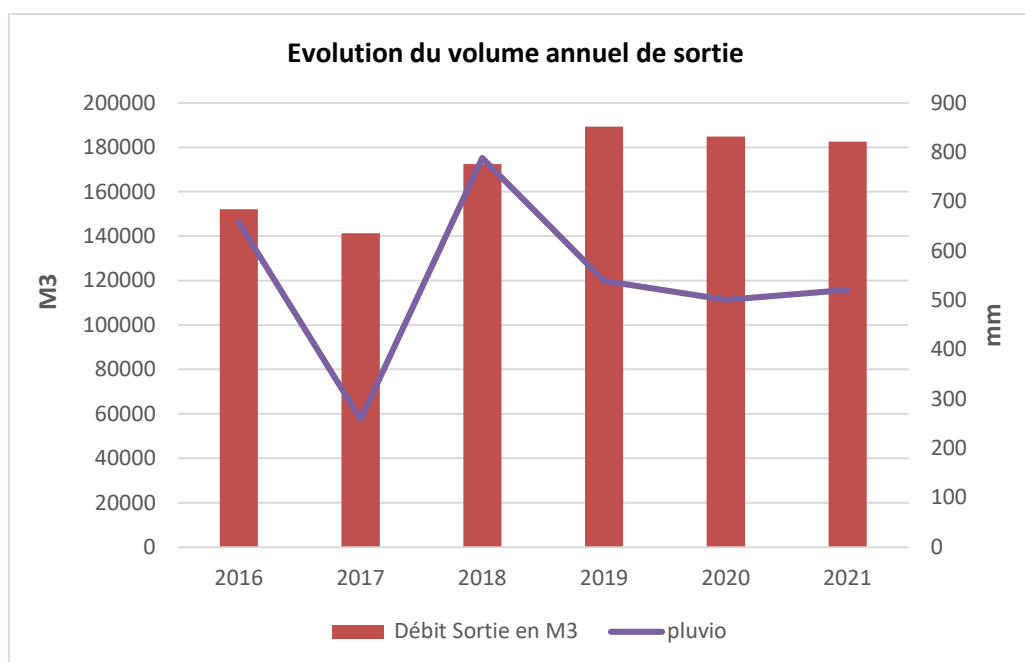
MOIS	Conso eau potable en m ³ 2018	Conso eau potable en m ³ 2019	Conso eau potable en m ³ 2020	Conso eau potable en m ³ 2021
JANVIER	346	181	225	500
FÉVRIER	210	248	300	570
MARS	136	271	285	457
AVRIL	241	205	518	424
MAI	303	230	331	406
JUIN	153	273	256	697
JUILLET	256	448	296	257
AOÛT	260	368	282	720
SEPTEMBRE	228	323	234	359
OCTOBRE	290	212	489	404
NOVEMBRE	228	292	556	331
DÉCEMBRE	225	213	528	635
TOTAL	2 875	3 264	4 300	5 760

e/ Charges entrantes dans le système de traitement

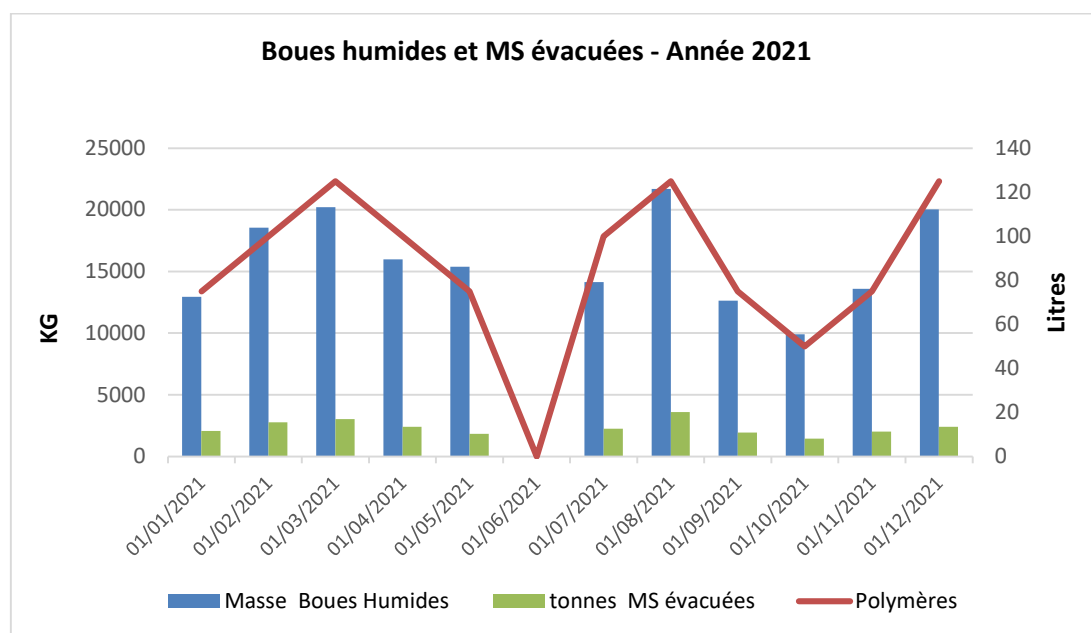
Charges entrantes sur 5 ans en Kg							
ANNEES	A3 Flux MES Entrée	A3 Flux DBO5 Entrée	A3 Flux DCO Entrée	A3 Flux NGL Entrée	A3 Flux NTK Entrée	A3 Flux NNH4 Entrée	A3 Flux PT Entrée
2015	71 041	42 364	123 712	15 992	15 935	11 739	1 798
2016	50 601	40 434	89 627	11 419	11 351	9 226	1 255
2017	57 305	39 350	102 949	11 727	11 689	10 603	1 134
2018	64 689	43 667	120 511	12 140	12 092	11 374	1 080
2019	66 748	62 894	129 706	12 444	12 387	10 149	1 524
2020	58 063	57 389	130 507	14 246	14 186	13 375	1 534
2021	76 723	87 677	163 806	15 493	15 374	13 678	1 698



EVOLUTION VOLUME SORTIE			
Années	Volume Sortie en m ³ /an	Volume Sortie en m ³ /an	Pluvio en mm/an
2014	199 182	199 182	1 710
2015	217 894	217 894	663
2016	152 098	152 098	658
2017	141 313	141 313	260
2018	172 414	172 414	789
2019	189 386	189 386	539
2020	184 896	184 896	501
2021	182 589	182 589	521

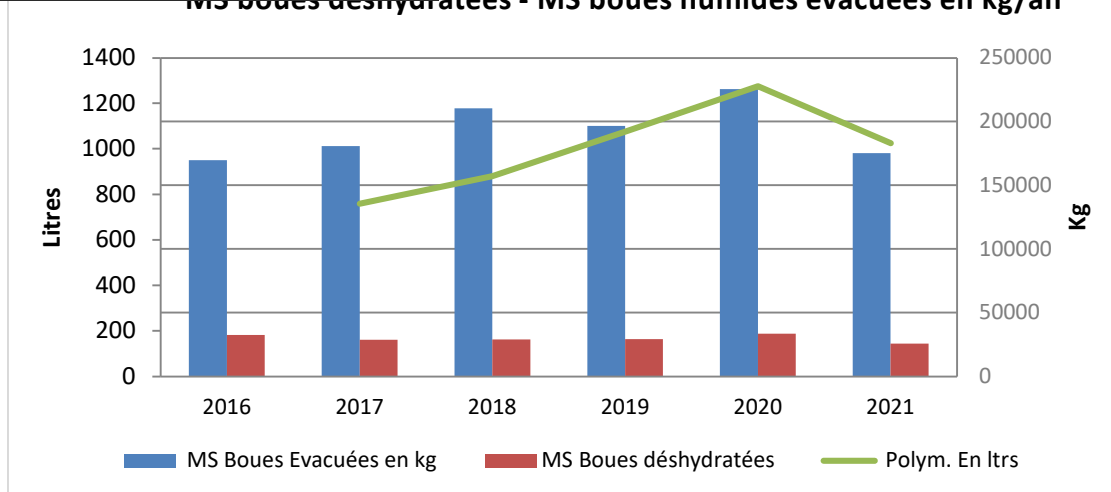


MOIS	Déshydratation année 2021		
	MS Boues humides Kg	Polymère en litre	Tonnes MS évacuées Kg
Janvier	12 940	75	2 070,40
Février	18 540	100	2 781,00
Mars	20 220	125	3 033,00
Avril	15 980	100	2 397,00
Mai	15 380	75	1 845,60
Juin	0	0	0,00
Juillet	14 140	100	2 262,40
Août	21 700	125	3 602,20
Septembre	12 640	75	1 933,92
Octobre	9 900	50	1 435,50
Novembre	13 600	75	2 012,80
Décembre	20 040	125	2 404,80
TOTAL	175 080	1 025	25 778,62



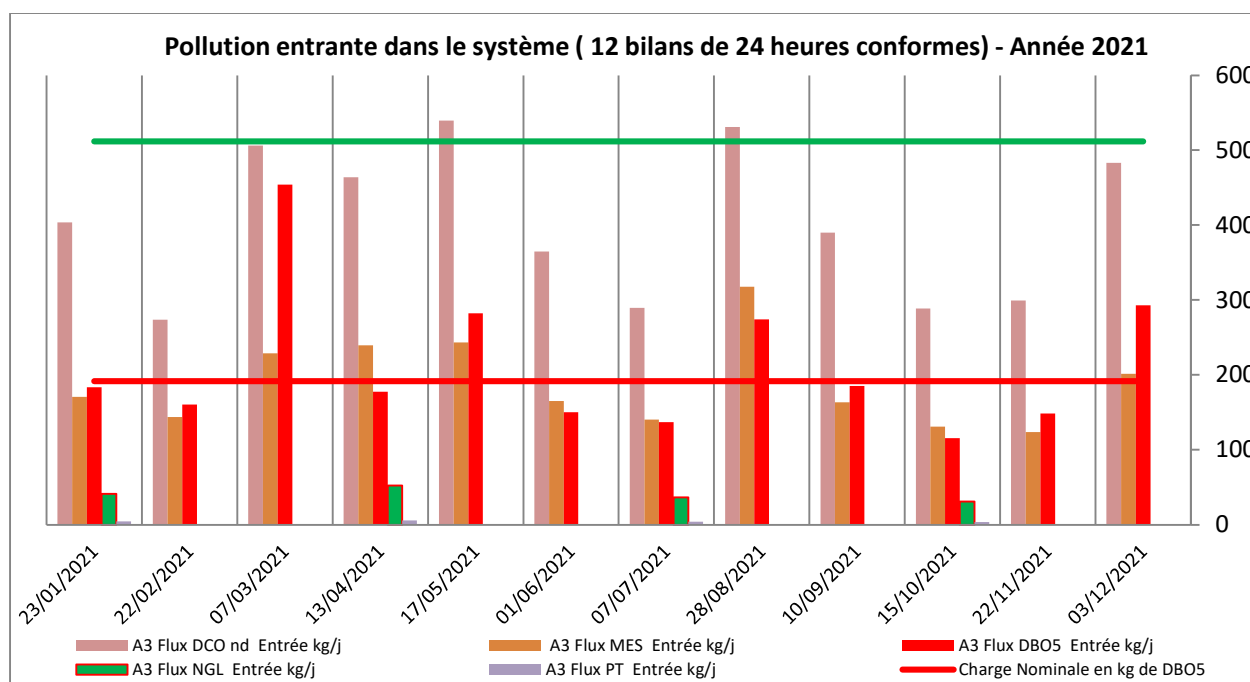
Comparaison annuelle déshydratation		
ANNEES	MS boues déshydratées en Kg	MS Boues humides Kg
2013	14 625	67 900
2014	15 966	78 960
2015	11 649	62 660
2016	32 590	169 660
2017	28 715	180 700
2018	28 856	195 240
2019	29 117	196 520
2020	33 445	225 430
2021	25 779	175 080

MS boues déshydratées - MS boues humides évacuées en kg/an

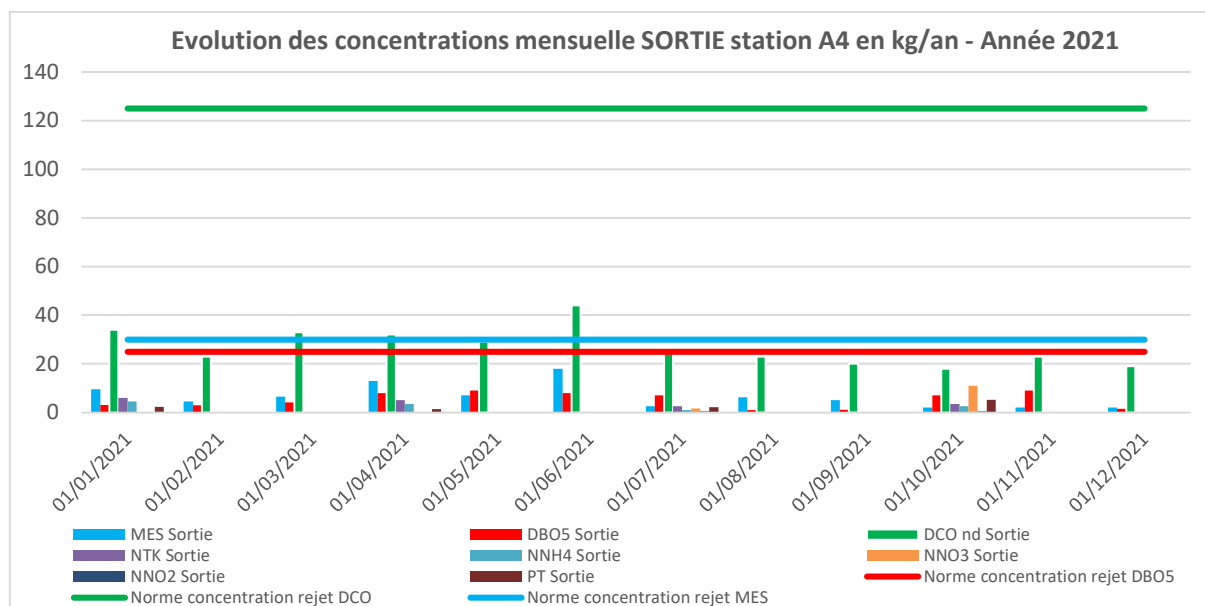
h/ Les bilans 24 heures d'autosurveillance

La pollution entrant dans le système de collecte.

nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/j	A3 Flux PT Entrée Kg/j	Charge nominale en kg de DBO5	CPBO
1	23/01/2021	170,69	183,68	403,65	41,35	4,48	192	512
2	22/02/2021	143,81	160,60	273,75			192	512
3	07/03/2021	228,85	453,96	505,91			192	512
4	13/04/2021	239,51	177,63	463,56	52,31	5,62	192	512
5	17/05/2021	243,43	282,24	539,28			192	512
6	01/06/2021	165,09	150,08	364,48			192	512
7	07/07/2021	140,34	136,92	289,49	36,68	4,06	192	512
8	28/08/2021	317,55	274,05	530,70			192	512
9	10/09/2021	163,50	185,30	389,68			192	512
10	15/10/2021	130,90	115,50	288,75	31,19	3,50	192	512
11	22/11/2021	123,90	148,68	299,48			192	512
12	03/12/2021	201,30	292,80	483,12			192	512

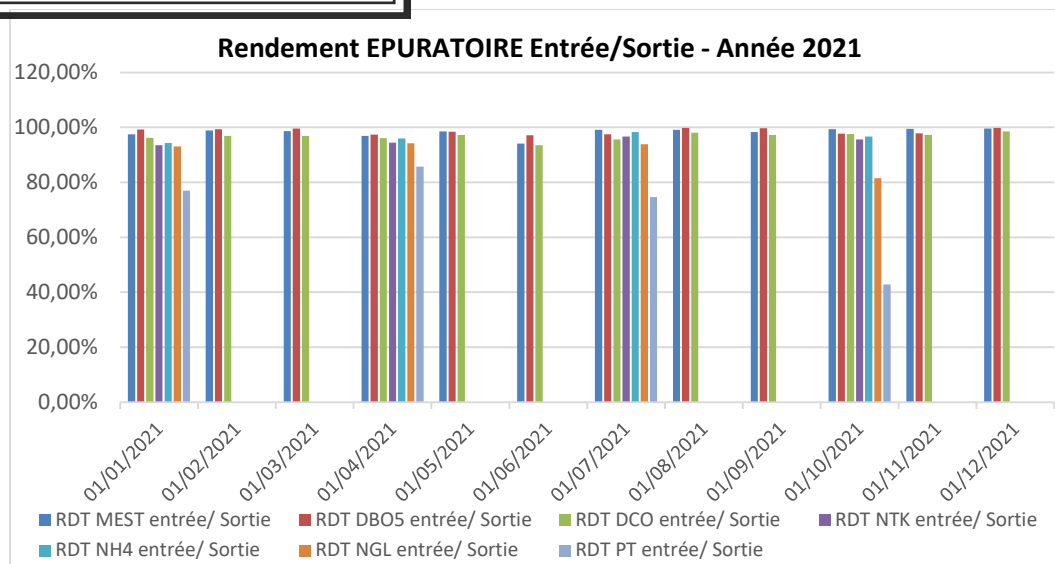


nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NTK Sortie Kg/J	A4 Flux NNH4 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO3 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO2 Sortie Kg/j	A4 Flux PT Sortie Kg/j
1	23/01/2021	9,50	3,10	34,00	6,00	4,50	0,15	0,22	2,30
2	22/02/2021	4,50	3,00	23,00					
3	07/03/2021	6,50	4,10	33,00					
4	13/04/2021	13,00	8,00	32,00	5,00	3,50	0,15	0,15	1,40
5	17/05/2021	7,00	9,00	29,00					
6	01/06/2021	18,00	8,00	44,00					
7	07/07/2021	2,50	7,00	26,00	2,50	1,00	1,60	0,50	2,10
8	28/08/2021	6,20	1,00	23,00					
9	10/09/2021	5,00	1,10	20,00					
10	15/10/2021	2,00	7,00	18,00	3,50	2,50	11,00	0,50	5,20
11	22/11/2021	2,00	9,00	23,00					
12	03/12/2021	2,00	1,50	19,00					



i/ Les rendements épuratoires

Date	Rendement MES Entrée Sortie	Rendement DBO5 Entrée Sortie	Rendement DCO Entrée Sortie	Rendement NTK Entrée Sortie	Rendement NNH4 Entrée Sortie	Rendement NGL Entrée Sortie	Rendement PT Entrée Sortie
23/01/2021	97,51 %	99,24 %	96,23 %	93,48 %	94,38 %	93,10 %	77,00 %
22/02/2021	98,86 %	99,32 %	96,93 %				
07/03/2021	98,67 %	99,58 %	96,95 %				
13/04/2021	96,89 %	97,42 %	96,04 %	94,51 %	95,93 %	94,19 %	85,71 %
17/05/2021	98,55 %	98,39 %	97,29 %				
01/06/2021	94,16 %	97,14 %	93,53 %				
07/07/2021	99,13 %	97,50 %	95,61 %	96,62 %	98,33 %	93,87 %	74,70 %
28/08/2021	99,15 %	99,84 %	98,11 %				
10/09/2021	98,33 %	99,68 %	97,20 %				
15/10/2021	99,41 %	97,67 %	97,60 %	95,63 %	96,62 %	81,48 %	42,86 %
22/11/2021	99,43 %	97,86 %	97,28 %				
03/12/2021	99,64 %	99,81 %	98,56 %				

j/ Les refus de dégrillage :

MOIS	Refus en Kg/mois 2019	Refus en Kg/mois 2020	Refus en Kg/mois 2021
JANVIER	61	62	62
FÉVRIER	61	63	70
MARS	57	79	58
AVRIL	71	110	73
MAI	71	59	43
JUIN	67	51	12
JUILLET	55	73	46
AOÛT	67	73	28
SEPTEMBRE	62	62	34
OCTOBRE	104	94	34
NOVEMBRE	74	58	22
DÉCEMBRE	55	52	53
TOTAL	805	836	535

k/ Conclusion

Les douze bilans réalisés en 2021 sont **conformes** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

l/ Travaux ou renouvellement réalisés en 2021 sur la station :

En 2021 les travaux suivants ont été réalisés :

- Pose de caillebotis sur le canal de sortie pour un montant de **1 806 € HT**,
- Renouvellement pompe de recirculation pour un montant de **2 114 € HT**
- Renouvellement pompe de relevage PR camping pour un montant de **1 550 € HT**,
- Renouvellement pompe de relevage PR du stade pour un montant de **1 357 € HT**.

m/ Améliorations prévues pour 2022 :

- Renouvellement agitateur épaisseur boues,
- Remplacement aérateur fine bulles dégraisseur,
- Renouvellement pompes.

1-9. Station d'épuration de Saint Rémy de Provencea/ Identification et description succincte

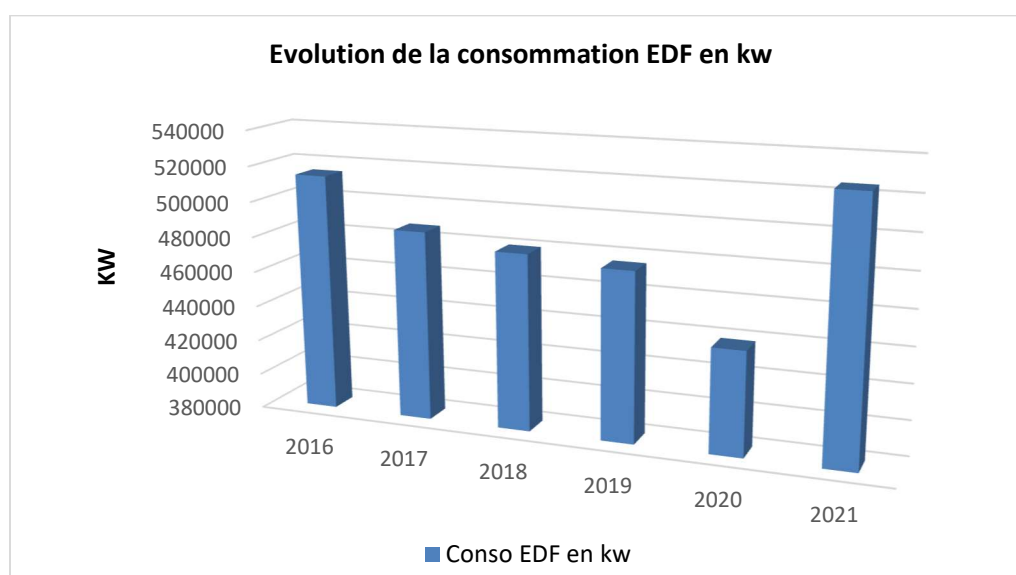
AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT		CODE SANDRE :	060000113100	
Nom :	SAINT REMY DE PROVENCE			
Taille en EH (= CBPO) :	15 188 EH – 911 KG/J (MOYENNE DE LA SEMAINE LA PLUS CHARGEE)			
SYSTEME DE COLLECTE		CODE SANDRE :	06091310002	
Nom :	SAINT REMY DE PROVENCE			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> UNITAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SEPARATIF ... % UNITAIRE ... % SEPARATIF			
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES		CODE SANDRE :	06091310002	
Nom :	SAINT REMY DE PROVENCE			
Lieu d'implantation :	SAINT REMY DE PROVENCE			
Date de mise en eau :	2007			
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES			
Capacité nominale :	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M ³ /JOUR	Q pointe M ³ /HEURE	Equivalent HABITANTS
Temps sec	840	3 300	234	14 000
Temps pluie	1 089	3 300	234	
Débit de référence :	2 697 (MOYENNE DES 5 DERNIERES ANNEES)			
Charge entrante : (année 2021)	EN KG/J DBO5 :	532	EN EH :	8 863
File EAU :	TYPE DE TRAITEMENT :	BOUES ACTIVEES		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	AERATION PROLONGEES.		
File BOUE :	TYPE DE TRAITEMENT :	TRAITEMENT MECANIQUE.		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	CENTRIFUGEUSE.		
Exploitant :	REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA			
MILIEU RECEPTEUR		CODE SANDRE :		
Nom :	CANAL DU VIGUEIRAT			
Masse d'eau :	GOLFE DE FOS FRDC04			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> REJET SUPERFICIEL			
	<input type="checkbox"/> REJET SOUTERRAIN			
Débit d'étiage :				

b/ Normes de rejets à respecter

Polluant autorisé	Concentration au pt de rejet en mg/l	Et/ou		Rendement en %
DBO5	25	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
pH	<i>Pas de conditions</i>	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	5	<input type="checkbox"/> Et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> Et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80

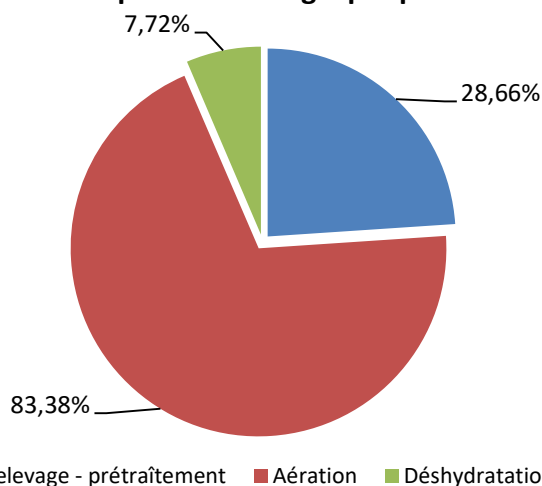
c/ La consommation électrique

MOIS	Conso EDF en Kw 2017	Conso EDF en Kw 2018	Conso EDF en Kw 2019	Conso EDF en Kw 2020	Conso EDF en Kw 2021
JANVIER	35 877	31 693	36 402	33 298	31 173
FÉVRIER	33 700	31 893	33 376	31 284	27 293
MARS	42 020	36 776	37 022	33 840	37 367
AVRIL	44 359	40 358	37 132	33 250	37 000
MAI	45 881	38 686	38 042	35 983	46 806
JUIN	44 951	37 819	40 000	35 288	53 090
JUILLET	42 550	48 364	40 000	43 876	53 091
AOÛT	44 955	51 460	47 193	48 636	54 884
SEPTEMBRE	42 781	45 752	40 261	40 894	53 696
OCTOBRE	41 188	37 698	41 764	39 317	46 865
NOVEMBRE	34 213	37 314	40 961	33 267	45 221
DÉCEMBRE	34 765	42 002	43 518	29 683	38 830
TOTAL	487 240	479 815	475 671	438 616	525 316

d/ La consommation en eau potable

MOIS	Conso eau potable en m ³ 2019	Conso eau potable en m ³ 2020	Conso eau potable en m ³ 2021
JANVIER	180	131	99
FÉVRIER	72	85	32
MARS	136	75	51
AVRIL	230	230	40
MAI	244	73	153
JUIN	250	75	214
JUILLET	117	175	214
AOÛT	86	92	106
SEPTEMBRE	107	116	134
OCTOBRE	93	102	106
NOVEMBRE	74	76	96
DÉCEMBRE	76	95	140
TOTAL	1 665	1 325	1 385

Répartition Energie par poste

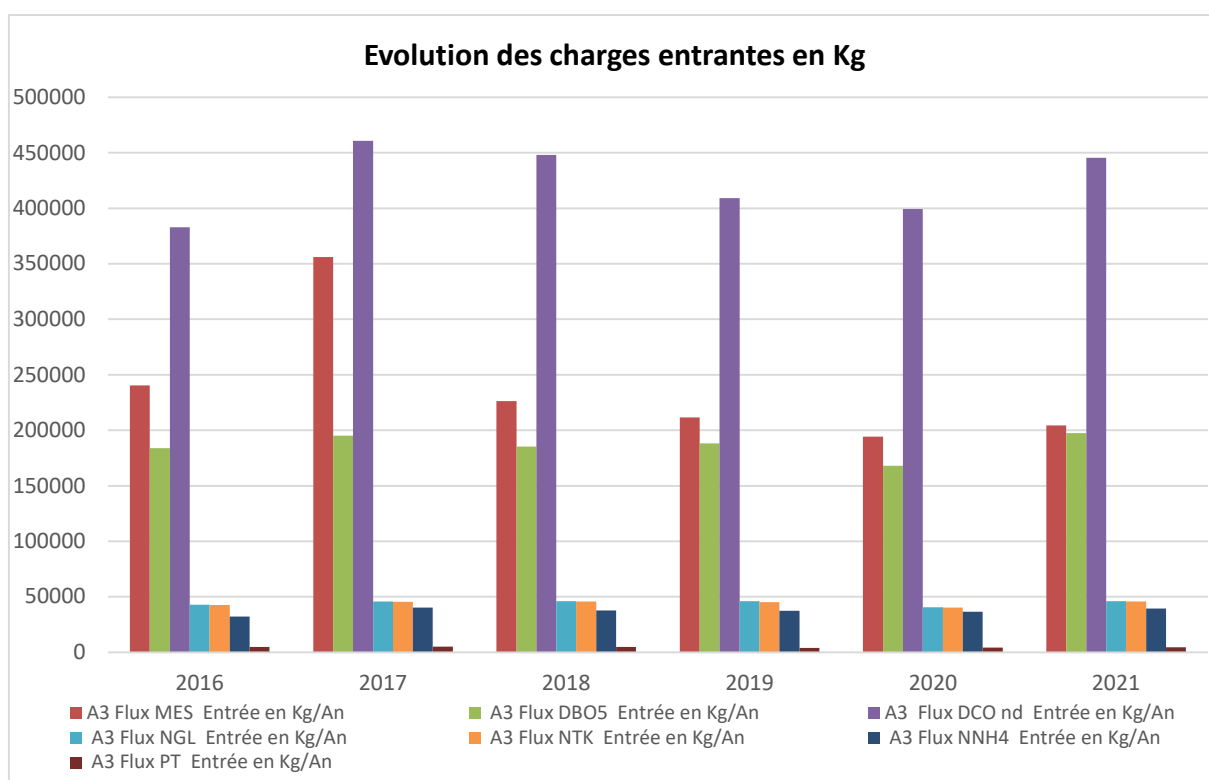


e/ Charges entrantes dans le système de traitement

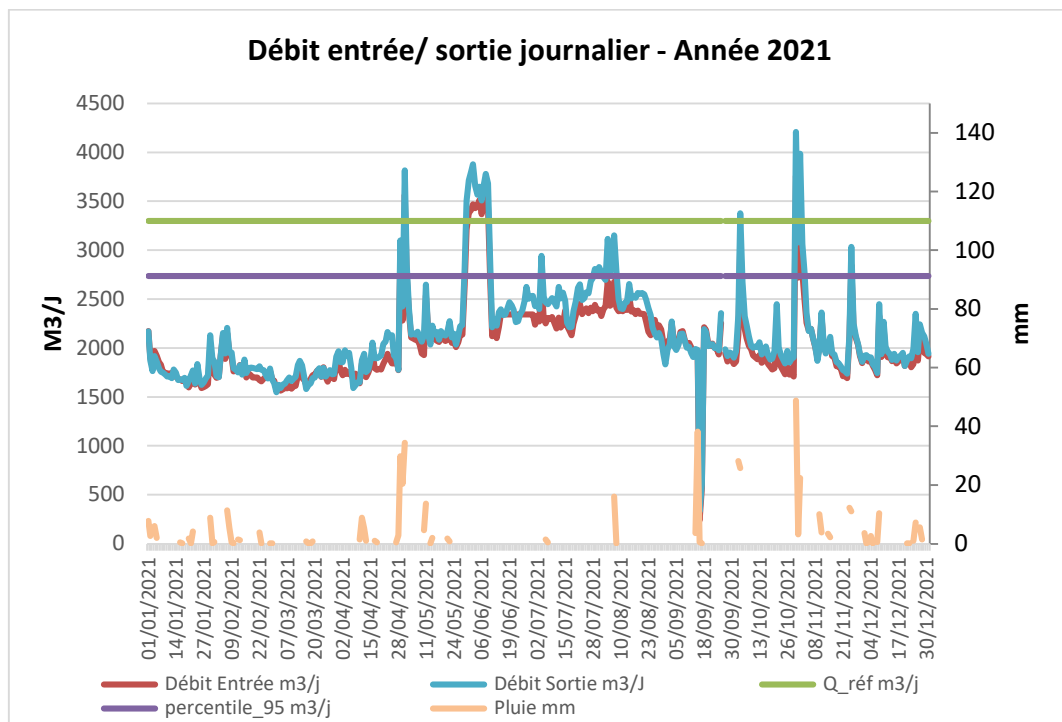
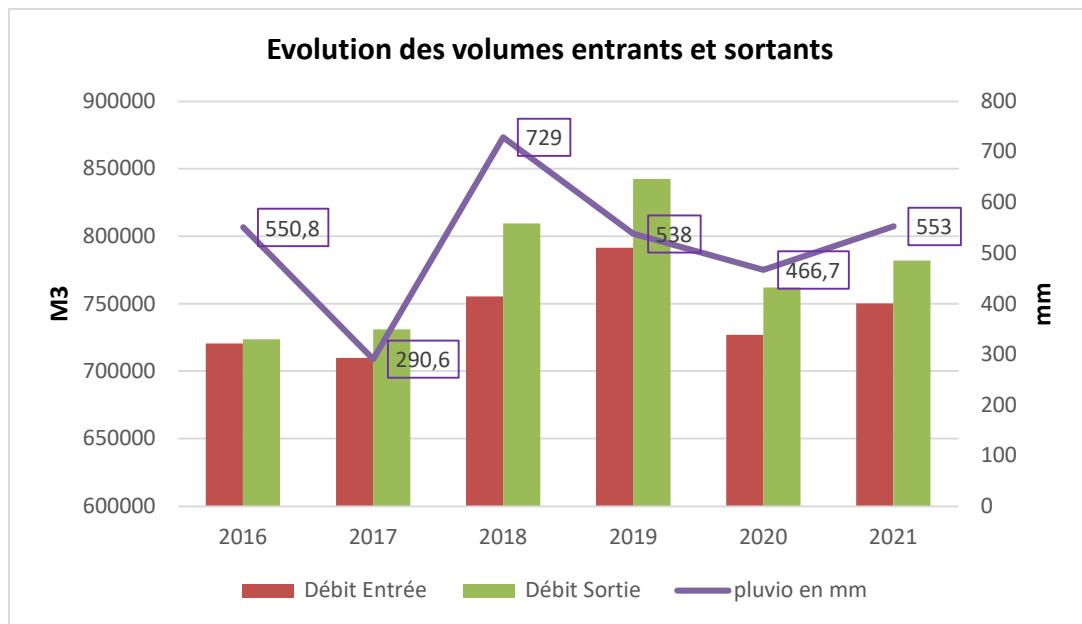
Charges entrantes sur 5 ans en Kg

ANNEES	A3 Flux MES Entrée	A3 Flux DBO5 Entrée	A3 Flux DCO Entrée	A3 Flux NGL Entrée	A3 Flux NTK Entrée	A3 Flux NNH4 Entrée	A3 Flux PT Entrée
2015	184 969	160 576	341 626	40 244	39 983	28 220	4 469
2016	240 332	183 859	382 780	42 921	42 647	32 120	4 770
2017	355 948	195 065	460 823	45 822	45 530	40 380	5 034
2018	226 339	185 326	448 122	45 901	45 675	37 585	4 905
2019	211 451	188 372	409 219	45 901	45 119	37 247	3 907
2020	194 163	168 160	399 450	40 617	40 398	36 512	4 360
2021	204 429	197 503	445 422	46 135	45 638	39 409	4 557

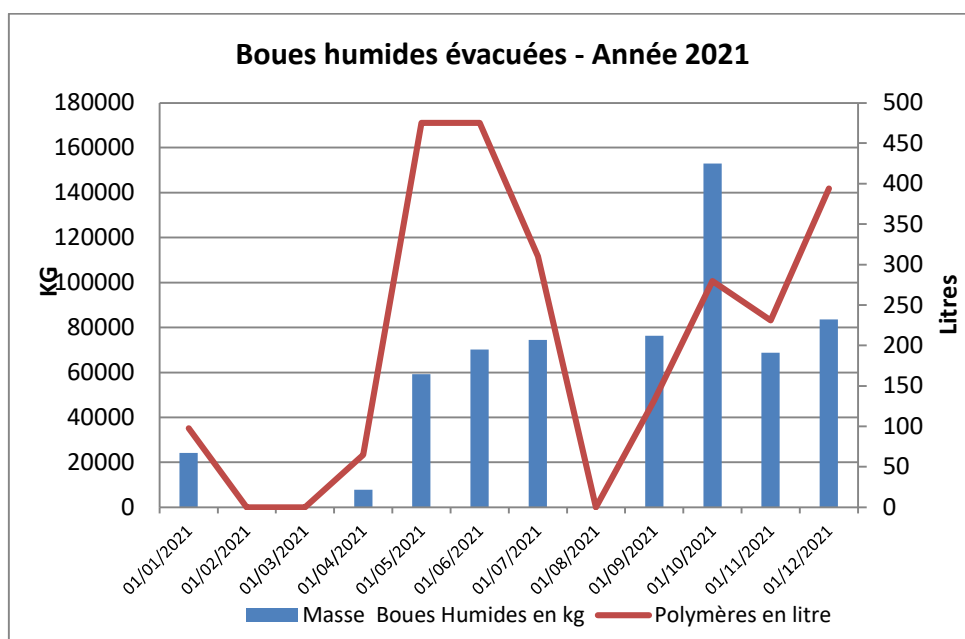
Evolution des charges entrantes en Kg



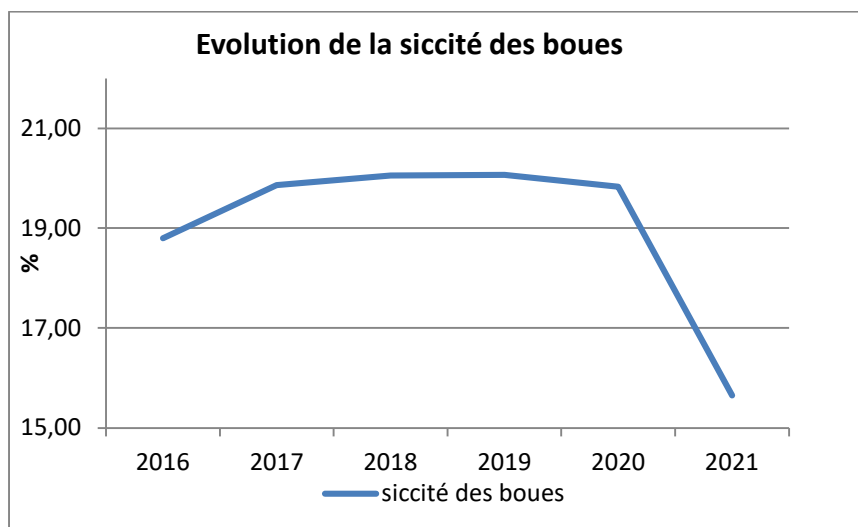
EVOLUTION VOLUME ENTREE SORTIE			
Années	Volume entrée en m ³ /an	Volume sortie en m ³ /an	Pluvio en mm/an
2015	837 067	873 360	663
2016	720 576	723 606	551
2017	709 862	731 058	291
2018	755 461	809 552	729
2019	791 331	842 334	538
2020	726 868	762 059	466
2021	750 265	782 034	553



Comparaison annuelle déshydratation			
ANNEES	MS boues déshydratées en Kg	MS boues humides évacuées en Kg	Siccité en %
2014	200 351	1 063 920	18,83
2015	186 939	991 760	18,87
2016	192 117	1 016 950	18,80
2017	189 643	954 920	19,86
2018	198 337	997 900	20,19
2019	186 980	928 980	20,07
2020	171 838	865 860	19,83
2021	99 890	617 320	15,65

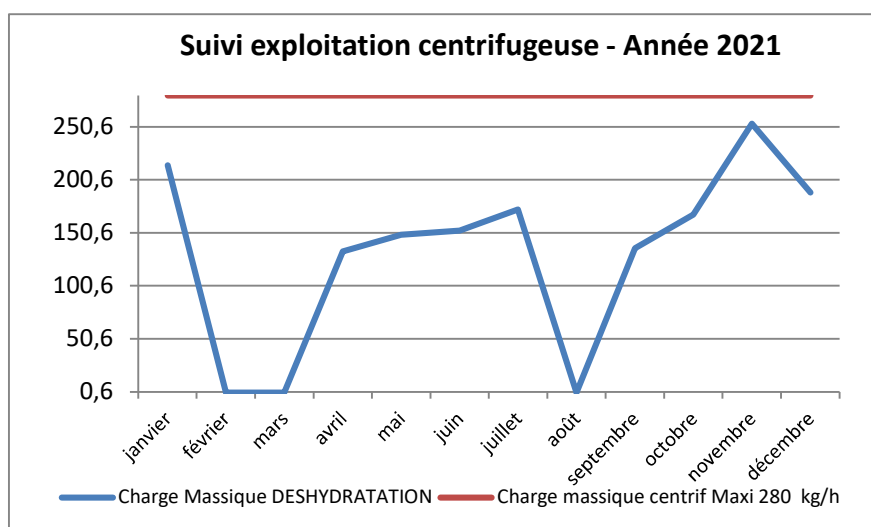


En février, mars et août 2021 des incendies techniques sur la centrifugeuse n'ont pas permis de déshydrater des boues.



En février, mars et août 2021 des incendies techniques sur la centrifugeuse n'ont pas permis de déshydrater des boues et de ce fait la siccité a nettement diminué.

Date	Maintenance	Energie	Polymères	Transport	Valorisation des boues	Eau potable	Coût total	Coût tonne MS évacuée
Janvier	162,00 €	195,35 €	267,97 €	220,00 €	1 774,29 €	43,20 €	2 662,81 €	1 172,09 €
Février	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Mars	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avril	81,00 €	97,68 €	178,10 €	110,00 €	570,36 €	21,60 €	1 058,74 €	737,49 €
Mai	567,00 €	683,73 €	1 302,32 €	770,00 €	4 349,73 €	151,20 €	7 823,98 €	4 904,44 €
Juin	567,00 €	683,73 €	1 302,32 €	770,00 €	5 156,76 €	151,20 €	8 631,01 €	5 291,22 €
Juillet	486,00 €	586,05 €	849,95 €	660,00 €	5 474,28 €	129,60 €	8 185,88 €	4 429,24 €
Août	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Septembre	648,00 €	781,40 €	361,68 €	880,00 €	5 609,52 €	172,80 €	8 453,40 €	6 316,36 €
Octobre	13 972,00 €	1 172,10 €	766,10 €	1 320,00 €	11 241,09 €	259,20 €	28 730,50 €	21 704,21 €
Novembre	486,00 €	586,05 €	632,94 €	660,00 €	5 050,92 €	129,60 €	7 545,51 €	3 816,43 €
Décembre	567,00 €	683,73 €	1 079,83 €	770,00 €	6 146,07 €	151,20 €	9 397,83 €	4 615,67 €
Année	29 336,00 €	5 469,81 €	6 741,22 €	6 160,00 €	45 373,02 €	1 209,60 €	94 289,65 €	



h/ Les bilans 24 heures d'autosurveillance

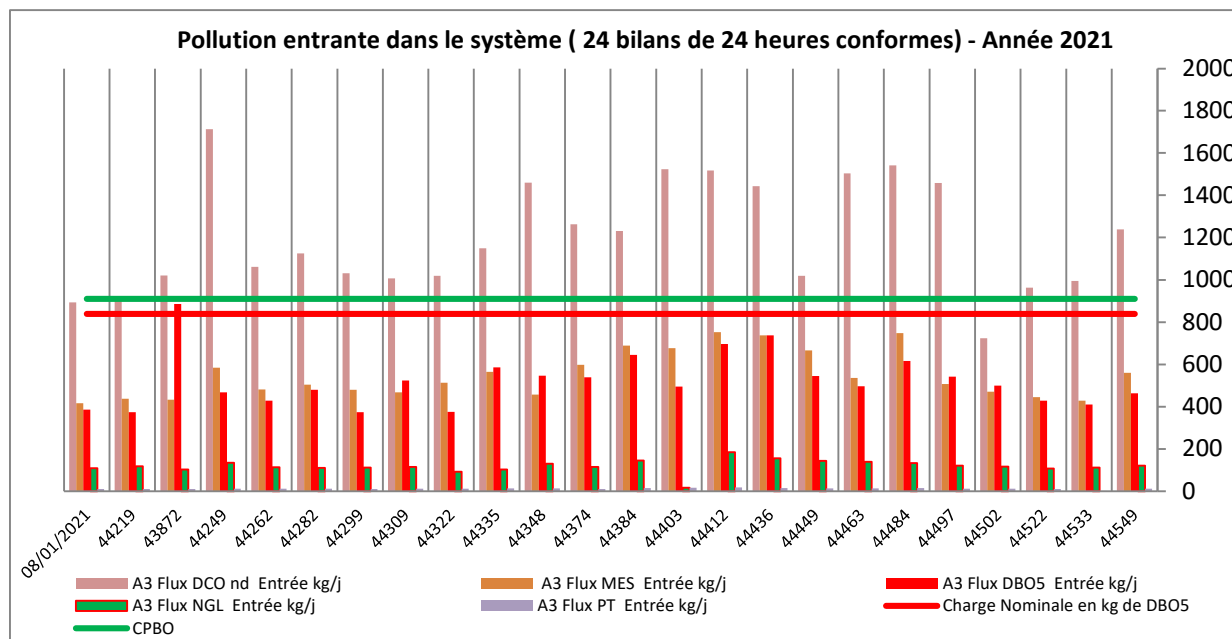
La pollution entrant dans le système de collecte

Nbr	Date	A3 Flux MES Entrée Kg/j	A3 Flux DBO5 Entrée Kg/j	A3 Flux DCO Entrée Kg/j	A3 Flux NGL Entrée Kg/j	A3 Flux PT Entrée Kg/j	Charge Nominale en Kg de DBO5	CPBO
1	08/01/2021	416,74	385,22	893,01	109,09	10,68	840	911
2	23/01/2021	437,39	373,98	910,56	117,56	10,24	840	911
3	11/02/2020	432,37	886,00	1020,67	103,31	10,81	840	911
4	22/02/2021	584,85	467,88	1712,78	134,18	12,20	840	911
5	07/03/2021	481,16	428,76	1060,78	113,22	11,75	840	911
6	27/03/2021	504,21	480,20	1125,04	110,27	12,18	840	911
7	13/04/2021	479,96	374,44	1031,41	111,14	10,89	840	911
8	23/04/2021	467,30	523,53	1006,34	114,98	11,44	840	911
9	06/05/2021	512,66	375,12	1019,08	91,70	11,46	840	911
10	19/05/2021	564,30	585,20	1149,50	103,04	13,38	840	911
11	01/06/2021	457,07	545,76	1459,91	130,64	12,96	840	911
12	27/06/2021	597,47	538,89	1262,88	115,51	10,78	840	911
13	07/07/2021	689,49	645,68	1231,40	145,28	14,76	840	911

AR Prefecture

013-24130375-20220929-DEL169__2022-DE
 Reçu le 07/09/2022
 Publié le 30/09/2022

14	26/07/2021	676,46	494,97	1522,62	16,28	16,97	840	911
15	04/08/2021	753,08	696,80	1516,88	184,92	17,96	840	911
16	28/08/2021	736,89	736,89	1442,52	156,31	14,96	840	911
17	10/09/2021	666,27	545,13	1019,60	143,35	13,93	840	911
18	24/09/2021	536,22	496,50	1503,40	139,02	13,31	840	911
19	15/10/2021	747,20	616,44	1541,10	132,63	14,38	840	911
20	28/10/2021	507,21	542,19	1458,67	120,68	12,59	840	911
21	02/11/2021	471,24	498,96	723,49	116,42	11,64	840	911
22	22/11/2021	445,64	428,50	963,27	107,98	10,80	840	911
23	03/12/2021	428,26	409,64	994,31	111,72	1,86	840	911
24	19/12/2021	559,70	463,20	1239,06	121,59	11,97	840	911



La pollution sortante du système de collecte

Nbr	Date	A4 Flux MES Sortie Kg/j	A4 Flux DBO5 Sortie Kg/j	A4 Flux DCO Sortie Kg/j	A4 Flux NTK Sortie Kg/j	A4 Flux NNH4 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO2 Sortie Kg/j	A4 Flux NNO3 Sortie Kg/j	A4 Flux PT Sortie Kg/j
1	08/01/2021	9,00	3,80	24,00	2,00	1,00	0,15	0,95	0,29
2	23/01/2021	14,00	0,50	21,00	2,00	1,00	0,15	0,72	0,24
3	11/02/2020	3,00	3,20	19,00	2,00	1,00	0,15	0,66	0,90
4	22/02/2021	14,00	2,90	24,00	2,50	1,00	0,15	0,33	0,94
5	07/03/2021	8,50	3,00	28,00	2,50	1,00	0,15	0,25	1,70
6	27/03/2021	9,00	2,30	26,00	1,50	1,00	0,15	0,20	2,20
7	13/04/2021	40,00	6,00	53,00	4,00	1,00	0,15	0,18	4,40
8	23/04/2021	18,00	3,10	25,00	2,50	1,00	0,15	0,34	4,00
9	06/05/2021	5,50	4,30	21,00	2,00	1,00	0,50	1,70	0,96
10	19/05/2021	9,00	3,20	23,00	2,20	1,00	0,15	0,23	1,20
11	01/06/2021	9,00	3,40	20,00	1,80	1,00	0,15	0,27	0,68
12	27/06/2021	4,00	0,86	28,00	2,00	1,00	0,15	0,12	1,10
13	07/07/2021	7,00	5,40	25,00	2,50	1,00	0,50	0,69	1,40
14	26/07/2021	8,00	3,10	31,00	13,00	13,00	0,50	0,50	12,00
15	04/08/2021	4,00	6,00	20,00	4,50	2,50	0,65	1,90	2,00
16	28/08/2021	7,80	2,20	31,00	2,50	1,00	0,50	1,30	1,80
17	10/09/2021	5,40	5,30	18,00	3,50	2,00	0,50	0,79	2,90

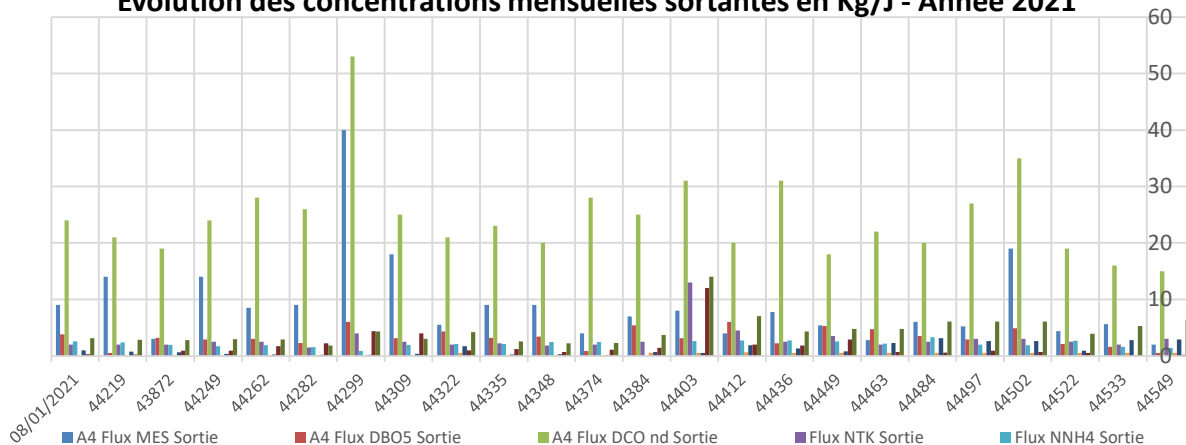
AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE
 Reçu le 30/09/2022
 Publié le 30/09/2022



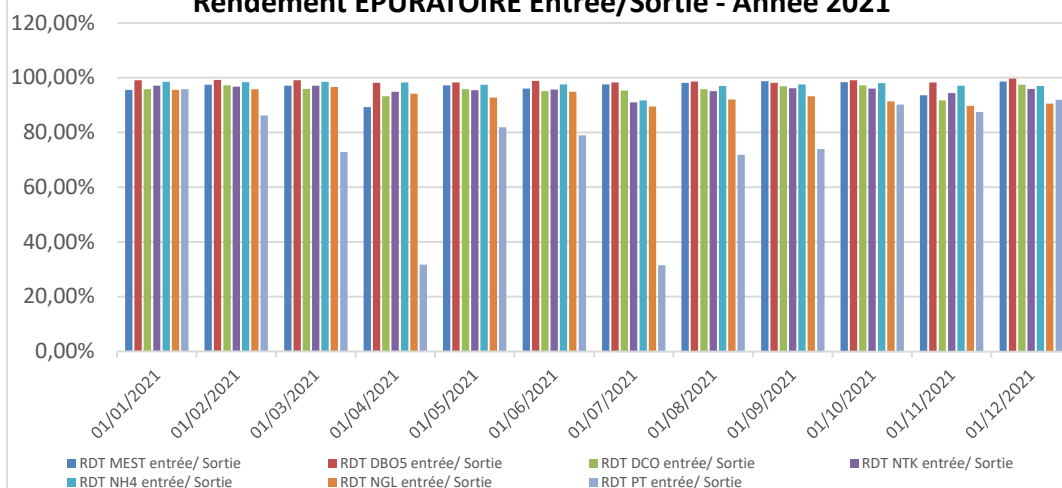
18	24/09/2021	2,80	4,70	22,00	2,00	1,00	0,50	2,30	0,69
19	15/10/2021	6,00	3,50	20,00	2,50	1,00	0,50	3,10	0,55
20	28/10/2021	5,20	2,90	27,00	3,00	1,50	0,50	2,60	0,89
21	02/11/2021	19,00	4,90	35,00	3,00	1,00	0,50	2,60	0,70
22	22/11/2021	4,40	2,10	19,00	2,50	1,50	0,50	0,92	0,53
23	03/12/2021	5,60	1,60	16,00	2,00	1,00	0,50	2,80	0,14
24	19/12/2021	2,00	0,50	15,00	3,00	2,00	0,50	2,90	0,20

Evolution des concentrations mensuelles sortantes en Kg/J - Année 2021



Date	Rendement MES Entrée Sortie	Rendement DBO5 Entrée Sortie	Rendement DCO Entrée Sortie	Rendement NTK Entrée Sortie	Rendement NNH4 Entrée Sortie	Rendement NGL Entrée Sortie	Rendement PT Entrée Sortie
Janvier 2021	95,48 %	99,05 %	95,79 %	97,01 %	98,39 %	95,54 %	95,73 %
Février 2021	97,39 %	99,16 %	97,18 %	96,71 %	98,34 %	95,73 %	86,18 %
Mars 2021	97,06 %	99,04 %	95,93 %	97,09 %	98,39 %	96,55 %	72,89 %
Avril 2021	89,17 %	98,06 %	93,22 %	94,80 %	98,18 %	94,16 %	31,73 %
Mai 2021	97,20 %	98,25 %	95,76 %	95,43 %	97,37 %	92,68 %	81,88 %
Juin 2021	96,03 %	98,81 %	95,05 %	95,61 %	97,48 %	94,84 %	78,90 %
Juillet 2021	97,51 %	98,22 %	95,28 %	91,01 %	91,61 %	89,39 %	31,42 %
Août 2021	98,06 %	98,59 %	95,77 %	95,02 %	96,93 %	92,02 %	71,79 %
Septembre 2021	98,66 %	98,08 %	96,76 %	96,05 %	97,48 %	93,20 %	73,84 %
Octobre 2021	98,35 %	99,00 %	97,16 %	95,99 %	97,96 %	91,28 %	90,16 %
Novembre 2021	93,57 %	98,22 %	91,60 %	94,33 %	97,02 %	89,63 %	87,46 %
Décembre 2021	98,52 %	99,56 %	97,37 %	95,82 %	96,89 %	90,44 %	91,91 %

Rendement EPURATOIRE Entrée/Sortie - Année 2021



Quelques ratios intéressants :

Kw /M3 Traités	0,72 kw
Kw /kg DBO5 él	3,12 kw
Kw/kg MS évacués	5,26 kw

Kw/EQ/HAB	61,08 kw/an
DBO5 él/EQ/HAB	21,9 kg/an
MS évacuées/EQ/HAB	11,6 kg/an

i/ Les refus de dégrillage :

MOIS	Refus en Kg/mois 2019	Refus en Kg/mois 2020	Refus en Kg/mois 2021
JANVIER	408	412	206
FÉVRIER	404	420	232
MARS	380	524	192
AVRIL	472	736	242
MAI	476	392	142
JUIN	448	340	40
JUILLET	364	484	152
AOÛT	448	484	92
SEPTEMBRE	412	416	114
OCTOBRE	692	312	112
NOVEMBRE	492	192	74
DÉCEMBRE	368	172	78
TOTAL	5 364	4 884	1 776

La mise en place du compacteur à déchets en fin d'année 2020, a permis une très nette diminution du poids des déchets de dégrillage.

j/ Conclusion

Les vingt-quatre bilans réalisés en 2021 sont **conformes** à l'arrêté du 21/07/2015.

Le système de traitement est **100 % conforme** aux normes en vigueur. (Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de traitement pris en application par la police de l'eau – **P254.3**)

k/ Travaux ou renouvellement réalisés en 2021 sur la station :

En 2021 les travaux suivants ont été réalisés :

- Mise en place de caillebotis sur le canal de sortie pour un montant de **1 782 € HT,**
- Renouvellement du motoréducteur du pont clarificateur pour un montant de **1 536 € HT,**
- Renouvellement pompe de relevage de la fosse toutes eaux pour un montant de **2 050 € HT,**
- Renouvellement pompe lypocycle pour un montant de **1 211 € HT,**
- Renouvellement d'extraction polymère pour un montant de **1 211 € HT,**
- Renouvellement pompe de recirculation pour un montant de **3 875 € HT,**
- Renouvellement agitateur matières de vidange pour un montant de **2 773 € HT,**
- Entretien, maintenance et réparation de la centrifugeuse pour un montant de **30 571 € HT,**
- Renouvellement des deux bennes à boue pour un montant de **16 616 € HT.**

l/ Améliorations prévues pour 2022 :

- Renouvellement diverses pompes,
- Modification dessableur,
- Remplacement d'un surpresseur d'air,
- Renouvellement des deux dégrilleurs.

2. Le contrôle, l'entretien et la surveillance du système de collecte

2-1. Aureille

a/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé :

2017	2018	2019	2020	2021
700 m	1 158 m	300 m	100 m	600 m

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Trois débouchages de réseau effectués en 2021.

c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Il n'existe pas de déversoir d'orage sur cette commune.

2-2. Eygalières

a/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé :

2017	2018	2019	2020	2021
	1 500 m	750 m	290 m	/

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Cinq débouchages de réseau et dix débouchages de branchements effectués en 2021.

c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Il n'existe pas de déversoir d'orage sur cette commune.

2-3. Fontvieille

a/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé :

2019	2020	2021
900 m	102 m	800 m

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Dix débouchages de réseau et seize débouchages de branchements effectués en 2021.

AR Prefecture

013-24130375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Il n'existe pas de déversoir d'orage sur cette commune.

2-4. Mas Blanc des Alpilles

a/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé :

2017	2018	2019	2020	2021
500 m	500 m	100 m	100 m	/

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Un débouchage de réseau effectués en 2021.

c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Il n'existe pas de déversoir d'orage sur cette commune.

2-5. Mouriès

a/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé :

2017	2018	2019	2020	2021
	2 618 m	2 100 m	1 875 m	/

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Dix-huit débouchages de réseau et treize débouchages de branchements effectués en 2021.

c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Il n'existe pas de déversoir d'orage sur cette commune.

2-6. Saint Etienne du Grès

a/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé :

2017	2018	2019	2020	2021
	2 800 m	843 m	100 m	/

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Sept débouchages de réseau et cinq débouchages de branchements effectués en 2021.

c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Il n'existe pas de déversoir d'orage sur cette commune.

2-7. Saint Rémy de Provencea/ Opérations d'entretien sur le réseau

Linéaire de réseau curé

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
7 825 m	8 503 m	7 999 m	7 257 m	7 053 m	9 210 m	6 600 m

Poste de refoulement :

Deux entretiens annuels réalisés

b/ Opérations de débouchage et d'hydro curage ponctuelles du réseau

Cinquante-six débouchages de réseau et quatre-vingt-treize débouchages de branchements effectués en 2021.

c/ L'autosurveillance du réseau d'assainissement

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, relative à la connaissance et au contrôle des effluents par temps sec et par temps de pluie, sur des réseaux unitaires en particulier, en droit des déversoirs d'orage avec la part rejetée au milieu récepteur, la Régie d'assainissement a réalisé l'opération de l'instrumentation des réseaux et points de rejet de ses réseaux d'assainissement.

Ci-dessous, les différents sites équipés par l'autosurveillance en 2014 en fonction des obligations réglementaires.

Les ouvrages de plus de 600 Kg/j de DBO5 soit + 10 000 EH raccordés sur le réseau

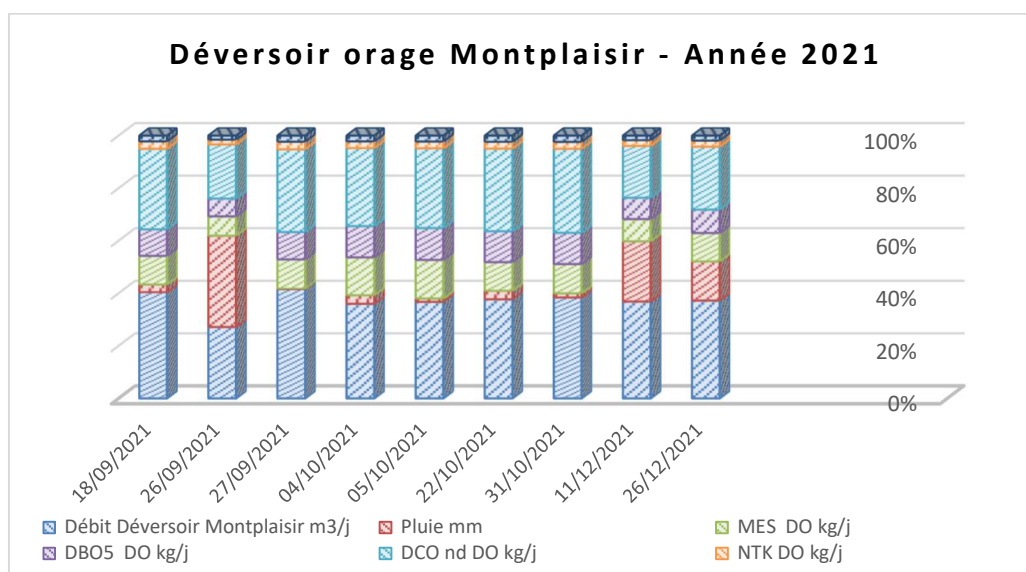
Site	Type	Commune	Classification	Obligation de mesures réglementaires
STEP ST REMY	Aval prétraitement Trop plein	ST REMY	>600 Kg/j de DBO5	Mise en place d'une vanne de fermeture
Ch Monplaisir	DO réseau	ST REMY	>600 Kg/j de DBO5	Mesure en continu des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées

Les ouvrages compris entre 1,2 et 120 Kg/j de DBO5 soit inférieur à 2 000 EH raccordés sur le réseau

Site	Type	Commune	Classification	Obligation de mesures réglementaires
Plantier Major	DO réseau	ST REMY	1.2<DBO5<120	Estimation des débits rejetés avec estimation des charges polluantes déversées

Neuf déversements ont été comptabilisés par temps de pluie sur le DO de Monplaisir

Date	Débit		Flux MES Kg/j	Flux DBO5 Kg/j	Flux DCO Kg/j	Flux NTK Kg/j	Flux NNH4 Kg/j
	déversoir en m³/j	Pluie en mm					
18/09/2021	548	39	148	137	415	38	30
26/09/2021	10	12,80	2,70	2,5	7,57	0,69	0,55
27/09/2021	107	0,20	28,89	26,75	81	7,38	5,89
04/10/2021	312	28,20	124,80	102,96	257,40	21,84	19,03
05/10/2021	751	28,80	300,40	247,83	619,58	52,57	45,81
22/10/2021	192	16,20	55,68	59,52	160,13	13,06	11,90
31/10/2021	1 243	52	360,47	385,33	1 036,66	84,52	77,07
11/12/2021	10	6,20	2,30	2,2	5,34	0,59	0,47
26/12/2021	18	7,20	5,22	4,32	11,56	1,12	0,92



3. Les indicateurs de performance

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées (D201.0)

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

Sur Aureille, on peut considérer que 80 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **1 257**.

Sur Eygalières, on peut considérer que 85 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **1 503**.

Sur Fontvieille, on peut considérer que 80 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **2 892**.

Sur Mas Blanc des Alpilles, on peut considérer que 85 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **449**.

Sur Mouriès, on peut considérer que 85 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **2 940**.

Sur Saint Etienne du Grès, on peut considérer que 80 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **2 034**.

Sur Saint Rémy de Provence, on peut considérer que 85 % des habitants recensés par l'INSEE sont desservis.
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif est donc estimé à **8 536**.

3-1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2B)

Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A – 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B – 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	10
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	5
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	10
C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	10
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	0
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	10
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	0
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	10	
TOTAL		120	90

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	10
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	4
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	14
C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	10
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	1
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	10
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	10	
TOTAL		120	104

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	10
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	4
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	14
C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	10
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	1
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	10
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	10	
TOTAL		120	104

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

d/ Mas Blanc des Alpilles



		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	0
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	0
B- Inventaire des réseaux	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	0
C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	0
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	0
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	0
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	0
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	0	
TOTAL		120	15

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	10
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	4
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	12
C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	0
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	0
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	10
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	10	
TOTAL		120	91

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

f/ Saint Etienne du Grès

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	10
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	4
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	12
C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	0
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	0
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	10
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	10	
TOTAL		120	91

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages principaux... (VP.250)	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés... (VP.251)	5	5
B- Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, les diamètres... et au moins pour la moitié du linéaire total (VP.252 et 253) Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10	10
	Points supplémentaires (VP.253) - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire : 1 pt supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire : 2 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire : 3 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire : 4 pts supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire : 5 pts supplémentaires	0 à 5	4
	Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose (VP.255) - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire : 15 points	0 à 15	14
C- Informations complémentaires sur éléments constitutifs et interventions	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (VP.256)	10	10
	Un point supplémentaire lorsque 10 % supplémentaires d'altimétrie renseignées (VP.256)	1 à 5	1
	Localisation et description des ouvrage annexes (VP.257)	10	10
	Mise en jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques (VP.258)	10	10
	Le plan mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon (VP.259)	10	10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés (VP.260)	10	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (VP.261)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (VP.262)	10	10	
TOTAL		120	104

3-2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

a/ Aureille

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	40	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

b/ Eygalières

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	78	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

c/ Fontvieille

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	214,6	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

d/ Mas Blanc des Alpilles

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	19,6	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

e/ Mouriès

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	226	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

f/ Saint Etienne du Grès

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	236	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

g/ Saint Rémy de Provence

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	532	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité de collecte des effluents est de 100 %.

3-3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

a/ Aureille

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	40	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

b/ Eygalières

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	78	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

c/ Fontvieille

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	214,6	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

d/ Mas Blanc des Alpilles

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	19,6	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

e/ Mouriès

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	226	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100 %.

f/ Saint Etienne du Grès

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	236	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

g/ Saint Rémy de Provence

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	532	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

3-4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P 205.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

a/ Aureille

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	40	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

b/ Eygalières

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	78	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

c/ Fontvieille

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	214,6	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

d/ Mas Blanc des Alpilles

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	19,6	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

e/ Mouriès

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	226	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100 %.

f/ Saint Etienne du Grès

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	236	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

g/ Saint Rémy de Provence

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement en Kg DBO5/j pour 2021	Conformité en 2020 0 ou 100	Conformité en 2021 0 ou 100
STEP	532	100	100

Pour 2021, l'indice global de conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées est de 100 %.

3-5. Taux moyen de renouvellement du réseau d'assainissement (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau.

a/ Aureille

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour 2021 le taux moyen de renouvellement est de 0 %

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

b/ Eygalières

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour 2021 le taux moyen de renouvellement est de 0 %

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE
 Reçu le 30/09/2022
 Publié le 30/09/2022

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

c/ Fontvieille

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelé.

Pour 2021 le taux moyen de renouvellement est de 0 %

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

d/ Mas Blanc des Alpilles

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelé.

Pour 2021 le taux moyen de renouvellement est de 0 %

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

e/ Mouriès

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0,265	0,300	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0,565 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement = $[(0 + 0,265 + 0,300 + 0 + 0) / (5 * 24,2)] * 100 = 0,47 \%$

Pour 2021 le taux moyen de renouvellement est de 0,47 %

Exercice	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,47 %	0,47 %

A ce stade-là, nous sommes capables de fournir le taux de renouvellement en durée de vie théorique du réseau. Pour cela nous prendrons les hypothèses suivantes :

- 0,5 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 200 ans,
- 1 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 100 ans,
- 2 % de renouvellement, correspondent à une durée de vie théorique égale à 50 ans.

Exercice	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,47 %
Durée de vie théorique du réseau	$\frac{1}{0,47} = 212 \text{ ans}$

f/ Saint Etienne du Grès

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0,115	0	0	0	0,3

Au cours des 5 dernières années, 0,415 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement = $[(0,115 + 0 + 0 + 0 + 0,3) / (5 * 13,73)] * 100 = 0,60 \%$

Pour 2021 le taux moyen de renouvellement est de 0,60 %

Exercice	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,18 %	0,60 %

A ce stade-là, nous sommes capables de fournir le taux de renouvellement en durée de vie théorique du réseau.

Pour cela nous prendrons les hypothèses suivantes :

- 0,5 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 200 ans,
- 1 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 100 ans,
- 2 % de renouvellement, correspondent à une durée de vie théorique égale à 50 ans.

Exercice	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	0,18 %	0,60 %
Durée de vie théorique du réseau	$\frac{1}{0,18} = 555 \text{ ans}$	167 ans

g/ Saint Rémy de Provence

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0,150	0,100	0,225	0,140	0

Au cours des 5 dernières années 0,615 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Taux moyen de renouvellement = $[(0,150 + 0,100 + 0,225 + 0,140 + 0) / (5 * 41,44)] * 100 = 0,30 \%$.

Pour 2021 le taux moyen de renouvellement est de 0,30 %

A ce stade-là, nous sommes capables de vous fournir le taux de renouvellement en durée de vie théorique du réseau.

Pour cela nous allons prendre les hypothèses suivantes :

- 0,5 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 200 ans
- 1 % de renouvellement, correspond à une durée de vie théorique égale à 100 ans
- 2 % de renouvellement, correspondent à une durée de vie théorique égale à 50 ans

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen renouvellement sur 5 ans	1,335 %	1,54 %	1,26 %	1 %	0,87 %	0,76 %	0,52 %	0,30 %
Durée de vie théorique du réseau	$\frac{1}{1,335} = 75$ ans	65 ans	79 ans	100 ans	115 ans	131 ans	192 ans	333 ans

3-6. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Indicateur descriptif du service qui permet de quantifier les quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination

Quantité de boues en tonnes de matières sèches (TMS)	2017	2018	2019	2020	2021
Aureille	2,7	6,66	9,9	5,86	5,73
Eygalières		19,67	21,78	18,15	24,69
Fontvieille			51,86	51,95	62,31
Mas Blanc des Alpilles		6	10,96	0	0
Mouriès	43,49	47,05	48,97	47,52	51,08
Saint Etienne du Grès	28,72	28,86	29,80	33,45	25,78
Saint Rémy de Provence	189,64	198,34	215,06	171,84	99,89**

** En 2021, une panne importante sur la centrifugeuse n'a pas permis d'extraire les quantités habituelles de boue.

3-7. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (P206.3)

Il s'agit du pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

Une filière est dite « conforme » si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Conformité des boues évacuées en %	2017	2018	2019	2020	2021
Aureille	100	100	100	100	100
Eygalières		100	100	100	100
Fontvieille			100	100	100
Mas Blanc des Alpilles		100	100		
Mouriès	100	100	100	100	100
Saint Etienne du Grès	100	100	100	100	100
Saint Rémy de Provence	100	100	100	100	100

3-8. Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau (D202.0)

Il s'agit du nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Pour les sept communes gérées en régie aucune autorisation de déversement n'est en vigueur.

3-9. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (P255.3)

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des parties B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans la partie A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux

a/ Aurille

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes <u>Nous n'avons pas ce type de réseau</u>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
TOTAL		120	100

b/ Eygalières

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes <u>Nous n'avons pas ce type de réseau</u>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
TOTAL		120	100

c/ Fontvieille

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes <i>Nous n'avons pas ce type de réseau</i>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
TOTAL		120	100

d/ Mas Blanc des Alpilles

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes <i><u>Nous n'avons pas ce type de réseau</u></i>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
TOTAL		120	100

e/ Mouriès

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes <u>Nous n'avons pas ce type de réseau</u>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
TOTAL		120	100

f/ Saint Etienne du Grès

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes <i><u>Nous n'avons pas ce type de réseau</u></i>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
TOTAL		120	100

g/ Saint Rémy de Provence

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage...)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	10
C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes <i>Nous n'avons pas ce type de réseau</i>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
TOTAL		120	100

4. Les travaux réalisés en 2021

a/ Aureille

Pas de travaux réalisés en 2021 sur le réseau.

b/ Eygalières

Extension du réseau en Ø 200 mm PVC sur 450 mètres à la ZA des Grandes Terres,

Extension du réseau en Ø 200 mm PVC sur 600 mètres en gravitaire, en Ø 90 mm PVC sur 470 mètres en refoulement et création d'un poste de refoulement sur la Route d'Orgon,

Renouvellement du poste de refoulement Impasse Vieille Fontaine.

c/ Fontvieille

Pas de travaux réalisés en 2021 sur le réseau.

d/ Mas Blanc des Alpilles

Pas de travaux réalisés en 2021 sur le réseau.

e/ Mouriès

Pas de travaux réalisés en 2021 sur le réseau.

f/ Saint Etienne du Grès

Renouvellement réseau d'assainissement en Ø 200 mm PVC sur 300 mètres devant la Place de la Mairie.

g/ Saint Rémy de Provence

La Régie a étendu son réseau de collecte de la façon suivante :

- Espace de la Libération, 200 ml en Ø 200 mm PVC gravitaire.
- ZA de la Massane 3, 50 ml en Ø 200 mm PVC gravitaire.



Pose poste de refoulement Impasse Vieille Fontaine – Eygalières



Renouvellement réseau assainissement Place de la Mairie – RD99 – Saint Etienne du Grès

5. Les contrôles de bon fonctionnement lors de la vente d'un bien immobilier

En 2021 la régie a adressé **68** devis pour effectuer un contrôle de bon fonctionnement du raccordement d'un bien immobilier au réseau d'assainissement. Son coût est de 176 € TTC pour l'ensemble des communes du territoire de la CCVBA.

Seulement, **32** accords ont été traités et ne laissaient paraître aucun dysfonctionnement.

6. La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

La PFAC permet le financement de l'assainissement collectif qui est applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Cette participation permet d'alimenter le budget de l'assainissement pour le développement des réseaux d'assainissement collectif. Ladite participation ne peut excéder 80% du coût de fourniture et de pose de l'installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire que le propriétaire aurait eu à réaliser en l'absence de réseau public.

La participation est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Elle reste cumulable avec le remboursement du coût des travaux de construction du branchement d'eaux usées.

Enfin, par souci d'équité entre les propriétaires des zones nouvellement desservies par un réseau de collecte des eaux usées, ils seront tous assujettis à la participation dès lors qu'il existe un immeuble productif d'eaux usées sur le terrain, qu'il s'agisse d'un immeuble neuf ou préexistant.

D'après les différents travaux du Conseil d'exploitation de la régie assainissement et de la Commission Assainissement relatifs à l'étude du coût réel du service de raccordement au réseau public d'assainissement, un tarif unique de la PFAC a été voté en Conseil Communautaire.

Montant de la PFAC pour une maison individuelle et un immeuble collectif

A. Maison d'habitation individuelle neuve ou existante soumise à l'obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif :

- **S ≤ 80 m², PFAC = 1 200 € de forfait fixe.**
- **S > 80 m², PFAC = 1 200 € de forfait fixe + 15 € par m² de surface créée au-delà des 80 m².**

La valeur S étant la surface de plancher créée.

B. Maison d'habitation individuelle existante projetant une extension et ayant déjà payée sa Participation pour le Raccordement à l'Égout (PRE) :

- **PFAC = 15 € par m² de surface créée.**

C. Immeuble collectif comprenant plusieurs logements à usage d'habitation soumis à l'obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

- **PFAC = identique au A/ x par le nombre de logements.**

D. Immeuble collectif comprenant plusieurs logements à usage d'habitation projetant une extension et ayant déjà réglé la PRE :

- **PFAC = identique au B.**

E. Transformation d'un immeuble en plusieurs logements sans augmentation de surface :

- **PFAC = identique au A.**

F. Maison d'habitation individuelle existante projetant la création d'un logement supplémentaire et ayant déjà réglé la PRE :

- **PFAC = identique au A.**

La PFAC est également due par les propriétaires d'immeubles équipés d'une installation d'assainissement non collectif qui sont tenus de se raccorder au réseau public de collecte nouvellement créé ou étendu auquel ils ont directement accès.

Deux cas de figure sont ici à distinguer :

❖ Habitations possédant un ANC conforme.

Le pétitionnaire doit informer la régie de l'assainissement de la date de raccordement de l'habitation au réseau public d'assainissement et trois hypothèses s'appliquent :

1. Dans le cas où le raccordement s'effectue dans **les 6 mois** de la mise en service du réseau public de collecte, la PFAC est réduite de 20 %.
2. Dans le cas où le raccordement s'effectue dans les **5 ans** de la mise en service du réseau public de collecte,, le montant de la PFAC sera dû et diminué de 10 % sur le montant de base stipulé aux points A-B-C-D-E-F selon le cas.
3. Dans le cas où le raccordement s'effectue dans les **10 ans** de la mise en service du réseau public de collecte, le montant de la PFAC sera dû dans sa totalité dont le montant est stipulé aux points A-B-C-D-E-F selon le cas.

❖ Habitations possédant un ANC non conforme ou conforme et ayant plus de 10 ans d'âge.

Le pétitionnaire doit informer la régie de l'assainissement de la date de raccordement de l'habitation au réseau public d'assainissement et trois hypothèses s'appliquent :

1. Dans le cas où le raccordement s'effectue dans **les 6 mois** de la mise en service du réseau public de collecte,, la PFAC est réduite de 20 %.
2. Dans le cas où le raccordement s'effectue dans **l'année** suivant la mise en service du réseau public de collecte, le montant de la PFAC sera dû et diminué de 10 % sur le montant de base stipulé aux points A-B-C-D-E-F selon le cas.
3. Dans le cas où le raccordement s'effectue dans **les 2 ans** de la mise en service du réseau public de collecte, le montant de la PFAC sera dû dans sa totalité dont le montant est stipulé aux points A-B-C-D-E-F selon le cas.

Montant de la PFAC « assimilés domestiques »

La PFAC « assimilés domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L.1331-7-1 du Code de la Santé Publique, sauf si ces mêmes propriétaires sont redevables de la PRE au titre d'un permis de construire ou d'aménager correspondant à une demande déposée avant le 1^{er} juillet 2012.

La PFAC « assimilés domestiques », contrairement aux immeubles d'habitation dont la PFAC est exigible à compter du raccordement de l'immeuble au réseau public, peut être exigée à la demande de raccordement du propriétaire.

- A. Commerces et bureaux.
 - **S ≤ 80 m², PFAC = 1 200 € de forfait fixe.**
 - **S > 80 m², PFAC = 1 200 € de forfait fixe + 15 € par m² de surface créée au-delà des 80 m².**
- B. Restaurants et débits de boissons.
 - **S ≤ 40 m², PFAC = 1 200 € de forfait fixe.**
 - **S > 40 m², PFAC = 1 200 € de forfait fixe + 15 € par m² de surface supplémentaire.**
- C. Hôtels, Maison de retraite.
 - **PFAC = 1 200 € + 15 € par m² par chambre.**
- D. Hangars.
 - **S ≤ 160 m², PFAC = 1 200 € de forfait fixe.**
 - **S > 160 m², PFAC = 1 200 € de forfait fixe + 15 € par m² de surface créée, au-delà de 160 m².**
- E. Campings.
 1. Pour les bâtiments :
 - **S ≤ 80 m², PFAC = 1 200 € de forfait fixe.**
 - **S > 80 m², PFAC = 1 200 € de forfait fixe + 15 € par m² de surface créée au-delà des 80 m².**
 2. Pour les emplacements de terrain de camping :
 - **PFAC = 100 € par emplacement de terrain de camping.**
 3. Pour les mobil-home :
 - **PFAC = 15 € par m².**

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022



F. Changement d'affectation, réhabilitation (habitation en restaurant ou commerce en restaurant ...)

- **PFAC = 15 € par m² de surface créée.**

G. Extension (terrasse couverte démontable) d'un commerce ou restaurant sur domaine public.

- **PFAC = 15 € par m² de surface créée.**

H. Ecole.

- **PFAC = 1 200 €.**

I. Collège, lycée. (internat –chambres).

- **PFAC = 1 200 € + 15 € par m² par chambre.**

Pour l'année 2021 le montant de la PFAC facturé est de 64 994,81 €.

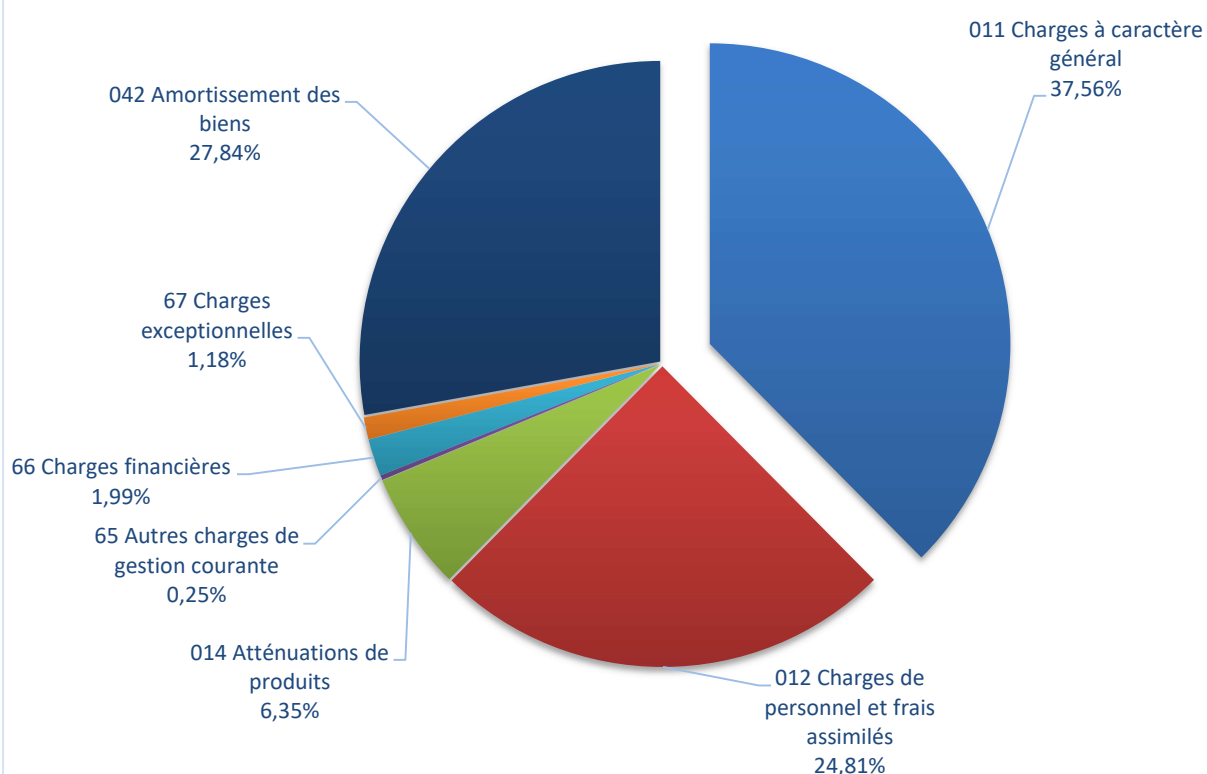
	2017	2018	2019	2020	2021
Montant PFAC facturé	41 376,00	16 614,96	285 595,91	276 357,59	64 994,81

7. Les indicateurs financiers assainissement

7-1. Les dépenses d'exploitation

Chapitre	Libellé	2021	
		Euros	%
011	Charges à caractère général	952 059,96	37,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	628 828,43	24,81
014	Atténuations de produits (reversement redevance modernisation – Agence Eau)	161 028,00	6,35
65	Autres charges de gestion courante	6 365,65	0,25
66	Charges financières	50 539,86	1,99
67	Charges exceptionnelles	29 971,76	1,18
042	Amortissement des biens	705 727,31	27,84
TOTAL		2 534 520,97	

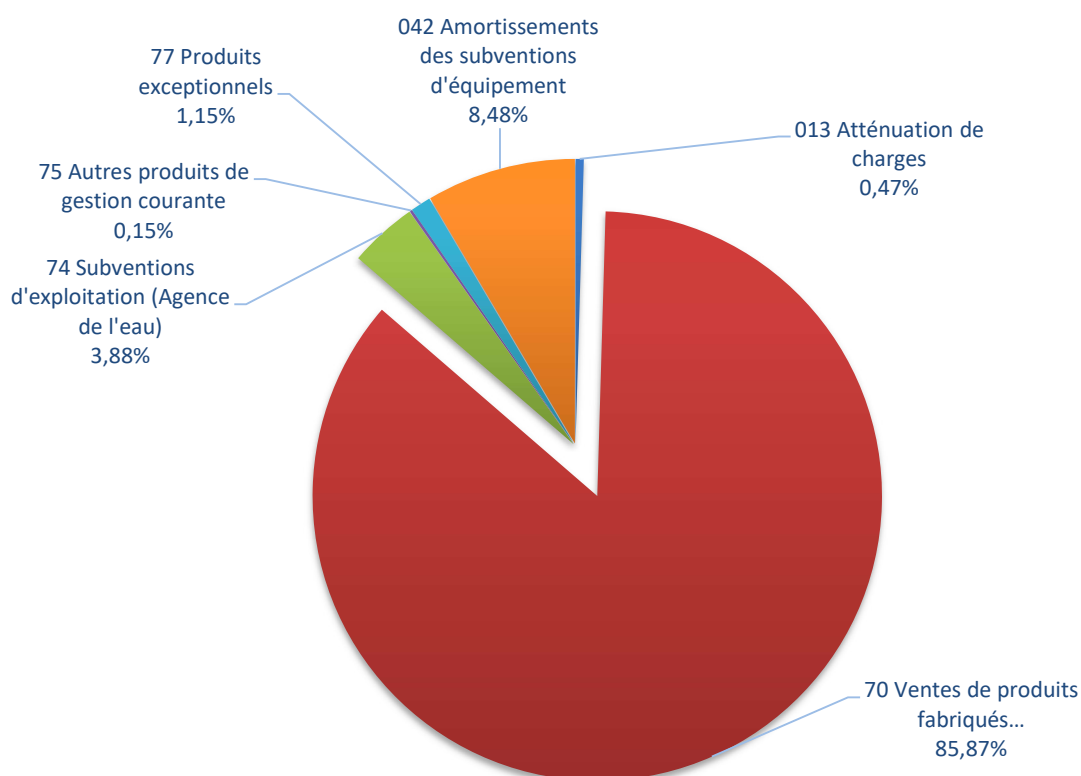
Répartition des dépenses d'exploitation / CA 2021



7-2. Les recettes d'exploitation

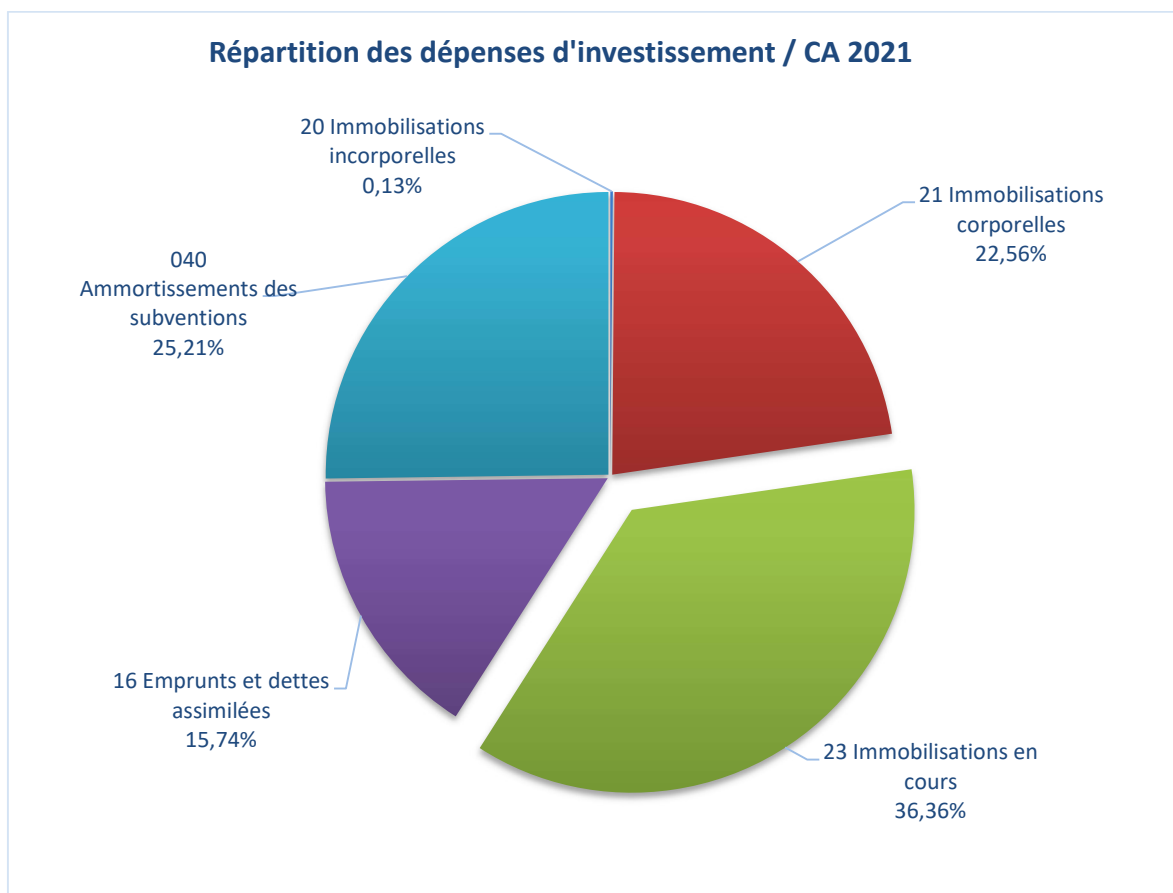
Chapitre	Libellé	2021	
		Euros	%
013	Atténuations de charges (remboursements en cas de maladie, accident travail...)	13 569,30	0,47
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service décomposées de la façon suivante	2 503 418,92	85,87
	704 – Travaux	162 609,71	
	70611 – Redevance d'assainissement collectif	1 628 899,49	
	706121 – Redevance modernisation des réseaux	143 989,97	
	70613 – Participations pour assainissement collectif	64 229,06	
	7062 – Redevances d'assainissement non collectif	48 745,00	
	7064 – Locations de compteurs	309 547,74	
	7068 – Autres prestations de services	4 960,00	
7084 – Mise à disposition de personnel facturé	140 437,95		
74	Subventions d'exploitation	113 193,21	3,88
75	Autres produits de gestion courante	4 357,34	0,15
77	Produits exceptionnels	33 468,42	1,15
042	Amortissements des subventions d'équipement	247 238,85	8,48
TOTAL		2 915 246,04	

Répartition des recettes d'exploitation / CA 2021

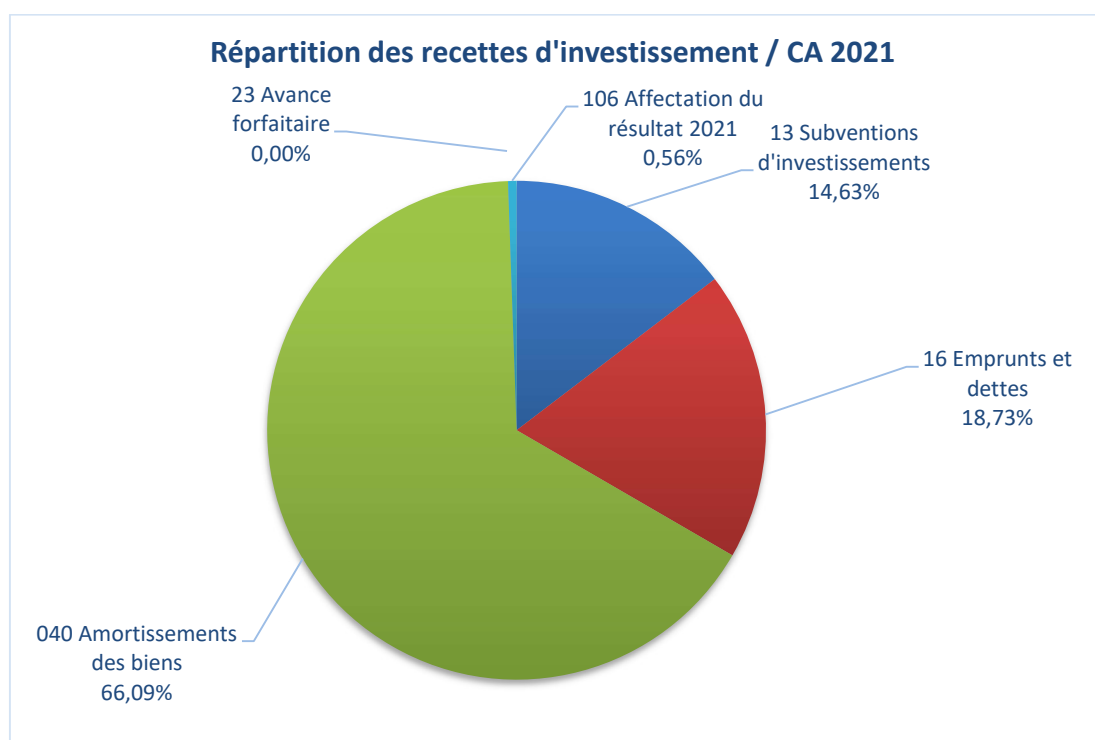


7-3. Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	2021	
		Euros	%
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	1 300,00	0,13
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	221 331,28	22,56
23	<i>Immobilisations en cours</i>	356 618,05	36,36
16	<i>Emprunts et dettes assimilées (remboursements capital des emprunts)</i>	154 422,77	15,74
040	<i>Amortissements des subventions d'équipement</i>	247 238,85	25,21
TOTAL		980 910,95	



Chapitre	Libellé	2021	
		Euros	%
13	Subventions d'investissement	156 198,60	14,63
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	18,73
040	Amortissements des biens	705 727,31	66,09
23	Avance forfaitaire	0	0
106	Affectation du résultat 2021	5 931,44	0,56
TOTAL		1 067 857,35	



7-5. L'état de la dette à la fin de l'exercice 2021

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat									
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel	
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 084 766,44					
1641 Emprunts en euros (total)					3 084 766,44					
1/1290077	CAISSE DEPOT CONSIGNATION	26/10/2012	20/12/2012	01/01/2014	250 000,00	F		3,950	0,000	EUR
2/A2914103	CAISSE EPARGNE	10/11/2014	12/11/2014	12/02/2015	200 000,00	F		2,640	0,000	EUR
3/C3C8J5010PR	CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES P	08/04/2013	07/06/2013	10/06/2014	150 000,00	F		3,700	0,000	EUR
4/KM3914-00001731882	CAISSE EPARGNE	04/07/2018	18/07/2018	15/10/2018	1 200 000,00	F		1,680	0,000	EUR
5/MIN246816/EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	01/01/2019	01/01/2019	01/04/2019	482 592,05	F		4,500	0,000	EUR
6/MIN522054EUR/0522963	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	01/06/2018	01/06/2018	01/07/2018	502 174,39	F		0,000	0,000	EUR
7/MON503315EUR/0503609	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	22/10/2008	01/12/2008	01/06/2009	100 000,00	F		5,320	0,000	EUR
8/MON539216EUR	LA BANQUE POSTALE	29/10/2021	23/11/2021	01/12/2022	200 000,00	F		0,890	0,000	EUR

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 435 534,32				146 642,77	52 700,67	0,00	26 433,07	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 435 534,32				146 642,77	52 700,67	0,00	26 433,07	
1/1290077	N	0,00	A-1	134 735,32	6,00	F	3,950	16 435,48	5 971,25	0,00	5 307,27	
2/A2914103	N	0,00	A-1	116 415,65	7,86	F	2,640	12 903,53	3 286,99	0,00	409,78	
3/C3C8J5010PR	N	0,00	A-1	80 171,82	6,35	F	3,700	9 877,85	3 331,84	0,00	1 895,17	
4/KM3914-00001731882	N	0,00	A-1	1 044 000,00	21,52	F	1,680	48 000,00	18 043,20	0,00	3 654,00	
5/MIN246816/EUR	N	0,00	A-1	402 627,09	10,24	F	4,500	27 836,48	19 370,86	0,00	13 538,34	
6/MIN522054EUR/0522963	N	0,00	A-1	410 796,69	11,24	F	0,000	27 690,46	0,00	0,00	0,00	
7/MON503315EUR/0503609	N	0,00	A-1	46 787,75	11,41	F	5,320	3 898,97	2 696,53	0,00	1 445,07	
8/MON539218EUR	N	0,00	A-1	200 000,00	19,90	F	0,000	0,00	0,00	0,00	183,44	

7-6. L'épargne brute

Epargne brute = recettes réelles d'exploitation – dépenses réelles d'exploitation

Epargne brute = 2 668 007,19 € - 1 778 253,80 € = 889 753,39 €

L'épargne brute pour 2021 est de **889 753,39 €**

7-7. Le taux d'endettement

$$\text{Taux d'endettement} = \left(\frac{\text{annuité de la dette}}{\text{recettes d'exploitation}} \right) * 100$$

$$\text{Taux d'endettement} = \left(\frac{199\,343,44\,€}{2\,668\,007,19\,€} \right) * 100 = 7,47\%$$

Le taux d'endettement pour 2021 est de **7,47 %**

7-8. La durée d'extinction de la dette (P256.2)

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{\text{encours de la dette}}{\text{épargne brute}}$$

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{2\,582\,177,09\,€}{889\,753,39\,€} = 2,9\text{ ans}$$

La durée d'extinction de la dette pour 2021 est de **2,9 ans**

8. Récapitulatif des indicateurs de performance 2021

Codes	Libellés	Auraille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc	Mouriès	St Etienne du Grès	St Rémy de Provence
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (en Hab)	1 257	1 503	2 892	449	2 940	2 034	8 536
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'établissements industriels (Unité)	0	0	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages épuratoires (en T)	5,73	24,69	62,31	0	51,08	25,78	99,89
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (en €)	1,58			1,70	1,58	1,70	1,58
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (sur 120)	90	104	104	15	91	91	104
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions de la directive ERU (en %)	100	100	100	100	100	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions de la directive ERU (en %)	100	100	100	100	100	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages épuratoires aux prescriptions de la directive ERU (en %)	100	100	100	100	100	100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages épuratoires évacuées selon des filières conformes (en %)	100	100	100	100	100	100	100
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux (en %)	0	0	0	0	0,47	0,60	0,30
P254.3	Conformité des performances des équipements épuratoires au regard des prescriptions de l'acte individuel (en %)	100	100	100	100	100	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux (sur 120)	100	100	100	100	100	100	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette (en années)	2,90						

1. Présentation du service

1-1. Mobilier et bureautique

Le service est équipé en mobilier de bureautique : bureaux, ordinateurs, armoires de rangement, petites fournitures, d'un téléphone filaire et d'un téléphone portable.

1-2. Moyens roulants

Une voiture de type Renault Kangoo est utilisée par le service.

1-3. L'outillage et tenue de travail

L'outillage pour les visites de contrôle est essentiellement composé d'un podomètre, d'une barre à mine, d'une pioche, d'un niveau à bulle et d'un appareil photo numérique. L'habillement nécessaire pour les missions des agents est composé de chaussures de sécurité, de gants de chantier et d'équipement de temps de pluie.

1-4. Les moyens humains

Pour répondre au besoin du service, un agent travaille à temps complet sur ces dossiers. En octobre 2016, un étudiant en BTS métier de l'eau a intégré le service en contrat d'alternance.

Les missions à la charge de l'agent sont :

- le recensement des installations existantes,
- les visites de diagnostic des installations,
- l'instruction des permis de construire pour la partie assainissement non collectif,
- l'instruction des dossiers de réhabilitation,
- le contrôle de réalisation des travaux d'ANC,
- traiter les plaintes concernant l'ANC,
- les déclarations de forage alimentaire à usage unifamilial.

L'agent du service d'assainissement autonome est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur de la Régie de l'Assainissement de la CCVBA.

1-5. Les tarifs du service SPANC et les recettes de facturation

Le 23 novembre 2016, le conseil communautaire a validé le règlement du service assainissement non collectif (SPANC) et les tarifs applicables.

Les montants des redevances des contrôles (TVA à 10 %) qu'effectue le SPANC sont les suivants :

- Contrôle de conception neuf ou à réhabiliter : 93,50 € TTC.
- Contrôle de réalisation neuf ou à réhabiliter : 176,00 € TTC.
- Contre visite sur contrôle de réalisation neuf ou à réhabiliter : 60,50 € TTC.
- Contrôle de bon fonctionnement (tous les 8 ans) et contrôle lors des ventes immobilières : 176 € TTC.

Les recettes encaissées par le SPANC suite de la facturation de ces divers contrôles sont les suivantes :

	Détail des contrôles facturés							
	Factures émises	Montant total en € HT	Montant total en € TTC	Contre visite	Conception	Réalisation	Fonctionnement	Vente
Aureille	31	4 960,00	5 456,00	0	0	0	30	1
Eygalières	68	8 720,00	9 592,00	2	26	15	1	24
Fontvieille	45	6 975,00	7 672,50	0	3	1	39	2
Mas Blanc des Alpilles	1	160,00	176,00	0	0	0	1	0
Mouriès	59	8 915,00	9 806,50	0	7	5	39	8
Saint Etienne du Grès	22	3 115,00	3 426,50	1	4	4	9	4
Saint Rémy de Provence	251	36 305,00	39 935,50	6	43	23	133	46
TOTAL	477	69 150,00	76 065,00	9	83	48	252	85

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre facture émises	237	391	297	423	477
Montant en € HT facturé	31 370,00	56 545,00	42 345,00	62 790,00	69 150,00

2. Les contrôles de conception

2-1. Descriptif du contrôle

Il intervient en amont des travaux d'assainissement et il a pour but de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires, l'adéquation de la filière proposée avec l'aptitude du sol et le bon emplacement de l'installation d'assainissement sur la parcelle. Il s'opère pour tous les projets concernant la création ou la modification d'une installation d'ANC (permis de construire, déclaration de travaux, réhabilitation, etc....). Il se finalise par un avis favorable ou défavorable du Président.

A la suite de cet avis, s'il est favorable, un arrêté d'autorisation est rédigé suivant l'accord apporté ou non aux permis de construire et aux déclarations de travaux. Dans le cadre d'une réhabilitation, l'arrêté est édité immédiatement après l'avis favorable du Président.

2-2. Nombre de contrôles

	2021						
	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	Saint Etienne du Grès	Saint Rémy de Provence
Permis de construire	0	14	2	0	5	2	15
Déclaration de travaux	0	2	0	0	0	0	1
Réhabilitation	0	10	1	0	2	2	27
TOTAL	0	26	3	0	7	4	43

2-3. Nombre d'arrêtés

	2021						
	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	Saint Etienne du Grès	Saint Rémy de Provence
Arrêté d'autorisation	0	26	3	0	7	4	43
Arrêté modificatif	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	26	3	0	7	4	43

3. Les contrôles de réalisation

3-1. Descriptif du contrôle

Il intervient à l'achèvement des travaux d'assainissement avant remblaiement pour constater de la bonne exécution des ouvrages, de la conformité entre les informations remises au moment du projet et la réalisation effective de l'installation et de l'exactitude de l'implantation. Il s'opère dans la continuité de tout contrôle de conception ayant reçu un avis favorable et faisant l'objet d'un arrêté portant autorisation d'aménager un dispositif d'ANC. Il se finalise par un certificat de conformité ou de non-conformité.

3-2. Nombre de contrôles

	2021						
	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	Saint Etienne du Grès	Saint Rémy de Provence
<i>Installation neuve</i>	0	8	0	0	0	0	9
<i>Installation réhabilitée</i>	0	6	0	0	4	2	19
TOTAL	0	14	0	0	4	2	28

3-3. Nombre de certificats

	2021						
	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	Saint Etienne du Grès	Saint Rémy de Provence
<i>Certificat de conformité</i>	0	14	0	0	4	2	28
<i>Certificat de non-conformité</i>	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	14	0	0	4	2	28

4. Les contrôles de fonctionnement

4-1. Descriptif du contrôle

Il a pour but de recenser et de faire un premier bilan des installations d'ANC existantes. Il s'opère sur toutes constructions destinées à l'habitation ou recevant du public. La vérification s'exerce sur la conformité globale du système en place, le bon entretien des ouvrages, l'accessibilité aux regards de visite et le bon fonctionnement de l'installation.

Ce contrôle peut s'effectuer à tout moment et notamment en cas de vente immobilière.

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2011, le contrôle de diagnostic lors d'une vente d'un bien immobilier est obligatoire.

Il s'agit de réaliser un contrôle de bon fonctionnement sur l'installation et de communiquer au vendeur un compte rendu de la situation et des préconisations nécessaires pour une éventuelle réhabilitation. Il ne s'agit en aucun cas d'un certificat de conformité puisque ce terme est réservé aux travaux neufs dans le cadre d'un dépôt de permis de construire ou de réhabilitation.

4-2. Nombre de contrôles

	2021						
	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	Saint Etienne du Grès	Saint Rémy de Provence
<i>Contrôle fonctionnement</i>	30	1	39	1	39	9	133
<i>Contrôle lors d'une vente</i>	1	24	2	0	8	4	46
TOTAL	31	25	41	1	47	13	179

5. Les indicateurs de performance

5-1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	Saint Etienne du Grès	Saint Rémy de Provence
Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	22	13	14	4	27	20	775
Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risques avérés	35	44	10	17	33	104	942
Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité validée par le service	9	56	8	5	37	80	1 089
Installations contrôlées depuis la création du service	66	113	32	26	97	204	2 806

- Pour **Aureille** le taux de conformité est de $((35+9)/66)*100 = 66,67 \%$
- Pour **Eygalières** le taux de conformité est de $((44+56)/113)*100 = 88,49 \%$
- Pour **Fontvieille** le taux de conformité est de $((10+8)/32)*100 = 56,25 \%$
- Pour **Mas Blanc des Alpilles** le taux de conformité est de $((17+5)/26)*100 = 84,62 \%$
- Pour **Mouriès** le taux de conformité est de $((33+37)/97)*100 = 72,16 \%$
- Pour **Saint Etienne du Grès** le taux de conformité est de $((104+80)/204)*100 = 90,20 \%$
- Pour **Saint Rémy de Provence** le taux de conformité est de $((942+1 089)/2 806)*100 = 72,38 \%$

5-2. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B – 40 points).

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A et B ci-dessous. La partie B n'est prise en compte que si le total obtenu pour la partie A est 100

- La commune d'Aureille

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
B- Éléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
TOTAL		140	100

- La commune d'Eygalières

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
B- Éléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
TOTAL		140	100

- La commune de Fontvieille

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
B- Éléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
TOTAL		140	100

- La commune de Mas Blanc des Alpilles

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
B- Eléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
TOTAL		140	100

- La commune de Mouriès

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
B- Eléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
TOTAL		140	100

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
B- Éléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
TOTAL		140	100

- La commune de Saint Rémy de Provence

		2021	
		Nbre points possibles	Nbre points obtenus
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP168)	20	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP169)	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (VP170)	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (VP171)	30	30
B- Éléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP172)	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP173)	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP 174)	10	0
TOTAL		140	100

6. Actions à mener en 2021

- Poursuivre les contrôles de bon fonctionnement sur l'ensemble du territoire de la CCVBA,

7. Récapitulatif des indicateurs de performance 2021

Codes	Libellés	Aureille	Eygalières	Fontvieille	Mas Blanc des Alpilles	Mouriès	St Etienne du Grès	St Rémy de Pce
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC (en %)	70,73	85,23	76,47	88,00	67,30	80,07	75,34
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'ANC (sur 140)	100	100	100	100	100	100	100

AR Prefecture

013-241300375-20220929-DEL169__2022-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022



ANNEXES

ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

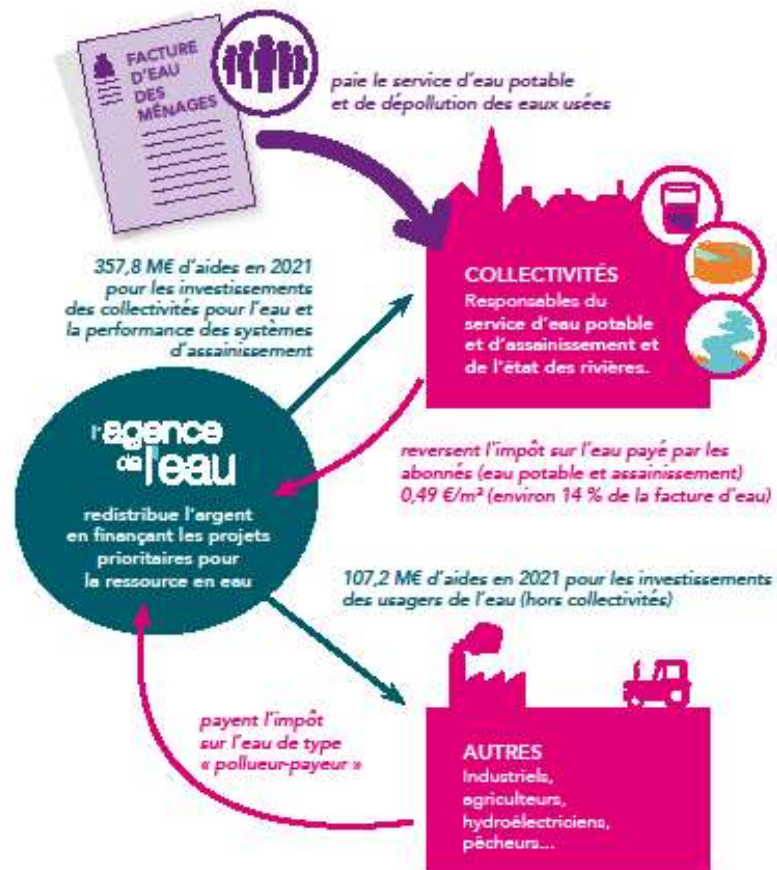
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,86 € TTC/m³ et de 4,25 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sapae 2020.



**SAUVONS !
L'EAU !**



ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

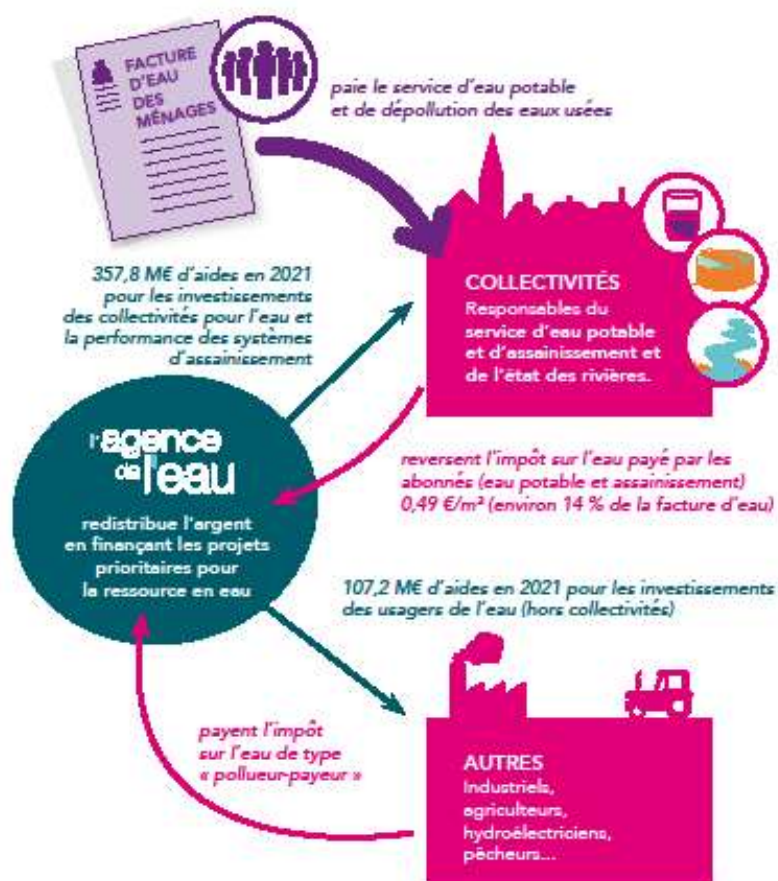
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,86 € TTC/m³ et de 4,25 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispae 2020.



SAUVONS ! L'EAU !

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

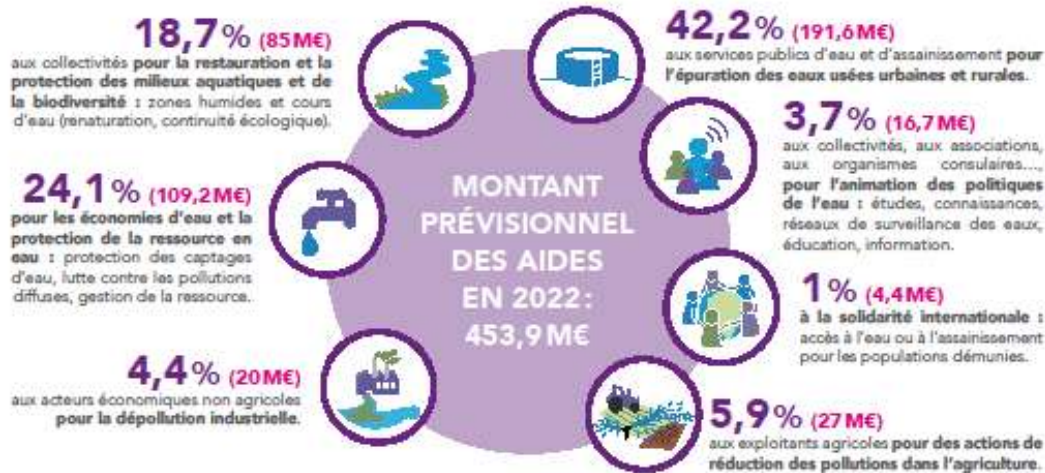
2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consomment 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

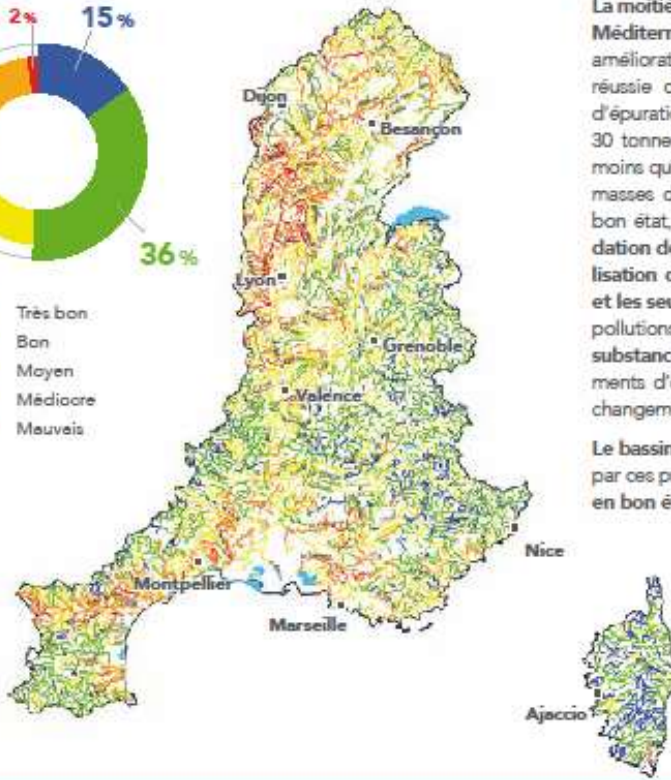
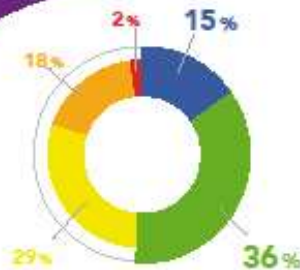


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement par l'Agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

EN IMMERSION

DÉCOUVREZ le podcast !

AGENCES DE L'EAU



AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau @sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse


CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AUREILLE**
 Gestionnaire du réseau : **CCVBA**
 Exploitation du réseau : **CCVBA**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES FIOLES F2 Procédure de protection terminée
 Captage : LES FIOLES F3 Procédure de protection terminée
 Station de production : AUREILLE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes Indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe Indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12 mg/L Valeur moyenne : 10 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 35,7 °F Valeur minimale atteinte : 34,8 °F Valeur maximale atteinte : 36,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 638 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



CÔNTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **EYGALIERES**
 Gestionnaire du réseau : **CCVBA**
 Exploitation du réseau : **CCVBA**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 14 mg/L Valeur moyenne : 9,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 31,6 °F Valeur minimale atteinte : 27,2 °F Valeur maximale atteinte : 34,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0,02 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3833 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,043 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.


CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MAS-BLANC-DES-ALPILLES**
 Gestionnaire du réseau : **CCVBA**
 Exploitation du réseau : **CCVBA**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA RODE (LE STADE) Procédure de protection terminée
 Station de production : LE STADE


Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 14 mg/L Valeur moyenne : 14 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 34,1 °F Valeur minimale atteinte : 33,5 °F Valeur maximale atteinte : 34,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



CÔNTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MOURIES**
 Gestionnaire du réseau : **CCVBA**
 Exploitation du réseau : **CCVBA**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ARMANIER Procédure de protection terminée
 Captage : LA ROUBINE DU ROI Procédure de protection terminée
 Captage : SERVANNE Procédure de protection terminée
 Station de production : MOURIES
 Station de production : STATION LA ROUBINE DU ROI

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 16 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 10 mg/L Valeur moyenne : 4,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 34 °F Valeur minimale atteinte : 24 °F Valeur maximale atteinte : 42,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1277 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,77 mg/L Valeur moyenne : 0,55 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.


CÔNTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-ETIENNE-DU-GRES**
 Gestionnaire du réseau : **CCVBA**
 Exploitation du réseau : **CCVBA**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE STADE Procédure de protection terminée
 Station de production : LE STADE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 13 mg/L Valeur moyenne : 12,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 38,8 °F Valeur minimale atteinte : 37,9 °F Valeur maximale atteinte : 40 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



CÔNTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-REMY-DE-PROVENCE VILLE**
 Gestionnaire du réseau : **CCVBA**
 Exploitation du réseau : **CCVBA**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGE F2 DES MEJADES Procédure de protection terminée
 Captage : FORAGE F4 DES MEJADES Procédure de protection en cours
 Captage : LES PALUDS Procédure de protection terminée
 Station de production : LES PALUDS
 Station de production : STATION DES MEJADES

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 34 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,4 mg/L Valeur moyenne : 7,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 29,8 °F Valeur minimale atteinte : 10,9 °F Valeur maximale atteinte : 38 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgramme par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3175 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,01 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.